UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00382663 3

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lecodedumahy00groo

W. J. Oudendijk
Leiden 1893

LE CODE DU MAHÂYÂNA EN CHINE.

Ouvrages du même auteur:

Les Fêtes annuellement célébrées à Emoui. Etude concernant la Religion populaire des Chinois. Deux volumes 4° illustrés, 832 pages. Publication du Musée Guimet à Paris . . francs 40.

Het Kongsiwezen van Borneo. Eene Verhandeling over den grondslag en den aard der Chineesche Politieke Vereenigingen in de Koloniën, met eene Chineesche geschiedenis van de Kongsi Lanfong. Gr. 8°, 200 pages et deux cartes. . . . . fl. 2,75.

The Religious System of China. Its ancient forms, evolution, history and present aspect. Manners, customs and social institutions connected therewith.

Vol. I: Funeral Rites, and Ideas about Resurrection; 380 pages.

LE CODE DU MAHÂYÂNA EN CHINE

SON INFLUENCE SUR LA VIE MONACALE ET SUR LE MONDE LAÏQUE

PAR

J. J. M. DE GROOT.

Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam.

AFDEELING LETTERKUNDE.

Deel I, N°. 2.

AMSTERDAM,
JOHANNES MÜLLER.
1893.

BL
1432
M3G7

650125
28.1.57

A M. LE DOCTEUR

J. H. C. KERN

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LEYDE

HOMMAGE RESPECTUEUX

DE L'AUTEUR.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Avant-propos. . . . . VII.
Introduction . . . . . 1.

PREMIÈRE PARTIE.

Le Sûtra du Filet de Brahma.

Le Sûtra du Filet de Brahma. . . . . 14.
Aperçu raisonné des commandements contenus dans le Sûtra du Filet de Brahma . . . . . 89.

SECONDE PARTIE.

Influence du code mahâyâniste sur la vie monacale et sur le monde laïque.

Chapitre I. Les couvents . . . . . 99.
„ II. Défense de faire du mal à quelque être vivant que ce soit. . . . . 102.
„ III. Devoir de sauver les êtres vivants de la mort et de les amener à la béatitude . 110.
„ IV. Du devoir de renoncer à ses biens et de les donner aux autres. Hospitalité . . . . 127.
„ V. Devoir de soigner les malades . . . . . 131.
„ VI. Prédication de la loi. Propagande . . . . 132.
Impression et propagation de livres saints . . . . . 142.
„ VII. Lecture des livres sacrés auprès des morts. 144.
„ VIII. Lecture des sûtras dans le danger et lors des désastres . . . . . 148.
Cérémonies pour avoir la pluie . . . . . 148.
Cérémonies pour obtenir le beau temps . . . . . 156.
Expulsion des sauterelles . . . . . 159.

Pages.

Chapitre IX. Vœux de salut pour soi-même et pour autrui . . . . . 160.
„ X. Les serments . . . . . 166.
„ XI. Les deux périodes du dhyâna . . . . . 169.
„ XII. Exercices de pénitence . . . . . 172.
L'Uposatha . . . . . 173.
Recettes pour la purification des péchés . . . . . 185.
„ XIII. Ascétisme . . . . . 196.
La période de repos . . . . . 201.
„ XIV. Acceptation des commandements des Bodhisatwas. . . . . 207.
Index alphabétique. . . . . 257.

AVANT-PROPOS.

Il faudrait que la science eût exploré bien plus complètement que ce n'est le cas le champ d'investigation que lui offre le buddhisme chinois, pour qu'il fût besoin de justifier la publication d'un ouvrage consacré à ce sujet. Mais, bien au contraire, notre connaissance de la Chine, et spécialement de son système de religion, est si bornée que longtemps encore plus on apportera de faits de nature à l'étendre, mieux cela vaudra.

L'auteur de l'ouvrage offert ici au public n'y a utilisé qu'une faible partie des données recueillies par lui sur le buddhisme chinois pendant un séjour de plusieurs années dans l'Extrême Orient. Prévoyant qu'un temps considérable doit s'écouler avant qu'il puisse dérober à ses autres occupations le loisir de faire de ce qu'il possède un tout condensé pour la presse, obligé même de s'avouer que peut-être cela ne se pourra jamais, il s'est décidé en attendant à au moins mettre à la portée de la science le code principal de l'Eglise chinoise, jusqu'à présent presque inconnu, le Sûtra du Filet de Brahma. On peut dire sans exagération que dans ce code se trouve le centre de gravité de l'Eglise, qu'il en est la moëlle, le cœur, que c'est l'axe sur lequel se meut toute l'existence de ses religieux, ce qu'ils font et ce dont ils s'abstiennent. C'est donc là mieux que partout ailleurs que l'on pourra apprendre avec sureté ce que le buddhisme est en Chine, ce qu'il se propose de faire de l'homme, quel but il poursuit par son monachisme, quelle influence il exerce sur la société laïque. Question vaste et complexe, en vue de la solution de laquelle cet ouvrage est consacré à la description du rôle que le Sûtra du Filet de Brahma joue dans l'Eglise et autour d'elle; aussi l'auteur a-t-il quelque espoir d'offrir à la science une contribution qui sera la bienvenue,

surtout parce que jusqu'ici il n'a point été tenté d'efforts sérieux pour trouver la réponse à la grande question dont nous parlons. Aussi, s'il ne se fait pas illusion, il lui semble probable que son travail fera faire un pas à la fixation d'un point important, qui est de savoir si le buddhisme est dans son essence le culte de la lumière cosmique, de l'univers et de ses éléments; car on trouvera dans les divers chapitres de cet ouvrage de nombreuses données de nature à servir à l'étude de ce problème spécial.

Comme il existe déjà toute une littérature relative au buddhisme et que le présent ouvrage n'a d'autre prétention que celle d'y occuper une place, on a dans ces pages supposé ce système religieux comme connu dans ses traits principaux, ainsi que les plus importantes des expressions sanscrites dont la langue ecclésiastique fait usage. Ces termes, du reste, ne sont pas de nature à offrir de grandes difficultés, même aux lecteurs dont l'initiation dans les mystères du buddhisme se trouverait encore superficielle, vu, d'un côté, que le vocabulaire sanscrit de l'Eglise chinoise est assez restreint, et d'autre part, que l'on trouvera presque toujours l'explication de ce que l'on ne comprend pas dans le *Handbook of Chinese Buddhism* du Docteur E. J. Eitel.

Leyde, Novembre 1892.

LE CODE DU MAHÂYÂNA EN CHINE.

INTRODUCTION.

En Chine, comme dans la plupart des pays où l'Eglise buddhiste s'est établie, son écriture sainte est divisée théoriquement en trois parties. L'ensemble se nomme *Sam tsang* 三藏, „les trois provisions, recueils, emmagasinements", ce qui est l'équivalent de l'expression Tri-piṭaka, „les trois corbeilles ou coffrets", en usage dans l'Eglise de l'Inde. Les trois parties se nomment *King tsang* 經藏, „recueil de sûtras", *Louh tsang* 律藏, „recueil de lois et préceptes", et *Loun tsang* 論藏, „recueil d'entretiens"; ce sont le Sûtra-piṭaka, le Winaya-piṭaka et l'Abhidharma-piṭaka de l'Eglise de l'Inde.

Le *Louh tsang* ou Winaya-piṭaka chinois contient quelques prescriptions religieuses destinées aux laïques, mais principalement des règles relatives à la manière de vivre des religieux, à la morale qu'ils doivent suivre et à l'organisation de leur ménage. Une grande partie des livres dont il est composé ne sont que plusieurs rédactions dépendantes de cinq rédactions indiennes différentes, lesquelles proviendraient, à ce que l'on dit, de cinq écoles ou sectes qui auraient existé dans l'Inde et exercé de l'influence sur la Chine.

Voici ce que l'on raconte en Chine à ce sujet. Lors du premier concile des cinq cents, Kâçyapa ordonna à Upâli de réunir les Winayas, ce qui donna naissance à l'école des Sthawiras, 上座部. Le second concile donna naissance à l'école du Mahâsâṅghika, 大衆部, qui, de même que celle des Sthawiras, reconnaissait pour son code le Mahâsaṅgha-winaya, 摩訶僧祇律. Ce code fut traduit en chinois en quarante chapitres par Buddhabhadra, de Kapilawastu, venu en Chine au commencement du cinquième siècle. Après la mort de Kâçyapa et d'Ananda, l'Eglise resta une et indivisible sous le troisième et le quatrième patriarches, Çâṇakawâsa et Upagupta; mais elle devint la proie du schisme après le décès de ce dernier, cinq de ses disciples professant des opinions

différentes les unes des autres, si bien que les cinq rédactions suivantes du Winaya en résultèrent:

I. Le „Winaya en quatre parties" 四分律, de la secte des Dharmaguptakas 曇無德部, traduit en 60 chapitres en chinois, au commencement du cinquième siècle, par Buddhayaças, originaire de Kabul [1]). D'autres auteurs cependant prétendent qu'une traduction de cet ouvrage aurait déjà été faite par Dharmâkara, originaire des contrées occidentales de l'Inde, arrivé en Chine l'an 250 de notre ère.

II. Le „Winaya en dix lectures et livre de préceptes du bhikshu" 十誦律比丘戒本, de l'école des Sarwâstiwâdins 薩婆多部, traduit en 61 chapitres par Kumâradjîwa au commencement du cinquième siècle.

III. Le „Winaya de la délivrance" 解脫律, de l'école des Kâçyapîyas 迦葉遺部, peu différent du suivant.

IV. Le „Winaya en cinq parties", 五分律, de la secte des Mahîçâsakas 彌沙塞部, traduit en 30 chapitres chinois, en 438, par Buddhadjîwa, de Kabul.

V. Le „Winaya des Watsîputrîyas" 婆蹉富羅部律, à laquelle, pour autant qu'on le sait, n'a jamais été endossée de robe chinoise.

Telles sont les idées des Chinois sur l'origine de leurs Winayas, reproduites dans deux ouvrages du premier ordre, le vocabulaire de mots sanscrits, publié au douzième siècle par l'école de Thien-taï sous le titre de *Fan yih ming i* 翻譯名義, „Interprète des termes" (ch. X, § 41), et les „Lois de pureté de *Poh-tchang*" 百丈清規, règlement détaillé concernant l'ordre, la discipline et la vie religieuse dans les couvents, composé au huitième siècle dans un couvent situé sur le mont Poh-tchang dans la province de Kiang-si (ch. VII, 2e partie); ce règlement règne maintenant encore sur l'Eglise avec une autorité absolue [2]).

L'orthodoxie de toutes ces rédactions a toujours été admise en Chine, en vertu de l'esprit éclectique qui a de tout temps caractérisé l'Eglise; pour les buddhistes de l'empire du Milieu il n'y a jamais eu de schisme dans l'Inde, et tout ce qui en est venu est bon et saint. Cependant une de ces rédactions a pris le pas

---

1) Voy. le *Kao sang tch'wen*, 高僧傳, "Traditions relatives à des religieux bouddhiques célèbres", chap. II, f° 16.

2) On trouvera encore un aperçu des diverses rédactions du Winaya dans le *Kou kin thou chou tsih tch'ing* 古今圖書集成, section 神異, ch. 100.

sur toutes les autres, qu'elle a supplantées. C'est celle dite „en quatre parties", de l'école des Dharmaguptakas, ce qui s'explique fort bien, s'il est vrai que Dharmâkara en soit le traducteur et que ce soit donc la première édition du Winaya parue en Chine; dans l'empire des Fleurs les choses les plus anciennes ont sans conteste le pas sur celles qui viennent plus tard. Le Règlement de Poh-tchang s'est basé sur cette antique rédaction — c'est dit expressément — et a donc été l'intermédiaire qui lui a jusqu'à maintenant assuré sur l'Eglise une autorité non disputée.

Le Prâtimoksha, ou les 250 commandements du bhikshu contenus dans le Winaya des Dharmaguptakas, est actuellement en usage dans tous les couvents de l'empire comme règlement constitutionnel de la discipline, sous le titre de „Livre de préceptes en quatre sections" 四分戒本. Il en existe une traduction anglaise de Beal, dans sa „Catena of Buddhist Scriptures from the Chinese", pages 204 et suivantes, et une hollandaise du prof. Kern, faite sur la rédaction en pâli, et insérée dans sa „Geschiedenis van het Buddhisme in Indië" [1]), II, pages 70 et suivantes. Ce livre a toujours été considéré en Chine comme le code de l'école du Hînayâna, qui y a été représentée surtout par „l'école du Winaya de la montagne du Sud", *Nan chan louh tsoung* 南山律宗, ainsi appelée d'après son siège central, le Couvent de la Lumière occidentale, 西明寺, situé sur la „montagne du Sud lointain", *Tsoung nan chan* 終南山, dans la province de Chen-si. Elle a partagé avec une six autres écoles importantes l'empire sur l'Eglise, jusqu'à ce que l'école du Dhyâna, 禪宗 ou 禪門, les absorbât toutes. Cette dernière école a eu pour fondateur le célèbre Bodhidharma, arrivé vers 521 de l'Inde en Chine, et elle prit un essor bien supérieur à toutes celles qui l'avaient précédée. Elle se ramifia dans toutes les directions et s'assimila librement les principaux éléments des sept écoles. Au septième siècle elle se divisa en deux branches, suivant chacune une tendance distincte, qui, sous la dynastie des Soung, donnèrent à leur tour naissance, l'une à deux, l'autre à trois tendances; mais ces nuances finirent par s'effacer, et aujourd'hui tout ce qui en reste sont leurs noms, qu'il faut chercher dans les livres.

L'école du Dhyâna a dès son origine été franchement mahâyâniste, ce qui ressort déjà du fait que son fondateur compte en Chine comme le vingt-huitième des patriarches de l'Eglise de l'Inde, dans la liste desquels figure, comme quatorzième, Nâgârdjuna, à l'influence duquel tous les auteurs s'accordent à attribuer le

1) Histoire du Buddhisme dans l'Inde.

premier essor du Mahâyâna [1]). Comme son nom l'indique, l'école du Dhyâna voyait dans la méditation, dhyâna, le principal moyen de parvenir au salut, et elle reconnaît donc que l'esprit produit des phénomènes, thèse caractéristique de l'école du Mahâyâna. Aussi a-t-elle toujours employé comme livres principaux en premier lieu, le Dharmatrâtadhyâna-sûtra, 達磨多羅禪經, que l'on dit avoir été traduit par Buddhabhadra en chinois au commencement du cinquième siècle; puis le Langkâwatâra-sûtra 楞伽阿跋多羅寶經, qui est aussi un ouvrage mahâyâniste, et que Bodhidharma tenait en si haute estime qu'il en joignit un exemplaire aux insignes de la dignité de chef de l'Eglise qu'il remit avant sa mort à son successeur Hwoui-kho, 慧可.

Il ne faut point conclure de ceci que l'école du Dhyâna ait fondé le Mahâyâna en Chine, ou qu'elle seule l'y ait introduit. Au moins six des écoles qu'elle a absorbées, comme nous l'avons dit, étaient tout à fait mahâyânistes. En voici une énumération.

I. L'école de Thien-taï, 天台宗, qui tire son nom des montagnes du Tcheh-kiang, où était son siège principal. Elle attribuait ouvertement sa fondation à Nâgârdjuna, qu'elle appelle son premier patriarche; mais le religieux chinois Tchi-i (khai?) 智顗, mort en 597, est vénéré par elle comme son fondateur effectif. Elle a toujours eu pour bible spécialement le Saddharma-pundarîka, auquel on sait qu'appartient le premier rang dans le canon du Mahâyâna. On trouvera dans la *Catena* de Beal, pages 244 et suivantes, des détails sur cette branche de l'Eglise, plus féconde qu'aucune autre en publications. Elle émigra dans le commencement du neuvième siècle au Japon, où, paraît-il, elle est maintenant encore florissante [2]).

II. L'école de Hien-chou, 賢首宗, ainsi nommée d'après son quatrième patriarche, Fah-tsang 法藏, ou Kwoh-yih 國一, surnommé Hien-chou. Il était né en 644 en Sogdiane (康居). Les principes de sa secte ne différaient que sur un très petit nombre de points de ceux de l'école de Thien-taï. Son livre de prédilection était le Buddhawatangsaka-mahâwaipulîya-sûtra 大方廣佛華嚴經.

III. L'école de la pénitence, 懺摩宗, c'est-à-dire de la pureté de la conduite nécessitant l'élaboration de règles de pénitence rituelle. Chih Pao-tchi, 釋寶志, célèbre religieux mort en 514, passe pour l'avoir fondée. Cette secte se basait sur la doctrine purement

1) Kern, II, page 399.
2) Voy. *Le Bouddhisme japonais*, par Ryauon Fujishima, chap. 7.

mahâyâniste que la pénitence rituelle peut complètement effacer les plus grands péchés, de sorte qu'il n'est pour ainsi dire jamais besoin de recourir à l'excommunication, dont le Prâtimoksha fait si souvent entendre la menace.

IV. L'école de la miséricorde, 慈恩宗, qui faisait surtout dépendre le salut de l'exercice de l'amour et de la pitié pour les êtres vivants. Elle reconnaissait comme son premier patriarche Huen-tchwang 玄奘, le célèbre voyageur du septième siècle.

V. L'école du pays de la pureté, 淨土宗, fondée par Hwoui-yuen 慧遠, qui mourut en 416. Il fonda en 381, sur les monts Lou, 廬山, situés en arrière du Kiou-kiang actuel, un couvent qui devint le siège central de la secte. Celle-ci ayant pour bible le Saddharma-pundarîka, on lui donne aussi le nom d'école du lotus, 蓮宗 ou 蓮社. Elle recommandait la lecture des Amitâbha-sûtras et la récitation des noms des bouddhas comme moyens de se faire recevoir dans le paradis occidental (Sukhâwatî), chose inconnue au Hînayâna. Les plus anciens renseignements qui, à notre connaissance, existent sur son compte, se trouvent dans les „Traditions touchant les célèbres sages de l'école du lotus" 蓮社高賢傳, opuscule du quatrième siècle.

VI. L'école des mystères, 密部宗, c'est-à-dire l'école du Yoga. Elle admettait que l'activité de l'esprit, ou, si l'on veut, de l'intelligence, peut produire des phénomènes; en d'autres termes, que des évènements peuvent se produire simplement parce que quelqu'un les pense. Elle appliquait en particulier cette doctrine au culte des morts, pratiqué en Chine depuis la plus haute antiquité. Pour cela elle inventa des messes, au cours desquelles les officiants *pensent* successivement que les portes de l'enfer s'ouvrent, que les âmes qui y sont renfermées en sortent en foule, qu'il tombe pour elles des pluies d'aliments et d'amṛtâ, que les Buddhas descendent accomplir à leur intention l'œuvre de la rédemption, etc. etc., de sorte qu'en célébrant ces messes, le clergé nourrit les morts, les réconforte et les délivre de l'enfer. Pour renforcer l'effet de leurs pensées, les religieux font usage de paroles magiques appelées dhâranis ou mantras, et de mudras ou mouvements mystiques des mains et des doigts, et passes exécutées avec la sonette à poignée en forme de wadjra, bâton magique. Le premier patriarche de l'école fut Wadjrabodhi 金剛智, venu en 719 de Malaya en Chine; le second, disciple du premier, fut Amoghawadjra 不空金剛, désigné par la tradition comme l'inventeur des messes dont nous venons de parler.

Comme nous l'avons constaté par les recherches faites par nous-

même dans la province de Fouhkien, le buddhisme tel qu'il est actuellement pratiqué en Chine dérive en même temps de toutes ces sectes. Le clergé se dit lui-même de l'école du Dhyâna, et il n'y a pas de couvent de quelque importance qui n'ait sa „salle du dhyâna" 禪堂, servant à des retraites à heures fixes, pendant lesquelles, assis sur des bancs, on nourrit sa pensée des visions de la béatitude. En théorie les moines devraient y toujours séjourner, même y dormir, et en réalité maint couvent considérable, de ceux où se fait ce qui se doit, possède sa „troupe pure" 清衆, pleine de zèle, qui met assez complètement la théorie en pratique. Aussi Bodhidharma passe-t-il couramment pour le premier patriarche de l'école, en vertu de quoi tous les couvents possèdent son image, devant laquelle on célèbre un culte; souvent aussi il a sa chapelle à lui. Outre la méditation, la pratique de la religion se résume pour les moines en purifications accomplies au moyen d'exercices de pénitence, litanies marmotées devant les images du Triratna; en actes de miséricorde envers les animaux, que les couvents nourrissent jusqu'à leur mort naturelle dans des viviers et des étables construits exprès dans ce but; dans la récitation journalière, vers le coucher du soleil, de l'Amitâbha-sûtra et la répétition du nom d'Amitâbha, et enfin dans la célébration de messes magiques à l'intention des morts. Les intervalles de temps qui restent disponibles entre ces divers devoirs sont remplis par les respects que l'on rend aux Buddhas, aux Bodhisatwas et aux Dewas, sans oublier leurs fêtes annuelles, afin de conquérir leur aide dans la recherche de son salut à soi et de celui des autres.

Ainsi les voies conduisant à la sainteté sont multiples dans le buddhisme chinois, parce qu'il a admis toutes celles que les diverses sectes avaient pronées; cela fait que l'Eglise y porte à bon droit le nom de Mahâyâna, ce qui veut dire *Grand Véhicule*, à la perfection. Chacun peut donc chercher la béatitude par la méthode qui lui plaît le plus, ou qui s'accorde le mieux avec son tempérament. Beaucoup de moines choisissent pour plus de sureté deux au moins des voies de salut; quelques uns les suivent toutes; mais la majorité s'en tient au sentier le plus commode et ne suit fidèlement que les exercices du soir en honneur d'Amitâbha. Quant aux laïques, ils trouvent plus que suffisant de payer aux religieux des messes pour leurs morts et d'engendrer des descendants mâles pour accomplir plus tard le même devoir à leur égard.

Il n'est que naturel qu'en accueillant tous les moyens pratiques de faire son salut, l'Eglise de Chine se préoccupa beaucoup moins

des abstractions scolastiques. On voulait rendre le salut aussi accessible que possible, et donc il fallut bien négliger les voies ardues, hors de la portée du grand nombre, comme l'est, par exemple, l'étude des Sûtras et des Çâstras, souvent rebutants par leur obscurité. Ainsi la suprématie conquise par l'école du Dhyâna sonna le glas funèbre des études et des spéculations profondes; les Sûtras et les Çâstras, qui naissaient par centaines à l'époque de la division de l'Eglise en sectes, se firent de plus en plus rares, et sans doute ce serait actuellement peine perdu que de chercher quelque part dans l'empire du Milieu un Tripiṭaka complet [1]). On a pu y parvenir au Japon, parce que là il n'y a pas eu comme en Chine fusion des sectes diverses [2]), et c'est en effet au Japon que l'*India Office* de Londres s'est procuré l'exemplaire qu'il possède. Il n'y a donc point d'exagération à dire qu'en Chine la fusion des sectes a tué l'étude, la science et la scolastique buddhique et qu'elle a ainsi marqué la première étape de la décadence graduelle de la vie monacale; celle-ci n'a plus que l'ombre de l'importance qu'elle a possédée antrefois, et le temps n'est peut-être pas éloigné où elle disparaîtra tout à fait dans les bas-fonds populaires.

Lui aussi, le Hînayâna, que nous avons vu avoir été représenté dès la première époque par l'école du Winaya dans l'Eglise chinoise, a partagé le sort des six écoles du Mahâyâna et a été absorbé par l'école du Dhyâna. Ce fait paraîtra fort remarquable, si l'on songe avec quelle ardeur le Hînayâna et le Mahâyâna se sont toujours combattus dans l'Inde. On semble de bonne heure déjà n'avoir plus guère senti en Chine les différences qui les séparent, car on lit dans les „Traditions touchant les célèbres sages de l'école du lotus" [3]) que à cette école est due aussi le traduction du Winaya de l'école des Sarwâstiwâdins. A l'heure qu'il est le

---

1) Il ne faut admettre qu'avec de fortes réserves l'assertion suivante de Beal: »It is well »known that in many of the larger monasteries of China there are to be found not only com»plete editions of the Buddhist Scriptures in the vernacular, but also Sanscrit originals, »from which the Chinese version was made" (*Catena*, p. 1). Nous ne sommes jamais parvenu à découvrir dans les couvents grand chose de plus que des armoires remplies d'une grande quantité d'exemplaires d'ouvrages classiques en nombre fort restreint, richesse de masse, non de contenu, ne pouvant imposer qu'à des visiteurs superficiels. Peut-être les provinces du Nord sont-elles sous ce rapport mieux partagées que les autres, parce qu'il y fait moins chaud, et que pour cela la teigne des livres, qui semble affectionner particulièrement la Chine, y fait moins de ravages; mais là aussi, nous le savons par expérience, on se heurte à de si grandes difficultés si l'on cherche autre chose que les écrits buddhistes les plus ordinaires, qu'il est impossible d'admettre comme exacte l'affirmation de Beal.

2) Voyez à ce sujet l'ouvrage assez récent de Ryauon Fujishima, intitulé *Le Bouddhisme japonais, doctrine et histoire des douze grandes sectes bouddhiques du Japon.*

3) Voy. ci-dessus, page 5.

Prâtimoksha de 250 articles est dans l'école du Dhyâna le code reconnu du clergé, et les moines lors de leur consécration s'engagent solennellement à s'y conformer; et pourtant, deux ou trois jours après la cérémonie, ils reçoivent une nouvelle ordination, lors de laquelle ils promettent de vivre selon les prescriptions d'un code spécialement mahâyâniste, conduisant, si l'on s'y conforme fidèlement, à la dignité de Bodhisatwa, tandis que le Prâtimoksha ne peut élever qu'à celle d'Arhat [1]). C'est de ce code que cette étude s'occupera. Il s'appelle *Fan wang king* 梵網經, „Sûtra du filet de Brahma".

Il est clair, après ce qui a été dit du syncrétisme qui a fondu au sein de l'Eglise de Chine différents éléments nouveaux avec l'élément primitif, que le temps devait venir où le Prâtimoksha ne pourrait plus lui suffire. Ce livre règle la vie des moines qui cherchent le salut en se consacrant volontairement à la pauvreté et à la mendicité; il ne donne rien pour ceux qui le cherchent suivant les autres voies admises dans l'Eglise, et il fallut un code applicable à tous les cas nouveaux. Le Sûtra du filet de Brahma satisfait très bien à cette condition. En outre, le premier principe du Mahâyâna tendant à ne faire de l'homme, même avant qu'il quitte l'existence d'ici bas, rien de moins qu'un Bodhisatwa, on ne peut plus se contenter de prescriptions qui, selon la doctrine officielle, ne conduisent pas plus haut qu'à la dignité d'Arhat [2]); on eut besoin d'un guide qui fît nécessairement un Bodhisatwa de quiconque le suivrait fidèlement en tout, et qui de plus donnât des prescriptions relatives à la prédication et à la propagande, c'est-à-dire à l'œuvre du salut d'autrui, essentielle dans ce qui distingue les Bodhisatwas. Cependant ce code, quelque nécessaire qu'il fût, ne devait pas détrôner le Prâtimoksha, rendu vénérable par son antiquité, puisque l'Eglise admit le monachisme mendiant parmi les voies du salut; il ne fallait pas remplacer la vieille loi, mais la compléter; de là cette double ordination que reçoivent actuellement les religieux. Nous en parlerons en détail dans notre dernier chapitre.

---

1) La même chose a lieu au Japon (voy. l'opuscule de Fujishima, page 27).

2) Le »Sûtra des 42 sections" 四十二章經, parvenu en Chine au premier siècle déjà, commence par l'enseignement suivant: »Buddha a dit: »L'homme qui quitte »ses parents et embrasse la vie religieuse, qui connaît son propre cœur et peut pénétrer »jusqu'à l'origine de son être, et qui peut comprendre les lois du Nirwâṇa — cet homme »est un Çramaṇa. S'il suit constamment les 250 préceptes, persévère dans la pureté de »conduite et marche dans les quatres vraies voies du salut, il deviendra un Arhat".

佛言、辭親出家、識心達本、解無爲法、名曰沙門。常行二百五十戒、進止清淨、爲四眞道行、成阿羅漢。

Le code du Mahâyâna se présente comme une image de l'Eglise buddhiste en Chine dans les divers éléments qui la constituent, image assez fidèle pour que peut-être dans tout le Tripiṭaka il ne soit pas possible d'en trouver une plus exacte. Il n'en est que plus étonnant qu'aucun sinologue n'ait jusqu'ici, à ce qu'il semble, songé à en donner la traduction au monde occidental, surtout puisque ce code joue un rôle extrêmement important dans l'Eglise actuelle. De fait c'est la seule loi dont les moines de maintenant se préoccupent; ils ne connaissent guère que de nom le Prâtimoksha proprement dit.

L'origine en est obscure. Tout ce que l'on en pourrait savoir sont les détails donnés dans une sorte de préface, attribuée à un certain Sang Tchao 僧肇, qui vécut de 384 à 414, préface qui précède souvent les bonnes éditions du code. On y lit:

„Le Sûtra du filet de Brahma „est la source et le point de „départ de toutes les lois pos- „sibles, le régulateur nécessaire „dans tous les Sûtras, le modèle „authentique auquel les grands „Saints ont conformé la cré- „ation, la voie véritable de „ceux qui suivent le sentier de „la béatification progressive. „Aussi, parmi les enseigne- „ments faisant autorité dans „tous les systèmes des Tathâ- „gathas, quelque immense et „immense que soit le nom- „bre de ces systèmes, il n'y en „a pas un seul qui ne reçoive et „ne prêche ce Sûtra comme la „boussole par laquelle on doit „se diriger.

„A cause de tout cela, notre „seigneur de la maison royale „de Ts'in, dont la science s'étend „jusqu'aux sphères célestes, te- „nait son attention inébranla- „blement fixée sur les signes de „troubles et de confusion. Son „autorité lui enchaînait les Qua- „tre Océans, et pourtant il plon-

夫梵網經者蓋是萬法之玄宗、衆經之要旨、大聖開物之眞模、行者階道之正路。是以如來權教、雖復無量、所言要趣莫不以此爲指南之說。是以秦主識達圖中、神凝紛表、雖威綸四海而沾想虛玄、雖風偃八荒而靖慮塵外。故弘始三年、淳

風東扇、於是詔天竺法師鳩摩羅什在長安草堂寺、及義學沙門三千餘僧。手執梵文、口翻解釋五十餘部、唯梵網經一百二十卷六十一品其中菩薩心地品第十、專明菩薩行地。是時道融道影三百人等、卽受菩薩戒、人各誦此品、以爲心首。師徒義合、敬寫一品八十一部、流通於世、欲使仰希菩提者追蹤以悟理。故冀於後代同聞焉。

„geait sa pensée jusqu'aux fonda-„tions de l'univers; ses vents fai-„saient se courber à terre les huit „subdivisions du monde, et pour-„tant ses pensées s'élevaient en „silence au-dessus de la matière. „Aussi, dans la troisième année de „la période Houng-chi, une brise „pure soufflant de l'est, il ordonna „que le maître indien du Dharma, „Kumâradjîwa, habitât dans le cou-„vent de la Salle de Paille à Tchang-„ngan, entouré de plus de trois „mille Çramaṇas, ses braves com-„pagnons d'étude. Kumâradjîwa y „prit dans la main plus de cinquante „ouvrages sanscrits, les traduisit „oralement aux autres et les inter-„préta; mais des 120 chapitres et des „61 thèmes du Sûtra du filet de „Brahma il ne traita que le dixième „thème, qui traite des qualités di-„stinctives des Bodhisatwas et des „stages qu'ils doivent traverser „dans la voie de la perfection, et qui „donc expose uniquement la con-„duite et la manière de vie des „Bodhisatwas et les phases de leur „perfectionnement sur la voie qui „conduit à l'empyrée des Buddhas „(v. page 20). Alors Tao Young, Tao „Ying et trois cents autres accep-„tèrent les commandements des „Bodhisatwas et chacun récita ce „thème, le considérant comme la „base de tout pour les dispositions „intérieures. Les maîtres et les dis-„ciples se réunissaient fidèlement, „copiaient respectueusement le thè-„me en ses 81 divisions, et le „propageaient dans le monde, afin „de mettre en état de les suivre ceux „qui aspiraient à l'état de bodhi, de sorte qu'ils pussent ainsi

„naître à ce que est vrai et bon. C'est pourquoi j'espère que la „postérité tout ensemble y obéira aussi".

Nulle part ailleurs on ne connaît de renseignements, soit complétant, soit contredisant ce que l'on vient de lire, ce qui fait que c'est tout ce que l'on sait sur l'origine du Sûtra du filet de Brahma. Suivant le *Kao sang tch'wen* 高僧傳, „Traditions relatives à des religieux buddhiques de marque", ouvrage de la première moitié du sixième siècle, contenant un grand nombre de biographies de grande valeur pour l'histoire de la religion, ce Sang Tchao, à qui nous avons vu qu'on attribue la notice ci-dessus, aurait été disciple de Kumâradjîwa et l'aurait aidé à traduire les saints écrits, ce qui confère une grande importance aux détails qu'il donne, si du moins c'est bien lui qui les donne.

Les orientalistes n'ont jamais encore à ce que nous sachions produit au jour d'original sanscrit ou pali sur lequel Kumâradjîwa aurait fait sa traduction chinoise. Il est vrai que dans le Kandjour se trouve un Brahmadjâla Sûtra [1]), dont le nom pourrait aussi être rendu par Sûtra du filet de Brahma, ce qui conduirait à supposer que c'est le même ouvrage que le Sûtra chinois. Ce Sûtra tibétain correspond au Sûtra pali du même nom dont M. Grimblot a publié le texte (Sept Suttas Palis, Paris 1876) et le Rev^d. D. Gogerly, missionnaire au Ceylan, a donné l'analyse dans le *Ceylon Friend*; les deux traitent du même sujet et ont de nombreuses ressemblances de détail, mais ne correspondent pas exactement l'un à l'autre; ce sont deux rédactions distinctes [2]). Ni l'un ni l'autre cependant ne sont l'original du Sûtra chinois. On trouvera dans le *Lotus de la bonne Loi* de Burnouf, page 850, la traduction d'un fragment tiré d'un Brahmadjâla Sutta; mais cet écrit pali n'a non plus, malgré son nom, rien de commun avec le Sûtra de la Chine. Relevons enfin que dans la collection chinoise dite des „Sûtras des longs Agamas" 長阿含經, le quatorzième chapitre est formé par un Sûtra intitulé „Sûtra des mouvements de Brahma" 梵動經, ce qui en sanscrit pourrait donner Brahmatjâla Sûtra. Néanmoins, et quoique cet écrit mentionne en passant quelques unes des prescriptions principales qui se trouvent aussi dans notre Sûtra du filet de Brahma, c'est un tout autre ouvrage que ce dernier. Peut-être les deux écrits ont-ils porté originairement le même titre, et les traducteurs ont-ils confondu *djâla*, „filet", avec *tjâla*, „mouvement".

1) Voy. les *Asiatic Researches*, vol. XX, p. 483, dans un article de M. Csoma de Kôrös. Voy. aussi *Annales du Musée Guimet*, II, page 286.

2) Léon Feer, *Annales du Musée Guimet*, endroit cité. Voy. aussi Beal, *Buddhism in China*, ch. 3, page 33.

Le Sûtra du filet de Brahma ne semble pas avoir joué un rôle important en Chine pendant les premiers siècles depuis qu'il y a existé. Du moins nous ne le trouvons nulle part mentionné, quand ce ne serait que de nom seulement, dans toute la littérature antérieure au huitième siècle. Il est aussi très remarquable que les Annales de la dynastie de Sui (隋書) n'en parlent point dans une liste d'écrits buddhistes qu'elles contiennent au chapitre 35, quoique dans cette liste soient nommés les 250 commandements pour les bhikshus et les 500 commandements pour les bhikshunis, le Mahâsaṅgha-winaya et toutes sortes d'écrits de l'école du Mahâyâna. Nous n'avons jamais rencontré, soit le nom, soit une citation de notre Sûtra dans les cent chapitres du „Bosquet de perles sur le champ de la Loi", *Fah youen tchou lin* 法苑珠林, exposé bien connu du système buddhiste, publié au septième siècle et composé de citations empruntées à de nombreux ouvrages de toute espèce [1]). En revanche, il est nommé dans „l'Aperçu de la doctrine buddhiste dans la période de Khai youen", *Khaï-youen shih kiao louh* 開元釋教錄, bibliographie des écrits relatifs à l'Eglise, qui parut en 730 et où probablement ne manquent les titres que d'un nombre très restreint d'ouvrages buddhistes ayant existé avant l'époque de la publication de ce travail. Ces faits nous portent à admettre que l'influence de ce Sûtra date de l'époque où la fusion des sectes dont il a été question plus haut s'est trouvée accomplie, de sorte que l'on sentît le besoin d'avoir un code nouveau s'appliquant aux diverses méthodes pronées par les anciennes sectes pour obtenir le salut. Peut-être on y introduisit alors les modifications nécessaires pour qu'il s'adaptât aux besoins de l'Eglise dans la nouvelle phase où elle était entrée; mais ceci est un point sur lequel tous les renseignements font défaut, parce que l'on n'a pas d'autres éditions du Sûtra que celles qui ont paru dans le cours des derniers siècles écoulés.

Malgré tout, le fait subsiste que le Sûtra du filet de Brahma a été le code le plus important de l'Eglise, et qu'il a exercé une plus grande influence que tout autre écrit, tant sur les laïques que sur les religieux. C'est ce que nous nous proposons de montrer dans cet ouvrage, non toutefois sans faire précéder une traduction de ce code. Quant à nos preuves, nous les tirerons avant tout de faits recueillis par nos recherches personnelles dans l'empire du Milieu. Nous y avons fait de longs séjours dans des monas-

---

1) Ce n'est pas une preuve concluante que notre Sûtra n'y soit absolument pas nommé. D'autres, plus heureux que nous, l'y auront peut-être rencontré.

tères buddhistes de premier ordre, dans le but exprès de prendre note de tout ce que nous parviendrions à voir des observances religieuses et de la vie d'intérieur des moines, et de nous en rendre compte méthodiquement. Ce que nous offrons ici au monde savant n'est qu'une faible partie des renseignements dont nous nous sommes ainsi rendu maître dans les couvents chinois. Nous espérons donner en son lieu le tout dans notre ouvrage intitulé *The Religious System of China*, dont le premier volume a paru au commencement de cette année.

Nous reproduisons notre Sûtra d'après deux textes imprimés par „l'endroit où l'on grave les Sûtras" 刻經處, institution de Nanking bien connue par les éditions soignées d'ouvrages buddhistes qu'elle publie régulièrement. L'un de ces deux textes n'est accompagné d'aucun commentaire et porte le millésime de 1885; l'autre, qui a un commentaire, est de 1874. Le commentaire a été composé en 1637 par un religieux de Nanking, nommé Tchi Süh 智旭; avec le texte il ne remplit pas moins de quatre volumes, divisés en sept chapitres. L'ouvrage a pour titre: „Sûtra du filet de Brahma et thème sur les qualités nécessaires aux Bodhisatwas et sur les stages de leur avancement vers la perfection, prêchés par Buddha — joints à un commentaire", 佛說梵網經菩薩心地品合註. Nous avons en outre consulté quelques éditions d'importance secondaire et fait usage de celle du Tripiṭaka du Japon appartenant à *l'India Office* de Londres et mis à notre disposition par M. le docteur Rost, avec la bienveillance que tout le monde lui connaît.

PREMIÈRE PARTIE.

Sûtra du filet de Brahma.

佛說梵網經

菩薩心地品之上

爾時釋迦牟尼佛在第四禪地中摩醯首羅天王宮與無量大梵天王不可說不可說菩薩衆、說蓮華臺藏世界盧舍那佛所說心地法門品。是時釋迦身放慧光。所照從此天王宮乃至蓮華臺藏

Sûtra du filet de Brahma, prêché par Buddha.

Première partie du thème sur les qualités nécessaires aux Bodhisatwas et sur les stages de leur perfectionnement.

„A cette époque Çâkyamuni Buddha se trouvait dans le palais du Dewarâdja Maheçwara (Brahma ou Çiwa?), situé dans le quatrième monde du Dhyâna, en la compagnie de l'incommensurable Mahâbrahma Dewarâdja et d'une foule indicible, ineffable, de Bodhisatwas. Et il y prêcha sur les doctrines relatives aux qualités (des Bodhisatwas) et aux stages de leur perfectionnement, telles qu'elles avaient été annoncées par Lotjana sur sa terrasse de fleurs de lotus, qui renferme les mondes.

„Alors une lumière de sagesse rayonna de l'être de Çâkya. Elle brilla depuis le palais du Dewarâdja jusqu' au sein des mondes renfermés par la terrasse. Et toutes les créatures

douées de vie sans distinction, qui existaient dans tous les mondes de ces mondes, se regardèrent les unes les autres avec joie et allégresse, mais ne comprenaient pas encore cette lumière; elles se demandaient à quoi elle pouvait servir, et aussi les innombrables Dewas et hommes sentaient cette incertitude venir en eux.

„Alors, de la foule s'éleva un Bodhisatwa, le „Maître de la glorieuse lumière qui pénètre le firmament", du samâdhi de sa lumière grande, élevée, majestueuse et glorieuse. Par la force divine de Buddha il fit rayonner hors de lui une lueur wadjra de la couleur d'une nuée blanche; cette lueur illumina tous les mondes existants sans exception, et la foule entière des Bodhisatwas vint se rassembler au milieu d'elle. Un de cœur, mais en langages divers, ils demandèrent à quoi servait cette lumière et quel signe cette lumière pouvait bien être; et alors Çâkya prit la grande foule de ces mondes dans ses bras, pour retourner avec eux aux mondes renfermés par la terrasse de lotus, au palais des lumières wadjra rouges qui sont des millions de billions en nombre. Là il contempla Lotjana Buddha, assis sur un trône de millions de billions de fleurs de lotus, d'où rayonnait une lueur vive et brillante. Çâkya et toute la foule se jetèrent en un même moment aux pieds de Lotjana pour le saluer, et Çâkya dit:

„Comment tous les êtres vivants qui sont sur la terre et dans le firmament que ce monde renferme, peuvent-ils se perfectionner dans les dix

世界。其中一切世界一切衆生各各相視、歡喜快樂而未能知此光、光何因何緣皆生疑念、無量天人亦生疑念。爾時衆中玄通華光主菩薩從大莊嚴華光明三昧起。以佛神力放金剛白雲色光、光照一切世界、是中一切菩薩皆來集會。與共同心異口問此光、光爲何等相。是時釋迦卽擎接此世界大衆、還至蓮華臺藏世界百萬億紫金剛光明宮中。見盧舍那佛坐百萬億蓮華赫赫光明座上。時釋迦及諸大衆一時禮敬盧舍那佛足下已

stages de Bodhisatwa? quelles marques font-ils voir lorsqu'ils sont sur le point d'atteindre le rang des Buddhas? En mes attributs originels de la nature des Buddhas je demande à t'entendre à grands traits au sujet de toutes les semences de la sainteté de Bodhisatwa".

„Alors Lotjana Buddha eut aussitôt une grande joie. Il fit voir l'essence corporelle de sa lumière dans l'espace aérien, le samâdhi originel de son Dharmakâya éternellement permanent devenu Buddha, et il dit à la foule: „Vous tous ici, enfants de Buddha, écoutez avec soin, réfléchissez bien à mes paroles et conformez-y votre conduite. Déjà depuis cent asaṅkhyeyas de kalpas j'ai pratiqué les qualités de Bodhisatwa et les stages du perfectionnement, et j'en ai fait mon guide. Premièrement je me dépouillai de tout ce qui est mondanité et je me perfectionnai jusqu'au plus haut degré de bodhi, sur quoi je reçus le titre de Lotjana. Je demeure sur la terrasse de lotus, qui renferme les mondes et les océans. Cette terrasse porte dans son pourtour mille pétales, dont chacun est un monde, de sorte qu'il y a mille mondes; et moi-même je me change en mille Çâkyas, en rapport avec ces mille mondes. Mais sur chaque monde d'un pétale il y a de nouveau cent millions de Merus, et tout autant de soleils et de lunes, tout autant d'empires terrestres par quatre ensemble, tout autant de Djambudwîpas et de Bodhisatwas Çâkya, assis sous cent millions d'arbres bodhi, et chacun d'entre eux prêche les qualités et les stages de

釋迦佛言。此世界中地及虛空一切衆生爲何因緣得成菩薩十地道、當成佛果爲何等相。如佛性本源品中廣問一切菩薩種子。爾時盧舍那佛卽大歡喜。現虛空光體性本源成佛常住法身三昧、示諸大衆。是諸佛子諦聽善思修行。我已百阿僧祇劫修行心地、以之爲因。初捨凡夫成等正覺、號爲盧舍那。住蓮華臺藏世界海。其臺周徧有千葉、一葉一世界、爲千世界、我化爲千釋迦、據千世界。後就一葉世界復有百億須彌山百億日月百億四天下百億南閻浮提百億菩薩釋迦、坐百億菩提樹下、各說汝所問菩提薩埵心地。

perfectionnement des Bodhisatwas dont vous venez d'entendre parler. Et chacun des neuf cents quatre vingt-dix-neuf autres Çâkyas fait surgire mille fois cent millions de Çâkyas, qui font la même chose à leur tour. Les Buddhas des mille pétales sont donc des transformations de moi-même, et les mille fois cent millions de Çâkyas sont des transformations de ces mille Çâkyas; je suis donc aussi leur origine, et mon nom est Lotjana Buddha".

„Alors Lotjana Buddha de la terrasse de lotus, qui renferme les mondes, répondit au long à la demande des mille et des mille fois cent millions de Çâkyas sur les doctrines touchant les qualités et les stages du perfectionnement: „O Buddhas, apprenez quels sont les dix fruits des dispositions du cœur appelés sentiers du début (發趣) et qui se trouvent dans la force d'une foi ferme; ce sont:

1° 捨心, le renoncement aux choses du monde;

2° 戒心, l'observation des commandements (c'est-à-dire des daçaçîla ou dix règles fondamentales de l'Eglise);

3° 忍心, l'endurance;

4° 進心, le zèle, l'énergie;

5° 定心, la fermeté (dans la méditation);

6° 慧心, la sagesse, l'intelligence;

7° 願心, le désir (du bien pour soi-même et pour autrui);

8° 護心, la protection (des Buddhas, du Dharma et du Sangha, et de toutes les œuvres méritoires, afin que de fausses doctrines ne prennent pas la place de la vraie foi);

9° 喜心, la joie, l'allégresse;

10° 頂心, l'amour de ce qui est le plus haut (c'est-à-dire de la plus haute sagesse).

„O Buddhas, apprenez aussi quels sont

其餘九百九十九釋迦各各現千百億釋迦亦復如是。千葉上佛是吾化身、千百億釋迦是千釋迦化身、吾以爲本源、名爲盧舍那佛。爾時蓮華臺藏世界盧舍那佛廣答告千釋迦千百億釋迦所問心地法品。諸佛當知堅信忍中十發趣心向果、一捨心、二戒心、三忍心、四進心、五定心、六慧心、七願心、八護心、九喜心、十頂心。諸佛當知從是十發趣入堅法

忍中十長養心向果、一慈心、二悲心、三喜心、四捨心、五施心、六好語心、七益心、八同心、九定心、十慧心。諸佛當知從是十長養心入堅修忍中十金剛心向果、一信心、二念心、三迴

les dix fruits des dispositions du cœur qui font croître (le caractère de buddha) et qui servent au bien d'autrui (長養); ils se trouvent dans le pouvoir d'observer avec persévérance les commandements, et on y pénètre en suivant les dix sentiers du début qui viennent d'être désignés. Ce sont:

1° 慈心, la douceur, le désintéressement;

2° 悲心, la miséricorde, la pitié;

3° 喜心, la joie (des progrès faits par autrui sur la voie du salut);

4° 捨心, le renoncement, l'indifférence pour les biens terrestres;

5° 施心, la bienfaisance, la distribution de ce que l'on possède;

6° 好語心, aimer à parler (de la doctrine et du bien);

7° 益心, aider autrui (sur la voie du salut);

8° 同心, unité (le sentiment que tout naît, existe et se détruit sous l'empire de l'éternel Dharma ou ordre universel, sentiment si puissant qu'il fait que soi-même on se fond dans ce grand tout);

9° 定心, la fermeté (samâdhi);

10° 慧心, la sagesse (pradjnâ).

„O Buddhas, apprenez quels sont les dix qualités wadjras (金剛心), fruits des dispositions qui se trouvent dans le persévérant perfectionnement de soi-même; on y pénètre en passant par les dix qualités qui font croître le caractère de buddha et servent au bien d'autrui. Ce sont:

1° 信心, la foi;

2° 念心, la pensée (à six sujets, 六諦, sur lesquels se concentre toute la faculté pensante: la matière, la qualité, la variété, etc.);

3° 迴向心, la méditation profonde de la doctrine;

4° 達心, le recueillement;

5° 直心, l'esprit porté à marcher droit au but (la dignité de buddha) sans s'écarter pour si peu que ce soit du sentier qui y mène;

6° 不退心, l'absence du retour en arrière (c'est-à-dire que l'on ne fasse plus un seul pas sur la voie de la mondanité);

7° 大乘心, l'esprit du Mahâyâna (qui fait que soi-même on ne retombe pas dans le Hînayâna ou le Madhyimayâna, lesquels ne conduisent qu'aux degrés inférieurs de la sainteté, et qui empêche autrui d'y retomber);

8° 無相心, l'absence d'impressions (ce qui produit la possession complète de Pradjnâ-pâramitâ et fait que l'on erre en pensée dans le Nirwâṇa);

9° 慧心, l'intelligence (sublime, plus élevée, cela va sans dire, que celle du sixième point nommé dans les sentiers du début);

10° 不壞心, l'indestructibilité (en vertu de laquelle ni les démons, ni qui que ce soit d'autre ne peuvent anéantir la haute position que l'on a conquise).

„O Buddhas, apprenez quels sont les dix stages (地), fruits des dispositions qui se trouvent dans la sainteté inébranlable; on y pénètre après avoir passé les dix qualités wadjras qui viennent d'être nommées. Ce sont:

1° 體性平等地, le stage du repos de l'être et du cœur (fruit du samâdhi parfait);

2° 體性善慧地, le stage de l'excellence et de l'intelligence de l'être et du cœur;

3° 體性光明地, le stage de la lumière éclatante de l'être et du cœur;

4° 體性爾燄地, le stage de la surabondance de flammes de l'être et du cœur;

5° 體性慧照地, le stage dans lequel il émane de l'être et du cœur un rayonnement de sagesse;

6° 體性華光地, le stage dans lequel l'être et le cœur possèdent un éclat magnifique;

7° 體性滿足地, le stage dans lequel tout ce qui est bon et excellent est complètement présent dans l'être et dans le cœur;

8° 體性佛吼地, le stage où l'être et le cœur possèdent la voix rugissante (enseignante) des Buddhas;

9° 體性華嚴地, le stage de la magnificence et de la gloire de l'être et du cœur;

10° 體性入佛界地, le stage où l'être et le cœur pénètrent dans l'empyrée des Buddhas.

向心、四達心、五直心、六不退心、七大乘心、八無相心、九慧心、十不壞心諸佛當知從是十金剛心入堅聖忍中十地向果、一體性平等地、二體性善慧地、三體性光明地、四體性爾燄地、五體性慧照地、六體性華光地、七體性滿足地、八體性佛吼地、九體性華嚴地、十體

性入佛界地。是四十法門品我先爲菩薩時修。入佛果之根源。如是一切衆生入發趣長養金剛十地證當成果。無爲無相大滿常住、十力十八不共行法身智身滿足。

„Jadis, quand j'étais Bodhisatwa, j'ai pratiqué ces quarante points de la doctrine. Ils sont la racine et la source de la dignité de buddha. Aussi tous les êtres vivants qui suivront les sentiers du début, les qualités qui font croître le caractère de buddha et servent au bien d'autrui, les wadjras et les dix stages, rendront témoignage du perfectionnement. Sans actions, sans forme tangible, ils parviendront à la parfaite consommation, deviendront éternels et immuables; leurs dix forces (daçabala), les dix-huits attributs de ceux qui sont détachés des imperfections mondaines (âwêṇika-dharma), leur dharmakâya, leur bodhikâya — tout deviendra complet".

Il y a donc trente qualités distinctives (心) des Bodhisatwas, et dix stages (地) qu'ils doivent traverser dans la voie qui mène à la dignité de buddha, en autres termes c'est une école complète de la sainteté, découlant directement du Dharma ou de l'ordre universel, c'est-à-dire, dans le langage de notre Sûtra, prêchée en première instance par Lotjana, assis sur la terrasse de lotus, qui renferme tous les mondes. Comme on le sait, dans les conceptions buddhistes il est très souvent fait mention de l'univers comme d'une fleur de lotus, parce que les mondes qui le composent s'enferment les uns les autres de même que les pétales de la fleur. — Lotjana prêche à l'instigation de Çâkyamuni; donc la prédication de la doctrine est un résultat de l'action de Çâkyamuni, la lumière de l'univers, l'élément principal de l'ordre universel; l'ordre universel, en effet, est en repos, dans le samâdhi, quand la lumière en a disparu, et c'est cette lumière qui le met à l'œuvre, qui est la prédication. Il n'y a pour cela rien que de fort naturel à ce que notre Sûtra fasse entrer Çâkya en action à l'apparition de l'aurore; en effet, comme il s'exprime, le Bodhisatwa qui est »le Maître de la glorieuse lumière pénétrant le firmament", c'est-à-dire le soleil, avait commencé par la puissance divine de Çâkya d'émettre une pâle lumière dans laquelle tous les Bodhisatwas se réunirent (p. 15), c'est-à-dire, qui absorba toute la lumière des étoiles. Alors Çâkya prit tous les Bodhisatwas et les posta devant le trône de Lotjana, ce qui signifie que la lumière de l'univers absorba toute la lumière des étoiles et s'identifia alors avec l'univers et son ordre, pour être de nouveau comme inondé de son influence, ou, comme le Sûtra s'exprime, »recevoir ses doctrines".

Ainsi, de même que tout ce qui existe, notre code est pour l'école du Mahâyâna une production directe de Lotjana, l'ordre universel. Le soleil et les étoiles sont des Bodhisatwas, Buddha Câkya est la lumière cosmique, de laquelle naît aussi la lumière solaire. On comprend donc, sans qu'il soit besoin d'amples explications, la description que dans notre Sûtra Lotjana donne de lui-même et de son action, ainsi que de la terrasse de lotus où il trône; cela signifie simplement: »Toutes les forces à l'œuvre dans les subdivisions de l'univers émanent de l'ordre universel et proclament comme lui la voie du salut". Remarquons en passant que l'origine de tous les Sûtras de quelque importance dans l'école chinoise du Mahâyâna est représentée d'une manière analogue à ce qui est dit du nôtre, c'est-à-dire que toujours Lotjana ou Çâkya sort de son samâdhi au sein d'un éclat infini et répand la lumière, ce qui veut dire prêche.

Tout vrai fils de l'Eglise aspire à devenir lui aussi un prédicateur de qui émane la lumière, même si, ce qui est souvent le cas, la félicité suprême telle qu'il se la représente consiste en quelque chose d'autre. Il s'efforce en effet de parcourir les »dix stages" (daçabhûmi) de l'école de Lotjana, qui rappellent évidemment les propriétés des luminaires célestes, et ainsi il acquiert »la voix enseignante des Buddhas": comme des Buddhas il émane de lui de la lumière, et, comme s'exprime la doctrine ecclésiastique, il amène d'autres êtres au salut — c'est-à-dire il les éclaire.

Si l'on passe un peu en détail la revue de la voie du salut, on remarque dès l'abord que les »sentiers du début" représentent tout simplement les six parâmitâs. Le *Fan yih ming i* les nomme dâna, çîla, kshânti, wîrya, dhyâna et pradjnâ [1]) et Kern les énumère de la même manière [2]); donc l'Eglise moderne de la Chine remplace la charité (dâna) par le renoncement. Outre ces six, les »sentiers du début" ont encore quatre pâramitâs, ajoutées probablement pour compléter la dizaine, le nombre de dix jouissant dans l'Eglise d'une certaine importance. Quant aux vingt qualités suivantes, elles ont l'air d'avoir été obtenues en empruntant pêle-mêle quelques unes des cinq indriyas ou facultés de l'esprit, des sept bodhyangas ou éléments de la sagesse, des cinq balas ou forces, et des perfections d'autres groupes scolastiques qui jouent un rôle dans la doctrine ecclésiastique; on les retrouve aussi à quelques unes près parmi les 108 dharmâlokamukhas ou qualités de l'homme parfait, énumérées dans le Lalitawistara. Cela n'empêche cependant point que l'ordre adopté n'obéisse à une pensée dirigeante. En effet, grâce aux pâramitâs, on parvient dans un état où apparaît déjà clairement le caractère de bodhisatwa, c'est-à-dire que l'on commence à manifester les vertus qui servent aussi à la félicité et au salut d'autrui; pourtant les trois derniers points ne concernent que des dispositions de l'âme »qui font croître le caractère de buddha". Il n'y a rien de spécial à dire des dix qualités wadjras, ainsi nommées parce qu'elles reposent essentiellement sur la fermeté.

„Alors l'éclatante et glorieuse grande lumière de Lotjana, assis sur la terrasse de lotus et renfermant les mondes, se répandit sur les Buddhas trônant sur les mille fleurs de son trône, sur les mille fois cent myriades de Buddhas, sur les Buddhas de tous les mondes possibles. Sur un de ces trônes siégeait un Bodhisatwa du nom de Roi de la belle Lumière et Bodhisatwa de la grande Lumière de la Sagesse (il s'agit évidemment du soleil); il se leva de son trône et dit à Lotjana: „Maître du Monde, tu as exposé à grands traits par dessus les Buddhas quels sont les noms des dix sentiers du début, des dix qualités qui font croître le caractère de buddha et servent au bien d'autrui, des dix wadjras et des dix stages; cependant nous ne saisissons pas encore le sens

爾時蓮華臺藏世界盧舍那佛赫赫大光明座上千華上佛千百億佛一切世界佛是座中有一菩薩名華光王大智明菩薩、從坐而立、白盧舍那佛言、世尊、佛上略開十發趣十長養十金剛十地名相、其一一

1) Chap. 10, § 44. 2) I, pages 415 et 416.

renfermé dans chacun de ces noms. Nous espérons que tu daigneras les expliquer; nous souhaitons ardemment une prédication à ce sujet, afin que soit expliquée, de même que les cent considérations des Tathâgatas, cette porte de toute sagesse qui est contenue dans les précieux piṭakas, si beaux, si extrêmement wadjras".

„Alors Lotjana Buddha dit: „Vous, les mille Buddhas, écoutez attentivement. Vous avez demandé en premier lieu: „Quel est le sens renfermé dans les sentiers du début?"

義中未可解了。唯願說之、唯願說之、妙極金剛寶藏一切智門如來百觀品中已明。爾時盧舍那佛言、千佛諦聽、汝先言云何義者發趣中。

Ici vient dans le Sûtra une longue série de commentaires sur chacun des quarante points qui composent la voie du salut, et l'auteur s'enfonce continuellement dans un monde d'abstractions exprimées en un langage si désespérément obscur, qu'il est tout au plus possible de se rendre compte très en gros de la marche de la pensée et qu'il faut renoncer à donner une traduction exacte du tout. Parfois le commentaire est tout à fait intelligible; mais alors il est si insignifiant qu'on ne perdrait rien à ne pas l'avoir. Qu'on en juge par exemple par ce qui est dit de la vertu du renoncement, qui ouvre la série.

»En qualité de fils de Buddha, rejette loin de toi royaume et propriété foncière, ville et forteresse, enclos et maison, or, argent, perles, hommes, femmes, ton propre corps — en un mot, rejette loin de toi tout ce qui existe par l'action. Ce qui n'existe pas par l'action et n'a point de forme, notre savoir et nos notions humains, est formé par une combinaison de fictions. La cause effective de nos notions est dans les douze nidanas, et pourtant ils ne produisent rien, ne détruisent rien, et ne sont pas non plus l'objet d'une action produisant quelque chose ou détruisant. Les douze causes qui agissent du dehors, les dix-huit mondes, les cinq skandhas et toutes les manifestations possibles, tant celles qui partent de l'être lui-même que celles qui n'en partent pas, ne produisent qu'en apparence tout ce qui existe", etc.

若佛子、一切捨國土城邑田宅金銀明珠男女已身、有爲諸物一切捨。無爲無相我人知見假會合成。主者造作我見十二因緣、無合無散無受者。十二入十八界五陰一切一合相無我我所相假成諸法。

Les quarante commentaires explicatifs passent dans l'Eglise pour des adjonctions faites au Sûtra par quelqu'un d'autre que l'auteur, et postérieures à lui. Aussi plusieurs des meilleures éditions déclarent-elles ouvertement qu'ils ne font pas partie intégrante du code, et qu'à la lecture on n'a qu'à les sauter, pour passer immédiatement aux cinquante-huit commandements contenus dans la seconde partie du livre. Du reste, le style de ces commentaires suffit à donner en ceci raison à l'opinion publique.

Le style du Sûtra lui-même se distingue par une grande simplicité, souvent payée d'une quantité de signes graphiques et de répétitions inutiles, tandis que les commentaires sont un modèle d'emphase en même temps que de concision recherchée, à quoi se joint l'emploi affecté de signes graphiques d'un genre peu usité, que le Sûtra même évite systématiquement. En conformité de l'opinion régnante, les exemplaires de notre code que l'on imprime dans la grande majorité des monastères des provinces du Sud-Est de l'empire ne renferment pas les quarante commentaires. Tout cela réuni suffit amplement à nous justifier de laisser dorénavant de côté ces notes explicatives et de nous contenter, en ce qui les regarde, des brefs éclaircissements que nous avons joints à l'énumération des quarante points et que nous avons empruntés aux notes.

Il y a même beaucoup de couvents où l'on imprime notre Sûtra en supprimant en entier la première partie, dont jusqu'ici nous avons entretenu nos lecteurs. Dans le Fouhkien on ne peut se procurer des exemplaires qui la contiennent qu'en les faisant venir d'autres provinces, et l'on est en droit d'en conclure que parmi les religieux de cette province il n'y en a point qui s'occupent de l'école de sanctification, ou qui même en aient entendu parler. Mais aussi, comme nous l'avons déjà relevé, l'Eglise offre des voies du salut plus aisées, parmi lesquelles on n'a que l'embarras du choix; en outre le Buddha Çâkya a donné les cinquante-huit commandements de notre Sûtra, et ils ont été si habilement rédigés qu'on ne peut pas les observer fidèlement sans par cela même acquérir les quarante excellences qui font le Bodhisatwa, ce qui rend l'étude du système superflue. Les cerveaux des moines ressemblent aux cerveaux des autres hommes, si bien qu'ils préfèrent une méthode concrète et pratique aux abstraites spéculations scolastiques, que l'on ne peut s'approprier sans une grande contention d'esprit.

Passons à la seconde partie de notre Sûtra et aux 58 commandements qu'elle contient.

Sûtra du filet de Brahma, prêché par Buddha.

Seconde partie du thème sur les qualités nécessaires aux Bodhisatwas et sur les stages de leur perfectionnement.

„En ce temps là, Lotjana expliqua à grand traits à la foule qui était là réunie, les qualités et les stages qui font partie du nombre inexprimable de systèmes, innombrable comme le sable de cent mille Ganges; il les expliqua plus ténu que les pointes des cheveux. Il dit: „Ces qualités et ces stages ont déjà été prêchés par tous les Buddhas possibles des temps passés, seront prêchés par tous les Buddhas des temps avenir, et sont prêchés par les Buddhas du temps présent. Tous les Bodhisatwas des trois mondes les ont

佛說梵網經

菩薩心地品之下

爾時盧舍那佛爲此大衆略開百千恆河沙

不可說法門中心地如毛頭許。是過去一切

佛已說、未來佛當說、現在佛今說。三世菩薩

pratiqués, les pratiqueront et les pratiquent. Et moi-même aussi pendant cent kalpas j'y ai conformé ma conduite et on m'appelle Lotjana. Allez, Buddhas, publier mes paroles au loin et auprès, et expliquez la doctrine des qualités et des stages à tout ce qui a vie, sans aucune exception".

„Alors de Lotjana, assis sur son trône de lion (siṃhâsana) d'éclatante lumière céleste placé dans le monde de la terrasse de lotus, rayonna de la lumière. Et cette lumière dit aux mille Buddhas siégeant sur la fleur: „Recevez le thème de ma doctrine sur les qualités et les stages, allez et le transmettez aux mille fois cent millions de Çâkyas, afin qu'il parvienne par eux à tous les êtres vivants et qu'ils prêchent dans un ordre régulier le thème de ma doctrine qui vient d'être traité sur les qualités et les stages. Recevez-le, lisez-le et récitez-le, et conformez-vous-y, un d'esprit et de cœur".

„Les mille Buddhas siégeant sur la fleur et les mille fois cent millions de Çâkyas se levèrent alors de l'éclatant trône de lion placé dans le monde de la terrasse de lotus, et chacun d'entre eux prit congé et ils se retirèrent. De tout leur être rayonnait une lumière inconcevable et indescriptible, qui se transforma entièrement en un nombre infini de Buddhas. En une heure de temps ils firent à Lotjana une offrande d'un nombre infini de fleurs bleues, jaunes, rouges et blanches, reçurent le thème qui leur avait été prêché sur les qualités et les stages, et disparurent ensuite chacun du

已學當學今學。我已百劫修行是心地、號吾爲盧舍那。汝諸佛轉我所說、與一切衆生開心地道。爾時蓮華臺藏世界赫赫天光師子座上盧舍那佛放光。光告千華上佛、持我心地法門品而去、復轉爲千百億釋迦及一切衆生、次第說我上心地法門品。汝等受持讀誦、一心而行。爾時千華上佛千百億釋迦從蓮華臺藏世界赫赫師子座起、各各辭退舉身放不可思議光、光皆化無量佛。一時以無量青黃赤白華供養盧舍那佛、受持上說心

monde renfermé dans cette terrasse de lotus.

„Après avoir disparu, ils entrèrent dans le samâdhi de leur lumière magnifique, lequel est l'anéantissement de l'être et du cœur, et revinrent ensuite dans leur monde primitif, le Djambudwîpa, pour ressortir alors, sous l'arbre bodhi, de ce samâdhi [1]). Quand cela eut eu lieu, ils se placèrent sur les sièges wadjra des mille Princes de splendeur, pour prêcher dans les salles de la lumière éclatante [2]) sur les océans de doctrines des dix mondes. Là-dessus ils se levèrent de leurs sièges, se rendirent dans le palais d'Indra et prêchèrent sur les dix stages de la voie par laquelle on devient buddha, pour ensuite se rendre successivement dans le ciel de Yama, dans le 4e, le 5e et le 6e Dewaloka, et y prêcher, dans l'un, sur les dix actions, dans le second, sur les dix manières de s'absorber dans la doctrine, dans le troisième, sur les dix dhyânas, et dans le quatrième, sur les dix stages (page 19). Ils pénétrèrent alors dans le premier monde du Dhyâna et parlèrent sur les dix wadjras (page 18) sur quoi ils se rendirent successivement dans le 2e et le 3e monde du Dhyâna, pour y prêcher, dans l'un, sur les dix facultés, dans l'autre, sur les dix vœux [3]), et enfin dans le 4e monde du Dhyâna, dans le palais de Maheçwara, roi des Dewas, où ils

地法門品竟、各各從此蓮華臺藏世界而沒。沒已入體性虛空華光三昧、還本源世界閻浮提、菩提樹下從體性虛空華光三昧出。出已方坐金剛千光王座及妙光堂說十世界海。復從座起、至帝釋宮說十住。復從座起、至欲天中說十行。復從座起、至第四天說十回向、復從座起、至化樂天說十禪定。復從座起、至他化天說十地。復至一禪中說十金剛、復至二禪中說十忍、復至三禪中說十願、復至四禪中摩醯首羅天王宮說我本源蓮華臺藏世界盧舍那佛所說心

1) En réalité, dans chaque monde le soleil disparaît le soir après avoir radieusement brillé pendant toute la journée; sa lumière entre alors dans le samâdhi, mais elle en ressort le lendemain pour rayonner (prêcher) de nouveau.

2) C'est-à-dire que le soleil parcourut dans chaque monde un nouvel orbite.

3) Voy. plus loin, au 35e commandement.

地法門品。其餘千百億釋迦亦復如是、無二無別如賢劫品中說。

爾時釋迦牟尼佛從初現蓮華臺藏世界東方來、入天王宮中說魔受化經、已下生南閻浮提迦夷羅國。母名摩耶、父字白淨、吾名悉達。七歲出家、三十成道、號吾爲釋迦牟尼佛。於寂滅道場坐金剛華光王座、乃至摩醯首羅天王宮、其中次第十住處所說。時佛觀諸大梵天王網羅幢、因爲說無量世界猶如網孔、一一世界各各不同別異無量佛教門亦復如是。吾今來此世界八千返、爲此娑婆世界坐

prêchèrent sur le thème primitif de la doctrine des qualités et des stages, qui avait été annoncé par Lotjana dans le monde renfermé dans la terrasse de lotus. Les autres mille fois cent myriades de Çâkyas agirent de même et prêchèrent sans changements ni écarts sur les thèmes du Bhadrakalpa actuel.

„Dans ce temps-là, Buddha Çâkyamuni, après s'être premièrement montré à l'orient du monde renfermé dans la terrasse de lotus, entra dans le palais du roi du ciel et, après y avoir prêché sur le „Sûtra des Mâras qui se laissent convertir", naquit dans le Djambudwîpa méridional, dans le royaume de Kapilawastu [1]). Sa mère se nommait Mâyâ, son père était surnommé le Blanc et Pur (Çuddhodana?) et son propre nom était celui de Sarwârthasiddha. Il embrassa à l'âge de sept ans la vie ascétique et à trente ans il parvint à la perfection; on l'appela Buddha Çâkyamuni. Sur le bodhimanda de l'affranchissement du monde il prit place sur le trône wadjra du roi de la lumière magnifique (le soleil), et se rendit ainsi au palais de Maheçwara, roi des Dewas, y prêchant à dix haltes successives. A cette occasion, le Buddha aperçut les partitions en forme de filet du Dewarâdja Mahâbrahma, et il dit en conséquence: „Les mondes innombrables sont comme les mailles d'un filet; chaque monde est dissemblable des autres et les différences sont sans nombre: il en est de même de l'Eglise bud-

1) La lumière du soleil commence à se montrer à l'orient, détruit (convertit) tous les esprits des ténèbres ou du mal (les Mâras) et se dirige ensuite vers le sud.

dhiste [1]). Ceci est la huit millième fois que je viens dans ce monde, et que pour ce monde de souffrance (Saha) je siège sur le trône wadjra du roi de la lumière magnifique". Il arriva alors au palais du Dewarâdja Maheçwara et y prêcha à grands traits, devant la nombreuse foule qui y était réunie, la doctrine des qualités et des stages. Ensuite il descendit du palais de ce Dewarâdja au Djambudwîpa, afin d'y annoncer sous l'arbre de la connaissance, pour tous les êtres possibles qui existent sur cette terre, et pour tous les hommes mondains qui vivent dans la stupidité et les ténèbres, les tout premiers commandements contenus dans les qualités et les stages de notre Lotjana, lesquels avaient pris naissance dans son cœur et qu'il récite toujours" [2]). Ces précieux commandements wadjra de la lumière [3]) sont le fondement pour tous les Buddhas et Bodhisatwas possibles, la semence des qualités qui conduisent à la dignité de buddha. Tous les êtres ont en eux ces qualités, et par conséquent tout ce qui est volonté, connaissance, désir, émotion, avec les passions et les sentiments qui s'y rattachent, se concentre dans les commandements qui produisent ces qua-

金剛華光王座。乃至摩醯首羅天王宮爲是中一切大衆略開心地法門。竟復從天王宮下至閻浮提、菩提樹下爲此地上一切衆生凡夫癡暗之人說我本盧舍那佛心地中初發心中常所誦一戒。光明金剛寶戒是一切佛本源、一切菩薩本源、佛性種子。一切衆生皆有佛性、一切意識色心是情是心皆入佛性戒中。當當常

1) C'est de là que provient le titre de notre code, »Sûtra du filet de Brahma". On veut ici dire ouvertement que les diverses écoles existant dans l'Eglise sont conformes à l'organisation de l'univers, sont un produit de la nature même; par conséquent ce code, lui-même découlant de l'ordre universel, est applicable à toutes les sectes et écoles.

2) On reconnaît clairement dans ce qui est dit ici la course journalière du soleil, qui, traversant les cieux de Brahma, prêche (répand la lumière) d'étape en étape, arrive en occident chez Maheçwara, y fait des Bodhisatwas par sa prédication sur les trente qualités et les dix stages (fait apparaître les étoiles), et enfin descend dans l'autre hémisphère pour y répandre sa lumière sur les habitants de notre terre qui sont »plongés dans la stupidité et les ténèbres".

3) On ne voit pas au juste si c'est ici ou un peu plus loin que le Buddha Çâkya recommence à parler.

lités de buddha. Il est nécessaire qu'il y ait toujours exhortation et qu'il existe une incarnation éternelle du Dharma, et c'est pour cela que les dix Prâtimokshas sont donnés au monde[1]). Tous les êtres possibles des trois mondes portent sur la tête ces commandements du Dharma, les reçoivent et y obéissent. Maintenant je veux réciter plusieurs fois devant la multitude ici réunie ces commandements inépuisables des piṭakas: ce sont les commandements pour tous les êtres vivants sans exception et le moyen radical de purification pour les dispositions personnelles".

有因故、當當常住法身、如是十波羅提木叉出於世界。是法戒是三世一切眾生頂戴奉持。吾今當爲此大眾重說無盡藏戒品、是一切眾生戒、本源自性清淨。

我今盧舍那
方坐蓮華臺
周帀千華上
復現千釋迦
一華百億國
一國一釋迦
各坐菩提樹
一時成佛道
如是千百億

„Moi, Lotjana d'aujourd'hui,
Etais alors assis sur la terrasse de lotus.
Tout autour m'entouraient, assis sur mille fleurs,
Les mille Çâkyas qui apparaissent à réitérées fois;
Chaque fleur portait cent millions de royaumes,
Et dans chaque royaume était un Çâkya;
Chacun d'entre eux était assis sous un arbre de la connaissance
Et se perfectionnait pour l'état de bodhisatwa en une heure;
Il en allait de même des mille fois cent millions.

---

1) Les dix sévères commandements dont il va être parlé à la page 32 et suiv.

十 誦 各 還 是 甘 聽 俱 各 千 盧
重 我 坐 至 時 露 我 來 接 百 舍
四 本 菩 本 千 門 誦 至 微 億 那
十 師 提 道 百 卽 佛 我 塵 釋 本
八 戒 樹 場 億 開 戒 所 眾 迦 身

„Vers moi, Lotjana, en propre personne,
Les mille fois cent millions de Çâkyas,
Chacun embrassant une multitude, nombreuse comme la poussière,
Vinrent tous ensemble se réunir,
Pour m'entendre réciter les commandements des Buddhas.
Aussitôt furent ouvertes les portes de l'amṛtâ,
Et alors les mille fois cent millions
Retournèrent chacun à leur bodhimanda,
Afin, assis sous l'arbre de la connaissance,
De réciter les commandements de moi-même, le Maître,
Les dix sévères et les quarante-huit [1]).

波 佛 諦 轉 受 頂 汝 我 是 由 微 亦 戒
羅 法 聽 授 持 戴 新 亦 盧 是 塵 如 如
提 中 我 諸 是 受 學 如 舍 成 菩 瓔 明
木 戒 正 眾 戒 持 菩 是 那 正 薩 珞 日
乂 藏 誦 生 已 戒 薩 誦 誦 覺 眾 珠 月

„Ces commandements ont la clarté du soleil et de la lune,
Et ressemblent aussi à un collier de perles;
Les légions des Bodhisatwas, nombreuses comme la poussière,
Se sont perfectionnées par eux jusqu'à la véritable intelligence.
Lotjana les a récités,
Et je les récite de la même manière;
Vous qui venez seulement de vous adonner à l'exercice de l'état de bodhisatwa,
Vous devez les porter sur votre tête, les accepter et y obéir,
Et si vous les acceptez et y obéissez,
Vous devez les communiquer à tous les êtres vivants.
Ecoutez donc attentivement mon discours
Sur le piṭaka des commandements contenus dans le Dharma des Buddhas,
Et sur les Prâtimokshas [2]).

---

1) Les commandements que nous allons reproduire dans les pages 32 et suiv.
2) Les dix commandements sévères.

大衆心諦信
汝是當成佛
我是已成佛
常作如是信
戒品已具足
一切有心者
皆應攝佛戒
衆生受佛戒
即入諸佛位
位同大覺已
眞是諸佛子
大衆皆恭敬
至心聽我誦

„O grande multitude, croyez avec tout le recueillement du cœur,
Que vous êtes prédestinés à devenir Buddhas,
Et que moi, je suis déjà devenu un Buddha.
Vous devez toujours entretenir cette foi en vous:
Quand les catégories des commandements auront toute leur force
Toutes les créatures douées d'un cœur en moi,
Doivent recevoir alors les commandements des Buddhas,
Et quand tous les êtres vivants auront reçu ces commandements,
Ils entreront aussitôt dans l'état de buddha.
Cet état est le même que celui du grand Buddha,
Et ainsi ils seront véritablement des enfants des Buddhas.
Donc, ô multitude, écoutez tous avec respect
Et de tout votre cœur ce que je réciterai".

爾時釋迦牟尼佛初坐菩提樹下成無上正覺、已初結菩薩波羅提木叉、孝順父母師僧三寶、孝順至道之法。孝名爲戒、亦名制止。佛即口放無量光明。是時百萬億大衆諸菩薩十八梵天六欲天子十六大國王合掌至心

„A ce moment, Buddha Çâkyamuni, à peine assis sous l'arbre de la connaissance, atteignit l'intelligence suprême et composa avant tout les Prâtimokshas pour les Bodhisatwas, les prescriptions sur la soumission et l'obéissance aux parents, aux maîtres, au clergé et au Triratna, et les moyens pour parvenir à la perfection suprême par la soumission et l'obéissance. Soumission veut dire soumission aux commandements; aussi se régler, se dominer.

„Une lumière infinie rayonna aussitôt de la bouche du Buddha. Et au même instant la multitude des cent fois dix mille millions de Bodhisatwas, des empereurs des dix-huit Brahmalokas et des six mondes des appétits sensuels, et aussi des princes des seize grands empires (de l'Inde), écoutèrent, les paumes des mains jointes et l'âme attentive, la récitation faite par Buddha des commandements du Mahâyâna, qui s'appliquent à tous les Buddhas. Alors Buddha dit

aux Bodhisatwas: „Je dis moi-même à chaque demi mois les lois et commandements des Buddhas, et vous, Bodhisatwas à l'âme active, et vous aussi, Bodhisatwas des dix sentiers du début, ou vous qui possédez les dix qualités qui font croître le caractère de buddha et qui procurent le bien d'autrui, ou bien les dix qualités wadjras, ou bien les dix stages, vous devez aussi les réciter. Voilà la raison pour laquelle la lumière des commandements rayonne de ma bouche. Cette lumière a sa cause et n'est pas sans motif; cette lumière n'est pas bleue, ni jaune, ni rouge, ni blanche, ni noire; elle n'a point de couleur définie, point de caractère défini; elle n'a point quelque chose et elle n'a point rien; elle n'a pas non plus un dharma cherchant des résultats définis [1]); mais elle est le fondement et l'origine pour tous les Buddhas, le point de départ de la voie qui conduit à la dignité de bodhisatwa, et par conséquent la racine pour les enfants des Buddhas de toute la multitude. C'est pour cela, ô enfants des Buddhas dans la multitude, que vous devez recevoir et observer ces commandements, les lire et les réciter, et vous exercer à les suivre. Enfants des Buddhas, écoutez attentivement. Que quelqu'un reçoive les commandements des Buddhas, il peut être monarque ou prince, membre de l'autorité ou premier ministre, bhikshu ou bhikshuni, empereur dans les dix-huit Brahmalokas ou dans les six mondes des appétits sensuels, ou bien homme

聽佛誦一切諸佛大乘戒。佛告諸菩薩言、我今半月半月自誦諸佛法戒、汝等一切發心菩薩乃至十發趣十長養十金剛十地諸菩薩亦誦。是故戒光從口出。有緣非無因故光、光非青黃赤白黑、非色非心非有非無非因果法、是諸佛之本源、行菩薩道之根本、是大衆諸佛子之根本。是故大衆諸佛子應受持應讀誦應善學。佛子諦聽。若受佛戒者、國王王子百官宰相比丘比丘尼十八梵天六欲天子庶民黃門婬

1) En d'autres termes, elle est tout et embrasse tout: la lumière du Dharma, ou ordre universel, est une et indivisible; de même la doctrine, quoique elle se différencie en plusieurs systèmes.

du peuple ou eunuque, homme ou femme adultère, esclave mâle ou femelle, ou membre des huit classes de fantômes [1]), un wadjradewa, ou une bête qui a pris la forme humaine, pourvu qu'il comprenne les paroles de son Upâdhyâya et qu'il reçoive tous les commandements — il méritera le nom de très pur et très net". Et Buddha dit encore aux enfants des Buddhas: „Il y a dix Prâtimokshas. Si quelqu'un qui a reçu les commandements des Bodhisatwas ne récite pas ces commandements à haute voix, il n'est pas Bodhisatwa, il n'est pas semence des Buddhas. Moi aussi je les récite ainsi; tous les Bodhisatwas s'y sont appliqués, s'y appliqueront et s'y appliquent maintenant. Vous devez pratiquer les Prâtimokshas des Bodhisatwas, dont je vous ai déjà dit brièvement quelque chose, et vous devez vous y conformer d'un cœur respectueux" [2]).

男、姪女奴婢八部鬼神金剛神畜生乃至變化人、但解法師語盡受得戒、皆名第一清淨者。佛告諸佛子言、有十重波羅提木叉、若受菩薩戒不誦此戒者非菩薩非佛種子、我亦如是誦一切菩薩已學、一切菩薩當學、一切菩薩今學。已略說菩薩波羅提木叉相貌應當學敬心奉持。

Premier commandement

Contre l'acte de tuer. [3])

Buddha dit: „Si un enfant de Buddha tue lui-même, ou pousse quelqu'un d'autre à tuer, ou procure ou suggère les moyens de tuer, ou vante l'acte de tuer, ou, voyant celui qui commettra l'acte, exprime son approbation de ce qu'il se propose, ou aussi tue au moyen d'incantations, ou est cause, occasion, moyen ou instrument de l'acte de donner la mort (il devient parâ-

第一殺戒佛言、若佛子若自殺教人殺方便殺讚歎殺見作隨喜乃至呪殺殺因殺緣殺法殺業。乃至一切有命者

1) Les Dewas, les Nâgas, les Yakshas, les Gandharwas, les Asuras, les Garuḍas, les Kinnaras et les Mahoragas.

2) Ce que l'on vient de lire depuis la page 23 est, comme il a déjà été dit, une interpolation postérieure à la composition de notre Sûtra (comp. la page 22).

3) Dans l'exemplaire de l'*India Office* les commandements ne sont pas numérotés et n'ont pas de titre.

djika). On ne doit tuer volontairement rien de ce qui a vie, quoi que ce puisse être. En effet, un Bodhisatwa doit réveiller en lui une mansuétude et une miséricorde perpétuelles et la soumission et l'obéissance, et chercher dans chaque occasion qui se présente à sauver et à protéger tout être vivant; et s'il lâche la bride à l'encontre de ce devoir, au point de donner par légèreté la mort à un être vivant, c'est un crime qui entraîne parâdjika pour un Bodhisatwa".

不得故殺。是菩薩應起常住慈悲心孝順心、方便救護一切眾生、而反自恣心快意殺生者是菩薩波羅夷罪

Parâdjita signifie »expulsé"; parâdjika, »digne d'expulsion ou d'exclusion" (Kern II, page 70). L'Eglise de Chine l'entend dans ce sens que celui qui pèche contre les dix Prâtimokshas n'appartient plus au Sangha au sens étendu du mot, c'est-à-dire au Sangha embrassant aussi bien ceux qui sur la terre cherchent la sainteté, que les saints qui ont quitté la terre, les Buddhas inclus. Le coupable est alors »jeté hors des limites de la mer des Buddhas" 棄佛海邊外; il perd pour toujours les fruits du salut et retombe dans les trois stages inférieurs de la renaissance, devient donc ou un être infernal, ou un Prêta, ou une bête. Quant à ce que l'on entend de plus par parâdjika, notre Sûtra lui-même le dira après avoir énuméré les dix Prâtimokshas (page 39). Rien absolument n'indique néanmoins que quelqu'un qui est devenu parâdjika soit expulsé de son couvent ou exclu de la confrérie: au contraire, comme nous le verrons plus loin, il existe des exercices de pénitence au moyen desquels on peut se purifier des péchés les plus graves.

Deuxième commandement.

Sur le vol.

„Si un fils de Buddha dérobe lui-même, pousse quelqu'un d'autre à dérober, ou procure ou suggère les moyens de dérober, dérobe par incantation, ou est occasion, cause, moyen ou instrument de vol, (il devient parâdjika). Il ne doit volontairement voler ni ce qui appartient aux fantômes ou aux esprits, ni ce qui a un propriétaire, ni ce qui a été pris par des voleurs, ni rien, quand ce ne serait qu'une aiguille ou un brin d'herbe.

第二盜戒若佛子自盜教人盜方便盜呪盜因盜緣盜法盜業。乃至鬼神有主劫賊物一切財物一針一草不得故盜。而菩

Un Bodhisatwa est tenu de réveiller en lui la soumission et l'obéissance, la mansuétude et la miséricorde, qui font partie du caractère des Buddhas, et de toujours procurer le bonheur et la joie à tous les hommes; et si, à l'encontre de ces devoirs, un Bodhisatwa en vient à dérober les biens et possessions d'autrui, ce Bodhisatwa est parâdjika".

薩應生佛性孝順心慈悲心、常助一切人生福生樂、而反更盜人財物者是菩薩波羅夷罪

Troisième commandement.

Sur la luxure.

„Si un fils de Buddha se livre à la luxure ou pousse quelqu'un d'autre à le faire, (il devient parâdjika). Il ne doit se livrer le sachant et le voulant à la luxure avec aucune femme que ce soit. En étant cause, occasion, moyen ou instrument de luxure, en se livrant à la luxure avec les femelles d'animaux, ou avec les femelles de Dewas, de fantômes ou d'esprits, ou en commettant quelque acte d'incontinence contraire aux mœurs, (il devient parâdjika). Un Bodhisatwa est tenu de cultiver en lui la soumission et l'obéissance, de sauver les êtres de toute espèce et de les amener à un stage supérieur de félicité, et de donner des lois pures à l'humanité; et si, à l'encontre de ces devoirs, il en vient à mettre en train la luxure d'un homme quelconque, et même ne s'inquiète pas de ce que ce soit une bête, ou sa mère, sa fille, sa sœur, ou quelqu'un des six classes de consanguinité, et ainsi est sans mansuétude ni miséricorde, ce Bodhisatwa est parâdjika".

第三婬戒

若佛子自婬教人婬。乃至一切女人不得故婬。婬因婬緣婬法業、乃至畜生女諸天鬼神女及非道行婬。而菩薩應生孝順心、救度一切眾生、淨法與人、而反更起一切人婬、不擇畜生、乃至母女姊妹六親行婬、無慈悲心者是菩薩波羅夷罪

Quatrième commandement.

Contre le mensonge.

„Si un fils de Buddha parle lui-même contrairement à la vérité, ou pousse quelqu'un d'autre à le faire, ou s'il procure ou suggère les moyens de dire des mensonges, ou est cause, occasion, moyen ou instrument de mensonge, ou s'il prétend avoir vu ce qu'il n'a pas vu, ou n'avoir pas vu ce qu'il a vu, ou parle de son corps ou de son cœur *) à l'encontre de la vérité, (il est parâdjika). Un Bodhisatwa fait toujours surgir en lui, et aussi dans tous les êtres, des paroles vraies et des conceptions vraies; et si donc il fait surgir dans quelque être des paroles fausses, des notions fausses, des œuvres fausses, ce Bodhisatwa est parâdjika".

第四妄語戒

若佛子自妄語教人妄語方便妄語妄語因妄語緣妄語法妄語業、乃至不見言見、見言不見身心妄語。而菩薩常生正語正見、亦生一切衆生正語正見、而反更起一切衆生邪語邪見邪業者是菩薩波羅夷罪

*) S'il ment par exemple par une inclinaison de la tête, ou bien encore par son silence.

Cinquième commandement.

Contre le négoce des boissons spiritueuses.

„Si un fils de Buddha fait lui-même le commerce des boissons spiritueuses, ou y pousse quelqu'un d'autre, ou est cause, occasion, moyen ou instrument de commerce des boissons spiritueuses, (il est parâdjika). Il ne lui est permis de faire le commerce d'aucune boisson spiritueuse que ce soit. En effet les boissons spiritueuses sont des occasions de péché. Un Bodhisatwa est tenu de faire naître dans tous les êtres vivants la clarté de l'intelligence; et s'il excite en eux, à l'encontre de ce devoir, un esprit de chute, ce Bodhisatwa devient parâdjika".

第五酤酒戒

若佛子自酤酒教人酤酒酤酒因酤酒緣酤酒法酤酒業。一切酒不得酤。是酒起罪因緣而菩薩應生一切衆生明達之慧、而反更生一切衆生顚倒之心者是菩薩波羅夷罪

On reconnaît du premier coup dans ces cinq commandements les pantja-wairamaṇî, ou cinq commandements fondamentaux de l'Eglise de l'Inde. Le cinquième seulement a subi une modification; la défense de faire usage de boissons spiritueuses est devenue celle d'en faire le négoce, tandis que le commandement indien proprement dit va se retrouver parmi les prescriptions secondaires, où il occupe le numéro deux (page 41). On voit ainsi que le Mahâyâna condamne en Chine plus sévèrement les actes par lesquels on détruit le salut d'autrui que ceux par lesquels on détruit le sien propre, ce qui est tout à fait d'accord avec la tendance à pousser aux dernières conséquences le principe de l'abnégation; cette tendance s'accuse dans presque toutes les parties de notre code, et nous aurons souvent encore à y revenir.

Sixième commandement.

Sur la publication des transgressions des quatre classes.

„Si un fils de Buddha mentionne lui-même des péchés ou des infractions commis par un Bodhisatwa du monde ecclésiastique ou du monde laïque, ou par un bhikshu ou une bhikshuni, ou bien s'il pousse quelqu'un d'autre à le faire, ou s'il mentionne la cause, l'occasion, le moyen ou l'instrument d'un péché ou d'une transgression, (il est parâdjika). Quand un Bodhisatwa entend un méchant, appartenant à une secte hérétique ou au Hînayâna, prétendre que l'indiscipline et le dérèglement se trouvent dans le Dharma de Buddha, il est toujours tenu d'éveiller en lui-même la mansuétude et d'instruire et convertir ce méchant, afin que les vertus et la foi du Mahâyâna naissent en lui; et si au contraire ce Bodhisatwa se met lui-même à faire connaître les péchés et les transgressions qui se produisent au sein du Dharma de Buddha, il est parâdjika".

第六說四眾過戒

若佛子口自說出家在家菩薩比丘比丘尼罪過、教人說罪過、罪過因罪過緣罪過法罪過業。而菩薩聞外道惡人及二乘惡人說佛法中非法非律、常生慈心教化是惡人輩、令生大乘善信、而菩薩反更自說佛法中罪過者是菩薩波羅夷罪

Septième commandement.

Sur le péché de se vanter soi-même et de dénigrer autrui.

„Si un fils de Buddha se vante lui-même et dénigre autrui, ou pousse quelqu'un d'autre à le faire, ou est cause, occasion, moyen ou instrument du dénigrement d'autrui, (il est parâdjika). Un Bodhisatwa est tenu de se charger du dénigrement et de l'opprobre pour tous les êtres vivants, de prendre sur lui-même le mal pour eux et de faire servir le bien au profit des autres; et s'il se met à exposer ses propres vertus et cache les bonnes qualités des autres, de sorte que le dénigrement leur tombe en partage, ce Bodhisatwa devient parâdjika".

第七自讚毀他戒

若佛子自讚毀他、亦教人自讚毀他、毀他因毀他緣毀他法毀他業。而菩薩應代一切衆生受加毀辱、惡事向自已、好事與他人。若自揚已德、隱他人好事、令他人受毀者是菩薩波羅夷罪

Huitième commandement.

Sur l'avarice accompagnée d'injure.

„Si un fils de Buddha est lui-même avare, pousse autrui à l'avarice, ou est cause, occasion, moyen ou instrument de l'avarice, (il est parâdjika). Si un Bodhisatwa voit venir mendier quelque pauvre humain privé de tout, il lui donne tout ce qui lui fait besoin; et si donc un Bodhisatwa par méchanceté et aversion ne se sépare pas d'une petite pièce d'argent, pas d'une aiguille, pas d'un brin d'herbe, ou ne fait pas part d'une sentence, d'une gâthâ, d'un grain de poussière du Dharma à quelqu'un qui le cherche, mais qu'en outre il l'injurie et l'offense — ce Bodhisatwa est parâdjika".

第八慳惜加毀戒

若佛子自慳教人慳慳因慳緣慳法慳業。而菩薩見一切貧窮人來乞者隨前人所須一切給與。而菩薩以惡心嗔心乃至不施一錢一針一草、有求法者不爲說一句一偈一微塵許法、而反更罵辱者是菩薩波羅夷罪

Neuvième commandement.

Sur l'aversion et sur le refus d'accueillir la confession repentante.

„Si un fils de Buddha nourrit de l'aversion contre quelqu'un, ou pousse autrui à en nourrir, ou est cause, occasion, moyen ou instrument de l'aversion, (il est parâdjika). Un Bodhisatwa est tenu de cultiver dans tous les êtres les principes du bien, ainsi qu'une absence de polémiques, et de réveiller continuellement en lui-même la mansuétude, la miséricorde, la soumission et l'obéissance; et si, à l'encontre de ces devoirs, il se met à injurier avec des saletés autrui parmi les êtres vivants, ou même parmi les mauvais êtres vivants; et bien plus, s'il donne des coups avec la main ou frappe du sabre ou du bâton, sans avoir l'intention de mettre fin à la querelle; ou même s'il reste irrité et ne considère pas la querelle comme finie si la personne à qui il a à faire lui demande excuse et exprime ses regrets en paroles douces — ce Bodhisatwa est parâdjika".

第九瞋心不受悔戒

若佛子自瞋教人瞋瞋因瞋緣瞋法瞋業。而菩薩應生一切衆生善根無諍之事、常生慈悲心孝順心、而反更於一切衆生中乃至於非衆生中以惡口罵辱、加以手打及以刀杖、意猶不息、前人求悔善言懺謝猶瞋不解者是菩薩波羅夷罪

Dixième commandement.

Sur le péché de dire du mal du Triratna.

„Si un fils de Buddha parle lui-même mal du Triratna ou pousse d'autres à le faire, ou est cause, occasion, moyen ou instrument d'un tel mauvais langage, (il est parâdjika). Lorsqu'un Bodhisatwa s'aperçoit qu'un hérétique ou un mécréant prononce ne fût-ce qu'un seul mot

第十謗三寶戒

若佛子自謗三寶、教人謗三寶、謗因謗緣謗法謗業。而菩薩見外道及以惡人一言謗佛音聲

contre les Buddhas, cela lui perce le cœur comme trois cents coups de lance; mais quel scandale n'est-ce pas alors qu'il profère un tel langage de sa propre bouche, ou qu'au lieu de cultiver en lui la foi, la soumission et l'obéissance, il se fait le complice de mécréants et d'hérétiques dans leurs méchants propos! Un tel Bodhisatwa est parâdjika".

如三百矛刺心、況口自謗、不生信心孝順心而反更助惡人邪見人謗者、是菩薩波羅夷罪

„Vous qui êtes en état de vous exercer aux actes d'amour des hommes, vous devez vous appliquer à ces dix Prâtimokshas des Bodhisatwas, et ne pécher point en si peu que ce soit [1]) contre un seul d'entre eux, bien moins encore contre tous les dix! Si quelqu'un les transgresse, il ne peut pas cultiver en lui dans l'existence actuelle l'esprit d'intelligence (bodhi); il perd alors son rang de roi d'un empire, de roi qui fait tourner la roue du Dharma et aussi celui de bhikshu ou de bhikshuni; il s'écarte tout à fait des dix sentiers du début, des dix qualités qui font croître le caractère de buddha et concourent au bien d'autrui, des dix qualités wadjras, des dix stages de la perfection, enfin il perd tous les beaux fruits éternels du caractère de buddha. Il est alors dégradé aux trois stages inférieurs de la renaissance, pour ne plus entendre de deux ou trois kalpas ni le nom de père et de mère, ni celui du

善學諸仁者是菩薩十波羅提木叉應當學、於中不應一一犯如微塵許、何況具足犯十戒。若有犯者不得現身發菩提心、亦失國王位轉輪王位、亦失比丘比丘尼位、亦失十發趣十長養十金剛十地、佛性常住妙果一切皆失。墮三惡道中、二劫三劫不聞父母三寶名字。以是不應一一

1) Littéralement, pas pour un grain de poussière.

Triratna [1]). Que l'on ait donc bien garde de pécher contre un seul de ces commandements. Pratiquez les dix commandements que tous les Bodhisatwas pratiquent, pratiqueront et ont pratiqués; observez-les d'un cœur respectueux, et alors les quatre-vingt mille règles de discipline viendront en pleine lumière".

Et Buddha dit aux Bodhisatwas: „Maintenant que les dix Prâtimokshas ont été récités, je vous communiquerai les quarante-huit commandements secondaires".

犯。汝等一切菩薩今學當學已學如是十戒應當學、敬心奉持、八萬威儀品當廣明佛告諸菩薩言、已說十波羅提木叉竟四十八輕今當說

Premier commandement.

Sur le manque de respect à l'égard de ses maîtres et de ses amis.

„Lorsqu'un fils de Buddha veut accepter la dignité de roi d'un empire ou de roi faisant tourner la roue du Dharma, ou quand un employé de l'Etat reçoit une fonction, il doit auparavant accepter les commandements des Bodhisatwas. Tous les fantômes et esprits le protégeront alors dans sa qualité de roi et de fonctionnaire d'une main secourable, les Buddhas éprouveront de la joie. S'il s'est donc approprié les commandements, qu'il cultive en lui la soumission, l'obéissance et le respect; et ainsi, lorsqu'il aperçoit un Sthawira, un Upâdhyâya, un Atjârya, ou un homme de grande vertu (Bhagavat), un camarade d'études, un coreligionnaire, un compagnon, il doit se lever, lui faire accueil,

第一不敬師友戒若佛子欲受國王位時受轉輪王位時、百官受位時、應先受菩薩戒。一切鬼神救護王身百官之身、諸佛歡喜。既得戒已生孝順心恭敬心、見上座和尚阿闍梨大德同學同見同

1) Cela veut dire que celui qui renaît sous la forme d'être infernal, de Prêta ou d'animal (voy. p. 33), ne peut plus qu'après un nombre incalculable d'années avoir un père ou une mère humains et donc entrer en contact avec le Buddha, le Dharma et le Sangha, qui procurent le salut.

se prosterner devant lui, le saluer. Si, au contraire, un Bodhisatwa laisse monter en lui un esprit de fierté, d'indifférence, de folie ou d'aversion, et s'il ne se lève pas pour recevoir celui qu'il a vu et se prosterner devant lui; si en outre il ne lui offre pas tout ce dont il a besoin, comme la loi l'exige, ne se vend pas pour cela lui-même, la capitale de son royaume, ses fils et filles, ses sept objets précieux et tout, pour le donner à cet homme — s'il n'agit pas ainsi, il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure *)".

行者應起承迎禮拜問訊。而菩薩反生憍心慢心癡心瞋心、不起承迎禮拜、一一不如法供養、以自賣身國城男女七寶百物而供給之、若不爾者犯輕垢罪

*) Ceci ne veut point dire que ce péché soit sans gravité, mais seulement qu'il le cède en importance aux transgressions des dix Prâtimokshas.

Deuxième commandement.

Contre l'usage de boissons enivrantes *).

„Si un fils de Buddha boit le sachant et le voulant d'une boisson enivrante, (il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure), car les transgressions que le vin engendre sont immenses. Si l'on porte sa main sur quelque chose qui contienne de la boisson enivrante et que l'on en donne à boire à d'autres, on sera privé de mains pendant cinq cents existences; combien pire sera-ce si l'on en boit soi-même! On ne doit pas non plus pousser un homme ou quelque être vivant que ce soit à boire d'une boisson enivrante; à combien plus forte raison doit-on soi-même s'en abstenir! On ne doit boire d'aucune boisson enivrante que ce soit; et si on le fait le sachant et le voulant, ou que l'on pousse autrui à boire, on se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

第二飲酒戒

若佛子故飲酒、而酒生過失無量。若自身手過酒器與人飲酒者五百世無手、何況自飲。亦不得教一切人飲及一切眾生飲酒、況自飲酒。一切酒不得飲。若故自飲教人飲者犯輕垢罪

*) Comp. le cinquième Prâtimoksha, page 35.

第三食肉戒

若佛子故食肉。一切衆生肉不得食。夫食肉者斷大慈悲佛性種子、一切衆生見而捨去、是故一切菩薩不得食一切衆生肉。食肉得無量罪、若故食者犯輕垢罪

Troisième commandement.

Sur l'usage de la viande.

„Si un fils de Buddha mange de la chair le sachant et le voulant, (il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure). Il ne doit manger aucune chair provenant de quelque être vivant que ce soit. Car celui qui mange de la chair retranche de lui-même la grande semence du caractère de buddha, qui est la mansuétude et la miséricorde, et il est renié par tous les êtres vivants quand il tombe sous leur regard; et c'est la raison pour laquelle tous les Bodhisatwas doivent s'abstenir de manger de la chair de quelque être que ce soit. Celui qui mange de la chair se charge d'une culpabilité immense, et celui qui le fait le sachant et le voulant se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure *)".

*) Cette phrase démontre la justesse de la remarque mise en note par nous après le premier commandement. On voit en effet ici qu'un péché secondaire est pire même que ce qui entraîne une culpabilité immense.

第四食五辛戒

若佛子不得食五辛、大蒜茖蔥慈蔥蘭蔥興渠。是五辛一切食中不得食。若故食者犯輕垢罪

Quatrième commandement.

Contre l'usage des cinq espèces d'ail.

„En qualité de fils de Buddha l'on ne doit pas manger des cinq sortes d'ail, le grand poireau, l'oignon sauvage, l'oignon doux, l'oignon des orchidées, le lys d'eau montant *). On ne doit rien employer de ces cinq espèces dans toute son alimentation. Si on en mange le sachant et le voulant, on commet un péché secondaire faisant souillure".

*) Nous ne saurions donner les équivalents exacts de ces cinq noms botaniques.

第五不教悔罪戒

若佛子見一切衆生犯八戒五戒十戒毀禁七逆八難一切犯戒罪應教懺悔。而菩薩不教懺悔、同住同僧利養而共布薩一衆說戒而不舉其罪不教悔過者犯輕垢罪

Cinquième commandement.

Sur la négligence à pousser à la repentance.

„Lorsqu'un fils de Buddha découvre que quelque être vivant s'est rendu coupable de transgression des huit commandements, des cinq commandements, des dix commandements ou d'une des ordonnances prohibitives, ou s'il voit qu'un être commet un des sept délits de révolte, ou pèche contre une des huit catégories de délits qui entraînent la misère ou une renaissance misérable, ou qu'il commet une transgression, quelle qu'elle soit, contre les commandements, il doit l'exhorter à la repentance. Si un Bodhisatwa ne fait pas cela, et, au cas où le coupable demeure avec lui et jouisse de la part de la même communauté que lui des avantages et de l'alimentation qu'elle donne, ne dénonce pas les transgressions du coupable lors de l'Uposatha ou lecture en commun des commandements, et là ne le pousse pas à se repentir de ses transgressions, il commet un péché secondaire faisant souillure".

Les huit commandements s'appellent aussi les huit abstinences, 八齋. Il faut entendre par là les huit premiers des dix commandements qui seront nommés ci-dessous. Les cinq commandements sont les pantja-wairamaṇî mentionnés à la page 36. Les dix commandements sont évidemment les dacaçîla ou çikshâpada, c'est-à-dire les pantja-wairamaṇî avec les cinq suivants: 6° défense de l'usage de matières parfumées, de baumes et de fleurs; 7° défense de s'occuper du chant et de la danse; 8° défense d'employer un lit ou un siège, soit haut, soit large; 9° obligation de manger à des heures irrégulières; 10° défense de posséder de l'or, de l'argent ou des objets précieux. Enfin les sept délits de révolte sont ceux qui empêchent l'acceptation des commandements, et, par conséquent, excluent de la voie de la sainteté ceux qui les commettent. Ce sont (voy. le quarantième commandement): 1° faire couler le sang du corps d'un Buddha; 2° le paricide; 3° le matricide; 4° le meurtre d'un membre du clergé qui avait accepté les commandements; 5° le meurtre d'un Atjârya; 6° entraver les exercices religieux

du clergé et causer dans son sein des divisions et des chismes; 7° le meurtre d'un Arhat. Il en sera question plus en détail dans notre dernier chapitre, là où nous décrirons les cérémonies de l'ordination. On les nomme aussi les empêchements 遮, c'est-à-dire les empêchements à la béatification; voyez le quarante-unième commandement.

Sixième commandement.

Sur la négligence à procurer le nécessaire à autrui et à demander à être instruit dans la loi.

„Si les fils de Buddha s'aperçoivent qu'un maître de dharma du Mahâyâna, ou un compagnon d'étude, coreligionnaire ou confrère du Mahâyâna est entré dans les demeures ou dans la ville de la paroisse, ils doivent, si c'est quelqu'un qui vient de cent, de mille milles de distance, sans tarder se lever pour aller à sa rencontre, lui faire la conduite, se prosterner devant lui et le pourvoir de ce dont il a besoin. Ils doivent lui procurer trois fois par jour ce dont il a besoin; tous les jours ils doivent le nourrir de manger et de boire de goûts variés auquel on dépense trois onces d'or; ils doivent fournir au maître de dharma lit, sièges, remèdes, en un mot mettre à sa disposition tout ce dont il a besoin. Et ils doivent régulièrement prier le maître de dharma d'annoncer trois fois (par jour) la loi, et chaque jour ils doivent se prosterner trois fois devant lui. Il ne doit monter dans leur cœur aucune répugnance ni aigreur à ce sujet, car, puisque le Dharma fait rentrer le corps dans le néant, ils ne doivent pas négliger de demander le Dharma. S'ils agissent autrement, ils se rendent coupables d'un péché secondaire faisant souillure".

第六不供給請法戒

若佛子見大乘法師大乘同學同見同行來入僧坊舍宅城邑、若百里千里來者、卽起迎來送去禮拜供養。日日三時供養、日食三兩金百味飲食、牀座醫藥供事法師、一切所須盡給與之。常請法師三時說法、日日三時禮拜。不生瞋心患惱之心、爲法滅身請法不懈。若不爾者犯輕垢罪

Septième commandement.

Sur la négligence à assister aux prédications.

„Si l'on est enfant de Buddha, et si dans quelque endroit il y a prédication sur le Dharma, les winayas, les sûtras et les lois, ou bien si l'annonce du Dharma a lieu dans une grande habitation, alors les Bodhisatwas venant seulement de commencer l'exercice du salut doivent prendre leur livres de sûtra et de loi et se rendre au lieu où se trouve le maître de dharma, afin d'y écouter et recevoir son instruction. Où que ce soit que le Dharma est annoncé — que ce soit sous les arbres des forêts dans la montagne, ou dans les appartements des demeures du clergé — chacun doit s'y rendre pour écouter. Celui qui n'y va pas pour recevoir l'instruction se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

第七不往聽法戒

若佛子一切處有講法毗尼經律、大宅舍中有講法處、是新學菩薩應持經律卷至法師所聽受諮問。若山林樹下僧地房中一切說法處悉至聽受。若不至彼聽受諮問者犯輕垢罪

Huitième commandement.

Sur le péché de tourner dans son cœur le dos aux commandements du Mahâyâna.

„Lorqu'un enfant de Buddha se détourne dans son cœur des éternels sûtras et winayas du Mahâyâna, disant que Buddha ne les a pas prêchés, mais embrasse des opinions erronnées ou un commandement provenant de l'école hétérodoxe Çrâwaka du Second Véhicule *), ou s'il accepte des sûtras ou winayas basés sur des opinions hérétiques, il commet un péché secondaire faisant souillure".

第八心背大乘戒

若佛子心背大乘常住經律、言非佛說、而受持二乘聲聞外道惡見一切禁戒邪見經律者犯輕垢罪

*) Ce Second Véhicule est le Hinayâna, qui ne peut conduire ceux que le pratiquent qu'à la sainteté Çrâwaka.

第九不看病戒

若佛子見一切疾病人、常應供養、如佛無異。八福田中看病福田是第一福田。若父母師僧弟子病、諸根不具、百種病苦惱、皆供養令差。而菩薩以瞋恨心不看、乃至僧坊城邑曠野山林道路中見病、不救濟者犯輕垢罪

Neuvième commandement.

Relatif à la négligence des soins que l'on doit aux malades.

„Lorsqu'un enfant de Buddha découvre un être humain malade, quel qu'il soit, il doit toujours le pourvoir du nécessaire, complètement comme il le ferait pour un Buddha. Parmi les huit champs de félicité *) le soin des malades est le premier. Si un père, une mère, un maître, un religieux, un élève, est malade, ou s'il ne possède pas tous ses sens, ou s'il est atteint d'une des centaines de maladies et souffrances, on doit dans tous ces cas le pourvoir de ce qu'il faut pour qu'il guérisse. Mais si un Bodhisatwa, ayant de l'aversion ou de l'aigreur dans le cœur, ne s'inquiète pas d'eux, ou, découvrant un malade dans la paroisse, dans la ville, dans la campagne, dans les forêts des montagnes ou sur les chemins, ne lui prête pas aide, il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

*) Ces huit champs sont énumérés au vingt-septième commandement.

第十畜殺具戒

若佛子不得畜一切刀杖弓箭矛斧鬪戰之具及惡網羅罥。殺生之器一切不得畜。

Dixième commandement.

Relatif à la possession d'objets pouvant servir à tuer.

„Quand on est enfant de Buddha, on ne doit point avoir en sa possession d'épée ou de couteau, de bâton, d'arc, de flèches, de lance, de hache ou d'arme de combat quelconque, ni de filet ou lacet malfaisant. On ne doit avoir en sa possession aucun

objet destiné à donner la mort à des êtres vivants, quel que ce soit. Un Bodhisatwa ne doit pas venger un meurtre, même commis sur son père ou sa mère; combien moins lui serait-il permis de tuer quelque être vivant! Il ne doit avoir en sa possession aucun instrument destiné à tuer des êtres vivants, et si cependant il en a, le sachant et le voulant, il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure.

„On doit s'appliquer aux dix commandements ci-dessus, on doit, d'un cœur respectueux, les porter sur ses mains et y obéir. Ils jettent une lumière complète sur les six premiers pâramitâs (voy. p. 21)".

而菩薩乃至殺父母尚不加報、況殺一切衆生。不得畜殺衆生具、若故畜者犯輕垢罪

如是十戒應當學敬心奉持。下六度品中廣明

Onzième commandement.

Relatif à la conduite comme porteur d'ordres d'un royaume.

„Quand on est enfant de Buddha, on ne doit pas, pour gain ou nourriture, ou bien par méchanceté *), se charger de porter des ordres officiels. Quand les armées se rassemblent, que l'on lève des guerriers et qu'ils se combattent, d'innombrables êtres vivants trouvent la mort; un Bodhisatwa ne doit donc pas même pénétrer au milieu d'une armée, ou aller et venir d'une armée à l'autre; combien moins lui serait-il donc loisible de fomenter de propos délibéré la révolte dans l'Etat! S'il le fait le sachant et le voulant, il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

第十一國使戒

若佛子不得爲利養惡心故通國使命。軍陣合會典師相伐殺無量衆生、而菩薩尚不得入軍中往來、況故作國賊。若故作者犯輕垢罪

*) Par conséquent c'est permis pour le bien, par exemple pour rétablir la paix.

Douzième commandement.

Relatif au négoce.

„Si un fils de Buddha fait de propos délibéré le commerce d'hommes libres, d'esclaves mâles ou femelles, ou d'animaux domestiques des six espèces, ou s'il négocie des cercueils ou du bois pour cercueils, (il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure). On ne doit pas même fabriquer soi-même des objets servant à y mettre les morts, combien moins doit-on pousser autrui à en confectionner! Si on les fabrique soi-même de propos délibéré, ou pousse autrui à le faire, on se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

第十二販賣戒

若佛子故販賣良人奴婢六畜、市易棺材板木。盛死之具尚不應自作、況教人作。若故自作教人作者犯輕垢罪

Nous ne discernons pas parfaitement les motifs de cette défense de fabriquer et de négocier des cercueils et du bois à cercueil. En effet il est difficile d'admettre que l'Eglise s'est en ceci laissé conduire par la pensée qu'en faisant des cercueils on augmenterait la mortalité parmi les hommes; cependant le commentaire affirme »que le négoce des cercueils et du bois à cercueil a positivement cet effet" 市易棺材板木則必利人之死, et il ne donne point d'autre motif de cette défense. Le commentaire dit de plus que l'on ne doit point non plus se faire de cercueil pour soi-même.

Treizième commandement.

Contre la calomnie et l'injure.

„Si un fils de Buddha, par méchanceté et sans cause, calomnie un autre homme libre, un homme de bien, un maître de dharma, un maître, un ecclésiastique, un roi ou un grand, disant qu'il s'est rendu coupable des sept délits de révolte, ou des dix grandes transgressions *), (il commet un péché secondaire faisant souillure). On doit montrer de la soumission et de l'obéissance, et aussi de la mansuétude et de la miséricorde, à l'égard de ses parents, de ses frères, de ses proches aux six degrés de la parenté par le sang; si donc à l'encontre de ce de-

第十三謗毀戒

若佛子以惡心故無事謗他良人善人法師師僧國王貴人言犯七逆十重。於父母兄弟六親中應生

voir quelqu'un machine contre d'autres personnes (qu'il est tenu de considérer comme ses proches), et leur fait du tort, et les amène dans une position où elles voudraient ne pas être, il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

孝順心慈悲心、而反更加於逆害、墮不如意處者犯輕垢罪

*) Les sept délits de révolte, de même que les dix grandes transgressions, qui sont les infractions aux dix Prâtimokshas, excluent de la voie du salut ceux qui s'en rendent coupables. Voy. les pages 43 et 39.

Quatorzième commandement.

Relatif à l'incendiarisme et à l'acte de faire brûler.

„Si un fils de Buddha allume par méchanceté un grave incendie dans les forêts de la montagne ou dans la plaine, et s'il allume des feux dans le quatrième mois jusqu'au neuvième *), s'il détruit par le feu les maisons ou habitations ou villes, les couvents, champs ou arbres d'autrui, de même aussi que les biens des âmes, des esprits ou des fonctionnaires publics, (il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure). Il ne doit brûler de propos délibéré aucun être quelconque animé de la vie; s'il le fait, il commet un péché secondaire faisant souillure".

第十四放火焚燒戒

若佛子以惡心故放大火燒山林曠野、四月乃至九月放火、若燒他人家屋宅城邑僧坊田木及鬼神官物。一切有生物不得故燒。若故燒者犯輕垢罪

*) Quand la chaleur de la saison rend le feu superflu pour se chauffer. Probablement cette défense a pour but d'empêcher que les animaux et les animalcules n'éprouvent du mal.

Quinzième commandement.

Relatif aux doctrines hérétiques.

„Quand on est fils de Buddha, on doit exhorter chacun, un à un, parmi ceux qui sont parents à l'un des six degrés, ou parmi les connaissances vertueuses que l'on a, du disciple

第十五僻教戒。

若佛子自佛弟子及外道惡人六親一切善知

識應一一教受持大乘經律。應教解義理、使發菩提心十發趣心十長養心十金剛心、於三十心中一一解其次第法用。而菩薩以惡心瞋心橫教二乘聲聞經律外道邪見論等犯輕垢罪

de Buddha au vaurien hérétique, à accepter et à observer les sûtras et winayas du Mahâyâna. On doit en enseigner et expliquer la signification et la portée, afin que naissent l'Intelligence (bodhi), les dix sentiers du début, les dix qualités qui font croître le caractère de buddha et servent au bien d'autrui, et les dix qualités wadjras; enfin on doit exposer par ordre, pour chacune de ces trente qualités, l'une après l'autre, quelle utilité peut se retirer à leur égard du Dharma. Mais si par méchanceté ou répugnance un Bodhisatwa se met à donner un mauvais enseignement des sûtras et winayas de l'école de Çrâwaka du Second Véhicule *), ou des traités philosophiques (çâstras) etc. fondés sur les notions hétérodoxes de sectes hérétiques, il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

*) Comp. le huitième commandement, page 45.

Seizième commandement.

Contre les prédications dont, en vue d'un gain, on intervertit l'ordre.

第十六爲利倒說戒

若佛子應好心先學大乘威儀經律、廣開解義味。見後新學菩薩有從百里千里來求大乘經律應如法爲說一切苦行、若燒身燒臂燒指、若不燒

„Quand on est fils de Buddha, on doit, du meilleur de son cœur, au préalable pratiquer les règles de discipline, sûtras et winayas du Mahâyâna et en éplucher l'esprit et le goût sur une large base. Lors donc que l'on voit venir de cent ou de mille milles de distance un Bodhisatwa, qui commence seulement les exercices du salut, demander les sûtras et winayas du Mahâyâna, alors on doit, conformément à la loi, lui nommer toutes les pratiques difficiles (faisant parties de ces exercices), comme la combustion du

corps, du bras, du doigt; car si l'on ne se brûle pas le corps, le bras, le doigt, en qualité d'offrande aux Buddhas, on n'est pas un Bodhisatwa qui est sorti de sa famille, puisque l'on doit donner son corps, sa chair, ses mains et ses pieds en pâture aux tigres, loups, lions et Prêtas quelconques affamés.

„Cela fait, on doit lui annoncer la vraie loi par ordre, point après point, afin que son cœur s'ouvre et que ses pensées se développent. Mais si, en vue d'un gain ou pour se faire nourrir, un Bodhisatwa ne répond pas quand c'est son devoir de répondre, ou expose en ordre renversé les écrits des sûtras et winayas, sans s'inquiéter de ce qui est le commencement et de ce qui est la fin, diffamant ainsi les prédications du Triratna, il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

身臂指供養諸佛非出家菩薩、乃至餓虎狼師子一切餓鬼悉應捨身肉手足而供養之。然後一一次第爲說正法、使心開意解。而菩薩爲利養故應答不答、倒說經律文字無前無後謗三寶說者犯輕垢罪

Dix-septième commandement.

Contre les exigences avec abus de pouvoir.

„Lorsqu'un fils de Buddha est devenu l'intime des souverains, des princes, des ministres d'Etat ou des fonctionnaires en vue de ses propres boire et manger, argent ou possessions, gain ou entretien, ou pour recueillir de la renommée et des louanges, et que, se sentant fort par cela, il se pose en homme d'influence pour chercher en quelque manière que ce soit des avantages, en montrent des exigences, posant sa main sur certains objets, enlevant ou s'appropriant illégitimement de l'argent et des biens, cela s'appelle demander d'une mauvaise manière et trop exiger, et cela manifeste, de même que lorsqu'on pousse quelqu'un d'autre à agir de cette façon, l'absence de miséricorde, de soumission et d'obéissance, et c'est un péché secondaire faisant souillure".

第十七恃勢乞求戒

若佛子自爲飲食錢財利養名譽故親近國王王子大臣百官、恃作形勢乞索打拍牽挽橫取錢物一切求利、名爲惡求多求教他人求都無慈心無孝順心者犯輕垢罪

Dix-huitième commandement.

Contre la prétention d'enseigner quand soi-même on ne comprend rien.

第十八無解作師戒

若佛子應學十二部經。誦戒者日日六時持菩薩戒解其義理佛性之性。而菩薩不解一句一偈及戒律因緣、詐言能解者、即爲自欺誑亦欺誑他人。一一不解一切法不知而爲他人作師授戒者犯輕垢罪

„Quand on est fils de Buddha, on doit étudier les sûtras des douze écoles *). Et les lecteurs des commandements doivent prendre journellement toutes les six heures **) du jour les commandements des Bodhisatwas, et en exposer l'esprit et la signification, de même que les qualités du caractère de buddha. Mais si un Bodhisatwa ne comprend pas une seule phrase, pas une gâthâ, ni la raison d'être des commandements, et néanmoins prétend faussement qu'il peut les interpréter, il se trompe et se ment à lui-même et aux autres. Celui qui ne comprend rien et se trouve dans l'ignorance complète au sujet des lois, et qui néanmoins joue le rôle de maître et donne aux autres les commandements, se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

*) Ainsi le Mahâyâna prescrit lui-même l'éclectisme qui le caractérise. Les douze écoles dont il est ici parlé ne sont pas énumérées; peut-être le nombre de douze est-il un nombre rond, ayant ici la même valeur que si l'on avait dit *toutes* les écoles.

**) Une heure chinoise est longue comme deux des nôtres.

Dix-neuvième commandement.

Contre deux langues (c. à d. contre les querelles).

第十九兩舌戒

若佛子以惡心故見持戒比丘手捉香爐行、菩薩行、而鬪遘兩頭、謗欺賢人無惡不造者犯輕垢罪

„Si un fils de Buddha, voyant un bhikshu qui observe les commandements porter l'encensoir dans sa main *) et se conduire comme un Bodhisatwa, commence par méchanceté une querelle avec lui, ou s'il représente calomnieusement l'homme de bien comme faisant toute sorte de mal, il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

*) Il est de coutume de porter un encensoir dans la main lorsqu'on s'entretient directement avec les saints.

Vingtième commandement.

Concernant ne pas délivrer et sauver.

„Quand on est enfant de Buddha, on doit, en vue de la mansuétude, accomplir l'œuvre de donner la liberté aux êtres vivants. Tous les hommes sont nos pères, toutes les femmes sont nos mères, car il n'y a aucun d'entre eux de qui l'on n'ait pas reçu la vie dans les existences que l'on a traversées. Par conséquent tous les êtres vivants, aux six stages de la transmigration des âmes *), sont nos pères et mères; si donc on les tue et les mange, on tue ses parents, même son propre être antérieur; car notre propre être a été formé dans les existences antérieures de toute la terre et de toute l'eau possibles, et tout le feu et tout le vent possibles ont formé notre corps. Exercez donc sans cesse la libération de ce qui est vivant; car c'est une loi éternelle de recevoir la vie dans une suite d'existences. Et poussez aussi les autres à mettre en liberté les êtres vivants.

„Lorsque l'on voit des mondains tuer un animal, on doit chercher par des moyens appropriés à le sauver et à le retirer de sa misère. On doit toujours prêcher les commandements des Bodhisatwas aux êtres vivants pour les convertir, et ainsi leur tendre la main pour les amener au salut. Et lorsqu'un père, une mère, un frère meurt, on doit demander le même jour à un maître de dharma de venir réciter les sûtras et winayas qui traitent des commandements des Bodhisatwas, et ainsi apporter bonheur et bénédiction au défunt, afin qu'il puisse contempler les

第二十不行放救戒

若佛子以慈心故行放生業。一切男子是我父、一切女人是我母、我生生無不從之受生。故六道衆生皆是我父母、而殺而食者卽殺我父母亦殺我故身、一切地水是我先身、一切火風是我本體。故常行放生、生生受生常住之法。教人放生。若見世人殺畜生時應方便救護解其苦難。常教化講說菩薩戒救度衆生。若父母兄弟死亡

Buddhas et qu'il renaisse plus haut que les hommes et les Dewas. Celui qui n'agit pas ainsi se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

„On est tenu de s'appliquer à ces dix commandements, de les porter respectueusement sur ses mains et d'y obéir, comme s'ils étaient les commandements qui un à un jettent le plus de lumière sur les méthodes d'effacement des péchés".

之日應請法師講菩薩戒經律、福資亡者得見諸佛生人天上。若不爾者犯輕垢罪。如是十戒應當學、敬心奉持、如滅罪品中廣明一一戒相

*) Dewas, hommes, Asuras, êtres infernaux, Prêtas et animaux.

Vingt et unième commandement.

Sur l'aversion, les coups et la vengeance.

„Si l'on est fils de Buddha, que l'on ne rende pas aversion pour aversion, coups pour coups. L'on ne doit point venger un meurtre commis sur son père, sa mère, un frère ou un parent à l'un des six degrés, ni un meurtre commis par quelqu'un d'autre sur le souverain; car un meurtre commis sur un être vivant pour venger un autre être vivant n'est pas conforme au principe d'obéissance et de soumission. On ne doit même point posséder d'esclaves hommes ou femmes, car quand on les bat, les injurie et les bafoue, il en résulte journellement d'innombrables péchés de la bouche qui nuisent à la pureté du corps, de la parole et de la pensée; combien pire est-il donc de commettre de propos délibéré quelqu'un des sept délits de révolte *). Si un Bodhisatwa sorti de sa famille se venge, abandonnant la mansuétude, ou venge de propos délibéré une offense faite à un de ses proches à l'un des six degrés, il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

第二十一瞋打報讎戒

若佛子不得以瞋報瞋以打報打。若殺父母兄弟六親不得加報、若國主爲他人殺者亦不得加報、殺生報生不順孝道。尚不畜奴婢、打拍罵辱日日起三業口罪無量、況故作七逆之罪。而出家菩薩無慈心報讎乃至六親中故報者犯輕垢罪

*) Il est dans l'intérêt de la victime elle-même d'un meurtre qu'on ne la venge pas, de peur qu'elle ne soit à son tour l'objet d'une vengeance dans une autre existence. Par conséquent, si l'on tuait le meurtrier de son père, de sa mère, du souverain ou d'un proche parent, cela pourrait avoir des conséquences très contraire aux désirs de ceux que l'on prétendrait ainsi servir, et ce serait un péché de révolte (voy. la page 50) contre ceux à qui on doit soumisssion et obéissance. *Explication du commentaire.*

Vingt-deuxième commandement.

Sur la négligence par orgueil ou paresse de s'enquérir de la Loi.

„Si un fils de Buddha récemment sorti de sa famille et ne comprenant encore rien, sous prétexte qu'il est habile ou savant, haut placé, âgé, de bonne naissance, très cultivé, très heureux et très riche, ou qu'il possède beaucoup de trésors et de choses précieuses, devient fier et paresseux, et ne demande ni n'accepte des sûtras et winayas d'un maître ayant étudié avant lui, (il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure). Si ce maître sort d'une famille humble, est jeune, de basse extraction, pauvre ou appartenant aux classes inférieures, ou n'a pas la jouissance de tous ses sens, mais si néanmoins c'est véritablement un homme vertueux, comprenant complètement les sûtras et winayas, le Bodhisatwa qui vient seulement de commencer ses études ne doit point faire attention à l'origine et à la famille de ce maître de dharma; et s'il ne vient pas à lui pour demander et recevoir son enseignement dans les toutes premières explications et critiques, il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

第二十二憍慢不請法戒

若佛子初始出家未有所解而自恃聰明有智、或恃高貴年宿、或恃大姓高門大解大福大富饒財七寶、以此憍慢而不諮受先學法師經律。其法師者或小姓年少卑門貧窮下賤、諸根不具、而實有德一切經律盡解、而新學菩薩不得觀法師種姓、而不來諮受法師第一義諦者犯輕垢罪

Vingt-troisième commandement.

Contre la prédication partiale provenant d'orgueil ou de paresse.

„Quand un fils de Buddha après le Nirwâṇa de Buddha veut accepter avec de bons sentiments les commandements des Bodhisatwas, il doit jurer personnellement devant les images des Buddhas et des Bodhisatwas qu'il accepte les commandements. Ensuite il doit sept jours durant confesser avec pénitence ses péchés devant ces Buddhas. Si alors les bons signes se manifestent *), il possède les commandements; mais s'ils ne se manifestent pas, il doit s'efforcer durant deux fois, trois fois sept jours, jusqu'à une année, que cela arrive; et s'ils se sont alors montrés, il peut accepter les commandements devant les images des Buddhas et des Bodhisatwas. Si les signes ne se montrent pas, on ne peut pas dire qu'il possède les commandements, quand même ils auraient été acceptés devant les images des Buddhas.

„Si l'on avait déjà accepté auparavant les commandements des Bodhisatwas, il n'est pas absolument nécessaire, pour l'acceptation de ces commandements devant un maître de dharma, que les bons signes se manifestent. Et pourquoi pas? Parce qu'alors le maître de dharma transmet les commandements de maître à maître; les bons signes ne sont alors pas nécessaires, et par conséquent on entre alors véritablement en possession des commandements quand on les accepte devant un maître de dharma. Il en est ainsi par suite du haut degré d'estime (pour le maî-

第二十三憍慢僻說戒

若佛子佛滅度後欲以好心受菩薩戒時、於佛菩薩形像前自誓受戒。當以七日佛前懺悔。得見好相便得戒、若不得好相應二七三七乃至一年要得好相、得好相已便得佛菩薩形像前受戒。若不得好相、雖佛像前受戒不名得戒。若先受菩薩戒、法師前受戒時不須要見好相。何以故。是法師師相授故、不須好相、是以法師前受戒時卽得戒。以生至

tre) dont on se sent alors pénétrer.

„Cependant s'il ne se trouve à mille milles à la ronde aucun maître qui puisse faire accepter les commandements, de sorte que l'on fasse de son propre chef devant les images des Buddhas et des Bodhisatwas le serment de les accepter, il est nécessaire que les bons signes se montrent.

„Si donc un maître de dharma, cherchant sa force dans l'intelligence qu'il a des sûtras et winayas et de la doctrine et des commandements du Mahâyâna, se met sur un pied d'amitié avec le souverain, le prince héritier ou les fonctionnaires de l'Etat, et que quelque Bodhisatwa qui commence seulement à s'appliquer à la sainteté vienne lui demander, par exemple, de lui expliquer les sûtras ou les winayas, si par légèreté, méchanceté ou paresse il ne lui donne pas point par point de bonnes réponses à ses questions **), il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

重心故便得戒。若千里內無能授戒師、得佛菩薩形像前自誓受戒、而要見好相。若法師自倚解經律大乘學戒、與國王太子百官以爲善友、而新學菩薩來問若經義律義輕心惡心慢心不一一好答問者犯輕垢罪

*) Comp. le 41e commandement.

**) On ne doit pas refuser l'enseignement, même si l'on craint que celui qui le reçoit n'abuse de la sagesse qu'il aura acquise pour intriguer contre son maître et lui faire perdre la faveur du souverain ou du haut fonctionnaire auprès duquel il est bien en cour.

Vingt-quatrième commandement.

Contre le péché de ne pas tendre à la dignité de buddha.

„Lorsqu'un fils de Buddha possède les opinions orthodoxes, le caractère orthodoxe et le vrai dharmakâya du Mahâyâna, basés sur les sûtras et les winayas des Buddhas, et si alors il n'est pas en état de s'y appliquer avec zèle et de s'y perfectionner en renonçant aux sept espèces de choses précieuses, mais qu'au contraire il s'adonne à de fausses no-

第二十四不習學佛戒若佛子有佛經律大乘法正見正性正法身、而不能勤學修習而捨七寶、反學

邪見二乘外道俗典阿毗曇雜論一切書記、是斷佛性、障道因緣、非行菩薩道者。若故作者犯輕垢罪

tions, aux écrits mondains, abhidharmas et traités philosophiques provenant des hérésies du Second Véhicule, ou à quelque écrit que ce soit de ce genre, alors il empêche le caractère de buddha de se former, il élève des obstacles contre les moyens de se procurer le salut et ne suit pas la voie qui conduit à être Bodhisatwa. Celui qui agit ainsi le sachant et le voulant commet un péché secondaire faisant souillure".

Vingt-cinquième commandement.

Contre le mauvais gouvernement de la communauté.

第二十五不善知眾戒

若佛子佛滅度後爲說法主爲行法主爲僧坊主教化主坐禪主行來主、應生慈心善和鬪諍、善守三寶物、莫無度用如自已有。而反亂眾鬪諍、恣心用三寶物者犯輕垢罪

„Si après le Nirwâṇa de Buddha un fils de Buddha devient chef de la prédication, ou chef chargé de l'exécution des lois, ou chef de couvent, ou chef de l'enseignement et de la conversion, ou chef du dhyâna, ou hôte pour la réception des voyageurs *), il doit cultiver en lui la mansuétude et être capable d'apaiser les discussions et les disputes; il doit aussi veiller avec soin sur les possessions du Triratna **) et ne rien dépenser à l'encontre des règles, agissant comme si ces biens lui appartenaient à lui-même. Si au contraire il cause du désordre dans la communauté, s'il laisse surgir des contestations et des disputes, ou s'il dépense inconsidérément des biens du Triratna, il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

*) Dignités diverses, conférées dans les couvents aux moines qui se distinguent par leurs vertus et leurs talents.

**) Sur les biens appartenant au couvent.

Vingt-sixième commandement.

Sur l'acceptation d'avantages et de nourriture uniquement à son propre profit.

„Lorsqu'un fils de Buddha habitant la paroisse d'un couvent voit entrer un Bodhisatwa ou un bhikshu étranger dans les demeures ou dans la ville de la paroisse, il est de son devoir d'aller au devant de lui, de le reconduire, de lui donner à manger et à boire, et de lui procurer un gîte, une couche, un lit de cordes ou de bois, enfin tout ce dont il a besoin. Le même devoir incombe à lui quand il voit l'étranger entrer dans les lieux de séjour institués par le prince à l'usage des religieux, ou dans ceux que les religieux occupent durant la période de repos de l'été, ou bien dans une grande assemblée. Si le fils de Buddha ne possède rien, il doit se vendre lui-même, vendre ses fils et ses filles, même couper la chair de son corps et la vendre, pour subvenir aux besoins du visiteur et tout lui donner.

„Et lorsqu'un Dânapati vient inviter la communauté, les religieux étrangers reçoivent leur part de ses présents et de la nourriture qu'il donne; le chef du couvent doit les envoyer tour à tour accepter l'invitation. Mais si les religieux établis auparavant dans la localité n'acceptent l'invitation que pour eux-mêmes et n'y envoient pas les religieux étrangers, le chef de la paroisse commet un péché immense et ne diffère pas d'un animal. Il n'est pas Çramaṇa et n'appartient pas à la famille des Çâkyas; il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

第二十六獨受利養戒

若佛子先在僧坊中住後見客菩薩比丘來入僧坊舍宅城邑、若國王宅舍中、乃至夏坐安居處及大會中、先住僧應迎來送去、飲食供養、房舍臥具繩牀木牀事事給與。若無物應賣自身及男女身、割自身肉賣、供給所須、悉以與之。若有檀越來請眾僧、客僧有利養分、僧坊主應次第差客僧受請。而先住僧獨受請而不差客僧者、僧坊主得無量罪、畜生無異。非沙門非釋種姓、犯輕垢罪

第二十七受別請戒

若佛子一切不得受別請、利養入已。而此利養屬十方僧、而別受請卽是取十方僧物入已。及八福田中諸佛聖人一一師僧父母病人物自已用故犯輕垢罪

Vingt-septième commandement.

Contre l'acceptation d'invitations personnelles.

„Quand on est fils de Buddha, on ne doit absolument pas accepter d'invitations séparées, ni s'approprier les avantages et la nourriture qui en découlent. Car ces avantages et cette nourriture appartiennent au Sangha des dix points cardinaux, et par conséquent, en acceptant une invitation personnelle, on s'approprie les biens du clergé des dix points cardinaux.

„Parce que de cette manière on use pour soi-même des biens appartenant aux huit champs du bonheur, c'est-à-dire aux Buddhas, aux Arhats, aux deux maîtres *), au clergé, au père, à la mère, au malade, on commet un péché secondaire faisant souillure".

*) L'Upâdhyâya et l'Atjârya.

第二十八別請僧戒

若佛子有出家菩薩在家菩薩及一切檀越請僧福田求願之時、應入僧坊問知事人、今欲請僧求願。知事報言次第請者、卽得十方賢聖僧。而世人別請五

Vingt-huitième commandement.

Sur les invitations personnelles faites à des religieux.

„Quand parmi les fils de Buddha un Bodhisatwa, sorti ou non de la famille, ou un Dânapati invite les champs du bonheur du Sangha à venir prendre ce qu'ils voudront, il doit se rendre au couvent et dire à l'administrateur: „Je désire inviter aujourd'hui les religieux à venir prendre ce qu'ils désireront". L'administrateur porte alors la chose à la connaissance de ceux dont c'est le tour d'être invités, et ainsi celui qui fait l'invitation reçoit des religieux capables et saints des dix points cardinaux. Si quelqu'un au monde envoyait une invitation personnelle à cinq cents Arhans, Bodhisatwas ou religieux, ce serait

百羅漢菩薩僧、不如僧次一凡夫僧。若別請僧者是外道法。七佛無別請法、不順孝道。若故別請僧者犯輕垢罪

moins méritoire que d'inviter un seul individu ou religieux ordinaire dont c'est le tour. Celui qui adresse aux religieux des invitations personnelles commet un acte hérétique; les sept Buddhas *) ne connaissaient pas les invitations personnelles, et elles ne sont pas conformes aux principes d'obéissance et de soumission. Lorsque quelqu'un adresse de propos délibéré une invitation personnelle à des religieux, il commet un péché secondaire faisant souillure".

*) Çâkyamuni et les six Tathâgatas qui l'ont précédé durant les kalpas antérieures.

Vingt-neuvième commandement.

Contre l'emploi de moyens condamnables pour gagner sa vie.

第二十九邪命戒若佛子以惡心故爲利養販賣男女色、自手作食、自磨、自春、占相男女、解夢吉凶是男是女、呪術工巧、調鷹方法、和合百種毒藥千種毒藥蛇毒生金銀毒蠱毒、都無慈愍心無孝順心。若故作者犯輕垢罪

„Si, pour se procurer des avantages ou son entretien, un fils de Buddha, d'une âme mauvaise, fait commerce des beautés d'hommes ou de femmes, prépare de ses propres mains de la nourriture, ou moud ou pile de ses propres mains, détermine au moyen de la divination ou de la chiromancie si ce sera un garçon ou une fille, prédit le bonheur ou le malheur d'après les songes ou en déduit si ce sera un garçon ou une fille; de même s'il s'occupe de conjurations et de sorcellerie, d'habileté et de dextérité, de méthodes pour apprivoiser les aigles, ou s'il s'adonne au mélange des cent ou des mille espèces de plantes vénéneuses, ou du venin des serpents, des poisons extraits de l'or ou de l'argent et du venin des insectes, il montre ne pas posséder la mansuétude et la compassion, non plus que la soumission et l'obéissance. Celui qui se rend le sachant et le voulant coupable de ces choses, commet un péché secondaire faisant souillure".

Trentième commandement.

Relatif à l'influence exercée sur les laïques.

„Si un fils de Buddha exerce méchamment de l'influence sur les laïques en parlant personnellement mal du Triratna, en s'exhibant faussement comme personnellement possédé et en parlant alors de sa bouche sur le Nirwâṇa, tandis que son activité se déploie dans le monde matériel, et s'il fait de cette manière que les laïques se rassemblent, de sorte qu'il en résulte des relations licentieuses et immorales entre les deux sexes, ou que des accouplements entre eux soient produits, ou qu'ils se rendent coupables aux six jours d'abstinence (de chaque mois) et aux trois mois d'abstinence continue de chaque année *) du meurtre d'êtres vivants, de brigandage ou de vol, de violation du jeûne ou d'infraction des commandements, il commet un péché secondaire faisant souillure".

„On doit s'appliquer aux dix commandements ci-dessus, on doit, d'un cœur respectueux, les porter sur ses mains et y obéir. Ils jettent une lumière complète sur les catégories de prescriptions et de commandements".

第三十經理白衣戒

若佛子以惡心故自身謗三寶、詐現親附、口便說空、行在有中、經理白衣、爲白衣通致男女交會婬色、作諸縛著、於六齋日年三長齋月作殺生、劫盜、破齋犯戒者犯輕垢罪

如是十戒應當學、敬心奉持。制戒品中廣明

*) Le huit, le quatorze, le quinze, le vingt-trois, le vingt-huit ou le vingt-neuf, et le vingt-neuf ou le trente de chaque mois, les quatre Dewaloka-râdjas (四天王) ou dieux des quatre points cardinaux font, au dire de la doctrine de l'Eglise de Chine, un voyage d'inspection sur la terre, soit en personne, soit en se faisant représenter par leurs fils ou délégués. Il est prudent d'observer alors surtout les commandements de la manière la plus scrupuleuse, ce qui a fait nommer ces jours les jours d'abstinence.

Quant aux trois mois d'abstinence continue, c'est-à-dire le premier, le cinquième et le neuvième de chaque année, c'est l'époque où Wâiçramaṇa, l'un des quatre Dewaloka-râdjas, gouverne le Djambudwîpa, ou monde méridional dont notre terre fait partie. Il est donc sage pendant ce temps de veiller avec un soin redoublé à ne pécher contre aucun commandement.

Trente et unième commandement.

Contre le péché de négliger de sauver et de racheter autrui.

Buddha dit: „Fils de Buddha! si après le Nirwâṇa de Buddha vous voyez dans le monde du mal un scélérat, brigand ou insurgé hérétique vendre l'image d'un Buddha, d'un Bodhisatwa, d'un père ou d'une mère, ou le voyez vendre un sûtra ou un winaya, ou le voyez faire trafic de bhikshus ou de bhikshunis, ou vendre pour servir un personnage du gouvernement ou pour appartenir comme esclave mâle ou femelle à un être humain quelconque, un Bodhisatwa ou un religieux en qui l'âme de bodhi s'est développée — quand un Bodhisatwa voit une chose de ce genre, il doit réveiller en lui la mansuétude et la miséricorde, et s'efforcer par tous les moyens efficaces d'apporter la délivrance et de donner protection. Il doit partout instruire et convertir l'être dont on s'est emparé; il doit racheter l'image de buddha ou de bodhisatwa, le bhikshu ou la bhikshuni, le Bodhisatwa en qui l'âme (de bodhi) s'est développée, le sûtra ou le winaya. Celui qui ne les rachète pas est coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

第三十一不行救贖戒

佛言、佛子、佛滅度後於惡世中若見外道一切惡人劫賊賣佛菩薩父母形像、及賣經律、販賣比丘比丘尼、亦賣發菩提心菩薩道人或爲官使與一切人作奴婢者、而菩薩見是事已應生慈悲心方便救護。處處教化取物、贖佛菩薩形像及比丘比丘尼發心菩薩一切經律。若不贖者犯輕垢罪

Trente-deuxième commandement.

Sur le dommage causé aux êtres vivants.

„Si l'on est fils de Buddha, on ne doit point faire le trafic des sabres, des bâtons, des arcs et des flèches, ni user de balances qui exagèrent le poids ou de mesures trop petites, ni, possédant de l'influence et du pouvoir parce que l'on siège dans le gouvernement, s'approprier le bien d'autrui, ni lier autrui pour lui faire

第三十二損害衆生戒。

若佛子不得販賣刀杖弓箭、斗秤小斗、因官形勢取人財物、害心繫

tort, ni détruire des œuvres utiles qui ont été accomplies, ni avoir en permanence des chats, des porcs ou des chiens *). Celui qui en possède délibérément commet un péché secondaire faisant souillure".

縛、破壞成功、長養貓貍豬狗。若故養者犯輕垢罪

*) Les chats et les chiens tuent des êtres doués de vie; les porcs finissent toujours par perdre la vie par la violence. *Commentaire.*

Trente-troisième commandement.

Sur l'acte de regarder avec des sens corrompus.

„Si un fils de Buddha, portant en lui de mauvaises inclinations, regarde quelque homme ou quelque femme que ce soit lutter ou jouer à des jeux de hasard, ou contemple la lutte entre des armées, des guerriers, des chefs, des brigands, des insurgés etc., (il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure). Il ne doit pas non plus prêter l'oreille aux instruments à vent, aux coquilles, aux tambours, aux cors, aux luths, aux lyres, aux harpes, aux flûtes et aux guitares, ni à la voix de chanteuses chantant ou appelant. Il ne doit pas jouer pour de l'argent, ni jouer aux échecs, ni au jeu d'échecs de l'éléphant *), ni au jet de briques, ni au jeu de six, ni au jeu de paume, ni au jeu du jet des pierres, ni à celui du jet dans le pot, ni à celui de la forteresse ou des dames. En outre il ne doit point faire la divination au moyen des miroirs des ongles **), de la plante divinatoire ***), des rameaux de saule ****), des tasses ou des coupes, ou des crânes *****), ni être messager pour des insurgés. Chacune de ces choses l'une après l'autre lui est interdite, et si néanmoins il les fait le sachant et le voulant, il commet un péché secondaire faisant souillure".

第三十三邪業覺觀戒

若佛子以惡心故觀一切男女等鬪、軍陣兵將劫賊等鬪。亦不得聽吹貝鼓角琴瑟箏笛箜篌、歌叫妓樂之聲、不得擕蒲、圍棊、波羅塞戲、彈棊、六博、拍毬、擲石、投壺、牽道、八道行城。爪鏡著草楊枝鉢盂髑髏而作卜筮、不得作盜賊使命。一一不得作、若故作者犯輕垢罪

*) D'après le commentaire, qui dit que ceci (象棊) est le nom chinois moderne du jeu appelé dans le texte jeu de *po lo sih*.

**) Une note qui se trouve dans une des éditions à commentaire dont nous avons fait usage, explique ceci comme étant la défense de s'enduire les ongles d'un onguent, sur lequel on prononce des incantations, pour ensuite déduire de l'éclat miroitant des ongles des prédictions de bonheur ou de malheur pour quelqu'un.

***) Il s'agit du *chi* 蓍. C'est une plante animée de *chen* (神), c. à d. de la force vivifiante du ciel. Elle a servi en Chine à la divination dès les temps connus les plus reculés. On en réunit les tiges en faisceaux, dont on les retire ensuite une à une pour les étendre de telle façon qu'elles forment des combinations de lignes continues et brisées (*kwa* 卦), indicatives de la volonté du ciel et des puissances célestes: pour les interpréter on a recours au livre ancien appelé le *Yih king*, où se trouvent des explications de toutes les figures qui se forment ainsi.

****) Cette expression désigne les »pinceaux divinatoires", 乩筆, auxquels les Chinois ont journellement recours pour découvrir la volonté des êtres invisibles. Voyez ce que nous avons dit à ce sujet dans nos *Fêtes annuellement célébrées à Emoui* (*Annales du Musée Guimet*, t. XI, page 292).

*****) D'après une note explicative, il s'agit de l'usage de s'enfermer dans une chambre avec un cadavre, de faire auprès de celui-ci des offrandes et des incantations, puis d'attendre que l'on perçoive dans l'oreille un chuchotement (venant de l'âme du mort voltigeant dans la chambre [?]), qui annonce le bonheur ou le malheur de quelqu'un.

Trente-quatrième commandement.

Relatif au devoir de ne point s'écarter pour si peu de temps que ce soit de la sagesse (bodhi).

„Lorsqu'un fils de Buddha prend les commandements sous sa protection et les observe, il doit, quand il marche ou s'arrête, quand il est assis ou qu'il dort, pendant les six heures du jour et de la nuit lire et marmotter ces commandements comme si c'étaient ses wadjras, les outres natatoires qu'il porte sur lui pour franchir la grande mer (de la mondanité), comme la plante qui servit à lier le bhikshu *). Il doit continuellement cultiver en lui une vertueuse foi au Mahâyâna, avoir toujours présent à sa conscience que lui-même n'est pas encore devenu un Buddha et que les Buddhas se sont déjà perfectionnés jusqu'au rang des Buddhas; car, s'il veut développer en lui la sagesse suprême

第三十四暫離菩提心戒

若佛子護持禁戒、行住坐臥日夜六時讀誦是戒、猶如金剛、如帶持浮囊欲度大海、如草繫比丘。常生大乘善信、自知我是未成之佛、諸佛是已成之

(bodhi), il ne doit pas laisser sortir de son âme ces pensées. S'il fait surgir en lui une seule pensée des hérésies du Hînayâna, il commet un péché secondaire faisant souillure".

佛、發菩提心念念不去心。若起一念二乘外道心者犯輕垢罪

*) Du temps de Buddha il y avait un bhikshu qui observait fidèlement les commandements. Il tomba aux mains d'oppresseurs, qui le lièrent au moyen de plantes vivantes, sachant bien qu'il ne les romprait pas, sa religion lui défendant de blesser ce qui a vie. Quand ses agresseurs se furent retirés, cet homme resta couché là où ils l'avaient laissé, jusqu'à ce qu'enfin quelqu'un d'autre le délivrât. *Commentaire.*

Trente-cinquième commandement.

Contre la négligence à former des vœux.

„Quand on est enfant de Buddha, on doit continuellement former tous les vœux possibles pour que l'on soit soumis et obéissant à son père et à sa mère, à ses maîtres et au clergé, et pour que l'on trouve de bons maîtres, de bons compagnons d'étude et des connaissances vertueuses, afin qu'ils nous instruisent sans cesse dans les sûtras et les winayas du Mahâyâna, dans les dix sentiers du début, les dix qualités qui font croître le caractère de bodhisatwa et servent au bien d'autrui, les dix qualités wadjras et les dix stages, et afin qu'ils fassent que nous comprenions toutes ces choses, que nous les pratiquions conformément au Dharma, et que nous observions fermement les commandements de Buddha. On doit donner la vie de son corps plutôt que de permettre à ces pensées de sortir du cœur. Si un Bodhisatwa quelconque ne forme pas ces vœux, il commet un péché secondaire faisant souillure".

第三十五不發願戒

若佛子常應發一切願孝順父母師僧、願得好師同學善知識、常教我大乘經律十發趣十長養十金剛十地、使我開解、如法修行、堅持佛戒。寧捨身命念念不去心。若一切菩薩不發是願者犯輕垢罪

Trente-sixième commandement.

Contre le péché de ne pas s'engager par serment.

„Quand un enfant de Buddha a fait les dix grands vœux (mentionnés au commandement qui précède), il doit par les serments qui suivent se lier à observer les commandements de Buddha: — Je jetterai ce corps dans un feu indomptable de flammes dévorantes et sur les collines d'épées du grand gouffre (l'enfer?), plutôt que de jamais ruiner et violer un sûtra ou un winaya des Buddhas des trois mondes, ou que de commettre un acte impur avec une femme quelconque.

„Il doit aussi faire la promesse suivante: — Je m'envelopperai le corps de filets de fer rouge en milliers de tours, avant que mon corps que voici, s'il a violé les commandements, n'accepte un seul vêtement d'un dânapati croyant.

„Et puis encore cette promesse: — Je ferai engloutir par cette bouche des boulets de fer rouge et un grand torrent de feu indomptable, pendant plus de cent et de mille kalpas, plutôt que de laisser cette bouche, si elle viole les commandements, goûter de quelque délicatesse, nourriture ou breuvage d'un dânapati croyant.

„Et puis encore cette promesse: — J'étendrai ce corps dans un grand torrent de feu indomptable ou sur un gril de fer rouge, plutôt que de lui laisser accepter, s'il a violé les commandements, un lit ou un siège quelconque d'un dânapati croyant.

„Et puis encore cette promesse: —

第三十六不發誓戒

若佛子發是十大願已、持佛禁戒作是誓言、寧以此身投熾然猛火大坑刀山終不毀犯三世諸佛經律與一切女人作不淨行。復作是願、寧以熱鐵羅網千重周帀纏身終不以此破戒之身受於信心檀越一切衣服。復作是願、寧以此口吞熱鐵丸及大流猛火經百千劫終不以此破戒之口食於信心檀越百味飲食。復作是願、寧以此身臥大流猛火羅網熱鐵地上終不以此破戒之身受於信心檀越百種牀座。復作是願、寧以此身受三百

Je percerai ce corps de trois cents coups de lance pendant un, deux kalpas et plus longtemps, plutôt que de lui laisser accepter, s'il a violé les commandements, un remède quel qu'il soit d'un dânapati croyant.

„Et puis encore cette promesse: — Je jetterai ce corps pour plus de cent mille kalpas dans une chaudière de fer rouge, plutôt que de jamais, s'il a violé les commandements, lui laisser accepter d'un dânapati croyant une chambre ou une cellule, une maison ou une habitation, un jardin ou un bois, un champ ou un lopin de terre.

„Et puis encore cette promesse: — Je briserai ce corps de la tête aux pieds avec un marteau de fer et le réduirai en poussière impalpable, plutôt que de lui laisser accepter, s'il a violé les commandements, les marques d'honneur et génuflexions d'un dânapati croyant.

„Et puis encore cette promesse: — Je me crèverai les deux yeux avec cent et mille couteaux rougis au feu, plutôt que de regarder, d'une âme qui viole les commandements, l'amour et le libertinage d'autres gens.

„Et puis encore cette promesse: — Je percerai et traverserai mon organe de l'ouïe avec cent mille poinçons de fer pendant un, même deux kalpas, plutôt que d'écouter, d'un cœur qui viole les commandements, de la musique voluptueuse.

„Et puis encore cette promesse: — Je me couperai ce nez avec cent mille couteaux, plutôt que de jamais désirer, d'un cœur qui viole les commandements, sentir quelque parfum.

„Et puis encore cette promesse: — Je me couperai la langue avec cent

矛刺身經一劫二劫終不以此破戒之身受於信心檀越百味醫藥。復作是願、寧以此身投熱鐵鑊經百千劫終不以此破戒之身受於信心檀越千種房舍屋宅園林田地。復作是願、寧以鐵鎚打碎此身從頭至足令如微塵終不以此破戒之身受於信心檀越恭敬禮拜。復作是願、寧以百千熱鐵刀矛挑其兩目終不以此破戒之心視他好色。復作是願、寧以百千鐵錐劖刺耳根經一劫二劫終不以此破戒之心聽好音聲。復作是願、寧以百千刃刀割去其鼻終不以此破戒之心貪齅諸香。復作是願、寧以百千刃刀割斷其舌終

mille couteaux, plutôt que de jamais goûter, d'un cœur qui a violé les commandements, aucune friandise ou nourriture pure d'autrui.

„Et puis encore cette promesse: — Je me taillerai le corps avec une hache tranchante, plutôt que de désirer, d'un cœur qui viole les commandements, une sensation agréable.

„Et puis encore ce vœu: — J'espère que tous les êtres vivants possibles deviendront des Buddhas.

„Si donc un Bodhisatwa ne forme pas ces vœux, il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

不以此破戒之心食人百味淨食。復作是願、寧以利斧斬斫其身終不以此破戒之心貪著好觸。復作是願、願一切眾生悉得成佛。而菩薩若不發是願者犯輕垢罪

Trente-septième commandement.

Sur les tournées faites en dépit des dangers.

„Quand on est fils de Buddha, on doit toujours, dans les deux périodes de dhûtâṅga, dans les périodes du dhyâna de l'hiver et de l'été, et aussi dans la période de repos du commencement de l'été, employer le cure-dents, le savon, les trois vêtements de l'ordre, la cruche à eau, l'écuelle de mendiant, le tapis pour s'asseoir, le khakkhara, ainsi que l'encensoir, le coffre pour vêtements, le sac à filtrer l'eau, l'essuie-mains, le canif (à raser), le miroir à allumer le feu, la pincette, le lit de cordes, les sûtras, les winayas, les images des Buddhas et celles des Bodhisatwas. Quand un Bodhisatwa fait une tournée dans les périodes de dhûtâṅga, ou quand il va de place en place à une distance de cent ou de mille milles, il doit toujours avoir avec lui ces dix-huit

第三十七冒難遊行戒

若佛子常應二時頭陀、冬夏坐禪、結夏安居、常用楊枝、澡豆、三衣、缾、鉢、坐具、錫杖、香鑪、盛水囊、手巾、刀子、火燧、鑷子、繩牀、經、律、佛像、菩薩形像。而菩薩行頭陀時及遊方時行來百里千里、此十八種物常隨其

objets. Les périodes de dhûtâṅga durent du quinze du premier mois au quinze du troisième, et du quinze du huitième mois jusqu'au quinze du dixième, et dans le cours de ces deux périodes il doit toujours avoir les dix-huit objets avec lui comme un oiseau a ses deux ailes.

„Quant à ce qui concerne les jours d'Uposatha, les Bodhisatwas qui viennent seulement de commencer l'exercice de la sainteté doivent toujours les observer chaque demi-mois, et alors lire les dix grands commandements et les quarante-huit commandements secondaires. Quand cette lecture a lieu, elle doit se faire devant les images des Buddhas et des Bodhisatwas. Quand une seule personne célèbre l'Uposatha, une seule personne fait la lecture; s'il y en a deux ou trois, jusqu'à cent et mille de présentes, ce n'est toujours qu'une seule personne qui fait la lecture. Le lecteur est assis sur un siège élevé, les auditeurs sur des sièges plus bas, et chacun porte le kashâya de neuf, de sept, ou de cinq morceaux.

„Dans le temps de repos du commencement de l'été on est aussi tenu d'observer les lois dans tous leurs détails. Et quand on voyage dans les périodes de dhûtâṅga, on ne doit pénétrer dans aucun endroit où l'on appréhende des difficultés, ni dans aucun royaume où règne la méchanceté ou bien qui est gouverné par un mauvais prince, ni dans les contrées accidentées, ni dans les fourrés ou les bois profonds et écartés, ni dans les lieux où l'on a à redouter des lions, des tigres, des loups, l'eau, le feu, le vent, les brigands et insurgés, ni les endroits où les serpents venimeux rendent dangereux les chemins et sentiers; en un mot, il est défendu de

身。頭陀者從正月十五日至三月十五日、八月十五日至十月十五日、是二時中此十八種物常隨其身、如鳥二翼。若布薩日新學菩薩半月半月常布薩、誦十重四十八輕戒。若誦戒時當於諸佛菩薩形像前誦。一人布薩卽一人誦、若二人三人至百千人亦一人誦。誦者高座、聽者下座、各各披九條七條五條袈裟。若結夏安居時亦應一一如法。若行頭陀時莫入難處、若惡國界、若惡國王、土地高下、草木深邃、師子虎狼水火風難、及以劫賊、

visiter aucun endroit où des difficultés sont à craindre; et quand on voyage pendant une période de dhûtâṅga ou durant l'époque de repos de l'été, on ne doit visiter absolument aucun de ces lieux dangereux. Celui qui le fait néanmoins le sachant et le voulant se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

道路毒蛇、一切難處悉不得入、頭陀行道乃至夏坐安居、是諸難處皆不得入。若故入者犯輕垢罪

Trente-huitième commandement.

Contre les infractions à l'observation des rangs qui distinguent les supérieurs des inférieurs.

„Quand on est enfant de Buddha, on est tenu à prendre place selon une ordonnance régulière des rangs, comme la loi l'ordonne. Ceux qui ont accepté les commandements les premiers ont leur place en avant, ceux qui les ont acceptés les derniers s'asseyent en arrière. Sans demander s'ils sont vieux ou jeunes, s'ils sont bhikshus ou bhikshunis, s'ils sont notables, souverain, princes, eunuques, esclaves de l'un ou de l'autre sexe, chacun est tenu de faire asseoir en avant ceux qui ont accepté les commandements les premiers, et (derrière eux), chacun à son rang, ceux qui les ont acceptés plus tard. On ne doit pas agir comme les gens stupides des sectes hérétiques, qui font prendre place anciens et jeunes sans faire de distinction entre les places de devant et de derrière, et s'asseyent sans ordre réglé, comme c'est de coutume parmi les soldats et les esclaves. Dans notre communion avec le Buddha et le Dharma, quiconque a été le premier s'assied en avant, et quiconque est venu plus tard, en arrière; et si les Bodhi-

第三十八乖尊卑次第戒

若佛子應如法次第坐。先受戒者在前坐、後受戒者在後坐。不問老少、比丘比丘尼、貴人、國王、王子、乃至黃門、奴婢、皆應先受戒者在前坐、後受戒者次第而坐。莫如外道癡人、若老若少無前無後、坐無次第、如兵奴之法。我佛法中先者先坐、後者後坐、而菩薩一

satwas ne prennent pas place chacun à son rang, comme la loi l'ordonne, ils se rendent coupables d'un péché secondaire faisant souillure".

一不如法次第坐者犯輕垢罪

On voit par ce commandement que le Buddhisme chinois ne dédaigne pas de se donner des allures très comme il faut.

Trente-neuvième commandement.

Relatif à la négligence de s'appliquer au bonheur et à l'intelligence d'autrui.

„Quand on est fils de Buddha, on est constamment tenu d'exhorter tous les êtres vivants à la conversion, de fonder des monastères avec forêts de montagnes, parcs et champs, d'élever des pagodes de Buddha, ainsi que des séjours pour siéger en dhyâna l'hiver et l'été et pour y passer le temps de repos, et aussi de construire le long de chaque route ces lieux d'abri. Les Bodhisatwas sont aussi tenus de prêcher pour tous les êtres vivants les sûtras et winayas du Mahâyâna. Si quelqu'un est malade, ou si l'empire est en danger, ou si des révoltés occasionnent un péril, ou si c'est l'anniversaire de la mort du père, de la mère, du frère, de l'Upâdhyâya ou de l'Atjârya, et les trois septièmes jours, le quatrième et le cinquième septième jour jusqu'au septième septième jour *), on doit de même réciter les sûtras et winayas du Mahâyâna. On doit encore le faire lorsqu'on tient des assemblées dans lesquelles on s'applique à éviter les péchés, et où donc on recherche le bonheur, ou lorsque des gens viennent d'ailleurs pour gouverner les vivants **), à l'occasion de grands incendies et d'inondations,

第三十九不修福慧戒

若佛子常應教化一切眾生、建立僧坊山林園田、立作佛塔冬夏安居坐禪處所、一切行道處皆應立之。而菩薩應爲一切眾生講說大乘經律。若疾病、國難、賊難、父母兄弟和尚阿闍梨亡滅之日、及三七日四五七日乃至七七日、亦應講說大乘經律。一切齋會求願、行來治生、大火所燒、大水

quand les rafales et les coups de vent mettent les navires en péril, ou que les Rakshas causent des désastres venant des fleuves, des lacs et des océans. On doit faire de même quand on est atteint de quelque châtiment pour un mal qui a été commis, pour les trois désastres, les huit péchés qui entraînent la misère ou une renaissance misérable, et pour les sept délits de révolte; lorsqu'on est garrotté, mis à la cangue ou lié, lorsqu'il règne beaucoup de libertinage, beaucoup d'aversion, beaucoup de stupidité, beaucoup de maladie. Si un Bodhisatwa qui a seulement commencé l'exercice du salut n'agit pas de cette manière, il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

„L'on doit s'appliquer à ces neufs commandements; on doit les porter respectueusement sur ses mains et les observer. Ce qui se rapporte à l'autel de Brahma va maintenant être mis entièrement en lumière".

所漂、黑風所吹船舫、江湖大海羅刹之難、亦讀誦講說此經律。乃至一切罪報、三惡、八難、七逆、杻械、枷鎖、繫縛其身、多婬、多瞋、多愚癡、多疾病、皆應講此經律。而新學菩薩若不爾者犯輕垢罪如是九戒應當學、敬心奉持。梵壇品當廣明

*) Naturellement l'auteur veut dire le 7e, le 14e, le 21e jour etc., jusqu'au 49e.

**) Je ne parviens pas à rendre autrement les quatre caractères 生治來行, mais je n'en donne pas moins cette traduction sous toute réserve.

Quarantième commandement.

Relatif à la préférence donnée à l'un sur l'autre par rapport à la consécration aux commandements.

„Lorsqu'un fils de Buddha fait recevoir les commandements par d'autres personnes, il ne doit point donner de préférence à l'un sur l'autre: tout souverain ou prince possible, ministre ou fonctionnaire public, bhikshu ou bhikshuni, upâsaka ou upâsikâ, homme ou femme adultère, empereur dans les

第四十揀擇受戒戒

若佛子與人受戒時不得揀擇一切國王、王子、大臣、百官、比丘、比丘尼、信男、信女、婬男、婬女、十八梵天六

dix-huit Brahmalokas ou dans les six mondes des appétits sensuels, gens sans organes ou avec deux organes, eunuques, esclaves des deux sexes, tous les fantômes et esprits possibles, peuvent recevoir les commandements *). On doit leur dire que le kashâya qu'ils portent en conformité de la doctrine doit être de couleur passée et, conformément à la voie de la perfection, teinte en bleu, jaune, rouge, noir ou pourpre. Tous les vêtements teints, même le tapis sur lequel on dort, doivent être en couleur passée, mais les autres vêtements que le corps porte doivent tous être teints. De même que dans tout royaume, dans l'Empire du Milieu les bhikshus doivent porter un costume différent de celui porté par le peuple.

„Lors donc que quelqu'un désire accepter les commandements, le maître doit lui demander: „N'as-tu point commis dans l'existence actuelle les sept délits de révolte **)?", car le Bodhisatwa qui est maître de dharma ne doit pas faire recevoir les commandements dans l'existence actuelle par quelqu'un dont ce serait le cas. Les sept délits de révolte sont de faire couler le sang du corps d'un Buddha, le parricide, le matricide, le meurtre commis sur un Upâdhyâya, le meurtre commis sur un Atjârya, entraver l'œuvre faite par des religieux qui accomplissent des rites ou se livrent à la propagande, enfin le meurtre commis sur un Arhat ***). Si quelqu'un a commis ces sept péchés, il n'entre pas en possession des commandements dans l'existence actuelle, mais, sauf cette exception, toute personne quelconque peut les recevoir. Ceux qui sont sortis de la famille ne se prosternent ni devant le

欲天子、無根、二根、黃門、奴婢、一切鬼神、盡得受戒。應教身所著袈裟皆使壞色、與道相應皆染使青黃赤黑紫色。一切染衣乃至臥具盡以壞色、身所著衣一切染色。若一切國土中國人所著衣服比丘皆應與其俗服有異。若欲受戒時師應問言、汝現身不作七逆罪不、菩薩法師不得與七逆人現身受戒。七逆者、出佛身血、殺父、殺母、殺和尚、殺阿闍梨、破羯磨轉法輪僧、殺聖人。若具七逆卽現身不得戒、餘一切人盡得受戒。出家人法不向國

王禮拜、不向父母禮拜、六親不敬、鬼神不禮、但解法師語。有百里千里來求法者而菩薩法師以惡心瞋心而不卽與授一切衆生戒者犯輕垢罪

souverain, ni devant leur père ou leur mère; ils ne donnent point de marques de respect à leurs parents consanguins des six degrés et n'honorent pas non plus les fantômes et esprits ****); ils se bornent à étudier les leçons du maître de dharma. Si un être vient d'une distance de cent ou de mille milles demander la Loi, et si par méchanceté ou répugnance un maître de dharma qui est Bodhisatwa ne lui fait pas aussitôt recevoir les commandements, qui appartiennent à tous les êtres vivants possibles, il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

*) Comp. les pages 31 et 32.

**) Comp. le 5e commandement, page 43.

***) Un Arhat est quelqu'un qui pratique les deux cent cinquante règles de discipline du Prâtimoksha, ce qui conduit à cette dignité (v. la p. 8). Si donc le meurtre commis sur un Arhat est un délit de révolte, le meurtre le sera à bien plus forte raison commis sur celui qui pratique le Code du Filet de Brahma, qui conduit à la dignité bien supérieure de Bodhisatwa.

****) C'est que, sauf les Buddhas, les Bodhisatwas sont les êtres du rang le plus élevé de tout l'univers.

第四十一爲利作師戒

若佛子教化人起信心時菩薩與他人作教誡法師者。見欲受戒人應教請二師和尙阿闍梨二師應問言汝有七遮罪不、若現身有七遮罪者師

Quarante et unième commandement.

Contre l'enseignement en vue d'un gain.

„Quand un fils de Buddha a exhorté quelqu'un à se convertir et l'a amené à la foi, il doit en sa qualité de Bodhisatwa charger quelqu'un d'autre des fonctions de maître de dharma qui donne instruction et conseil au néophite. Lors donc que celui-ci voit l'homme qui désire recevoir les commandements, il doit lui faire prendre deux maîtres, un Upâdhyâya et un Atjârya. Et il (le maître de dharma) doit lui demander: „As-tu sur la conscience un des sept empêchements à la béatification?"*), car si c'est le

cas pour l'existence actuelle, le maître ne doit pas faire avoir lieu l'acceptation des commandements. Si en revanche ces sept empêchements n'existent pas, on peut conférer l'ordination. Si quelqu'un a péché contre les dix (grands) commandements, on doit lui ordonner d'accomplir des exercices de pénitence en récitant durant les six heures du jour et de la nuit, devant les images des Buddhas et des Bodhisatwas, les dix grands et les quarante-huit moins grands commandements, et d'accomplir avec amertume des prosternations devant les mille Buddhas des trois mondes, jusqu'à ce que les signes favorables se manifestent. (Au besoin il doit persévérer) pendant une, deux, trois fois sept jours, jusqu'à une année entière, car il est dans ce cas indispensable que les signes favorables se manifestent. Ils reviennent à ceci, que Buddha vienne lui frotter le sommet de la tête, ou qu'il apparoisse un reflet lumineux, quelque chose de beau ou un signe extraordinaire de quelque autre genre, auquel cas les péchés sont effacés. Lorsque un signe favorable de cette sorte ne se manifeste pas, les exercices de repentance qui ont été faits restent, il est vrai, sans fruit et cet homme-là n'entre pas en possession des commandements dans l'existence actuelle; toutefois il reçoit une consécration qui produira des fruits dans une existence subséquente.

„Si le néophite a transgressé quelqu'un des quarante-huit commandements moins grands, il doit s'en confesser avec repentance dès le début, et ces péchés seront effacés; il n'en est donc pas d'eux comme des sept empêchements à la béatification. Et le maître

不應與受戒。若無七遮者得與受戒。若有犯十戒者應教懺悔、在佛菩薩形像前日夜六時誦十重四十八輕戒、苦到禮三世千佛、得見好相。若一七日二三七日乃至一年、要見好相。好相者佛來摩頂、見光、見華、種種異相、便得滅罪。若無好相、雖懺無益、是人現身亦不得戒、而得增益受戒。若犯四十八輕戒者對首懺悔罪便得滅、不同七遮。而教誡師於

qui lui donne instruction et conseil doit lui bien expliquer l'un après l'autre chaque article de la loi. S'il ne lui expose pas les sûtras et winayas du Mahâyâna; s'il attribue trop ou trop peu d'importance aux signes favorables ou défavorables, (de sorte que l'un accomplisse plus, l'autre moins d'exercices de purification qu'ils n'en ont besoin); s'il n'expose pas la signification première (des commandements), ni les dispositions intérieures qui découlent des semences **), ni celles qui sont créées par les qualités qui font croître le caractère de buddha et procurent le bien d'autrui, ni celles qui découlent à leur tour des dernières, et les dispositions intérieures de l'indestructibilité ***), ni celles qui sont semées par la voie du salut et les vraies lois, ni ce qui est fondamental et ce qui est secondaire dans (les détails de) cette voie, ni les notions, actions et mouvements qui s'y rapportent, ni toutes les actions et prescriptions qui se rapportent aux dix branches du dhyâna, de sorte que le néophite ne se rende pas maître point par point de l'esprit déposé dans ces lois; mais si le Bodhisatwa, en vue de bénéfices ou pour gagner sa vie, pour son renom et sa réputation, ou pour obtenir quelque chose par de mauvais moyens, ou pour en beaucoup obtenir, ou par convoitise pour s'attirer des gains et des disciples, donne une fausse interprétation d'un sûtra ou d'un winaya, il se trompe et se ment à lui-même et aux autres avec l'intention de se faire pourvoir de choses désirables. Celui qui de propos délibéré fait recevoir (de cette manière) les commandements, se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

是法中一一好解。若不解大乘經律、若輕若重是非之相、不解第一義諦、習種性、長養性、性種性、不可壞性、道種性、正法性、其中多少、觀行出入、十禪支一切行法、一一不得此法中意、而菩薩爲利養故爲名聞故惡求多求貪利弟子、而詐現解一切經律、爲供養故是自欺詐亦欺詐他人。故與人授戒者犯輕垢罪

*) Il s'agit des sept délits de révolte, qui ont été énumérés dans le commandement précédent. Voy. aussi la page 44.

**) C'est-à-dire des dix sentiers du début.

***) La dernière qualité wadjra — voy. la page 19.

Quarante-deuxième commandement.

Sur la prédication des commandements adressée aux méchants.

„Quand on est fils de Buddha, on ne doit pas, en vue d'un gain ou pour gagner sa vie, prêcher devant des gens qui n'ont pas encore accepté les commandements des Bodhisatwas, ni devant des vauriens hérétiques, les grands commandements des mille Buddhas, ici traités, et l'on ne doit pas non plus le faire devant des gens imbus de notions fausses. On ne doit les prêcher devant aucun de ces gens, à l'exception du souverain d'un royaume. Ce ramassis de vauriens n'accepte pas les commandements de Buddha et ils méritent qu'on les appelle des bêtes, qui ne verront pas le Triratna dans les existences subséquentes. Ils ont aussi peu une âme que du bois ou de la pierre; leur nom est ramassis d'hérétiques et de gens à notions fausses et ils ne diffèrent pas d'un bloc de bois; — et si un Bodhisatwa se met à réciter devant de tels vauriens les commandements proclamés par les sept Buddhas, il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

第四十二爲惡人說戒戒

若佛子不得爲利養故於未受菩薩戒者前若外道惡人前說此千佛大戒、邪見人前亦不得說。除國王餘一切不得說。是惡人輩不受佛戒、名爲畜生、生生之處不見三寶。如木石無心、名爲外道邪見人輩、木頭無異、而菩薩於是惡人前說七佛教戒者犯輕垢罪

Quarante-troisième commandement.

Sur l'attrait de violer les commandements, qu'on laisse naître en soi de propos délibéré.

„Si un fils de Buddha, qui, d'une âme croyante, est sorti de sa famille et a reçu les commandements orthodoxes de Buddha, laisse naître en lui de propos délibéré l'attrait de ruiner les saints commandements et de les violer, il ne peut plus recevoir de dons d'aucun dânapati; il ne lui est plus permis de fouler de ses pieds le territoire du souverain, ni de boire de son eau. Cinq mille grand fantômes lui barrent continuelle-

第四十三故起犯戒心戒

若佛子信心出家受佛正戒故起心毀犯聖戒者不得受一切檀越供養、亦不得國王地上行、不得飲國王水、五千

大鬼常遮其前、鬼言大賊、若入房舍城邑宅中、鬼復常掃其脚迹。一切世人皆罵言佛法中賊、一切眾生眼不欲見犯戒之人畜生無異、木頭無異。若故毀正戒者犯輕垢罪

ment le chemin par devant; les fantômes l'appellent grand révolté, et quand il entre dans une chambre ou une cellule, ou dans une maison de la ville, les fantômes effacent continuellement les traces de ses pas. Et tout être humain qui est dans le monde l'appelle avec mépris un révolté dans le sein du Dharma de Buddha, tout être vivant refuse d'abaisser sur lui son regard; l'homme qui viole les commandements ne diffère pas d'un animal, ni d'un morceau de bois. Celui qui ruine de propos délibéré les commandements orthodoxes se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

Quarante-quatrième commandement.

Contre le péché de ne pas sacrifier aux sûtras et aux canons.

第四十四不供養經典戒

若佛子常應一心受持讀誦大乘經律。剝皮爲紙、刺血爲墨、以髓爲水、析骨爲筆、書寫佛戒。木皮穀紙絹素竹帛亦悉書持。常以七寶無價香華一切雜寶爲香囊盛經律卷。若不如法供養者犯輕垢罪

„Quand on est fils de Buddha, on doit toujours de tout son cœur accepter, observer, lire et réciter les sûtras et winayas du Mahâyâna. Que l'on s'enlève la peau pour s'en faire du papier, que l'on fasse jaillir son sang pour s'en faire de l'encre, que l'on fasse de l'eau avec sa moëlle et des pinceaux avec des fragments de ses os, afin d'écrire les préceptes de Buddha. On doit constamment les écrire et les conserver sur l'écorce, le papier de blé, la soie, le bambou et la toile. Et l'on doit toujours faire des sacs parfumés en se servant des sept choses précieuses, de choses parfumées et magnifiques d'une valeur inappréciable et de toutes sortes de choses précieuses, pour y serrer les sûtras et winayas. Si l'on n'y sacrifie pas, comme la Loi l'ordonne, on commet un péché secondaire faisant souillure".

Quarante-cinquième commandement.

Contre la négligence à conduire les êtres vivants à la conversion.

„Quand on est fils de Buddha, on réveille toujours en soi un sentiment de grande commisération. Si, en entrant dans une ville, cellule ou maison, on aperçoit des êtres vivants, on est tenu de dire à demi-voix: „Vous, êtres vivants, vous devez entièrement accepter les trois Refuges *) et les dix commandements!" Et si l'on aperçoit un bœuf, un cheval, un porc, un mouton, ou quelque autre animal, on est tenu de penser en soi-même et de dire de sa bouche: „Tu es un animal; que l'intelligence (bodhi) se réveille en toi". Et si un Bodhisatwa pénètre quelque part dans une forêt des montagnes, une vallée ou une plaine, il doit partout faire que les êtres vivants développent de l'intelligence. Si ce Bodhisatwa ne réveille pas en lui-même le désir d'exciter les êtres vivants à se convertir, il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

第四十五不化衆生戒

若佛子常起大悲心。若入一切城邑舍宅見一切衆生應當唱言、汝等衆生盡應受三歸十戒。若見牛馬豬羊一切畜生應心念口言、汝是畜生、發菩提心。而菩薩入一切處山林川野、皆使一切衆生發菩提心。是菩薩若不發教化衆生心者犯輕垢罪

*) Buddha, Dharma et Sangha, dans le sein desquels il faut se réfugier pour obtenir le salut.

Quarante-sixième commandement.

Contre la prédication de la Loi qui n'est pas faite en conformité des préceptes.

„Quand on est fils de Buddha, on doit toujours exciter autrui à la conversion, et réveiller en soi un sentiment de grande miséricorde. Si l'on entre dans la maison d'un dânapati ou d'un grand, ou si l'on se trouve quelque part au milieu de la foule, on ne doit cependant pas prêcher debout la Loi aux laïques; on est tenu, devant une assemblée de laïques, de prendre place sur un

第四十六說法不如法戒

若佛子常應教化起大悲心。若入檀越貴人家一切衆中不得立爲白衣說法、應在白衣衆前高座上坐。法師比丘

siège élevé. Un maître de dharma ou un bhikshu ne doit pas annoncer la Loi aux quatre classes en se tenant debout sur le sol. Mais quand il prêche, un maître de dharma doit être assis plus haut que l'assistence et on doit lui faire une offrande d'encens et de fleurs, et les auditeurs des quatre classes doivent être assis plus bas que lui; ils doivent se montrer respectueux et obéissants envers les leçons du maître, de même que l'on marque de la soumission et de la docilité à l'égard de ses parents, et de même que l'on sert les Brahmanes du feu. Si le prédicateur ne se conforme pas aux règles en prêchant, il se rend coupable d'un péché secondaire faisant souillure".

不得地立爲四衆說法。若說法時法師高座、香華供養、四衆聽者下坐、如孝順父母敬順師教、如事火婆羅門。其說法者若不如法說犯輕垢罪

Quarante-septième commandement.

Contre ceux qui entravent (l'Eglise) par de mauvaises lois.

„Lorsque des fils de Buddha ont accepté ensemble d'une âme croyante les commandements des Buddhas, et que le prince régnant, le prince héritier, les fonctionnaires publics ou des disciples des quatre classes ruinent ou annulent, de par leur haute dignité ou leur haut rang, les commandements et préceptes des Buddhas et du Dharma; ou s'ils font ouvertement des lois défendant à nos disciples des quatre classes de sortir de la famille pour suivre la voie du salut, ou prohibant d'ériger des images, ou de construire des pagodes de Buddha, ou de confectionner des sûtras et des winayas; ou s'ils établissent des fonctionnaires chargés de dominer sur les laïques et de faire enrégistrer *) les terres et bâtiments des Bodhisatwas et des bhikshus; ou si des laïques haut placés mettent de (semblables) mauvaises lois

第四十七非法制限戒若佛子皆已信心受佛戒者、若國王太子百官四部弟子自恃高貴破滅佛法戒律、明作制法制我四部弟子不聽出家行道、亦復不聽造立形像佛塔經律、立統官制衆使安籍記僧菩薩比丘地立、

largement en exécution, servant ainsi leurs chefs comme des soldats et des esclaves — (les coupables commettent un péché secondaire faisant souillure). En justice un Bodhisatwa doit recevoir les offrandes de tous les hommes; si au lieu de cela on se fait le commissionnaire des magistrats, ou si l'on fait de mauvaises lois ou ordonnances, (on commet un péché secondaire faisant souillure). Quand le prince et les magistrats ont reçu les commandements des Buddhas d'une âme bien disposée, ils ne doivent pas se rendre coupables des susdites attaques contre le Triratna; si néanmoins ils le font de propos délibéré et ruinent le Dharma, ils commettent un péché secondaire faisant souillure".

白衣高座廣行非法如兵奴事主。而菩薩正應受一切人供養、而反爲官走使、非法非律。若國王百官好心受佛戒者莫作是破三寶之罪、若故作破法者犯輕垢罪

*) Sécularisèr?

Quarante-huitième commandement.

Contre les actes hostiles au Dharma.

„Quand un fils de Buddha, sorti de la famille d'une âme bien disposée, prêche les commandements de Buddha devant un souverain ou un fonctionnaire pour gagner du renom, des avantages ou son entretien, et si par les intrigues d'un bhikshu, d'une bhikshuni ou d'un disciple des commandements des Buddhas, il est jeté dans les fers, ou par exemple est fait prisonnier, esclave ou soldat, le coupable est semblable au ver dans le corps du lion, qui ronge la chair du lion *), et non à un ver de quelque autre espèce. Un tel fils de Buddha fait lui-même tort aux Buddhas et au Dharma, et ce n'est pas une hérésie que les Dewas et Mâras pourraient détruire **). Est-on quelqu'un qui a accepté les commandements des Buddhas, on est aussi tenu de prendre ces commandements sous sa protection, de même

第四十八破法戒

若佛子以好心出家而爲名聞利養於國王百官前說佛戒者横與比丘比丘尼菩薩戒弟子作繫縛事、如獄囚法、如兵奴之法、如師子身中蟲自食師子肉、非餘外蟲。如是佛子自破佛法、

非外道天魔能破。若受佛戒者應護佛戒、如念一子、如事父母、不可毀破。而菩薩聞外道惡人以惡言謗破佛戒之聲、如三百矛刺心、千刀萬杖打拍其身、等無有異、寧自入地獄、經於百劫而不一聞惡人以惡言謗破佛戒之聲。而況自破佛戒教人破法因緣。亦無孝順之心。若故作者犯輕垢罪如是九戒應當學、敬心奉持

que l'on songe à un fils unique avec sollicitude, de même que l'on donne ses soins à son père et à sa mère, et on ne doit pas les ruiner. Et quand un Bodhisatwa entend un vaurien hérétique blasphémer et ruiner par méchantes paroles les commandements des Buddhas, il a un sentiment comme si trois cents lances lui perçaient le cœur, comme si mille sabres et dix mille gourdins s'abattaient sur son corps: il aimerait mieux descendre en enfer et y passer plus de cent kalpas, que d'entendre une seule fois un méchant blasphémer ou ruiner par mauvaises paroles les commandements des Buddhas. Combien pire est-ce donc si lui-même ruine ces commandements ou excite ou amène autrui à le faire! Ce n'est pas ainsi que se manifeste un cœur soumis et docile. Si quelqu'un se rend le sachant et le voulant coupable d'une chose semblable, il commet un péché secondaire faisant souillure.

„Vous êtes tenus de vous appliquer à ces neufs commandements et, d'une âme respectueuse, de les porter sur les mains et de les observer".

*) Le lion est le symbole de Çâkyamuni.

**) Mais c'est bien pire.

諸佛子、是四十八輕戒汝等受持。過去諸菩薩已誦、未來諸菩薩當誦、現在諸菩薩今誦。諸佛子聽。十重

„Semence des Buddhas, ces quarante-huit commandements secondaires, acceptez-les et les observez. Les Bodhisatwas des temps passés les ont récités, les Bodhisatwas de l'avenir les réciteront et les Bodhisatwas du temps présent les récitent. Ecoutez, semence des Buddhas! Les dix sévères commandements et les quarante-huit commandements secondaires ont déjà

四十八輕戒三世諸佛已誦當誦今誦、我今亦如是誦。汝等一切大衆、若國王王子百官比丘比丘尼信男信女受持菩薩戒者、應受持讀誦解說書寫、佛性常住戒卷流通三世、一切衆生化化不絕、得見千佛、爲千佛授手、世世不墮惡道八難、常生人道天中。我今在此樹下略開七佛法戒、汝等大衆當一心學波羅提木叉、歡喜奉行、如無相天王品勸學中一一廣明。三千學士時坐聽者聞佛自誦、心心頂戴、歡喜受持

été récités par les Buddhas des trois mondes, ils les réciteront et maintenant ils les récitent; moi aussi maintenant je les récite de même. Vous, la foule de ceux qui avez accepté et qui observez les commandements des Bodhisatwas, souverains, princes, magistrats, bhikshus, bhikshunis, upâsakas et upâsikas, vous êtes tenus de les accepter, de les observer, de les lire à haute voix, de les expliquer, de les prêcher et de les écrire, afin que le livre des commandements éternels qui conduisent à l'état de buddha se répande dans les trois mondes, que tout ce qui a vie se convertisse et se convertisse sans cesse et arrive à contempler les mille Buddhas, que ces mille Buddhas nous tendent les mains et qu'ainsi on ne tombe pas de naissance en naissance dans les stages inférieurs (voy. la page 33) ou dans les huit péchés qui entrainent le malheur et une renaissance misérable, mais qu'à chaque fois on renaisse homme ou parmi les Devas. J'ai maintenant exposé à grands traits sous cet arbre (de la connaissance) les commandements du Dharma des sept Buddhas; c'est à vous maintenant, ô multitude, à pratiquer de tout votre cœur les prâtimokshas et à y joyeusement conformer votre conduite avec respect, comme on le trouve point après point, en détail et clairement exposé, dans les exhortations à suivre l'exemple du roi du ciel incorporel (Lotjana ?)".

„Les savants des trois mille (mondes) qui, assis alors comme auditeurs, les entendirent proclamer par Buddha même, les prirent sur leur tête de tout leur cœur, les acceptèrent joyeusement et les observèrent.

爾時釋迦牟尼佛說上蓮華臺藏世界盧舍那佛所說心地法門品中十無盡戒法品竟。千百億釋迦亦如是說。從摩醯首羅天王宮至此道樹下十住處說法品、爲一切菩薩不可說大衆受持讀誦解說其義亦如是。千百億世界、蓮華藏世界、微塵世界。一切佛心藏、地藏、戒藏、無量行願藏、因果佛性常住藏如是一切佛說無量一切法藏竟。千百億世界中一切衆生受持歡喜奉行、若廣開

„Alors le Buddha Çâkyamuni eut achevé d'exposer jusqu'au bout les articles de la loi des commandements dix fois inépuisables, contenue dans les enseignements sur les qualités distinctives et les stages, qu'avait prêchés le Buddha Lotjana qui est assis sur la terrasse de lotus et renferme les mondes. Les mille fois cent millions de Çâkyas les annoncèrent aussi de même manière. Depuis le palais du Dewarâdja Maheçwara jusqu'au dessous de cet arbre de la connaissance, il prêcha en dix stations les articles de cette loi, ensuite de quoi les multitudes inexprimablement grandes de Bodhisatwas les acceptèrent, les observèrent, les lurent, les récitèrent et les expliquèrent de même manière. Dans les mille fois cent millions de mondes, dans les mondes renfermés dans la terrasse de lotus, dans les mondes nombreux comme les grains de poussière, (les autres Çâkyas firent de même). Tous les Buddhas parlèrent du piṭaka des (trente) qualités distinctives (des Bodhisatwas), du piṭaka des (dix) stages, du piṭaka des (cinquante-huit) commandements, du piṭaka des vœux et engagements formés sans fin, du piṭaka des moyens et des résultats et de l'éternité de la nature de buddha — et ainsi tous les Buddhas prêchèrent le piṭaka de toutes les lois innombrables [1]). Tous les êtres vivants des mille fois cent millions de mondes le reçurent et avec joie y conformèrent respectueusement leur conduite, et lorsqu'ils développaient sur une grande échelle les (trente) qualités distinctives et les (dix) stages, ils se

1) Ainsi donc notre Sûtra entier, dans toutes ses subdivisions, fut prêché par les Buddhas dans tous les recoins de l'univers, après qu'ils eurent dans ce but reçu l'inspiration de Lotjana. Comparez les pages 16 et 17.

心地相、相如佛華光王七行品中說

montraient dans les formes caractéristiques tels qu'elles sont indiquées dans le thème des sept courses du Roi de la belle Lumière de Buddha.

明人忍慧强
能持如是法
未成佛道間
安獲五種利
一者十方佛
愍念常守護
二者命終時
正見心歡喜
三者生生處
爲諸菩薩友
四者功德聚
戒度悉成就
五者今後世
性戒福慧滿
此是諸佛子

„L'homme sage [1]), dont l'endurance et l'intelligence ont grande force,
Et qui donc peut observer des lois telles que celles-ci,
Remporte aisément cinq avantages,
Avant même qu'il se soit élevé au rang des Buddhas.
Premièrement, les Buddhas des dix points cardinaux
Pensent à lui avec commisération et le protègent sans cesse;
En second lieu, à la fin de sa vie,
Il aura en partage la perspicacité [2]) et la joie de l'âme;
En troisième lieu, dans toutes ses phases d'existence futures
Il sera l'ami de tous les Bodhisatwas;
En quatrième lieu, ses mérites s'amoncelleront,
Parce que les commandements seront tous parvenus en lui à perfection [3]);
En cinquième lieu, dans cette existence et dans les suivantes,
Son bonheur et son intelligence produits par les commandements qui forment le caractère (de buddha) seront parfaits.
Un tel homme est un fils des Buddhas.

---

1) C'est, semble-t-il, toujours le Buddha Çâkyamuni qui parle.

2) Samyagdrichṭi, la première faculté distinctive des Arhats, c'est-à-dire celle de distinguer le bien du mal, la vérité de l'erreur.

3) En effet toutes les œuvres méritoires, les bonnes œuvres, découlent de l'observation des cinquante-huit commandements.

不 不 不 不 諸 應 光 欲 亦 滅 不 計 智
來 一 常 生 法 當 明 長 非 壽 能 我 者
亦 亦 復 亦 眞 靜 照 菩 下 取 生 著 善
不 不 不 不 實 觀 世 提 種 證 是 相 思
去 異 斷 滅 相 察 間 苗 處 者 法 者 量

„Que ceux qui sont doués de discernement réfléchissent sérieusement à ces choses
Et méditent les signes distinctifs (des Bodhisatwas), que j'ai exposés (c. à d. les quarante parties de la voie du salut).
Si quelqu'un ne peut pas vivre en conformité de ce code,
Cela annulera les signes distinctifs (des Bodhisatwas), qu'il avait acquis pendant sa vie;
Car il n'est pas alors un sol où la semence a été déposée.
Si (au contraire) on veut faire croître les pousses de la sagesse (bodhi),
Et faire rayonner sur le monde sa lumière et son éclat,
On doit dans le silence et le recueillement approfondir
Les signes vrais et authentiques des prescriptions ici traitées: —
Elles ne naissent ni ne périssent;
Elles ne sont pas éternelles et ne sont pas retranchées;
Elles ne sont pas un, et ne sont pas non plus divisées;
Elles ne paraissent, ni ne disparaissent.

悉 諸 悉 一 亦 是 勿 於 應 菩 方 如
由 佛 從 切 名 名 生 學 當 薩 便 是
是 薩 是 戲 摩 第 分 於 次 所 勤 一
處 婆 處 論 訶 一 別 無 第 應 莊 心
出 若 滅 惡 衍 道 想 學 學 作 嚴 中

„Les prescriptions (contenues dans ce code), qui forment toutes les qualités (des Bodhisatwas),
On doit avec zèle, par tous les moyens efficaces, les faire fleurir et briller:
Tout ce qu'un Bodhisatwa doit faire
On doit s'y appliquer dans un ordre suivi [1]),
Et quand on s'exerce à la voie du salut ou ne s'y exerce pas,
On ne doit évoquer en soi la pensée d'aucune autre chose.

---

1) Suivre méthodiquement la voie du salut, sans intervertir l'ordre des subdivisions.

Voilà le principal chemin de la béatitude,
Ou, comme on l'appelle aussi, le Mahâyâna;
Tout mal provenant de vaines théories
Est détruit en suivant cette voie,
Et le Sarwadjñâ [1]) des Buddhas
En dérive tout entier.

是故諸佛子
宜發大勇猛
於諸佛淨戒
護持如明珠
過去諸菩薩
已於是中學
未來者當學
現在者今學

„C'est pourquoi les fils des Buddhas
Doivent développer une grande énergie et beaucoup de zèle,
Et défendre et conserver comme des perles luisantes
Les commandements des Buddhas, qui procurent la pureté.
Tous les Bodhisatwas des temps passés
Se sont appliqués à les mettre en pratique,
Ceux qui ne sont pas encore venus s'y appliqueront,
Et ceux de maintenant s'y appliquent actuellement.

此是佛行處
聖主所稱歎
我已隨順說
福德無量聚
回以施眾生
共向一切智
願聞是法者
悉得成佛道

„Ce sont ces commandements qui déterminent la conduite des Buddhas,
Et lesquels louent les saints des saints.
Moi aussi je les récite en imitant leur exemple,
Et par là s'amoncellent des bénédictions sans mesure,
Que je répands ensuite sur tous les êtres vivants,
Afin que tous se dirigent vers toute la sagesse possible.
J'espère que ceux qui ont entendu ces lois
Suivront tous la voie qui conduit à la dignité de buddha.

1) La connaissance universelle.

Aperçu raisonné des commandements contenus dans le Sûtra du filet de Brahma.

La plupart des écrits chinois se distinguent par le manque plus ou moins complet d'ordonnance des matières dont ils traitent, et le code du Mahâyâna ne fait pas exception sous ce rapport. A le lire tel quel, on n'obtient qu'une impression confuse du contenu, et pour se rendre compte de l'esprit qui l'a dicté et du système qu'il représente, il faut commencer par ranger les dispositions qu'il édicte dans un ordre plus logique.

Or, la première chose qui frappera la lecteur attentif qui entreprend ce travail, c'est l amour de tout ce qui a vie et souffle, qui parle presque à chaque page. De fait, cet amour est la substance du code et y revient constamment sous différentes faces: mansuétude, désintéressement, compassion, miséricorde, bref tout le complex de qualités désignées par les deux signes 慈 et 悲. Aussi ces qualités se trouvent-elles en tête des „dix fruits des dispositions du cœur qui font croître le caractère de buddha et qui servent au bien d'autrui" [1]); les cinq fruits qui suivent ces deux dans la liste en dérivent naturellement, de sorte qu'il est impossible de parvenir à la dignité de buddha si l'on manque de zèle à pratiquer ces deux vertus.

Le code s'efforce de tirer les plus extrêmes conséquences des principes de compassion et de miséricorde. Voici les commandements dans lesquels se résument les dispositions fondées sur ces principes, éparses dans le Sûtra.

En tout premier lieu, tu ne tueras aucun être vivant, homme ou bête. C'est le premier des prâtimokshas ou commandements suprêmes; aucun autre commandement ne l'égale en importance. Voyez aussi le 20e commandement secondaire.

Ensuite, tu éviteras de causer de quelque manière que ce soit la mort d'un être vivant et ne mangeras aucune chair [2]);

Tu ne feras donc pas le commerce des animaux [3]):

Tu n'auras ni chats, ni porcs, ni chiens [4]);

Tu ne feras pas de feu sans nécessité [5]);

---

1) Voy. la page 18.

2) Premier prâtimoksha, 3e commandement.

3) 12e comm. 4) 32e comm. 5) 14e comm.

Tu ne possèderas, ni n'achèteras ou vendras aucune arme tranchante, aucun filet ni piège [1]);

Tu ne fabriqueras pas de cercueils, ne prépareras pas de bois pour cercueils, ne feras pas le commerce de cercueils [2]);

Tu ne seras pas embassadeur, la diplomatie pouvant engendrer la guerre; même tu n'entreras pas dans le camp d'une armée [3]);

Tu ne regarderas même pas les guerriers ou les troupes armées [4]);

Tu ne te chargeras pas de messages de la part d'insurgés [5]);

Tu ne prépareras pas de nourriture de tes propres mains, ne moudras ou ne pileras pas, ni ne composeras de poisons [6]);

Tu ne lieras personne [7]).

Voilà pour ce qui concerne la défense de tuer ou de causer la mort. Mais l'amour pour toutes les créatures a d'autres conséquences encore. Le second prâtimoksha dit: Tu ne déroberas pas. Ce commandement est donc d'une très haute importance, qui ne le cède qu'à celle de la défense de tuer. Voyez aussi le 32e commandement. De là découlent les trois commandements suivants:

Tu ne rançonneras personne [8]);

Tu n'incendieras pas ce qui appartient à autrui [9]);

Tu n'useras pas de faux poids et mesures [10]). —

Tu ne tromperas ni ne mentiras, soit par paroles, soit par gestes [11]);

Tu ne médiras de personne, ni ne le dénigreras [12]);

Tu ne mettras personne dans l'embarras par ta calomnie [13]);

Tu ne divulgueras pas les fautes et péchés des frères dans la foi [14]);

Tu ne causeras le malheur ou l'embarras de personne parmi ceux qui prêchent les commandements [15]);

Tu ne possèderas pas d'esclaves et n'en feras pas le commerce [16]);

Tu ne nourriras de répugnance pour personne, mais pardonneras toujours complètement, n'injurieras pas, ne frapperas pas, n'insulteras pas [17]);

Tu ne tireras vengeance d'aucun méfait, pas même du meurtre de ton père ou de ta mère [18]). La doctrine de Confucius est bien différente. On lit:

„Tszĕ-hia demanda à Confucius: 'Quand on a la mort de son „père ou de sa mère à venger, comment doit-on se conduire?' — „Le Maître dit: 'Que l'on couche alors sur la paille avec son bou-

---

1) 10e et 32e comm. 2) 12e comm. 3) 11e comm.
4) 33e comm. 5) 33e comm. 6) 29e comm.
7) 32e comm. 8) 17e comm. 9) 14e comm.
10) 32e comm. 11) 4e prâtim. 12) 7e prâtim., 13e comm.
13) 13e comm. 14) 6e prâtim. 15) 48e comm.
16) 12e et 21e comm. 17) 9e prâtim. 18) 10e et 21e comm.

„clier pour traversin, que l'on n'entre pas au service de l'Etat [1]) „et que l'on ne vive pas avec l'autre sous le même ciel. Et si on „le rencontre, fût-ce sur le marché ou à la cour, que l'on ne „détourne pas son arme, mais qu'on le combatte'" [2]).

L'amour des êtres vivants n'exige pas seulement que l'on s'abstienne de leur faire du mal; il a aussi un côté actif, car une des qualités distinctives des Bodhisatwas consiste à ce qu'ils font du bien aux autres, cherchent à les rendre heureux, travaillent à leur salut. Par conséquent le code donne les prescriptions suivantes:

Tu sauveras toujours de la mort les êtres vivants [3]);

Tu donneras, sans avarice ni répugnance, ce que tu possèdes à autrui [4]);

Surtout pour un frère dans la foi, qu'il soit d'un rang inférieur, supérieur ou égal au tien, rien ne te sera trop précieux pour le lui donner; tu vendras pour lui ton royaume, tes enfants, tout ce que tu possèdes, jusqu'à ta propre chair [5]);

Tu donneras ton propre corps pour satisfaire la faim des bêtes sauvages [6]);

Tu te chargeras pour autrui des injures, des insultes, des calomnies, de toute espèce de mal; tu cacheras tes propres vertus, pour qu'elles n'éclipsent pas celles des autres [7]);

Tu soigneras les malades [8]);

Tu rachèteras les esclaves [9]);

Tu n'abandonneras pas entre les mains d'autrui l'image de ton père ou de ta mère [10]).

Ces commandements sont loin d'épuiser la matière, car l'amour et la miséricorde n'exigent pas seulement que l'on travaille au bien physique d'autrui, mais encore et surtout que l'on amène les autres êtres à la dignité de buddha. Il résulte de là que ces vertus entraînent que l'on se garde strictement de tout ce qui peut induire autrui à pécher, faire échec à sa capacité de réaliser son salut, détruire les mérites qu'il peut déjà avoir

---

1) Parce qu'alors on appartient au prince et n'a plus le droit de risquer sa vie dans un intérêt personnel.

2) 子夏問於孔子曰、居父母之仇如之何。夫子曰、寢苫枕干、不仕、弗與共天下也。遇諸市朝不反兵而鬬. *Li ki* 禮記, chap. 10, fol. 33 de l'édition impériale de la période Khien-loung.

3) 20e comm.

4) 8e prâtim. En outre, la 15e vertu de la voie du salut (voy. la page 18) consiste dans l'obéissance à ce précepte.

5) 1e, 6e, 26e comm.

6) 16e comm.

7) 7e prâtim.

8) 9e comm.

9) 31e comm.

10) 31e comm. Les arts magiques permettent de causer du malheur aux gens, pourvu que l'on ait leur image.

acquis sur la voie de la buddhification. On lit donc dans le code:

Tu ne feras pas le commerce des boissons enivrantes, ni ne le favoriseras de quelque manière que ce soit, ces boissons étant une occasion de péché et enlevant à l'esprit cette lucidité qui est indispensable pour l'œuvre du salut [1];

Tu dois éviter de causer même indirectement un péché, le meurtre d'un être vivant, tout acte contraire aux commandements [2];

Tu ne paillarderas point, car en péchant contre la chasteté on fait aussi pécher son complice [3];

Tu encourras la peine du parâdjika, si tu portes de quelque manière que ce soit quelqu'un à violer un seul des prâtimokshas [4];

Tu ne neutraliseras point les bonnes œuvres faites par un autre et ne seras pas cause qu'elles manquent leur but [5].

Pourqu'on fasse le salut des êtres vivants, il est indispensable qu'on leur en fasse connaître les moyens, c'est-à-dire qu'on leur donne la connaissance des sûtras en général, et spécialement celle du Sûtra du filet de Brahma, puisqu'il contient tout ce qu'il faut faire pour parvenir à la dignité de buddha. Il est par conséquent tout naturel que les prescriptions relatives à la prédication abondent dans ce Sûtra. Le zèle à parler de la doctrine et du bien est la seizième vertu de la voie du salut [6]; ne pas prêcher le Dharma est un péché, frappé de parâdjika dans le huitième prâtimoksha, et le devoir de prêcher est visé en outre dans les 15e, 18e, 20e, 31e, 39e et 46e commandements. On doit lire à certains jours les commandements et les sûtras aux morts eux-mêmes, afin qu'ils obtiennent le salut [7].

Il résulte de là que chacun est tenu de savoir couramment par cœur ces excellents prâtimokshas, ainsi que les quarante-huit commandements secondaires, dont la mise en pratique est suffisante et nécessaire pour devenir Buddha, et c'est donc un péché de ne pas se les réciter jour et nuit à soi-même [8]. De même c'est un devoir de faire pour les commandements de la propagande en les répandant par écrit, et y manquer est un grave péché; si l'on manque de matériaux, que l'on prenne son sang pour encre, sa moëlle pour eau, ses os pour en faire des pinceaux, et que l'on écrive sur n'importe quoi [9]. Si les magistrats

1) 5e prâtim. 2) 30e comm. 3) 3e prâtim., 36e comm.
4) Voy. tous les dix prâtimokshas. 5) 32e comm.
6) Voy. la page 18. 7) 20e et 39e comm. 8) 34e comm.
9) 44e comm. Il nous semble que ce commandement a dû être rédigé avant que l'on fit usage de l'imprimerie, qui sans doute, s'il en était autrement, aurait été nommée parmi les moyens de propagande, dans un texte où celle-ci est présentée comme si extrêmement importante. L'on n'est pas encore parvenu à déterminer avec certitude quand on a commencé en Chine à multiplier les écrits par le moyen de l'impression.

défendent d'écrire les sûtras et winayas, ils commettent un péché secondaire [1]). Il va sans dire que tous ces commandements obéissent à la même intention que l'ordre donné par Çâkyamuni à tout le monde de réciter les commandements [2]), et que la déclaration de ce Buddha, disant que celui qui néglige ce devoir n'est pas Bodhisatwa, n'est pas semence des Buddhas [3]).

Quelque ardent que soit l'esprit de propagande qui se manifeste dans notre code, l'Eglise juge un mauvais sermon pire que point de sermon du tout; la prédication n'est donc pas l'affaire de chacun, et ceux qui n'ont pas l'intelligence du Dharma commettent un gros péché s'ils s'en mêlent [4]). En outre, les prédicateurs ne doivent pas jeter leurs perles devant les pourceaux, et ont à s'abstenir de prêcher les cinquante-huit commandements devant les hérétiques, puisque également ceux-ci n'en veulent pas [5]); cela leur est toutefois permis, même imposé, dans le cercle de leur parenté [6]).

Il ne suffit pas que la voie du salut soit prêchée; il faut aussi qu'on écoute la bonne parole; ne pas le faire est un péché très grave aux yeux de l'Eglise, qui, sans jamais avoir recours à la violence, est trop pénétrée du désir que tous les hommes soient sauvés pour n'avoir pas le „contraignez-les d'entrer" dans son programme. On doit donc faire grand accueil à un maître de dharma étranger et, quand on a pourvu à tous ses besoins, le prier d'annoncer la loi même trois fois par jour [7]); un jeune initié qui aurait la présomption de négliger de s'enquérir de la loi auprès de ceux qui sont plus avancés que lui, commettrait un péché secondaire [8]), et il en est de même de celui qui, sachant que l'on prêche quelque part, n'importe où, ne s'empresse pas d'aller écouter [9]).

Du moment que l'on voit dans les sûtras et winayas les agents suprêmes de la béatitude, il n'est pas surprenant qu'on attribue aussi à ces saintes écritures une puissance préservative contre les dangers et les malheurs. En effet, qui peut le plus, peut le moins: l'écriture sainte, capable de faire de n'importe qui un Buddha, peut tout. Aussi est-il prescrit, d'accord en même temps avec le devoir qui incombe toujours aux Bodhisatwas de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour le bien d'autrui, de les lire quand quelqu'un tombe malade, quand un danger menace le pays, quand on redoute des malheurs publics et des

---

1) 47e comm. 2) Voy. la page 31. 3) Voy. la page 32.
4) 18e comm. 5) 42e comm. 6) 15e comm.
7) 6e comm. 8) 22e comm. 9) 7e comm.

rebellions, en cas d'incendie, d'inondation, quand quelqu'un est retenu prisonnier, etc. [1]). L'Eglise vénère l'écriture sainte et en fait l'objet de soins qui diffèrent peu de l'idolâtrie. On doit pour l'y serrer faire des sacs des matières les plus précieuses, et en outre y sacrifier, sous peine d'être souillé de péché [2]), de même que l'on est souillé si on ne la rachète pas lorsqu'elle est tombée aux mains de mécréants ou d'hérétiques [3]).

Une Eglise tellement propagandiste, passionnée de prêcher, de convertir, de sauver, ne peut que faire une guerre acharnée aux doctrines hérétiques qui neutralisent son influence. La septième des vertus wadjra de la voie du salut exige une acceptation sans réserve du Mahâyâna [4]). La secte que l'Eglise a le plus en horreur est celle du Hînayâna, qui conduit les êtres vivants à un moindre degré de perfection qu'elle, et le code la mentionne nominativement quand il parle des hérétiques. Il déclare péché faisant souillure l'adoption de doctrines hérétiques ou hînayânistes [5]), l'enseignement tiré d'un livre hérétique ou hînayâniste [6]), l'étude d'un livre semblable quand on est déjà en possession du Mahâyâna [7]), même une seule pensée accordée au Hînayâna [8]).

L'amour et la miséricorde du Mahâyâna s'adressent à l'universalité des êtres, de même que les lois qui les prescrivent, car les deux, vertus et lois, émanent de Lotjana c. à d. de l'ordre universel, qui règne sur la terrasse de lotus embrassant tous les mondes [9]). Il va donc de soi que, puisque les lois sanctifiantes appartiennent à tous comme produites par l'ordre universel, personne n'en doit être exclus, ce que du reste la miséricorde universelle défend déjà; donc même les fantômes et les animaux peuvent recevoir les commandements [10]), et chacun doit être admis à l'ordination [11]), qui est la réception solennelle dans le Sangha, dont le but est la mise en pratique conscientieuse des lois. Nous parlerons de cette ordination dans le dernier chapitre de cet ouvrage.

Le code mentionne fréquemment „les lieux du Sangha", 僧坊. Ce sont les couvents, ses sièges principaux, où le clergé s'établit pour vaquer à l'observation des commandements. Les monastères sont ainsi des institutions de salut, et la loi voulant que l'on manifeste sa miséricorde et sa charité en amenant chacun au salut, elle veut donc que l'on concoure avec zèle à la fondation et à l'entretien des couvents. De là le commandement

---

1) 39e comm. 2) 44e comm. 3) 31e comm. 4) Voy. la page 19.
5) 8e comm. 6) 15e comm. 7) 24e comm. 8) 34e comm.
9) Voy. la page 20. 10) Voy. la page 31. 11) 40e comm.

qui prescrit d'ériger des monastères avec des forêts, parcs et champs, et aussi des pagodes de Buddha et autres lieux où l'on peut siéger en dhyâna pour avancer vers la perfection [1]). En revanche, incendier un couvent est un péché faisant souillure [2]), et les magistrats se rendent coupable d'un péché égal s'ils édictent des décrets contre l'érection de bâtiments destinés au Sangha et contre ceux qui embrassent l'état ecclésiastique, comme aussi s'ils portent la main sur les terres et les bâtisses des couvents [3]).

Un point qui mérite tout à fait d'être relevé est la manière dont le code insiste sur la méthode pour faire le salut de soi-même et d'autrui consistant à former des vœux dans ce but. Trois commandements en parlent [4]), et il faut bien que l'on attribue à ces souhaits une grande force, puisque le code les rend obligatoires sous peine, si on les néglige, d'être coupable d'un péché faisant souillure, et qu'il dit qu'il faut sacrifier son corps plutôt que de renoncer à former des vœux pour son salut [5]). Cela s'explique aisément: c'est le dhyâna sous une forme spéciale. Nous avons déjà fait remarquer que le Mahâyâna admet la puissance créatrice de la pensée [6]), et que pour cela l'école du Dhyâna cherche la félicité en tournant la pensée vers la béatitude suprême. Des vœux et des désirs ardents étant au fond aussi des pensées, ils doivent aussi ressortir des effets salutaires; c'est un dhyâna qui peut produire aussi le salut d'autrui. Le devoir des Bodhisatwas de renouveler continuellement les vœux ardents sous forme même de serment qu'ils doivent émettre pour rester libres de péché en vue de leur propre salut [7]), appartient évidemment au même ordre d'idées.

On voit que l'esprit de cette école de la Miséricorde, dont nous avons parlé parmi celles qui ont anciennement fleuri en Chine pour ensuite se fondre dans celle du Dhyâna [8]), a indubitablement continué à prédominer: la miséricorde est la moëlle du Mahâyâna et de son code. Cependant l'école du Dhyâna y est aussi représentée directement, et par autre chose encore que par les vœux et les serments prescrits pour le salut des autres et de soi-même, comme nous venons de le voir. En effet un chef du dhyâna est désigné nominativement dans notre Sûtra comme exerçant en cette qualité des fonctions dans le couvent [9]): il est question de deux périodes du dhyâna, une en été, l'autre en hiver [10]), et on fait un devoir de l'établissement de localités destinées au clergé

1) 39e comm. 2) 14e comm. 3) 47e comm.
4) Le 35e, le 36e, à la fin, et le 45e. 5) 35e comm.
6) Pages 4 et 6. 7) 36e comm. 8) Page 5.
9) 25e comm. 10) 37e comm.

assemblé en dhyâna [1]). Nous entrerons dans plus de détails à ce sujet au cours de la seconde partie de cet ouvrage.

L'école de la Pénitence [2]), elle aussi, se retrouve dans notre code. C'est un péché secondaire que de ne pas exhorter un pécheur à la pénitence, ou, s'il fait partie du couvent, que de ne pas le dénoncer lors de l'Uposatha, ou lecture des commandements [3]), et dans les prâtimokshas on déclare parâdjika celui qui repousse les excuses pénitentes que quelqu'un d'autre lui offre [4]). Ainsi l'on voit de nouveau que c'est un péché des plus graves que d'empêcher quelqu'un de faire une action sanctifiante, et que l'on doit même contraindre les autres à en accomplir. Enfin il est encore prescrit d'expier ses péchés par la pénitence avant de recevoir les commandements, c'est-à-dire avant l'ordination [5]).

Le code accorde une attention particulière à une dernière méthode encore de sanctification; nous voulons dire l'ascétisme. Embrasser la vie de moine ou de nonne mendiants y est aussi un moyen de monter vers le perfectionnement; c'est pour cela que les noms de bhikshu et de bhikshuni s'y rencontrent si souvent dans le sens de frère ou sœur dans le salut. Toutefois on les nomme toujours après les Bodhisatwas, ceux-ci occupant, de par leur acceptation des cinquante-huit commandements, un rang plus élevé sur l'échelle de la perfection que les bhikshus ou Çramaṇas, qui n'atteignent que le rang d'Arhat, parce qu'ils n'ont pour règle de conduite que les deux cent cinquante commandements du Prâtimoksha hînayâniste. Quant à l'absorption de l'école du Winaya, sortie du Hînayâna, dans le Mahâyâna, nous en avons parlé plus haut [6]).

Le Mahâyâna étant plus jeune que le Hînayâna et n'en étant au fond qu'une évolution, il n'est pas étonnant qu'il y ait fait des emprunts. Or ce qu'il y prenait ne pouvait guère être autre chose que l'ascétisme, le seul grand moyen de salut pratiqué par le Hînayâna. On n'aurait pu le renier sans rompre de fait avec l'Eglise et avec son saint fondateur, que le témoignage unanime des traditions et des écrits sacrés représentait comme ayant cherché la perfection en pratiquant l'ascétisme. Si donc le code du Mahâyâna s'élève continuellement avec passion contre le Hînayâna, qu'il traite toujours d'hérétique, c'est uniquement parce que celui-ci se contente de l'ascétisme, ne connaît pour les mortels pas d'ambition plus haute que celle de parvenir au rang

---

1) 39e comm. 2) Voy. la page 4. 3) 5e comm.
4) 9e pratim. 5) 23e comm. 6) Voy. la page 7.

d'Arhat, et considère comme futiles et sans vertus tous les moyens par lesquels on voudrait s'élever plus encore; cette condamnation ne s'adresse point au moyen même de salut préconisé par le Hînayâna. C'est si vrai, que le Mahâyâna place même le renoncement aux choses de ce monde en tête de sa voie du salut et en fait ainsi la première vertu à laquelle doit tendre quiconque recherche la perfection [1]). Du reste ceci découle directement de la grande doctrine de la miséricorde qui domine le tout; comment exercer complètement, parfaitement, cette vertu, si l'on n'a pas commencé par se rendre pour soi-même complètement indifférent aux biens de la terre?

Aussi le vingt-quatrième commandement prescrit à celui qui recherche le salut de renoncer aux sept choses précieuses, et il ressort du dix-septième que, même s'il possède pouvoir et influence, il vit de ce qui appartient à d'autres; la même conséquence découle des commandements vingt-six, vingt-sept et vingt-huit. On voit aussi par ces trois derniers commandements que, puisqu'il ne possède rien en propre, tous les présents qu'il reçoit appartiennent à sa communauté entière, y compris les religieux étrangers qui y font temporairement séjour. Il est question de tournées mendiantes pendant les périodes de dhûtâṅga [2]); l'incontinence est défendue aux Bodhisatwas, sans que toutefois, à ce qu'il semble, tout commerce sexuel leur soit absolument interdit [3]); ils ne doivent pas trafiquer des beautés des hommes ou des femmes [4]), ni écouter la musique et le chant, prendre part aux jeux de hasard ou les regarder [5]); l'usage de l'ail, des poireaux et des oignons, légumes fort aimés des Orientaux, ne leur est pas permis [6]), non plus que celui du vin [7]). Il faut toutefois remarquer que cette dernière défense est fondée sur ce que les boissons alcooliques obscurcissent l'intelligence et conduisent ainsi au péché [8]), plutôt que sur le fait qu'elles sont agréables.

Deux systèmes importants dans l'art de faire son salut sont restés sans influence sur notre code; ce sont ceux représentés anciennement en Chine par l'école des Mystères et par celle du Pays de la pureté ou d'Amitâbha [9]). Il est vrai qu'il est dit dans le vingtième et dans le trente-neuvième commandement que, lorsque quelqu'un meurt, on doit faire lire les sûtras et winayas pour son salut, et que l'on doit répéter la chose à certains jours qui

1) Voy. la page 17. 2) 37e comm. 3) 3e prâtim.
4) 29e comm. 5) 33e comm. 6) 4e comm.
7) 2e comm. 8) Comp. le 5e prâtim. 9) Voy. la page 5.

s'échelonnent après le décès; il est vrai aussi qu'actuellement les laïques assez riches pour payer les lecteurs se conforment à ces commandements. Mais il ne s'agit point en ceci des messes magiques de l'école des Mystères; elles ne figurent pas dans notre code, puisqu'elles ne se sont pas produites en Chine avant le huitième siècle [1]). Ce qui est plus difficile à expliquer est l'absence de quelque allusion que ce soit à Amitâbha ou à son école, laquelle pourtant a déjà existé en Chine au commencement du cinquième siècle. Si l'on réfléchit que la méthode de salut de cette école a toujours joui d'une grande popularité en Chine, on est tenté de conclure de ce silence que notre code existait déjà vraiment à une époque antérieure au cinquième siècle.

Outre les prescriptions du Sûtra du filet de Brahma que nous avons pu dans les lignes qui précèdent ranger dans un ordre systématique, il en reste quelques unes que l'on ne saurait rattacher à des méthodes de salut spéciales. Les princes et les magistrats doivent accepter les commandements (recevoir l'ordination) avant d'entrer en fonctions [2]); la divination et les arts magiques, quels qu'ils soient, sont sévèrement interdits aux fils de Buddha [3]); ils ne doivent pas être possédés [4]), ni mal parler du Triratna ou d'un Buddha [5]), ni permettre même de s'élever en eux une seule pensée de pécher contre le code, ce qui serait un péché faisant souillure [6]).

Cette revue permettra, croyons-nous, au lecteur de se rendre compte d'une manière générale du contenu du Sûtra du filet de Brahma. Cependant cela ne suffit pas pour le comprendre parfaitement dans tous ses détails, car pour cela il faut le voir à l'œuvre dans la pratique, à l'œuvre dans ce que font et ce qu'évitent ceux qui, soit dans les couvents, soit dans le monde laïque, se sont donnés tout entiers à la tâche de faire leur salut. En effet, la vie monastique en Chine se trouve complètement sous l'empire de ce code; c'est lui qui l'a faite ce qu'elle est, et elle constitue donc son meilleur commentaire. Nous allons nous efforcer dans les chapitres suivants d'ouvrir ce commentaire sous les yeux de nos lecteurs, ce qui nous permettra en même temps de mettre en lumière le grand rôle joué en Chine par le Sûtra du filet de Brahma.

---

1) Voy. la page 5.

2) Premier comm. Il est réellement dit de l'empereur Wou 武, de la dynastie des Liang, qu'il »accepta les commandements de Buddha", 受佛戒, en 518 (Voy. les »Histoires du Sud de l'Empire", 南史, chap. 6, f° 29 de l'édition impériale de la période de Khienlung); malheureusement on ne dit pas en même temps quels commandements il reçut, les 250 du Prâtimoksha ou ceux du Sûtra du filet de Brahma.

3) 29e et 33e comm. 4) 30e comm. 5) 10e prâtim., 30e comm. 6) 43e comm.

SECONDE PARTIE.

Influence du code mahâyâniste sur la vie monacale et sur le monde laïque.

CHAPITRE I.

LES COUVENTS.

Ce qui va suivre est tiré avant tout de ce que nous avons personnellement vu et examiné sur le sol même de l'Empire du Milieu. Nous avons visité dans ce but exprès les principaux couvents de la province de Fouhkien, y avons fait de longs séjours, y avons suivi de près l'existence des moines, consulté les sûtras, les winayas et les manuels en usage parmi eux, et confié au papier les résultats de notre enquête. Nous avons aussi fait usage d'un grand nombre de manuscrits, que les abbés des monastères se décidaient à nous céder temporairement quand nous ouvrions notre bourse, et que nous avons copiés: l'argent en ceci n'était pas de trop, les moines faisant d'ordinaire fort les mystérieux pour tout ce qu'ils possèdent de non imprimé. Quand nous ferons dans ce qui suit des citations sans en indiquer la source, c'est qu'elles sont tirées de manuscrits de ce genre, ou bien encore de manuels imprimés, de ceux qui sont généralement employés comme guides par les moines et parmi lesquels les „Lois de pureté de *Poh-tchang*", mentionnées à la page 2, est le principal.

Il a déjà été dit plus haut ce que c'est qu'un couvent en Chine: c'est un lieu où vivent réunis un certain nombre de personnes dans l'intention de faire leur salut en pratiquant une ou plusieurs des méthodes admises par l'Eglise [1]). Les membres de la communauté prennent pour guide le Sûtra du filet de Brahma, ou du moins se dirigent d'après les cinquante-huit commandements qu'il contient. Ils se préoccupent généralement peu de la voie du salut dont la description y est aussi contenue, parce qu'on la suit de façon à monter au rang des Buddhas, auquel elle conduit, déjà par le fait que l'on observe exactement les commandements [2]).

---

1) Comp. la page 6.

2) Voy. la page 23.

En théorie, les couvents doivent leur existence au trente-neuvième commandement; en réalité leur fondation en Chine est sortie du désir de travailler au bonheur et au perfectionnement d'autrui, et ils sont donc un fruit de la miséricorde et de l'amour qui embrassent tout ce qui existe. On peut signaler dans les livres d'histoire le cas de maint monastère fondé par quelqu'un dans un accès de piété d'une espèce ou d'une autre, et d'autres cas, au moins aussi nombreux, où la fondation est venue de ce que l'on voyait dans les couvents un moyen d'exercer une influence sur les accidents climatériques, ou, comme les chinois disent, „de régler le *foung choui* (le vent et l'eau)", 制風水. Il existe, commençant déjà aux débuts du quatrième siècle, toute une série de récits de couvents fondés dans des localités où il fallait conjurer des dragons qui causaient des orages et des tempêtes, ou faisaient déborder les eaux en déluge des montagnes dans la plaine; d'autres, établis dans des lieux où, en temps de sécheresse, le clergé avait suscité des dragons et ainsi fait venir des averses, etc., etc., et c'est un fait qu'actuellement le peuple les maintient uniquement parce qu'il est convaincu qu'ils règlent les vents et les pluies, et ainsi assurent les moissons, exposées, dans la Chine déboisée, à une destruction périodique causée par la sécheresse. Chaque contrée a en conséquence son couvent de *foung choui*; dans les contrées montagneuses celui-ci a d'ordinaire été construit sur les pentes le long desquelles doit couler l'eau indispensable à l'agriculture. Les habitants se cotisent librement pour l'érection et l'entretien des bâtiments, en récompense de quoi les moines sont tenus, toutes les fois que besoin est, de faire cesser la sécheresse au moyen de leurs cérémonies, de faire tomber l'eau du ciel, et ainsi de prévenir la famine. Ces moines sont donc de vrais prêtres du *foung choui*, entretenus en cette qualité par le peuple.

A chaque couvent est adjoint une commission de *toung chi*, 董事, „intendants, administrateurs", composée de notables qui organisent la cotisation pour le soutien de l'institution. Leurs contributions personnelles se trouvent d'ordinaire parmi les plus considérables, car en Chine on n'est pas notable si on n'a pas beaucoup d'argent et ne fait pas de grandes dépenses. En outre les administrateurs veillent à ce que le couvent soit bien entretenu, car s'il disparaissait, le *foung choui* disparaîtrait avec lui, et le *foung choui* disparu, loin est la prospérité de la contrée. Les fonctions de *toung chi* sont donc très méritoires, comme il l'est aussi de donner de l'argent pour l'entretien d'un couvent; c'est une preuve de la grande miséricorde et de l'amour que l'on nourrit

pour les autres hommes. Toutefois on voit que les Chinois en général envisagent ces choses d'un tout autre œil que ne le veut le code mahâyâniste.

Les couvents buddhistes doivent l'influence météorologique qu'on leur attribue essentiellement au fait que les trois images du Triratna se trouvent érigées, pour l'adoration des habitants, dans le bâtiment central et principal de l'établissement: or ces images symbolisent le Dharma, ou l'ordre universel et ses lois, le Buddha, ou dieu du temps et de la lumière, et le Sangha, ou l'ensemble de tous les saints et bienheureux qui ont un rôle dans le cours universel des choses. Quand il s'agit de construire un édifice religieux, les professeurs de *foung choui* ont voix au chapitre, plus encore que les architectes, et ils ont soin de toujours placer le Triratna là où, suivant les règles de leur prétendue science, se trouve le confluent ou nœud des influences des montagnes, collines, rivières, étangs et autres objets naturels environnants; en outre, ils régularisent ces influences en érigeant en divers endroits des colonnes heptagonales, sur chacune des faces desquelles est inscrit le nom d'un des sept Tathâgatas, ou soleils du temps présent et de six périodes passées [1]). Souvent aussi ils érigent sur le terrain appartenant au couvent une pagode élevée, dans laquelle on garde une image ou une relique de Çâkyamuni, afin que l'âme, l'esprit, l'influence souveraine de ce dieu de la lumière rayonne au loin tout à l'entour, sur tous les endroits d'où l'on peut apercevoir la pagode, et en chasse tous les esprits des ténèbres et du mal. Nous ne pouvons cependant entrer ici dans les détails de l'organisation du *foung choui* et du concours qu'il prête à l'Eglise buddhiste. Revenons au code du Mahâyâna et au rôle qu'il joue, tant dans les couvents que dans le sein du monde laïque. Nous le suivrons, pour plus de facilité, dans l'ordre de la revue systématique que nous en avons donnée aux pages 89 et suivantes.

1) Voy. la page 61.

CHAPITRE II.

DÉFENSE DE FAIRE DU MAL A QUELQUE ÊTRE VIVANT QUE CE SOIT.

Naturellement les habitants des couvents, sortis du monde pour se consacrer exclusivement à la recherche de l'état de buddha, sont tenus avant tout de s'abstenir de tout acte pouvant porter dommage à des êtres vivants, et il est de fait qu'ils observent assez exactement les commandements qui traitent de cette matière [1]). Leur complaisance et leur indulgence les uns à l'égard des autres, la concorde et l'esprit de paix qui règnent parmi eux, sont de fait fort remarquables. Sans doute la vertu d'endurance qui figure comme troisième pâramitâ dans la voie du salut [2]) est pour beaucoup dans cet état de choses. Sous ce rapport les couvents forment le contraste le plus parfait avec le monde rapace et querelleur qui les entoure; ici, chacun est le rançonneur né de son prochain, mentir et tromper sont des espèces de beaux arts, et les actes de cruauté commis sur bêtes et gens sont journaliers. Dans les couvents on n'a d'esclaves ni mâles, ni femelles, et on ne possède pas non plus de chiens.

Dans tous les couvents de quelque importance les moines s'abstiennent rigoureusement de nourriture animale, et ne permettent même à rien de ce qui peut porter ce nom de franchir le seuil de l'établissement, si bien que leurs serviteurs et les autres laïques salariés qui l'habitent doivent aussi se contenter du régime végétarien. Les œufs aussi sont défendus, car, dit-on, il y réside de la vie; un grand nombre de moines prétendent que le lait est permis, mais nous n'en avons jamais vu dans un couvent. Rien de ce qui provient d'un animal ne doit être pris, même à titre de remède. Ces règles sont mal observées par les ecclésiastiques buddhistes qui habitent les petits temples que l'on voit un peu partout; la principale occupation de ces prêtres est de lire les sûtras auprès des morts et de célébrer les messes que les laïques leurs commandent en faveur des légions d'âmes des défunts. Beaucoup de ces religieux mangent de la viande et du poisson, mais ils ne rentrent pas dans la classe d'aspirants à la sainteté auxquels se rapporte cet ouvrage. Ce sont des prêtres séculiers, qu'il ne faut pas confondre avec les moines, quoique

---

1) Voy. les pages 89 et 90. 2) Voy. la page 17.

un grand nombre d'entre eux aient accepté les commandements par l'ordination décrite dans notre dernier chapitre. Nous aurons à en reparler.

Même lorsqu'ils se trouvent en dehors de leur couvent, les moines s'abstiennent de manger ce qui vient des animaux. Du reste, la tentation n'existe guère pour eux; quand ils ont suivi sans interruption pendant un ou deux ans un régime végétal, cela leur donne pour la viande et le poisson une répugnance invincible. Il est plusieurs fois arrivé à l'auteur de ces lignes, lorsqu'il prenait son repas dans quelqu'un des couvents où il a séjourné, de recevoir la visite de moines curieux de voir comment il mangeait et ce qu'il mangeait; mais il leur suffisait de sentir l'odeur de son rôt de porc ou de son gigot de chèvre pour être contraints de quitter précipitamment l'appartement; ils se sentaient pris de nausées.

Avec un végétarianisme aussi strict il va sans dire que, si des laïques non végétariens viennent séjourner quelque temps dans un couvent, il ne leur est pas permis de faire préparer leurs aliments dans la cuisine des moines. On a pour eux de petites cuisines séparées, où leurs propres domestiques peuvent leur faire leur fricot.

Nos candidats à la sainteté observent exactement aussi le commandement qui leur défend de préparer eux-mêmes des aliments, de moudre ou de piler. Sans doute ce travail leur est interdit parce qu'en s'y livrant on risque de tuer des animaux minuscules, et ils l'abandonnent à des cuisiniers qui n'ont pas reçu l'ordination, appelés „chefs des meules", 磨頭, et „chefs du feu", 火頭. Ces cuisiniers sont aux ordres de moines de cuisine, chargés de surveiller ce qu'on cuit et comment on le cuit, et de présider à la distribution, ce qui n'est point considéré du tout comme une violation du commandement.

Il semble qu'il devrait être impossible de rien découvrir qui ressemble même de loin au militarisme au sein d'une Eglise qui place en tête de ses commandements la défense de tuer, et qui pousse la chose au point de défendre, sous peine de commettre un péché faisant souillure, de posséder, d'acheter ou de vendre une arme tranchante ou un lacet, et même de regarder des guerriers ou des troupes. Actuellement tout militarisme est en effet absent de l'Eglise, mais il n'en a pas toujours été ainsi aux époques de troubles, tant s'en faut. Pour preuve nous offrons à nos lecteurs les extraits suivants, tous tirés d'écrits historiques chinois du premier rang.

Les „Livres de la dynastie des Wei", 魏書, rapportent que

l'empereur Hiao-wou 孝武, monté sur le trône de la partie septentrionale de l'empire l'an 532 de notre ère, avait dans sa suite militaire „le Karmadâna général Hwoui-tchen", 都維那惠臻, qui portait le grand sceau sur son dos et un sabre à la main [1]). Le chapitre 213 des „Nouveaux livres de la dynastie des Thang", 新唐書, et le chapitre 124 des „Anciens livres" de la même maison, 舊唐書, racontent du moine buddhiste Youen-tsing 圓靜, du mont Soung 嵩, dans la province de Honan, que, quoique octogénaire, il se mit en 809 à la tête d'une révolte et fut fait prisonnier à la suite d'une attaque de la ville de Loh-yang, où il fut repoussé. Il fut condamné à avoir les pieds coupés, et le bourreau ne parvenant pas à lui trancher l'os du cou de pied, il dit avec mépris: „Il ne peut pas couper une jambe, et on l'appelle fort!" Alors il plaça lui-même sa jambe dans une meilleure position et son pied tomba.

On lit au premier chapitre du *Touh cheng tsah tchi* 獨星雜志: „Le couvent de Youen-thoung des monts Lu est situé au pied du „Pic de l'Oreille de cheval et est un Caitya célèbre sur la rive „gauche du Yang-tzĕ. Pendant la dynastie des Thang méridionaux, „l'empereur lui fit don de mille *khioung* de terre, de sorte qu'il „possédait des moyens de subsistance extrêmement abondants pour „les centaines de disciples qui y vivaient. Lorsque l'armée royale „traversa le fleuve, les moines, se formant en avant-garde, s'avan„cèrent pour l'empêcher; mais la ville de Kin-ling (Nanking) „s'étant rendue peu après, ils se retirèrent. Si Li Youh [2]) avait „aimé le peuple autant que les moines, le peuple aussi tout en„semble aurait montré sa gratitude à sa dynastie" [3]).

La première moitié du douzième siècle, qui vit tomber la partie septentrionale de l'empire, jusqu'alors sous la domination de la dynastie des Soung, dans les mains des Tatares Kin, a été particulièrement riche en moines buddhistes guerriers. Le chapitre 362 de l'„Histoire de la dynastie des Soung", 宋史, nous fait connaître un

---

1) Voy. le *Jih tchi louh*, 日知錄, chap. 29.

2) Dernier empereur des Thang méridionaux. Cette dynastie fut renversée en 975, après que sa capitale Nanking eut été prise par le premier empereur de la maison de Soung.

3) 廬山圓通寺在馬耳峯下、江左之名刹也。南唐時賜田千頃、其徒數百衆養之極其豐厚。王師渡江寺僧相率爲前鋒以抗、未幾金陵城陷、其衆乃遁去。使李煜愛民如僧則其民亦皆知報國矣.

religieux du nom de Tchao Tsoung-yin 趙宗印, qui fut nommé „commandant en chef de l'infanterie et de la cavalerie", 節制軍馬, dans une campagne contre les Tatares; „il composa de moines un détachement, que l'on appela l'escadron des Révérends victorieux" [1]). On lit à la fin du chapitre 455 du même ouvrage: „Le moine Tchun-pao était natif de Taï-tcheou et abbé dans les „monts Wou-taï. Pendant les troubles de la période de Tsing-„khang [2]) il s'exerça dans les montagnes avec ses disciples à l'art „militaire. L'empereur Khin-tsoung l'envoya chercher, s'entretint „avec lui dans un appartement à part, et lui montra sa faveur „en lui faisant de riches présents. De retour dans ses montagnes, „Tchun-pao rassembla des troupes encore plus nombreuses pour „aider à soumettre l'ennemi. Le district n'avait point de gouver-„neur et les ennemis s'avançaient en nombre immense; pendant „des jours et des nuits il les repoussa, mais à la fin il ne put „plus leur tenir tête. Le couvent et les cellules furent réduits en „cendres. Le chef des ennemis donna des ordres pour que l'on „prît Tchun-pao vivant. Quand on l'eut amené devant ce chef, il „le contredit librement, sans donner aucun signe de faiblesse, et „pourtant le capitaine surpris ne pouvait pas se décider à le faire „mettre à mort. Il essaya en cent manières, par la bouche du „préfet Liou Tao, de le persuader (de faire cause commune avec „les rebelles), mais Tchun-pao refusa de l'écouter, disant: 'Notre „loi nous défend de trahir notre foi jurée; j'ai promis à l'empe-„reur de la dynastie des Soung de mourir pour lui; comment viole-„rais-je ma promesse?' Il se soumit joyeusement à la mort par le „sabre" [3]).

L'épisode suivant, datant de 1160 et se rapportant à la même lutte entre les maisons de Soung et de Kin, est rapportée au chapitre 401 de l'„Histoire de la dynastie des Soung": „A la mort „de Liang, chef des Kin, tous les braves de Tchoung-youen se levè-

---

1) 以僧爲一軍號尊勝隊.

2) 1126 de l'ère chrétienne.

3) 僧眞寶代州人、爲五臺山僧正、靖康之擾與其徒習武事於山中。欽宗召、對便殿、眷賚隆縟。眞寶還山、益聚兵助討。州不守、敵衆大至、晝夜拒之、力不敵、寺舍盡焚。酋下令生致眞寶。至則抗詞無撓、酋異之、不忍殺也。使郡守劉鶚誘勸百方、終不顧、且曰、吾法中有口回之罪、吾既許宋皇帝以死、豈當妄言也。怡然受戮。

„rent jusqu'au dernier. Keng-king leva des troupes dans le Chan-„toung, et Sin Khi-tsih lui conseilla de décider fermement une expé-„dition vers le sud. Le moine buddhiste I-twan aimait à parler de „choses militaires et Khi-tsih l'avait beaucoup fréquenté dans ses „heures de loisir. Pendant que Khi-tsih se trouvait à l'armée de „Keng-king, I-twan leva plus de mille hommes; une nuit, il vola „les sceaux et s'enfuit. Keng-king, hors de lui de fureur, voulait „mettre Khi-tsih à mort, mais celui-ci lui dit:

„'Accorde-moi un délai de trois jours; si pendant ce temps je „ne m'empare pas de lui, je consents à mourir aussitôt'. Suppo-„sant que le moine se rendrait en toute hâte auprès du comman-„dant en chef des Kin, pour lui faire des rapports faux et vrais, „il le poursuivit sans relâche, et l'ayant atteint, il sépara sa tête „du tronc et revint rapporter ce qu'il avait fait" [1]).

On lit au chapitre 455 du même ouvrage:

„Mouh Kien-tchi était un moine buddhiste de I-hing dans le „Chang-tcheou. Dans la première année de la période de Teh-yeou [2]) „il leva un corps de volontaires pour maintenir les paysans dans „l'obéissance, sur quoi l'empereur le fit gouverneur du Lih-yang. „Il perdit la vie sur le champ de bataille dans l'hiver de la même „année et le titre de Grand du Mérite Militaire lui fut décerné. „Les moines de Man-ngan levèrent aussi des troupes à cette „époque; ils avaient des bannières sur lesquelles on lisait: 'Nous „soumettons les Mâras', et: 'A l'époque du danger nous sommes „chefs militaires; mais quand les troubles ont pris fin nous rede-„venons moines'. Eux à leur tour furent vaincus et tués" [3]).

L'esprit militaire avait conservé toute sa force parmi les enfants de Buddha encore sous la dynastie des Ming. „Dans la „période de Kia-tsing [4]) la dignité de général fut conférée à

---

1) 金主亮死中原豪傑並起。耿京聚兵山東、辛棄疾卽勸京決策南向。僧義端者喜談兵、棄疾間與之遊。及在京軍中、義端亦聚衆千餘、義端一夕竊印以逃。京大怒欲殺棄疾、棄疾曰、匄我三日期、不獲就死未晚。揣僧必以虛實奔告金帥、急追獲之、棄疾斬其首歸報。

2) L'an 1275 de notre ère.

3) 莫謙之常州宜興僧人也。德祐元年糾合義士捍禦鄉閭、詔爲溧陽尉。是冬沒于戰陳、贈武功大夫。時萬安僧亦起兵、舉旗曰、降魔、又曰、時危聊作將、事定復爲僧。旋亦敗死。

4) De 1522 à 1567.

„Youeh-khoung, moine de Chao-lin [1]). Lorsque Man Piao enrôla „des guerriers pour tenir tête aux Japonais dans le Soung-kiang, „plus de trente de ses disciples se formèrent en compagnie et „tuèrent un grand nombre de Japonais avec des massues de fer. „Eux aussi périrent tous sur le champ de bataille" [2]). Les moines de Chao-lin ont pendant longtemps été célèbres pour leur dextérité au noble art de l'escrime, ainsi que cela ressort du fait que déjà antérieurement au dix-septième siècle il existait un livre intitulé „Manuel d'escrime de Chao-lin", 少林棍譜. L'auteur s'appelait Wou Yu-tchang 吳與章 [3]). Citons enfin le chapitre 292 de l'„Histoire de la dynastie des Ming", 明史: „Chi Ki-yen, „qui était gradué littéraire de seconde classe dans la période de „Tch'oung-tching [4]), fut déplacé et envoyé comme gouverneur à „Chen-tcheou [5]). Une révolte éclata; il sacrifia ses biens personnels „pour lever des troupes, et chargea des moines buddhistes de „Chao-chih de leur faire faire l'exercice" [6]).

Voilà quelques faits historiques, qui n'ont sans doute pas été isolés. On pourrait certainement découvrir encore un grand nombre de récits de ce genre dans les écrits chinois, sans compter les faits militaires accomplis par des moines sans que l'histoire les enregistrât, de sorte que le souvenir en est à jamais perdu. Mais comment expliquer ces choses? Comment comprendre l'attitude martiale du clergé d'une Eglise dont le premier commandement, celui qu'elle tient pour le plus sacré, défend absolument de répandre le sang, fût-ce du plus chétif animal?

Sans doute, c'est le code même de l'Eglise buddhiste qui doit expliquer cette contradiction. En effet, il prescrit dans plusieurs de ses commandements la soumission et l'obéissance à l'égard des parents, des instructeurs et des membres de la famille de rang élevé; ce sont les vertus appelées *hiao* 孝, et *choun* 順. Mais dès les temps les plus anciens on a prêché en Chine l'obéissance aux autorités de l'empire comme aussi obligatoire, aussi importante, plus importante même que l'obéissance à l'égard

1) Dans la province de Honan.

2) 嘉靖中少林僧月空受都督。萬表檄禦倭於松江、其徒三十餘人自爲部伍、持鐵棒擊殺倭甚衆。皆戰死. *Jih tchi louh*, chapt. 29.

3) Wylie, *Notes on Chinese Literature*, page 124

4) 1628. 5) Dans la province de Honan.

6) 史記言崇禎中舉人、遷知陝州、陝當賊衝、記言出私財募士、聘少室僧訓練之.

des parents, puisque l'empereur est père et mère de son peuple. Il n'est donc au fond pas si étonnant que les moines, exagérant en vrais Chinois leur notion du *hiao* et du *choun*, se soient crus obligés de tout faire pour maintenir l'empereur sur son trône, s'il le fallait en répandant le sang, malgré le commandement qui défend de tuer.

Là se trouve certainement un des motifs de la grande faveur dont l'Eglise a joui auprès de maint Fils du Ciel, faveur dont témoignent les riches dons de terres faits par les empereurs aux couvents, que l'on trouve si souvent mentionnés dans les annales de l'empire. Les chefs de l'Etat n'ont pu que considérer comme politiquement très sage d'encourager partout l'établissement de communautés formées de sujets parfaitement fidèles, capables de se transformer instantanément, en temps de révolte et de résistance, en garnisons dévouées à l'empereur jusqu'à la mort, prêtes à tout risquer dans sa cause. Naturellement il arrivait parfois que les moines se rangeaient sous l'étendard des rebelles, car dans ces troubles compliqués de l'empire chinois on a pu différer d'opinion dans la question de savoir qui en définitive était le souverain légitime.

Mais il y a autre chose encore. Les moines ont combattu pour sauver des vies. Il ne faut pas oublier que de tout temps en Chine les guerres ont été la sauvagerie même; les contrées envahies étaient soumises à des boucheries en grand, où l'on n'épargnait ni âge, ni sexe; les populations étaient fauchées, et comme le pays était dévasté, ce qui échappait au glaive périssait par la famine. Les fils de Buddha se disaient qu'il était permis, méritoire, de tuer des centaines de mutins, si par là on prévenait le meurtre de milliers d'innocents. Le septième prâtimoksha de leur code ne prescrivait-il pas même aux Bodhisatwas de prendre sur eux tout espèce de maux pour le bien de tous les êtres vivants? Nous voyons ainsi par leur activité militaire combien peu scolastique, et au contraire pratique, était leur interprétation de leur code, auquel ils obéissaient d'après l'esprit, et non pas d'après la lettre.

Ils avaient probablement enfin un troisième motif, tiré du fait qu'il est dit dans le code mahâyâniste que, pour devenir Bodhisatwa, il est indispensable de donner protection au Triratna; c'est le huitième pâramitâ de la voie du salut [1]); on ne peut le négliger sans quitter celle-ci. Mais dans leurs troubles perpétuels les Chinois n'épargnaient pas plus les couvents que

1) Voy. la page 17.

quoi que ce soit d'autre que l'on pût détruire; toute leur histoire en témoigne. Or, quand un couvent disparaît, non seulement disparaissent avec lui les images du Triratna qui s'y trouvaient [1]), mais encore est-il porté une grave atteinte au Dharma même, ou à l'ensemble des lois produites par l'ordre universel, de la prédication desquelles chaque couvent est un foyer; les Buddhas aussi souffrent un grave dommage, puisqu'ils seront privés d'une partie du culte qui leur appartient, et il va sans dire que le Sangha aussi est partie lésée. Ainsi défendre le couvent, c'est défendre le Triratna; c'est un devoir important de ceux qui se consacrent à la recherche du salut.

La défense à main armée des Buddhas, des lois universelles et de l'Eglise, à laquelle les moines buddhistes se sont livrés pendant tant de siècles, explique complètement le fait que Kwan-ti 關帝, dieu de la Guerre et Chinois pur-sang, se soit fait dans leurs couvents sa place comme objet de culte. Son image se trouve d'ordinaire en avant du grand tabernacle du Triratna, remplissant les fonctions de patron de ses défenseurs; il sert de pendant à Indra, à moins qu'il ne le remplace, et c'est logique. En effet Indra, le premier des Dewas de l'Eglise, est, dans la mythologie buddhiste, le grand adversaire des Mâras, esprits des ténèbres, ennemis jurés de l'ordre universel, de Buddha, de sa doctrine et de son Eglise, toujours ligués pour les attaquer sans cesse en essaims innombrables. Indra en a détruit des myriades et des myriades, et les moines s'autorisent de son exemple pour agir de même à l'égard des Mâras humains. Aussi avons-nous vu les moines de Man-ngan marcher contre les rebelles avec un étendard portant la devise: „Nous soumettons les Mâras" [2]).

1) Voy. la page 102. 2) Voy. la page 106.

CHAPITRE III.

DEVOIR DE SAUVER LES ÊTRES VIVANTS DE LA MORT ET DE LES AMENER A LA BÉATITUDE.

Le désir de procurer le bonheur et le salut d'autrui étant un des principaux traits du caractère de bodhisatwa, ceux qui par la vie du couvent s'efforcent de conquérir cette dignité apportent tous leurs soins à observer dans toute son étendue le vingtième commandement, relatif au devoir auquel ce chapitre est consacré. Si donner la mort à un être vivant est le plus abominable des péchés, il s'ensuit que sauver des êtres vivants est l'œuvre la plus méritoire possible.

De là vient que les couvents considérables possèdent des étables et écuries, formant ce que l'on y appelle „l'enclos pour la délivrance de ce qui vit", 放生園, où l'on entretient jusqu'à leur mort naturelle des bœufs, des porcs, des chèvres, des canards, des oies, des poules, bref toutes sortes d'animaux domestiques. D'ordinaire il s'y trouve en outre un grand vivier, où l'on nourrit des poissons, des anguilles et des tortues, et que l'on appelle „le vivier pour la délivrance de la vie", 放生池. On ne permet à qui que ce soit d'y jamais jeter l'hameçon ou le filet, mais il est en revanche permis à chacun de faire un acte méritoire en y jetant de la nourriture.

Des moines spécialement désignés sont chargés des soins que réclament ces animaux, les seuls que possède le couvent. Suivant les pupiles qu'on leur donne, on les nomme „maîtres-chefs des vaches", 牛頭師, „maîtres-chefs des porcs", 猪頭師, „maîtres-chefs des poules", 雞頭師, etc. D'après les règlements domestiques, quiconque frappe un animal ou le maltraite est mis à l'amende; quiconque en tue un de propos délibéré est un meurtrier et se voit expulsé à toujours du monastère. Les chefs du bétail sont responsables de tout dommage que leurs bêtes peuvent en pâturant causer aux champs d'autrui; ils doivent, de même que ceux de la volaille, inscrire exactement l'entrée de chaque animal dans les étables qui leur sont destinées, et sa sortie à sa mort. Quand une bête meurt, ils doivent appeler comme témoins les chefs de magasins et les pourvoyeurs des

hôtes, dignitaires d'un rang assez considérable, puis organiser un enterrement décent du défunt; dans quelques couvents un moine est chargé, lors des funérailles d'un animal, de lire certaines formules, pour favoriser la renaissance du défunt dans un état supérieur.

L'union sexuelle est un grand obstacle sur la voie du salut, d'où provient une prescription dont les préposés aux bêtes, tant à plume qu'à poil, sont obligés de tenir compte; c'est celle qui veut que l'on tienne les mâles et les femelles strictement séparés. On n'y tient pas sévèrement la main pour ce qui regarde les porcs, parce que ces animaux, dès qu'ils ont obtenu leur placement dans un lieu si saint, observent d'eux-mêmes les règles de la pureté; c'est du moins ce que dans maint couvent les moines racontent à leurs visiteurs. Ceux-ci toutefois seraient moins frappés de ce miracle, si les moines ajoutaient que les Chinois coupent leurs verrats, à l'exception de ceux qu'ils réservent pour la reproduction. Dans certains couvents on fait argent des œufs que donne la volaille, et l'on achète avec le produit de quoi faire de la pâture; dans d'autres, en revanche, on considère les œufs comme ayant de la vie en eux et donc comme ne devant pas être mangés; quand on en a un certain nombre, on les enterre quelque part dans le domaine, après avoir accompli dans la grande salle du Triratna, avec les abréviations nécessaires, la cérémonie qui sera décrite aux pages 121 et suivantes.

En ce qui regarde les viviers, il est sévèrement défendu d'y jeter des immondices et quelque rebut que ce soit, même d'y mettre tremper du bois ou du bambou. On doit si possible placer les poissons voraces dans un vivier séparé, pour qu'ils ne commettent pas de meurtres. Souvent le maître-chef des poissons a une cellule pour lui au bord du vivier, et les visiteurs y trouvent à acheter pour jeter aux poissons des gâteaux durs faits de farine grossière, et d'autre pâture; quelques-uns le font pour accomplir un acte de miséricorde méritoire, mais pour la plupart il ne s'agit que de se donner l'amusant spectacle des mouvements désordonnés et des frétillements de la gent aquatique, jamais rassasiée. Le prix exigé de ces friandises en dépasse généralement de beaucoup la valeur, de sorte que le vivier devient une ressource de revenus importante si le couvent a beaucoup de visiteurs.

Ce ne sont point les moines eux-mêmes qui placent chez eux tout ce monde de pensionnaires, mais c'est l'affaire des laïques pieux. La coutume veut que ceux qui accomplissent cette œuvre de miséricorde donnent en même temps au couvent une somme

d'argent, dont la grandeur varie d'après la nature de l'animal et ce que par conséquent il coûtera en nourriture et en soins; beaucoup de gens donnent aussi périodiquement pour l'entretien des animaux qu'ils ont placés. Très souvent cependant ceux qui mettent des bêtes en pension sont déjà des bienfaiteurs réguliers (dânapati) du couvent, et alors ils n'ont rien à ajouter à leurs souscriptions pour la garde de leurs protégés.

Les femmes surtout se livrent à cet exercice de la miséricorde. C'est que l'on croit que celui qui épargne la vie produira plus aisément la vie, et de tout temps les femmes chinoises ne se font pas de plus bel idéal que celui d'avoir beaucoup d'enfants. Comme l'Eglise enseigne que Buddha est né le huitième jour du quatrième mois, les femmes choisissent de préférence ce jour pour aller au couvent supplier les Buddhas qui y demeurent de faire qu'elles aussi deviennent mères, et, pour mieux appuyer leur prière, elles mettent alors un animal en pension; ce jour-là donc on voit arriver au couvent des corbeilles d'anguilles, des quantités de poules, de canards et d'autres volatiles, et de temps en temps un porc ou une vache.

Ainsi le code du Mahâyâna a exercé son influence jusque sur les laïques. Son double commandement, de ne causer la mort d'aucun animal, mais au contraire de sauver de la mort tout ce qui est vivant, a même fait surgir différentes sectes de végétariens, qui déploient en même temps beaucoup de zèle pour cette „délivrance de la vie". Ceci n'est point du tout un phénomène exclusivement récent. On lit en effet que déjà Sou Tszĕ-tchen 蘇子瞻, célèbre poëte, homme d'Etat et écrivain du onzième siècle, fort connu aussi sous son autre nom de Sou Toung-pho 蘇東坡, „pendant qu'il était revêtu de la dignité de gou-„verneur de Hang-tcheou [1]), fonda sur le lac Occidental une asso-„ciation pour la libération de la vie, et qu'ensuite le peuple „suivit cet exemple [2])".

Nous ne connaissons dans la littérature chinoise aucun passage d'où il résulte qu'avant le cinquième siècle on ait fait mention, comme d'une œuvre méritoire, de l'acte d'épargner la vie des animaux. La plus ancienne allusion à la prédication de cette vertu que nous connaissions se trouve dans un écrit de Ho Tch'ing-thien 何承天, savant magistrat qui vivait à l'époque

---

1) Dans la province de Tchehkiang.

2) 蘇子瞻知杭州於西湖立放生會、後人因之. Voy. le *Hioh fouh khao hioun* 學佛考訓, cité dans le *Kou kin thou chou tsih tch'ing*, sect. 神異, ch. 212.

que nous venons d'indiquer. Dans cette pièce il cherche à démontrer que le buddhisme manque de base raisonnable, et il déduit de là que tuer des animaux n'est pas un aussi grave péché que le prêche cette Eglise [1]); comme, d'un autre côté, la tradition chinoise assure que c'est dans ce même cinquième siècle que le code du Mahâyâna pénétra en Chine, il devient assez vraisemblable que c'est ce code qui y a répandu la doctrine en question, sans toutefois que cela détruise la possibilité qu'elle y soit parvenue d'une autre manière. Il ne sera pas mal à propos de donner ici un aperçu du rôle qu'elle a joué dans les mœurs de la Chine dans le courant des siècles qui suivirent.

Les princes de la dynastie des Liang [2]), la plus favorable au buddhisme qui ait occupé le trône en Chine, prirent le plus vif intérêt à cette doctrine. On lit au chap. 19 de „l'Histoire du Sud de l'empire", 南史, et au chap. 50 des „Livres de la dynastie des Liang", 梁書, que Wou, l'empereur mentionné dans la note de la page 98, chargea le grand de l'empire Ché Tch'ing 謝徵 ou Ché Wei 謝微 (son nom n'est pas écrit de la même manière dans les deux ouvrages) de composer un „écrit pour la délivrance de ce qui a vie", 放生文. Sous l'empereur suivant, Youen 元, existait dans le Khing-tcheou 荆州 „une inscription gravée sur une pierre, dans un pavillon pour la délivrance d'êtres vivants", 放生亭碑, dont l'empereur lui-même aurait composé le texte; celui-ci se trouve dans le chapitre cité ci-dessus du *Kou kin thou chou tsih tch'ing*. Cette pièce parle en style poétique des libres oiseaux de l'air et des libres poissons de l'abîme, et se plaint de ce que les hommes les privent de leur liberté. L'existence d'un pavillon portant le nom indiqué suggère l'idée que l'on y rendait la liberté à des oiseaux et à des poissons, mais il n'est pas possible de s'assurer s'il en était ainsi. Toujours est-il certain que cette œuvre méritoire s'accomplissait sur une grande échelle sous la dynastie des Thang, puisque, dans la période de Khien-youen [3]), on établit sur l'ordre de l'empereur dans quatre-vingt-une localités de l'empire des viviers pour la délivrance d'êtres vivants; c'est ce que nous apprend l'inscription gravée sur une pierre, dont le texte fut composé par Yen Tchun-khing 顏眞卿, célèbre homme d'Etat et savant de l'époque. Ce texte est reproduit dans le chapitre du *Kou kin thou chou tsih tch'ing* déjà cité par nous.

---

1) La pièce se trouve en son entier dans le *Kou kin thou chou tsih tch'ing*, sect. 神異, chap. 212. 2) 502—557. 3) 758—760.

Cette passion de sauver la vie des animaux pouvait être poussée fort loin par les empereurs, témoin l'exemple suivant, tiré d'un écrit du treizième siècle: „Tchun-tsoung [1]) donna l'ordre „que l'on eût à rétablir et réparer tous les viviers pour la dé„livrance d'êtres vivants dans tous les arrondissements et les „départements de l'empire, et que dans les endroits où ces vi„viers n'existaient pas et dans les contrées baignées par le Yang„tszĕ et le Hwaï, il fût défendu de prendre du poisson dans un „rayon de cinq milles autour des villes" [2]). Si l'on a donné à cette question une aussi grande importance chez un peuple chez lequel toute religion a toujours été basée sur le désir de rendre l'existence humaine aussi prospère que possible, il faut bien qu'ait existé la croyance que toutes sortes de grandes bénédictions matérielles seraient la conséquence directe de l'acte d'épargner les êtres vivants; c'était en effet le cas, comme le montrent maints récits contenus dans les livres chinois. Il va sans dire que nous ne pouvons en donner qu'un petit nombre à titre d'échantillons. Nous choisissons ceux qui font le mieux voir quelles sortes de récompense le peuple attendait de cette œuvre méritoire.

1°. *Biens matériels, richesses.*

„Sous la dynastie des Thang vivait parmi le peuple d'I-tchang „(province de Kiangsi) un certain Hioung Tchun, dont le père „exerçait le métier de marchand de poisson. Une fois qu'il avait „chargé son bateau de poisson, il passa la nuit au bord de la „rivière, et il entendit dans son embarcation des milliers et des „centaines de voix réciter des sûtras et marmotter les noms „des Buddhas. Il s'effraya et, recherchant la cause de ce qu'il „entendait, il découvrit que c'étaient les poissons; soupirant à „cause d'un tel miracle, il les relâcha tous et renonça à l'em„ploi de pêcheur. Etant devenu plus tard marchand de bois à „Chih-theou et se trouvant en grande pauvreté et détresse, il „passa une fois la nuit au bord du fleuve, et découvrit tout à „coup dans le sable une flamme lumineuse de plus d'un pied „de haut; il creusa le sol en cet endroit et y trouva plusieurs „livres d'or. Le lendemain il se rendit au marché du chef-lieu „pour tirer parti de sa trouvaille; les hommes qui s'y trouvaient

---

1) 998—1023.

2) 眞宗詔天下州郡放生池悉與興復、無池之處沿江淮州郡近城五里並禁漁捕. *Fouh tsou thoung ki* 佛祖統紀, cité dans le *Kou kin thou chou tsih tch'ing*, chap. cité.

„lui expliquèrent que c'était de la poudre d'or rouge et on la „lui paya plusieurs centaines de mille chapelets de sapèques. „Telle fut l'origine des biens de la famille Hioung; elle devint „extrêmement riche, et ses fils et petits-fils existent parmi nous „jusqu'à ce jour" [1]).

„Au temps de l'existence du royaume illégitime de Chouh [2]) „demeurait dans le district de Kwang-tou [3]) un bourgeois du „nom de Tchun Houng-thaï. Sa famille possédait de grands biens. „Une fois quelqu'un lui emprunta dix mille pièces d'argent, et „Houng-thaï insistait vivement pour être payé, sur quoi l'homme „dit: 'Ne crains rien; j'ai élevé plus de dix mille grenouilles, „dont la vente me rapportera de quoi te rendre ce que tu m'as „prêté'. Ces paroles toutefois attristèrent Thaï; il ne quitta pas „seulement la dette à cet homme, mais encore il lui donna dix „mille autres pièces d'argent, lui ordonnant en même temps de „laisser toutes les grenouilles retourner nager dans la rivière. „Plus d'un mois plus tard, comme il revenait de nuit chez lui, „son cheval prit peur et refusa d'avancer, car il se trouvait „devant lui des objets qui répandaient de la lumière autour d'eux. „Il examina ce que ce pouvait être, et trouva que c'étaient des „grenouilles en or" [4]).

2°. *Guérisons.*

„Li King-wun avait acheté des poissons et les avait relâchés.

---

1) 唐豫章民有熊愼者、其父以販魚爲業。嘗載魚宿于江滸、聞船內千百念經佛聲。驚而察之、乃船中諸魚也、遂歎異而悉取放之、不復以漁爲業。後鬻薪于石頭窮苦至甚、嘗暮宿於江上、忽見沙中光焰高尺餘、就掘之、得黃金數斤。明日齎詣都市貨之、市人云、此所謂紫磨金也、酬緡數十萬。熊氏由此殖產、鉅富、子孫于今存焉. *Thai p'ing kwang ki* 太平廣記, chap. 148.

2) C'est-à dire à l'époque des trois Royaumes après la chute de la dynastie des Han.

3) Dans la province de Szé-tchwen.

4) 僞蜀廣都縣百姓陳弘泰者、家富于財。嘗有人假貸錢一萬、弘泰徵之甚急、人曰、請無慮、吾先養蝦蟆萬餘頭、貨之足以奉償。泰聞之惻然、已其債仍別與錢十千、令悉放蝦蟆于江中。經月餘泰因夜歸馬驚不進、前有物光明、視之、乃金蝦蟆也. *Thai p'ing kwang ki*, ch. 148.

„Plus tard il avala du cinabre qui l'empoisonna, de sorte qu'il „se forma des ulcères sur son dos et que les médecins ne purent „le guérir. Une fois ses yeux se fermèrent et il éprouva un sen- „timent comme si plusieurs poissons lui frottaient le dos avec „quelque chose d'humide, ce qui lui donna une agréable impres- „sion de pureté et de fraîcheur. Là-dessus sa maladie fut guérie" [1]).

3°. *Délivrances miraculeuses dans le danger.*

„Le maître du dhyâna Cheou, de Young-ming, avait été man- „darin; mais, comme il puisa de son propre chef dans la caisse „publique pour rendre la liberté à des animaux vivants, il fut „condamné à avoir la tête tranchée. Le sabre ne put néanmoins „entamer son cou; il fut libéré et se fit moine" [2]).

Le lecteur croira sans peine que les livres chinois connaissent bien d'autres conséquences heureuses de la bonne œuvre de délivrer des animaux, ce qu'ils prouvent par des histoires tout aussi convaincantes que celles qu'il vient de lire. Donc cette méritoire vertu protège contre tous les maux, et naturellement, comme conséquence, la vie de celui qui la pratique, ou en faveur duquel on la pratique, s'en trouve prolongée; en effet, c'est l'idée dominante qui pousse ceux qui délivrent des animaux. Il va sans dire aussi que la pensée que ce que l'on fait à autrui nous sera fait à notre tour, exerce ici son influence; par conséquent celui qui allonge ou abrège la vie d'un autre verra sa propre vie de même allongée ou abrégée. Il arrive même que l'on pratique la bonne œuvre afin de prolonger la vie de quelqu'un d'autre; ainsi on lit dans le *Fouh tsou thoung ki* déja cité par nous: „La troisième année de la période de Thien-hi [3]), le „ministre Wang Khin-juh demanda à l'empereur d'établir au „bord du lac Occidental [4]) un vivier pour mettre en liberté des „bêtes vivantes, parce que les gens de la contrée se rassem- „blaient près du lac le huitième jour du quatrième mois [5]) de „chaque année, pour obtenir une longue vie pour sa Majesté en

---

1) 李景文嘗買魚放生。後因餌丹砂中毒、疽發於背、醫不能療。偶瞑目、覺群魚濡沫其背、快然清凉。疾遂得愈. *Hioh fouh khao hioun*, cité dans le *Kou kin thou chou tsih tch'ing*, sect. 神異, ch. 212.

2) 永明壽禪師初爲吏、輒以官錢放生坐罪當斬。刀不能入、乃得釋爲僧. Mêmes ouvrages.

3) 1019 de notre ère.

4) Près de Hang-tcheou dans la province de Tcheh-kiang. Voy. la page 112.

5) Anniversaire de la naissance de Buddha; voy. la page 112.

„donnant la liberté à des poissons et à des oiseaux" [1]). Et le „*Mih khoh hwoui si* 墨客揮犀 dit: „Le noble de haut rang „Kung Chun, de la période de Hi-ning [2]), avait poussé très loin „les marques de soumission à l'égard du puissant premier mi„nistre Wang. Lors de l'anniversaire de celui-ci, il mit des moi„neaux et des pigeons dans un panier et se rendit dans la de„meure du ministre pour les lui offrir. Wang se trouvait justement „en ce moment avec les membres de sa famille, et là-dessus l'autre „ouvrit le panier sur la table du festin, passa sa planchette d'hom„mage dans sa ceinture et prit les oiseaux dans sa main, pour, après „s'être agenouillé, les relâcher un à un. A chaque oiseau qu'il „relâchait il prononçait le vœu: 'Puisse Monseigneur le ministre „vivre cent-vingt ans' [3])". Et, dit encore le *Fouh tsou thoung ki*, „au temps de l'empereur Jun-tsoung [4]), maître Fah-tchi, de Yen„khing, demeurant à Sze-ming, mettait tous les ans des poissons „ou des oiseaux en liberté au jour de la naissance de Buddha, „pour demander une longue vie pour l'empereur. Le magistrat „rapporta la chose à l'empereur, qui ordonna à Liou Kioun de „faire une inscription commémorative pour une stèle que l'on „devait ériger à l'entrée du couvent" [5]).

Comme il est humain de tenir à la prospérité matérielle et qu'en Chine la majorité en est encore là, il s'y trouve à présent beaucoup de gens qui s'occupent de la délivrance des animaux. Maint Chinois met tous les jours de côté une ou deux sapèques, de façon à faire une épargne qui lui permette au bout de l'an d'acheter quelques animaux auxquels il rendra la liberté. Les oiseaux, les poissons, surtout les tortues et les anguilles, bref les animaux que l'on peut lâcher dans l'air ou dans l'eau sans se préoccuper ensuite de leur entretien, sont ceux qui profitent

---

1) 天禧三年宰相王欽若奏請西湖爲放生池、每歲四月八日郡人會湖上縱魚鳥爲主上祝壽. *Kou kin thou chou tsih tch'ing*, chapitre cité.

2) 1068—1078.

3) 熙寧中鞏大卿申者善事權貴王丞相。生日籠雀鴿造相府以獻。丞相方家會、即於客宴開籠、搢笏、手取雀鴿跪而一一放之。每放一鳥且祝曰、願相公一百二十歲.

4) 1023—1064.

5) 仁宗時四明延慶法智師每歲佛生日放魚鳥祝聖壽。郡以上聞、敕樞密劉筠撰碑立於寺門. *Kou kin thou chou tsih tch'ing*, chapitre cité.

le plus de cette coutume. Toutefois l'avantage pour ces pauvres bêtes est plus apparent que réel, puisqu'il se trouve toujours des mécréants qui leur tendent des pièges pour les porter au marché et empocher l'argent des dévots qui les achètent. Ainsi il y a dans le Midi de l'empire des preneurs de serpents de profession, qui toutefois ne se défont pas de toute leur marchandise entre les mains des dévots, mais en vendent une partie aux droguistes. Avant de rendre la liberté à un serpent, celui qui l'a acheté dans ce but lui enlève d'ordinaire les dents, afin de l'empêcher de tuer d'autres animaux et ainsi de détruire ses chances d'obtenir le salut; évidemment on oublie en agissant ainsi que l'on voue irrémédiablement à la mort par inanition la bête à laquelle on rend ce beau service.

C'est certainement pour une bonne part l'influence de la doctrine buddhiste de l'amour dû à tout ce qui respire, qui est cause qu'en Chine il soit fort rare qu'on abatte le bœuf ou le buffle pour les manger. Nulle part dans les plus anciens écrits chinois nous n'avons trouvé la trace d'une disposition à épargner ces animaux; au contraire. Par exemple, on trouve dans le chapitre quarante du *Li ki* l'énumération de toutes sortes d'aliments que les premiers empereurs auraient eu, dit-on, l'habitude de faire distribuer aux vieilles gens dans leur empire, et parmi les viandes qui y figurent le bœuf est mentionné plusieurs fois, même avant le mouton, le porc et le cerf. Que le récit où cela se trouve soit extrêmement suspect ne change rien au fait que, lorsqu'on l'a rédigé ainsi, c'est-à-dire probablement à l'époque de Confucius, la viande de bœuf était sans doute un des principaux mets des Chinois; comment, en effet, l'auteur aurait-il pu avoir l'étrange idée d'attribuer aux parangons vénérés de l'antiquité la distribution d'aliments dont lui ou ses contemporains auraient blâmé l'usage? Mais nous avons une preuve plus convaincante encore. Le bœuf a toujours, jusqu'à-présent, joué le premier rôle dans tous les grands sacrifices officiels de cette longue série de dynasties qui ont occupé le trône de l'empire du Milieu, et il en est de même dans les offrandes faites à Confucius et aux morts; mais on n'aurait jamais pu vouloir offrir aux défunts une chose que, ni ceux qui la présentent, ni les morts quand ils vivaient encore, n'ont envisagé comme propre à servir de nourriture ou n'ont employé en cette qualité. L'influence du buddhisme dans l'abstinence observée par les Chinois à l'égard de la viande de bœuf se trahit d'un autre côté encore aux yeux de ceux qui se souviennent de l'ancien culte du bœuf chez les Hindous; ce culte, transmis au buddhisme, a fort bien

pu pénétrer en Chine avec ce dernier. Tout cela est corroboré par le fait que dans l'empire du Milieu, à l'heure qu'il est encore, le bœuf est le sujet d'une multitude d'exhortations imprimées, traités et feuilles volantes, d'origine buddhiste, que l'on répand pour persuader aux laïques qu'il est horrible de tuer ou de maltraiter cet animal.

Il n'est pas invraisemblable que, lorsque le buddhisme pénétra en Chine, il y trouva les habitants déjà fort portés à la sympathie pour un animal aussi éminemment utile, partout employé pour traîner la charrue, et donc indispensable à l'alimentation nationale; l'Eglise, s'en apercevant, aura aussitôt saisi ce moyen de faire accepter au moins pour *une* espèce animale sa grande doctrine qu'il ne faut tuer rien de ce qui a vie. Si c'est réellement ainsi que les choses se sont passées, il faut reconnaître que sa tactique a parfaitement réussi; car actuellement ce sont les membres de la classe lettrée et dominante, adversaires résolus de l'Eglise de Buddha, qui s'opposent le plus énergiquement à l'abattage des bœufs. Presque partout en Chine on considère comme punissable de tuer un bœuf, et les magistrats l'interdisent, si bien que les bouchers qui vendent cette viande — et il y en a dans toutes les villes de quelque importance — ne peuvent exercer leur métier qu'en cachette ou au prix de gratifications périodiques données aux agents de la police et de la justice. Il y a quelques années, un Taotaï d'Emoui (Amoy) alla jusqu'à faire subitement arrêter les garçons chinois d'un boucher européen, et il fallut l'intervention des consuls pour conjurer une demi-disette de viande qui menaça ainsi les étrangers établis dans ce port de mer. Lors des concours littéraires des collèges, 書院, qui se trouvaient sous ses ordres, ce même zélé magistrat faisait signer à chacun des concurrents un formulaire imprimé sur un feuillet de papier rouge, par lequel ils s'engageaient à ne jamais manger de bœuf, après quoi ils devaient brûler solennellement le papier sur l'autel du dieu urbain.

Le peuple chinois s'est imbu des doctrines buddhistes relatives à l'enfer, et il subit donc l'influence des menaces de tourments dans les lieux infernaux que ces doctrines font entendre à l'intention de ceux qui pèchent contre le bœuf. L'être chargé de ces vengeances est un des chefs des puissances infernales inférieures; il se nomme „Père-bœuf", 牛爺, et a une tête de bœuf; il torture impitoyablement avec un trident même ceux dont tout le péché consiste à avoir porté, à la manière chinoise, une plaque de cuir sous les semelles en feutre de leur chaussure,

ou à avoir fait usage de boutons en os ou d'autres objets tirés de cette matière; aussi, quand quelqu'un meurt, ses proches cherchent-ils minutieusement dans son costume s'il ne s'y trouve rien de semblable. On répand d'innombrables traités et petits livres pleins d'histoires sur les misères qu'ont eu à endurer dans l'autre monde les mangeurs de bœuf et les bouchers qui les ont servis, ainsi que sur la manière dont, déjà dans ce monde-ci, le bras vengeur de la justice invisible a su les atteindre sous mille formes. Partout dans le Fouhkien nous avons vu ces admonestations affichées dans les villes et les villages, le long des routes et contre les ponts; dans le nombre il s'en trouvait où l'on avait rangé les caractères de façon à dessiner grossièrement un buffle entouré d'avertissements pressants.

Partout dans la partie de la Chine sur laquelle se sont étendues nos investigations l'espèce bovine est traitée avec une bonté frappante. Jamais on ne surcharge ces animaux de travail, ne les frappe ni ne les maltraite, et cela paraît d'autant plus remarquable quand on voit les procédés de transport cruels auxquels sont soumis les porcs et la volaille, ou l'indifférence totale avec laquelle on néglige les chiens domestiques. Comme il y a beaucoup de voleurs, on fait grand usage des chiens pour garder les maisons; mais malgré les services qu'ils rendent, on ne s'inquiète pas de leur nourriture, qu'il doivent chercher eux-mêmes dans les tas d'immondices; ils sont en conséquence repoussants de saleté et de maladie. Il va sans dire que les chiens qui ont le bonheur par ci, par là, d'appartenir à un buddhiste zélé, sont mieux traités.

Le grand principe de miséricorde envers les hommes et les animaux que prêche le buddhisme aurait certainement adouci bien davantage les mœurs dans cette Chine qui est encore le théâtre de tant d'impitoyable cruauté, si l'Eglise était parvenue à se mieux développer parmi les laïques et à acquérir une plus grande influence sur le gouvernement. Mais la dynastie actuelle s'est toujours appliquée à entraver les nombreuses sectes buddhiques existant parmi le peuple, qui toutes ont les principaux commandements pour base et pour règle; car Confucius a dit: „Oh! qu'il est mauvais de s'appliquer à des doctrines dissidentes" [1]). Par conséquent les princes de la maison régnante, tous très confucianistes, ont condamné tout ce qui ne provenait pas du Sage, ou n'était pas basé sur les livres anciens qu'on lui attribue. Ils n'ont ainsi admis rien absolument de buddhistique

---

1) 攻乎異端斯害也已. *Loun yu* 論語, II, 16.

dans leur système de culte officiel et dans leur système de gouvernement, et la peine de mort sous les formes les plus inhumaines s'étale toujours encore à chaque page du code pénal; on sait de même quels raffinements de cruauté règnent dans les tribunaux.

Revenons maintenant aux couvents, et voyons comment leurs habitants s'acquittent de la seconde partie du devoir imposé par le vingtième et le quarante-cinquième commandement, celle qui veut qu'ils conduisent au salut les êtres qu'ils ont délivrés.

Dans ce but, ils observent un ensemble de rites, basés sur un djâtaka, qui se trouve dans le quatrième chapitre du „Sûtra de la Lumière d'or", 金光明經 [1]). Il enseigne que le Buddha Çâkyamuni, comme „Fils du Chef des Eaux courantes", 流水長者子, vit un étang desséché, dans lequel dix fois mille poissons étaient sur le point de passer par les portes de la mort. Il leur procura de l'eau et leur sauva ainsi la vie; ensuite il descendit dans l'étang, prononça dix qualités d'un Buddha des temps passés nommé „la Victoire Précieuse", 寶勝, et prêcha aux poissons sur les douze nidânas, avec l'heureux résultat que tous renâquirent dans les Trayastrinças. Ces deux Buddhas des temps passés étant dieux de la lumière cosmique, ils sont mis à bon droit en rapport avec la sanctification; en effet, la lumière du monde est la source de tout bien, parce qu'elle chasse les ténèbres et le mal; éclairer, c'est prêcher, et prêcher, c'est sanctifier et sauver.

Donc dès que l'on a apporté au couvent pour les délivrer des poissons ou d'autres animaux, on les dépose près du vivier ou des étables où leur existence s'écoulera désormais; devant eux on place une petite table sur laquelle se trouvent un écuelle de mendiant (pâtra) en étain contenant un peu d'eau et un rameau vert, et l'indispensable encensoir avec chandeliers et vases à fleurs. Les laïques qui font la bonne œuvre se prosternent plusieurs fois devant cet autel, de même que le moine chargé de la cérémonie, soit seul, soit parfois de compagnie avec deux ou quatre de ses collègues. Ils jettent sur les animaux des regards de pitié et pensent avec intensité: „Oh! que vous êtes profondément plongés dans l'erreur! Oh! quelle pitié j'ai de vous! Le Triratna est puissant et grand, et nous souhaitons qu'il vous sauve de l'état où vous êtes". Ce dhyâna est de la plus grande importance pour l'œuvre de

1) C'est un ouvrage sorti directement, comme l'indique le titre, du culte de la lumière. On dit qu'il a été traduit en chinois au commencement du cinquième siècle.

salut qu'il s'agit d'accomplir, car, selon l'école du Mahâyâna, les pensées possèdent une force effective.

Cette partie de la cérémonie accomplie, le moine dirigeant prend un petit encensoir par le manche et dit sur un ton solennel: „De la plénitude de mon cœur je vous prie humblement, ô vous „tous les Buddhas et Bodhisatwas qui habitez en haut l'armée „des lumières, et toi père de la miséricorde (Amitâbha), et toi le „suprêmement puissant Bodhisatwa Kwan-yin (Awalokitêçwara), et „tout ensemble vous Dêwas et Nâgas et dieux du Ciel et de la Terre, „présents ici sur cet autel, faites aller votre puissance sur cette eau „(de l'écuelle), afin qu'une grande force y soit déposée et que, dégout-„tant sur toutes les classes d'êtres, elle purifie leur corps et leur „âme et les mette en état d'entendre les belles lois". — Là-dessus tous chantent ensemble trois fois: „Sois salué, Bodhisatwa Kwan-yin", puis l'on marmotte les dhâranis de la miséricorde de Kwan-yin, composées d'environ quatre cents syllabes inintelligibles où revient à chaque instant le mot mystique de swâhâ. Cela fait, le moine officiant qui tient l'encensoir reprend solennellement:

„O vous, Triratna des dix points cardinaux, ô Maître Çâkya-„muni, ô Amitâbha, père de miséricorde, ô Tathâgata Victoire „Précieuse, ô Bodhisatwa Kwan-yin, ô Fils du Chef des Eaux „courantes, ô grand Maître du Thien-taï [1]), et vous, les autres! „que votre miséricorde et votre pitié protectrices se manifestent! „Voici des êtres vivants que d'autres ont pris dans des filets et „qui ont été sur le point de passer par les portes de la mort; „mais heureusement ils ont rencontré N. N., un homme qui „marche dans la voie des Bodhisatwas et qui, obéissant à son „âme compâtissante, s'applique à l'œuvre de l'affranchissement, „pour cultiver la prolongation de l'existence; il leur a sauvé la „vie. Et moi, le bhikshu nommé N. N., je veux, à l'aide des „moyens offerts par le Mahâyâna, leur faire avoir recours au „Triratna, de plus leur nommer les dix titres (de la Victoire „Précieuse) et leur expliquer les douze nidânas. Mais ces êtres „sont enfoncés dans les péchés et les transgressions (commis dans

---

1) 天台大師. Saint de l'époque des Soui (589—618); il était moine dans le »couvent pour l'exercice du dhyâna", 修禪寺, dans le Taï-tcheou, 台州, prov. de Tcheh-kiang, et construisit un vivier pour la délivrance d'animaux aquatiques, sur le bord duquel il lisait tous les jours le Sûtra de la Lumière d'or. Un jour un grand nombre d'oiseaux jaunes parurent devant la salle à prêcher du couvent, et y restèrent la moitié de la journée, voletant d'ici, de là, et poussant des cris plaintifs. Le grand Maître fit aussitôt cette déclaration: »Voilà les poissons qui ont été changés en oiseaux et qui viennent me remercier de ma bonne œuvre". Ce saint nous semble être identique avec Tchi-i, le fondateur de l'école du Thien-taï (voy. la page 4).

„des existences précédentes, ce qui les a fait renaître comme „bêtes); leur intelligence est donc embrouillée et obscurcie, et „c'est pour cela que je lève des yeux suppliants vers vous, ô „Triratna, afin que votre grâce guérisse les ténèbres de leur en„tendement et que vous les preniez miséricordieusement à vous". — Le moine, après cette prière, donne avec une petite latte un coup sur l'autel, et dit trois fois à haute voix aux animaux, auxquels le Triratna a maintenant départi la raison: „Etres vivants qui êtes là devant moi, ayez recours au Buddha, au Dharma, et au Sangha". Les autres moines répètent trois fois ces paroles d'une seule voix, et de même les allocutions qui suivent sont dites trois fois par le moine dirigeant et ensuite trois fois par ses acolytes. 1° „Vous avez maintenant pris votre „refuge en Buddha, dans le Dharma et dans le Sangha". 2° „Nom„mez donc dès ce moment Buddha votre Maître, et n'ayez désor„mais plus recours aux fausses doctrines de Mâras hérétiques; nom„mez le Dharma votre Maître, et n'ayez plus désormais votre recours „aux sûtras et écrits de sectes hétérodoxes; nommez le Sangha votre „Maître, et n'ayez plus désormais votre recours à des associations „hérétiques". 3° „Vous, enfants de Buddha [1]), maintenant que „vous avez pris votre recours auprès du Triratna, je prononcerai „devant vous les dix titres de la Victoire Précieuse, afin que „vous les entendiez et qu'il en soit de vous comme de ces dix „fois mille poissons (du Fils du Chef des Eaux courantes), qui renâ„quirent dans les cieux. Je te salue, ô Tathâgata Victoire Précieuse „des temps passés, à qui l'on doit faire des offrandes, qui possèdes „la science véritable et universelle, qui parcours une carrière lumi„neuse et accomplis des actions lumineuses, qui es Sugata, qui as „disparu du monde, qui es maître au-dessus duquel il n'y a per„sonne, héros régnant harmonieusement, instructeur des Dêwas et „des hommes, Buddha, Seigneur du monde" [2]).

Après cela le moine dirigeant frappe un petit coup sur l'autel et prononce le sermon libérateur sur les nidânas, en ces termes:

„Enfants de Buddha, je vais maintenant vous expliquer le „commencement et la destruction des nidânas, afin que vous „compreniez la naissance et la mort, que vous vous réveilliez „comme des êtres pour qui la naissance et la mort (l'existence „matérielle) n'existent pas, et que, comme les Buddhas, vous „puissiez rendre témoignage au Nirwâṇa. De l'ignorance (無明,

1) Maintenant qu'ils sont convertis, on donne aux animaux un titre plus honorable qu'auparavant.

2) Cette salutation est tirée textuellement du quatrième chapitre du Sûtra de la Lumière d'or. Ce sont les paroles adressées par Buddha aux poissons.

„awidyâ) on passe à l'action (行, sanskâra); de l'action vient la „connaissance (識, widjñâna); de la connaissance vient nom-et-„forme (名色, nâmarûpa); de nom-et-forme viennent les six „organes des sens (六入, chaḍâyatana); les six organes des sens „amènent l'attouchement (觸, sparça); de l'attouchement vient „la sensation (受, wêdanâ); de la sensation vient l'amour sen-„suel (愛, tṛichṇâ); de l'amour vient l'attachement (取, upâ-„dâna); l'attachement conduit à l'existence (有, bhawa); de „l'existence vient la naissance corporelle (生, djâti); de la nais-„sance viennent la vieillesse, la mort, la souffrance, le chagrin, „la misère et le malheur [1]). Si l'ignorance est étouffée, l'action „est détruite; si l'action est détruite, la connaissance est étouf-„fée . . . . ." (et ainsi de suite pour les douze nidânas). Comme il faut que les poissons comprennent bien, le moine répète trois fois cette lumineuse exposition métaphysique; cela fait, il frappe de nouveau l'autel de sa latte et continue ainsi:

„Enfants de Buddha, j'ai mis devant vous, sur l'autorité du „sûtra du Mahâyâna, les trois Refuges [2]), les dix titres et les „douze nidânas. Il me reste encore à confesser pour vous de-„vant le Triratna vos transgressions et péchés et à chercher le „repentir, et à souhaiter que toutes vos fautes soient entière-„ment effacées, afin que vous puissiez par là renaître dans un „séjour bienheureux, vous rendre auprès des Buddhas et écouter „leurs lois. Suivez-moi donc attentivement dans cet acte de pé-„nitence:

„Tout le mal que j'ai fait dans les temps passés,
„Et qui est entièrement provenu de la convoitise, de la répugnance
et de la stupidité depuis l'éternité sans commencement,
„Et aussi du corps, de la bouche et des pensées —
„Tous les péchés possibles, je les confesse plein de repentir".

Cet acte de pénitence est dit trois fois de suite par le moine qui fonctionne, puis répété le même nombre de fois par ses acolytes; ensuite l'officiant, et après lui ses aides, chantent par trois fois: „Soyez salués, Bodhisatwas et Mahâsatwas du lieu de la pureté et de la limpidité!" Un des moines prend alors l'écuelle d'eau qui est sur l'autel et asperge les animaux au moyen du rameau qui y trempait, ce qui les rend d'une pureté

---

1) Ceci est également une répétition textuelle des paroles adressées par Buddha aux poissons. Ce sont les douze nidânas, qui représentent le développement de la vie matérielle en commençant par ses formes les plus rudimentaires. Cette doctrine est bien connue, et d'autres écrivains traitant du buddhisme en ont suffisamment parlé pour que nous n'ayons pas à nous y arrêter.

2) Voy. la page 80.

immaculée, dignes par conséquent d'une félicité supérieure. Vient un ardent acte d'espérance adressé par le moine dirigeant aux saints qui viennent d'être salués, en ces termes:

„J'espère qu'après cette libération ils ne retomberont pas de „toute l'éternité entre les mains de méchants Mâras, qu'ils n'ava„leront pas d'hameçons et ne seront pas enlacés dans des filets, „et qu'au contraire ils pourront se mouvoir en liberté jusqu'à „leur mort naturelle. J'espère encore que, soutenus par la puis„sance du Triratna et par la force miséricordieuse de la Victoire „Précieuse, ils renaîtront après leur mort, ou bien dans les cieux „d'Indra, ou bien parmi les hommes, et qu'alors ils observeront „les commandements et marcheront dans la voie de la bodhifica„tion; qu'alors ils ne feront plus de mal, mais confesseront le „Buddha d'une âme croyante, et que durant leur vie leur sort „sera selon leurs vœux. Je fais aussi cette prière, que le dâna„pati N. N. (la personne qui délivre les animaux) jouisse de la „prospérité dans cette vie, qu'il soit récompensé d'après ses dé„sirs, qu'il nourrisse des vertus et des souhaits inspirés par la „sagesse suprême (bodhi), que ses pensées soient de plus en plus „illuminées; — en outre que les êtres délivrés de leur malheur „aient en ce moment les mêmes pensées que moi et le dânapati; „que celui-ci, en conséquence de son œuvre méritoire, jouisse „dans cette vie de paix et de nourriture, et (après cette vie) „contemple le Buddha Amitâbha et tous les saints et soit affranchi „de la matière, pour délivrer alors en masse tout ce qui a vie et „l'amener à l'état de buddha. Récitons maintenant d'une seule „voix, ô grande assemblée réunie devant moi, les dix points de „profond recueillement du Buddhawatangsaka-mahâwâipulîya„sûtra [1]), ainsi que la divine dhârani qui conduit au paradis pur „d'Amitâbha".

Il est immédiatement donné suite à cette exhortation, mais naturellement par les moines seuls, la grande assemblée n'existant qu'en imagination, si toutefois il ne s'agit pas d'une assemblée d'êtres invisibles. La partie du sûtra qui est désignée est un sermon inculquant que les Bodhisatwas doivent faire par leur enseignement et leur exemple que les cinq commandements fondamentaux soient observés et qu'il soit fait tout le bien possible aux êtres vivants; que chacun doit suivre l'exemple des Bodhisatwas et faire tout ce qu'il peut dans ce sens, en particulier former pour le bonheur des êtres vivants dix vœux ardents, énumérés un à un dans le sûtra. Un moine accompagne ce sermon

1) Voy. la page 4.

en frappant sur une boule creuse en bois, et quand il a été marmotté jusqu'au bout, la dhârani suit par trois fois et le moine dirigeant conclut en prononçant ce vœu:

„Puisse le mérite de l'œuvre de délivrance accomplie être ré-„compensé partout par des faveurs, une sagesse parfaite être „plantée universellement parmi toutes les classes d'êtres dans les „trois mondes et en tout ce qui a vie dans l'empire où règne le „Dharma! Par la Mahâ-pradjnâ-pâramitâ de tous les Buddhas, „Bodhisatwas et Mahâsatwas dans les trois mondes des dix points „cardinaux. Ayez recours au Buddha, au Dharma, au Sangha".

Souvent on fait usage de ce rituel en dehors des couvents, toutefois en l'abrégeant beaucoup, au bord de cours d'eau, de lacs ou de la mer, quand on veut relâcher dans l'eau des animaux aquatiques ou donner la volée à des oiseaux. Il entre aussi quelquefois dans les messes célébrées pour les âmes des défunts, puisque c'est la coutume de sauver alors la vie à quelques petits animaux, afin que les morts profitent des mérites qui en découlent.

CHAPITRE IV.

DU DEVOIR DE RENONCER A SES BIENS ET DE LES DONNER AUX AUTRES. — HOSPITALITÉ.

On trouvera réunies à la page 91 les prescriptions du code mahâyâniste relatives à ce devoir. L'Eglise les comprend dans ce sens, que le monde du dehors doit donner au Sangha, non pas le Sangha à ceux qui sont en dehors de lui. C'est qu'il est dit dans les commandements que les Bodhisatwas ont droit aux offrandes de tous les hommes [1]; ils sont en effet après les Buddhas les êtres du rang le plus élevé qui existe, et ne sont pas même tenus de donner au souverain des marques de respect [2]. Si un prince ou un haut magistrat accepte les commandements des Bodhisatwas, il doit ensuite se dépouiller de tout pour d'autres Bodhisatwas ou pour ceux qui s'appliquent à la recherche de la dignité de buddha, tout, jusqu'à ses villes, à sa propre personne et à ses enfants [3]; enfin tout vient des dânapatis [4] En revanche, il n'y a pas dans le code un mot indiquant qu'un couvent ait à donner au dehors, et nous ne l'avons non plus jamais vu faire.

Les revenus d'un couvent sont tirés en tout premier lieu du produit des terres et forêts appartenant à l'établissement. Tantôt on les fait cultiver par des mercenaires, tantôt on les afferme à des laïques contre une somme d'argent ou une part des récoltes. Ces revenus néanmoins sortent indirectement de la bourse des laïques, puisque les biens dont on les tire ont dans la grande majorité des cas été achetés avec les bons soldes des sommes recueillies par souscription pour des travaux de construction. Tout ce que l'on reçoit entre dans la caisse ou dans les magasins du couvent, qui sont administrés par tout un état-major de moines comptables remplissant les fonctions de caissiers, de magasiniers, etc., nommés tous les ans par l'abbé. Tout ce que les moines reçoivent va à la masse, par exemple, ce qu'on leur paye pour lire des sûtras ou pour célébrer des messes des morts pour les laïques, ou ce que leur donnent les hôtes du monastère auxquels ils ont prêté leurs services. Par conséquent, si le devoir de renoncer à toute possession n'existe pas pour la communauté prise en corps, il n'en a que plus de force individuellement, au sein du Sangha, pour quiconque en fait partie.

---

1) 47e comm. 2) 40e comm. 3) 1e comm. 4) 36e comm.

Sur ce point le Sûtra du filet de Brahma est très exigeant, et nous avons vu qu'il défend d'inviter personnellement des religieux, et, si cette invitation se fait néanmoins, de l'accepter [1]). Les Buddhas et les saints sont considérés comme faisant partie du Sangha des dix points cardinaux, auquel appartient tout ce que donnent les dânapatis [2]), et c'est pour cela que les biens des couvents sont expressément appelés les possessions du Triratna [3]). Il suit de là qu'il ne serait absolument pas licite aux moines de se partager les biens de leur société et de liquider celle-ci; non seulement ce serait attenter à l'ordre même de l'univers, mais en outre les habitants de la contrée, qui soutiennent l'institution de leurs deniers en vue du *foung choui*, s'opposeraient énergiquement à sa suppression, et les magistrats les soutiendraient efficacement dans leur résistance. On désigne donc aussi l'ensemble des biens, tant mobiliers qu'immobiliers, du Sangha par le terme significatif de 常住, „l'immuable" ou „le perpétuel".

Tout cela néanmoins ne veut pas dire qu'un moine doive absolument se défaire de toute propriété individuelle quelconque. Dans les couvents du Fouhkien les magasiniers font deux fois par an, le 15 du huitième mois et le dernier jour de l'an, une distribution générale d'argent de poche et de ce qu'il faut aux moines pour se vêtir et se faire raser. Ce subside varie en importance suivant le rang que chacun occupe dans la hiérarchie monacale, les supérieurs ayant droit à être mieux vêtus et rasés que leurs inférieurs. On le calcule à raison de tant par mois, en allant de cent à deux mille cinq cents sapèques. Fort souvent c'est l'abbé qui décide de ce que recevra chaque frère. En outre, on abandonne souvent aux moines une petite part de ce qu'ils gagnent en célébrant des cérémonies religieuses pour les laïques. Mais au fond le peu qu'ils ont l'air de posséder, leur défroque et ce qu'ils ont pu se permettre d'acheter, est si petitement à eux et appartient si bien en réalité au Sangha, qui ne fait que leur en concéder l'usage, qu'à leur mort le couvent en garde la plus grande partie, au lieu de faire servir le tout à des cérémonies funéraires pour le bien de leurs âmes. Si un moine change de couvent, il lui est permis d'emporter avec lui tout son petit avoir, puisqu'il ne sort pas du Sangha, dont tous les couvents font partie.

Le Sangha embrassant tous les religieux, les moines en voyage qui s'arrêtent dans un couvent ont, pour tout le temps de leur séjour, les mêmes droits sur les revenus de l'institution que les frères qui y sont à demeure. Tous les biens des couvents sont

1) 27e et 28e comm. 2) 27e comm. 3) 25e comm.

la propriété du Triratna, et chaque moine est un avec le Buddha, le Dharma et le Sangha. Les commandements donc ordonnent la plus large hospitalité [1]), et se servent de termes si énergiques que tout commentaire est superflu: „Si le fils de Buddha ne possède rien pour subvenir aux besoins de l'étranger, il doit se vendre lui-même, vendre ses fils et ses filles, même couper la chair de son corps et la vendre, pour subvenir aux besoins du visiteur et lui tout donner" [2]). Dans la pratique, tout religieux en voyage est en réalité hospitalièrement reçu dans quelque couvent qu'il se présente, pourvu qu'il exhibe le diplôme de son ordination, ou tout autre document de nature à le légitimer; or, comme un très grand nombre de couvents ont des moines voyageurs qu'ils envoient faire des collectes, cette règle de l'hospitalité a une grande portée pratique. On ne saurait visiter de monastère sans y rencontrer des hôtes tonsurés, venus souvent des régions les plus reculées de l'empire.

Il y a pourtant des limites à cette largeur, et il le faut, sans quoi les cloîtres seraient inondés de parasytes et de vagabonds. Ainsi, les religieux d'un rang élevé peuvent rester jusqu'à cinq jours dans un couvent où ils passent, sans qu'on les trouve indiscrets; on héberge pendant trois jours ceux d'un rang moins considérable, et quant aux simples frères, on leur donne un repas et l'abri pour une nuit. Ce ne sont du reste pas là des règles absolues, chaque couvent ayant dans son règlement domestique les dispositions qui lui conviennent sur ce sujet. Il peut arriver qu'un religieux désire faire un séjour considérable dans un autre couvent que le sien; mais alors on le traite dès le second jour comme s'il y était à demeure, et il est moralement engagé à faire à l'institution des présents équivalents à peu près à la dépense qu'il cause; si sa main reste fermée, ce qu'il a de mieux à faire est de déguerpir.

Les laïques ne sont point exclus de l'hospitalité du Sangha, sans, naturellement, que celle-ci soit illimitée. On ne loge les simples bourgeois qu'un jour et une nuit, à moins que l'on n'ait la certitude qu'ils compenseront ce qu'on aura fait pour eux en offrant un don pour la caisse générale du couvent. Il y a même de nombreux couvents parmi les plus considérables qui, grâce à leur situation avantageuse dans les montagnes, se font de jolis revenus des présents des mandarins de la plaine, qui s'y réfugient contre les grandes chaleurs; en revanche, ces mandarins, en qualité de représentants de l'empereur, qui est

1) 6e et 26e comm. 2) 26e comm.

le chef de toute espèce de religion dans l'empire, se considèrent comme en droit de donner à leur séjour la durée qui leur plaît. Il n'y a pas de tarif pour les hôtes du couvent, celui-ci s'entretenant au moyen de dons; on a à leur intention un livre où ils souscrivent, chacun selon les inspirations de sa générosité ou de sa piété.

Aucun couvent de quelque importance ne peut se passer d'un service organisé des passants; aussi le code parle-t-il de „Hôtes pour la réception des voyageurs", 行來主 [1]). Dans les couvents actuels se trouvent un ou deux „Surveillants du public", 知衆, sous les ordres desquels sont placés un certain nombre de „Surveillants des hôtes", 知客; ce sont ces derniers qui de fait agissent et ont la responsabilité. Souvent on les choisit de façon à ce que les principaux idiomes de l'empire aient parmi eux des représentants. Il y en a toujours un, à tour de rôle, de présent dans la salle de réception, afin que jamais il ne puisse survenir un hôte sans trouver qui le reçoive et commande pour lui du thé et des gâteaux, de l'eau pour se laver et un essuie-mains. Un des premiers devoirs des directeurs des hôtes est de s'informer exactement du nom de chaque étranger, du lieu d'où il vient et du but de son voyage, afin que les vauriens ou les ennemis du gouvernement ne puissent pas venir s'abriter dans le couvent; les lois en effet édictent des peines sévères contre les moines qui font accueil aux rebelles. Si un visiteur leur inspire de la méfiance, ils le font repartir, en usant toutefois des formes de la politesse. Jamais on n'est dans le cas d'avoir recours à la force; les voyageurs suspects ne résistent d'ordinaire point quand on leur donne à entendre que l'on préfère qu'ils s'en aillent, car ils savent bien que leur soumission est leur seul moyen de ne pas être dénoncés par les moines à la police, qui ne se ferait pas prier pour les arrêter.

Les „Surveillants des hôtes" sont encore secondés dans leur tâche par „Ceux qui ont soin des hôtes", 昭客, chargés du soin des chambres destinées aux étrangers, de la litterie et des meubles, et accompagnant leurs hôtes dans le couvent et les environs comme cicerones et valets de chambre. Enfin il y a encore les „Chefs du thé", 茶頭, veillant à ce qu'il y ait de l'eau chaude pour le thé et pour les ablutions, les „Chefs des plats", 碗頭, chargés d'apporter aux hôtes, avec les bâtonnets qui servent à manger, les mets qui leur sont destinés, et d'autres employés encore.

1) 25e comm.

CHAPITRE V.

DEVOIR DE SOIGNER LES MALADES.

Il s'agit du neuvième commandement. On ne le néglige point dans les couvents importants. On y a une „salle de malades", 病堂, largement ouverte aux frères atteints dans leur santé. On l'appelle aussi „salle du Nirwâṇa", 涅槃堂, parce qu'elle sert de vestibule à la suprême félicité. Elle est administrée par un „Chef de salle", 堂主, qui doit prendre note exactement de l'entrée des malades et de leur sortie, guéris ou morts, et les patients y reçoivent les soins de frères infirmiers qui se sont offerts spontanément pour cette œuvre méritoire, et de moines considérés comme versés dans l'art médical. Parfois, s'il se présente un cas exceptionnellement grave, on appelle un médecin laïque. Chaque malade est en droit d'avoir, à ses frais, un infirmier spécialement attaché à sa personne. Presque toujours le règlement prescrit de tenir bien fermés fenêtres et rideaux de lit, afin de prévenir le refroidissement des patients, et de brûler lentement, s'il y a beaucoup de mauvaise odeur, des feuilles d'Artemisia, de saule, de cyprès et d'autres plantes: on ajoute ainsi une puanteur à l'autre, et l'on conserve soigneusement à la salle son air corrompu.

On admet aussi sur-le-champ dans cette infirmerie les religieux étrangers qui se présentent malades dans le couvent. Quand un patient est mourant, on délègue aussitôt quelques-uns des moines chargés de recevoir les hôtes, pour réciter près du lit du moribond le „Sûtra du Non-éternel" 無常經, et d'autres élucubrations propres à sauver les âmes.

Voilà donc encore une manière dont on remplit dans les couvents le devoir imposé par le Code de sauver les êtres vivants de la mort et de les amener à la béatitude, devoir dont nous nous sommes occupés dans le troisième chapitre.

CHAPITRE VI.

PRÉDICATION DE LA LOI. — PROPAGANDE.

Le code du Mahâyâna, comme nous l'avons vu [1]), attache une grande importance à la propagation des sûtras et winayas, qu'il considère comme les principaux moyens de salut. Aussi nomme-t-il les „Chefs de la prédication du Dharma", 說法主, en tête des dignitaires des couvents, même avant les abbés [2]). Tels que les couvents sont actuellement organisés, il s'y trouve des prédicateurs, mais venant immédiatement après l'abbé. Ils portent le titre de „Chefs-trônes", 首座, parce que la loi prescrit aux prédicateurs de toujours prendre place sur un trône élevé [3]), règle que l'on observe maintenant encore strictement. On leur donne aussi le titre de „Sièges suprêmes" ou „Ceux qui montent sur le siège", 上座, expression employée dans le premier commandement, probablement pour servir d'équivalent à Sthawira.

L'abbé lui-même est le premier prédicateur, c'est-à-dire guide suprême de tous les moines du couvent dans la voie de la bodhification. Aussi, tout en ayant le titre de „Gardien durable (des lois et préceptes)", 住持, porte-t-il aussi ceux de „Chef des moyens (de parvenir au salut)", 方丈 [4]), et de „Grand maître", 大師. S'il quitte ses fonctions pour cause d'âge, de faiblesse ou de maladie, il devient de plein droit „Premier des sièges", 元座, c'est-à-dire premier des prédicateurs.

Au corps des prédicateurs sont encore adjoints un certain nombre d'„Ecrivains", 書記, moines sachant suffisamment lire et écrire pour pouvoir étudier les saints livres; ce sont donc eux qui fournissent la matière première d'où se tireront les prédicateurs. D'ordinaire ils sont passablement nombreux, parce que les imprimeries des couvents donnent souvent beaucoup à écrire et à corriger; de plus les écrivains doivent enseigner aux moines à lire les sûtras et les liturgies. Ils doivent, dit-on, unir en leur personne la science de la Chine et celle de l'Eglise, mais ont pourtant à se garder de faire prédominer la littérature chinoise.

---

1) Voy. la page 92. 2) 25e comm. 3) 46e comm.

4) C'est du moins l'explication que les moines donnent à l'ordinaire du titre chinois. Peut-être cependant est-elle trop alambiquée, et ce titre veut-il simplement dire »Chef de la contrée, de la paroisse".

Les „Connaisseurs des piṭakas", 知藏, gens qui connaissent ou passent pour connaître les trois divisions du canon sacré [1]), font aussi partie de ce corps. Il n'est pas difficile pour les moines d'être admis dans leurs rangs, puisque dans le pays des aveugles les borgnes sont rois. Il ne leur est assigné aucun office spécial; on les suppose seulement toujours plongés dans l'étude. De temps en temps ils prennent un livre à la bibliothèque du couvent.

Tout grand couvent a sa „salle du Dharma", 法堂, destinée spécialement aux prédications qui réunissent un nombre considérable d'auditeurs. On la construit dans le style ordinaire des temples, derrière la grand salle du Triratna, dont elle est séparée par un espace vide; les deux édifices ont la même orientation, et d'ordinaire les mêmes dimensions. Il n'est pas nécessaire qu'il se trouve des images ou des tabernacles dans la salle du Dharma; cependant, dans la majorité des cas, nous y avons vu exposés à la vénération Kwan-yin et d'autres gros bonnets, et parfois aussi les tablettes et images de quelques dânapatis. Souvent il y a au-dessus de l'entrée principale, ou fixée au plafond, une grande planche avec l'inscription „rugissement de lion", 獅子吼; c'est une expression métaphorique désignant la prédication, parce que Çâkyasinha, ou Çâkya le lion, de sa voix qui enseigne renverse tous les faux systèmes religieux, détruit tout mal, contraint tous les Mâras à faire leur soumission, de même que par son rugissement le lion met en fuite, pleins de terreur et de respect, tous les animaux des forêts.

L'Eglise attribuant à la prédication une importance vitale, il n'est pas surprenant que celle-ci puisse avoir lieu tous les jours à toute heure. Tout ce qu'il faut est que les moines demandent à l'abbé la faveur d'entendre une prédication, puisque dans presque tous les sûtras, avant qu'un Buddha fasse entendre sa parole, la foule le lui demande par la bouche de quelqu'un de ceux qui la composent [2]). Les moines désireux d'enseignement se rendent donc dans la salle de réception de la demeure de l'abbé; celui-ci se présente, prend place, l'assemblée fait une génuflexion, l'un des moines se place les mains jointes devant lui et dit: „Levant les yeux vers toi, je te dis, Upâdhyâya, que ta grande miséricorde m'écoute patiemment. Aujourd'hui la grande foule des deux séries [3]) prie et supplie son Upâdhyâya de venir demain

1) Voy. la page 1. 2) Comp. la page 15.

3) Les dignités et emplois des moines sont divisés en deux séries, »la série orientale", 東序, renfermant les emplois de l'ordre spirituel, et »la série occidentale", 西序, pour ceux de l'ordre matériel.

dans la salle pour prêcher la Loi, et exprime l'espoir qu'il ne sera pas avare de sa clémence et de sa miséricorde. Tu te tais et donc consents: voilà la suprême faveur qui puisse être accordée à une prière!" L'orateur là-dessus fait une génuflexion et rentre dans les rangs; alors tous les frères, sur l'ordre du karmadâna [1]), se prosternent trois fois devant l'abbé et se retirent.

Le lendemain, dans la matinée, les moines vont une seconde fois inviter de la même manière l'abbé à prêcher. Alors les adjudants de l'abbé, revêtus du kashâya, se rendent dans la salle du dhyâna, où, en théorie, la communauté entière est censée toujours réunie [2]), et remettent au „Brûleur d'encens et de cierges", 香燈師 [3]), une planche indiquant l'heure où aura lieu la prédication. Cet employé la dépose devant le tabernacle de Kauṇḍinya [4]), les adjudants font neuf génuflexions et une révérence devant ce saint et se retirent. Alors, sur l'ordre solennel du karmadâna, le „Brûleur d'encens et de cierges" porte la planche à la salle du Dharma et la suspend à la façade de l'édifice; c'est pour les employés de la salle le signe qu'ils aient à ériger le trône du prédicateur et à faire les autres préparatifs. Ceux-ci donc établissent quelques planches sur des tréteaux, les couvrent d'un tapis, et placent dessus une table, derrière laquelle le prédicateur prendra place sur une chaise protégée par derrière par un écran mobile; sur la table ils placent deux ou quatre chandeliers avec des cierges et des vases de fleurs, le tout, sauf les vases, en conformité du quarante-sixième commandement.

Vers le moment où commencera le temps de repos de l'après-midi, la grosse cloche de la salle du Dharma, lentement et solennellement mise en branle, annonce la prédication, et les moines se rendent dans l'édifice. Dès qu'ils y sont réunis, les sons de la grosse caisse suspendue près de la porte viennent se joindre à ceux de la cloche, et tous ressortent en hâte pour se ranger deux à deux et se rendre processionnellement chez l'abbé. Ils trouvent celui-ci, tenant son sceptre, assis dans la salle de réception de sa demeure; aux commandements du karmadâna, donnés à haute voix, ils font les génuflexions voulues devant l'abbé, et le prient de se rendre à la salle du Dharma, ce qu'il fait immédiatement après que les moines sont sortis pour s'y rendre de leur côté. Devant lui marchent des moines, dont l'un porte son khakkhara, bâton de

---

1) Chef du dhyâna, principal censeur des moines et maître des cérémonies du couvent. Nous le rencontrerons plus d'une fois encore sur notre route.

2) Voy. la page 6.

3) L'un des moines chargés de la surveillance ordinaire de la salle du dhyâna.

4) Un saint, à qui on donne la première place dans la salle.

moine mendiant, un sa longue canne, deux chacun une banderolle faite de cinq bandes de toile, deux autres chacun une lanterne cylindrique en papier suspendue au bout d'un bâton et portant inscrit le mot „abbé", et un enfin un cendrier sur lequel brûle lentement de l'encens. Dans l'escorte se trouvent, outre quatre ou deux adjudants, un ou plusieurs „Ecrivains", qui auront à coucher par écrit un résumé de la prédication.

Dès que l'abbé a pris place sur son siège, ses adjudants à ses côtés, et que le porteur de l'encens à déposé le cendrier sur la table pour faire droit à ce qu'ordonne le quarante-sixième commandement, la cloche cesse de sonner et la grosse caisse de gronder son bruit sourd, sur un signal donné par le karmadâna en frappant sur sa sonnette. L'abbé offre un bâton d'encens aux saints invisibles qui affluent autour de son trône pour entendre son sermon; c'est un de ses adjudants qui le plante dans le cendrier, et en même temps l'assemblée, conduite par le karmadâna, entonne l'hymne ordinaire de l'encens, suivie du chant: „Soyez salués, Bodhisatwas et Mahâsatwas qui vous rassemblez „ici en nuées (*bis*); soyez salués, Bodhisatwas et Mahâsatwas ras„semblés ici en nuées, et nombreux comme la mer". Ce chant démontre l'existence de l'idée régnante que les saints de haut rang arrivent en multitude entendre le sermon; toutefois ils ne viennent qu'à la condition que le prédicateur soit pur de péché et, ayant arraché ses pensées aux choses terrestres, éprouve pendant quelques instants un désir inébranlable de la présence véritable de ces êtres supérieurs.

Après le chant, le karmadâna ordonne aux assistants d'étendre à terre les petits tapis dont chacun d'entre eux tient un à la main, et de se prosterner trois fois devant l'abbé; celui-ci défend cependant qu'on s'agenouille, de sorte qu'on s'arrête après la première génuflexion. Quand l'assistance s'est relevée, les adjudants de l'abbé se prosternent devant lui, et le karmadâna exhorte brièvement l'assemblée à prêter toute son attention aux paroles du Maître. Celui-ci enfin frappe la table d'un petit coup avec une latte et commence.

Rien ne l'oblige à une gravité soutenue; on ne considère point comme déplacées des comparaisons qui ont un côté comique et font rire; mais il doit s'abstenir sévèrement de propos grossiers ou bas. Tant qu'il n'appelle pas lui-même les questions, personne ne doit lui en adresser; en aucun cas on ne doit entrer en discussion avec lui, ou lui adresser des questions captieuses avec l'intention de l'embarrasser ou de faire montre de sagacité. Si un auditeur veut demander quelque chose, il doit s'avancer au

pied de l'estrade, étendre son petit tapis, se prosterner et attendre que le prédicateur lui demande ce qu'il désire.

La prédication achevée, le karmadâna dit aux auditeurs: „Gardez attentivement devant vos yeux le Dharma du Roi du Dharma (Lotjana); le Dharma du Roi du Dharma est ce que vous venez d'entendre; étendez vos tapis et jetez-vous trois fois la face contre terre". Comme d'ordinaire, l'abbé défend de se prosterner, et l'on se contente d'une seule fois. Le prédicateur rentre là-dessus chez lui de la même manière qu'il est venu, les auditeurs se rendent dans sa salle de réception pour le remercier en se prosternant, les adjudants ne restant pas en arrière dans ces témoignages de respect, et enfin chacun rentre chez lui.

Il est à peine nécessaire de dire que l'abbé est en droit de se faire remplacer quand il lui plaît pour ces prédications par un des prédicateurs en titre.

Comme le code fait du refus de prêcher un péché extrêmement grave [1]), il est clair qu'il existe des prescriptions d'après lesquelles on doit aussi prêcher dans les couvents quand des laïques, en particulier des dânapatis, le demandent, et aussi quand des moines venus d'ailleurs expriment le désir de recevoir instruction. Le „Surveillant des hôtes" en tour de service [2]) convoque alors, au moyen d'une planchette-affiche, les moines à se rendre à une heure donnée dans la salle de réception. Il fait faire aux laïques qui désirent un sermon trois génuflexions devant les religieux assemblés, auxquels il dit: „Les protecteurs du Dharma N.N., du district de N.N., département de N.N., dans la province de N.N., sont venus aujourd'hui dans le couvent et adressent aux religieux des deux séries le prière spéciale de se rendre auprès de l'abbé et de lui demander que demain un Upâdhyâya monte en chaire". Les frères se conforment à ce désir en suivant le cérémonial que nous avons décrit; les laïques pétitionnaires les accompagnent et ont soin de laisser un don en argent, enveloppé dans du papier rouge, sur la table de l'abbé. Pour le reste, tout se passe comme il a été dit ci-dessus. Ajoutons que, dans le présent siècle de déchéance du buddhisme, les sermons pour les laïques n'ont pour ainsi dire jamais lieu; il y a bien peu de laïques qui tiennent à s'enquérir de la doctrine, et les règles qui les concernent existent simplement sur le papier.

Il existe dans le cours de l'année certains jours spéciaux auxquels les règlements veulent qu'il soit prêché; ce sont le jour de naissance de l'empereur, le premier de l'an, le jour de naissance

---

1) 8e prâtim. 2) Voy. la page 130.

et celui du Nirwâṇa de Buddha, le 15 du septième, et le 15 du dixième mois. Pendant la période dite de repos, qui dure du 15 du quatrième mois au 15 du septième, et dont il est parlé dans le trente-septième et le trente-neuvième commandement, il doit y avoir prédication tous les jours.

En outre les règlements prescrivent spécialement que les prédicateurs en titre prononcent des sermons aux „huit divisions" 八節, de l'année, c'est-à-dire:

1° au commencement du printemps . . .	le	5	février.
2° au milieu du printemps.	„	21	mars.
3° au commencement de l'été	„	5	mai.
4° au milieu de l'été.	„	21	juin.
5° au commencement de l'automne . . .	„	6	août.
6° au milieu de l'automne.	„	21	septembre.
7° au commencement de l'hiver.	„	5	novembre.
8° au milieu de l'hiver	„	21	décembre.

La veille du sermon, une députation composée de moines d'un rang élevé se rend, sur l'ordre de l'abbé, auprès de celui qui doit fonctionner, et lui demande une prédication. On observe dans toute l'affaire les mêmes formes que lors que c'est l'abbé lui-même qui prêche; seulement le prédicateur, en se rendant à la salle du Dharma avec son escorte, entre chez l'abbé et se prosterne devant lui, pour lui montrer qu'il obéit à l'ordre de prêcher qu'il a reçu de lui, et en même temps pour l'inviter à venir l'entendre. L'abbé accorde cette demande et va le premier se placer sur un siège préparé pour lui à gauche de celui de l'orateur; alors celui-ci entre, s'incline devant l'assemblée, se prosterne devant l'abbé et monte sur son trône. Le sermon fini, il se prosterne de nouveau, et, en s'en allant, entre de rechef chez l'abbé pour, en se prosternant trois fois, le remercier de la faveur qui lui a été faite de lui permettre de prêcher. Ce jour-là on lui envoie de petits paquets de thé et des fruits tirés des magasins, comme marque de reconnaissance de la communauté, et souvent en outre les principaux moines fonctionnant dans la salle de réception des étrangers l'y convient à un festin au nom du couvent tout entier.

Un prédicateur en titre doit à sa dignité de prononcer un discours à l'occasion de sa nomination. L'abbé peut la lui conférer quand il veut, et aussitôt une affiche l'annonce aux habitants du couvent. Le nouveau dignitaire s'empresse d'aller remercier l'abbé en se prosternant devant lui, puis il fait le tour des tem-

ples, chapelles et principales demeures du couvent pour se présenter, en se prosternant, aux saints qui s'y trouvent, et tout de suite après la communauté vient, de la manière que nous avons décrite, lui demander une prédication. Le lendemain, outre la nourriture spirituelle qu'il dispense aux frères, il doit faire les frais de leur dîner commun; si ses ressources personnelles ne sont pas suffisantes, l'abbé supplée ce qui manque.

Quand l'abbé monte en chaire, il porte toujours son sceptre; mais les prédicateurs au dessous de lui se contentent du *fouh* 拂, ou fouet à moustiques. C'est un bâton long environ d'une coudée, terminé à l'un de ses bouts par un émouchoir de crin ou de longues fibres du palmier *tsoung* 棕; on le nomme aussi *tchou mi* 麈尾, „queue d'élan", il est clair pourquoi. Probablement c'est dans l'origine un chasse-moustiques comme, à ce qu'il semble, les bhikshus en avaient en Inde dans leur équipement, parfois aussi sous forme d'une plume de paon, ou de quelque objet analogue [1]). Les prédicateurs ont déjà dans des temps très anciens porté la „queue d'élan" en Chine, témoin les „Traditions touchant les célèbres sages de l'école du Lotus" [2]), où il est dit du moine Tao-cheng, 道生, l'un des coryphées de cette secte: „Dans le dou-„zième mois de la onzième année de la période de Youen-kia [3]), „il était monté en chaire dans les monts Lu pour prêcher la loi; „et lorsqu'il allait finir, les auditeurs virent tomber à terre la „queue d'élan; il s'appuya sur la table et rendit le souffle" [4]).

On trouve de bonne heure déjà la preuve que la queue d'élan passa entre les mains des taoïstes, qui en ont fait un bâton magique, porteur d'un pouvoir surnaturel. Cela se comprend, si l'on réfléchit que cet objet était le symbole de la dignité ecclésiastique, laquelle conférait le pouvoir de conduire les autres hommes au plus haut degré de perfection et de félicité, et donc supposait chez qui en était revêtu une puissance magique. On lit au chapitre 32 des „Histoires du Sud de l'Empire" qu'au cinquième siècle de notre ère un célèbre taoïste fit don à Tchang Young 張融 d'une queue d'élan, parce que c'était un objet miraculeux; que Tchang Young était aux yeux du taoïste un faiseur de prodiges, et que donc celui-ci considérait la queue d'élan bien placée dans les mains de cet homme. Et le chapitre 41 des „Livres de la dynastie méridionale des Ts'i", 南齊書,

---

1) Kern, II, page 38. 2) Voy. la page 7. 3) L'an 434 de notre ère.

4) 元嘉十一年十二月於廬山升座說法、將畢衆見麈尾紛然墜地、隱几而化.

nous apprend que Tchang Young ordonna que l'on envoyât après sa mort quelqu'un, muni d'une queue d'élan, sur le toît de sa maison, pour rappeler son âme.

Tout ceci explique pourquoi souvent prêcher de la manière que nous avons décrite est appelé „porter le fouet à moustiques", 秉拂. On dit aussi, un peu moins poétiquement, mais tout aussi dignement, „monter sur le trône", 上座 et 陞座. La queue d'élan passe pour très efficace pour éloigner mauvais esprits et démons, et beaucoup de laïques et de moines ne lui attribuent point d'autre utilité, ce qui vient de ce que les Buddhas, Bodhisatwas et autres dieux de la lumière accourent en foule aux prédications, d'où l'on conclut que les esprits des ténèbres, mal à leur aise dans une société aussi lumineuse, sont obligés de décamper.

Le sixième commandement impose aux fils de Buddha le devoir, lorsqu'un prédicateur itinérant visite leur couvent, de l'accueillir avec les plus grands honneurs, de lui fournir largement tout ce dont il a besoin, de lui donner à manger et à boire, et de l'inviter, en se prosternant devant lui, à annoncer le Dharma, faute de quoi ils sont gravement souillés de péché. Par conséquent les règlements des monastères prescrivent en détail ce que l'on doit faire lorsque se présente un de ces prédicateurs ambulants.

Le portier court à la salle de réception; le moine qui y est en fonctions fait sur-le-champ prévenir l'abbé; celui-ci envoie immédiatement un message au karmadâna, et celui-ci ordonne aux moines qui se trouvent dans la salle du dhyâna de revêtir le kashâya et de se rendre sans tarder dans la cour extérieure. Là les moines se rangent sur deux lignes faisant face l'une à l'autre, entre lesquelles le visiteur passera; de chaque côté les moines, au commandement du karmadâna, font au passage de leur hôte une inclinaison au moins à angle droit. Sur ces entrefaites la grande cloche du couvent est solennellement mise en branle. L'abbé reçoit l'hôte dans sa salle de réception, où les moines viennent se prosterner trois fois devant l'étranger, puis trois fois devant l'abbé, après quoi le visiteur est abandonné aux adjudants et chambellans de l'abbé, qui le comblent de politesses et de prévenances. Ses prédications ont lieu avec le même cérémonial que celles de l'abbé ou des prédicateurs en titre.

Si les moines le lui demandent, il doit aussi catéchiser dans la salle du dhyâna. Il s'y rend escorté par l'abbé, qui l'y présente aux moines dans une courte allocution. Quand il quitte le couvent, on lui fait la conduite avec les mêmes cérémonies qu'à son arrivée.

L'abbé doit faire des prédications plus familières tous les jours, le matin et le soir, à l'issue du grand service qui se célèbre dans la salle du Triratna. Ces discours du matin se nomment „petites consultations", 小參, et les autres, „consultations du soir", 晚參. Ils peuvent se faire dans la salle du Dharma, ou bien dans la salle de réception de la demeure de l'abbé, et le cérémonial n'en diffère que peu de celui des grandes prédications. La règle qui les impose est du reste mal observée; dans presque tous les couvents que nous avons visités, nous avons constaté que les „consultations" ne se faisaient plus qu'à des époques irrégulières, si bien que chacune avait à être notifiée aux moines par une affiche apposée dans le réfectoire. Nous avons remarqué aussi qu'elles servaient à discuter des questions d'intérêt matériel, bien plus qu'à exposer la doctrine ou à édifier. Dans quelques couvents on les a régulièrement les jours de nouvelle et de pleine lune, à moins toutefois qu'il n'en soit resté que l'ombre, sous forme de visites faites par les moines, soit en corps, soit par petits groupes, chez l'abbé et les prédicateurs, devant lesquels ils se prosternent en silence, en signe qu'ils s'informent de leur santé et qu'ils sont pénétrés du devoir de soumission qui incombe aux disciples à l'égard de ceux qui les enseignent. Souvent l'abbé ou un prédicateur fait suspendre à l'entrée de sa demeure une planchette portant 逸禮, „on est dispensé des manifestations de respect"; quand ils la voient, les visiteurs font demi-tour et rentrent chez eux.

On a enfin, en théorie, des jours fixes où devraient se faire des catéchismes à l'intention des moines étudiants et de ceux qui sont encore jeunes. C'est le 3, le 8, le 13, le 18, le 23 et le 28 de chaque mois; mais les leçons ne se donnent en réalité que lorsqu'il plaît à l'abbé d'annoncer par affiche qu'il en fera une. Alors, sous la conduite du karmadâna ou d'un ou de plusieurs sous-karmadânas, les étudiants, revêtus du kashâya, se rendent dans la salle de réception de l'abbé, se prosternent trois fois et se mettent à écouter attentivement, à genoux, les mains jointes et appuyées contre la poitrine. Des deux côtés on fait des questions et donne des réponses. Quand la leçon est finie, les auditeurs se prosternent trois fois avant de se retirer. Ces catéchismes se nomment *tch'ing yih* 請益, „demande d'augmentation (de connaissance)".

Un seul mot ici au sujet d'un usage constamment observé dans toutes les prédications, grandes et petites. C'est celui de placer au moins deux chandelles allumées sur la table de l'orateur, même s'il fait grand jour. Cela vient de ce que le prédicateur, en sa

qualité de héraut du Dharma, représente le grand Buddha en personne. Or, comme il émanait du Buddha, ainsi que l'enseignent les sûtras, une lumière infinie toutes les fois qu'il prêchait, et comme de fait la „rotation de la roue du Dharma", 轉法輪, comme on nomme la prédication, c'est-à-dire le parcours de la voûte céleste, est identique avec le rayonnement lumineux, la lumière rayonne aussi de la table d'un Bodhisatwa revêtu d'un corps humain, et les chandelles en sont le symbole.

Voilà d'après les règlements comment les prescriptions du grand code mahâyâniste relativement à la prédication de la doctrine doivent être exécutées; mais actuellement on ne pratique tout cela que très partiellement. Chaque couvent a encore sa „salle du Dharma" et ses prédicateurs en titre, vestiges muets de l'âge d'or du buddhisme, où brûlait le zèle de la prédication; mais on en est venu dans la plupart des couvents au point qu'abbé et moines ne se gênent pas pour dire au premier venu qu'en la présente époque de corruption le clergé est trop ignorant pour prêcher, et la grande masse trop stupide pour comprendre les sermons. Il n'y a plus non plus de ces prédicateurs itinérants comme, sans aucun doute, l'empire du Milieu en a anciennement possédé un grand nombre. Même l'influence de l'Eglise est si bien tombée, que si les moines osaient recevoir des laïques dans leurs temples ou leurs couvents pour entendre des sermons, les mandarins interviendraient avec sévérité, sous prétexte qu'ils corrompent les mœurs en encourageant des assemblées où les deux sexes sont réunis. On lit dans le *Ta Ts'ing louh li* 大清律例, le code pénal et civil de l'empire: „Si dans la famille d'un mandarin, d'un guerrier ou d'un bourgeois l'on permet „ou commande à une femme ou à une fille d'aller offrir de l'encens dans un couvent buddhiste ou taoïste, ou dans un temple „de dieux, on recevra quarante coups de la courte latte de bambou. Cette punition cependant sera appliquée à l'homme (mari, „père, frère aîné, etc.), et atteindra la femme elle-même seulement dans le cas où il n'y aura pas d'homme. Et l'abbé du „couvent buddhiste ou taoïste, ou le gardien du temple de „dieux, qui n'aura pas défendu ou empêché la chose, subira le „même châtiment" [1]). Or, quoique cette loi ait pu tomber en

---

1) 若有官及軍民之家縱令妻女於寺觀神廟燒香者笞四十。罪坐夫男、無夫男者罪坐本婦。其寺觀神廟住持及守門之人不爲禁止者與同罪.
Chap. 16, folio 12.

désuétude et que l'on voie journellement quantité de femmes visiter couvents et temples, la loi n'en existe pas moins, et elle fournit aux autorités un moyen puissant, toujours à leur portée, de s'opposer aux assemblées de laïques dans les couvents. Les assemblées religieuses sont pratiquement inconnues en Chine, sauf en ce qui regarde le culte secret de certaines sectes buddhistes, dont du reste ici nous n'avons pas à parler.

Impression et propagation de livres saints.

Le quarante-quatrième commandement, dont il s'agit ici, se trouve en rapport étroit avec ceux qui concernent la prédication, et on en tient grand compte dans les couvents; seulement c'est plus d'après l'esprit que d'après la lettre. Chaque couvent de quelque importance a une imprimerie d'écrits sacrés et un magasin de planches à imprimer; il en sort de nombreux exemplaires de livres sacrés et une nuée de petits traités, qui se répandent auprès et au loin sur de vastes contrées et pénètrent au cœur même des familles. Si les couvents ne vaquaient pas à cette œuvre méritoire, il est indubitable qu'au bout de fort peu de temps on ne trouverait plus dans toute la Chine une seule partie du Tripiṭaka; en effet, les laïques prennent peu d'intérêt à ces écrits sauveurs, et aucune entreprise privée ne voudrait faire les frais de les reproduire sans pouvoir les vendre.

La direction courante de l'imprimerie du couvent est confiée à un dignitaire appelé „Chambre à imprimer", 印房, chargé aussi de la vente. Cependant ses instructions lui défendent le marchandage; il doit vendre les saints livres à prix fixe et ne point chercher à obtenir davantage. Au retour de chaque saison, et une fois encore à la fin de chaque année, il rend compte à la caisse du couvent. Il a sous lui les sculpteurs de planches et les autres moines imprimeurs, et est assisté dans son administration par quelques-uns de ces „Ecrivains" dont nous parlions à la page 132.

Quand la réimpression d'un écrit religieux est devenue nécessaire, les moines cherchent souvent à se faire donner par les laïques l'argent nécessaire pour couvrir les frais. Ils n'y réussissent pas mal, témoin la liste de souscripteurs, indiquant en un ou deux feuillets les noms des donateurs et le montant de leurs dons, qui est annexée à la plupart des réimpressions. Souvent la grande majorité des noms qu'on y lit sont des noms de femmes. On ne connaît évidemment pas chez ces gens la belle maxime en vertu de laquelle la main gauche doit ignorer ce que fait la droite, et l'on est en droit de douter que le zèle à contribuer

fût aussi considérable sans le plaisir de se voir imprimé qui contribue à l'exciter.

Naturellement, là où il y a une imprimerie, il faut aussi pour les livres qui en sortent un magasin, où ils soient à l'abri de l'humidité, de la poussière, des gerces et des chéylètes, car le quarante-quatrième commandement impose, non sans une grande exagération de style, les soins les plus attentifs à leur égard. D'ordinaire la „salle des piṭakas et des sûtras", 藏經殿, comme s'appelle cette bibliothèque, se trouve dans un local de côté ou dans une des chapelles du couvent. Le longs des murs courent de vastes armoires à portes cadenassées. Là ne se trouve aucun ouvrage quelconque d'utilité mondaine ou d'amusement. La surveillance de ces trésors est confiée au „Chef des piṭakas", 藏主, qui a les clefs et qui remet aux moines contre reçus les livres dont ils ont besoin, en ayant soin en même temps de les enrégistrer. Il fait partie du corps des prédicateurs, et se trouve donc sous la surveillance directe et aux ordres de ces hauts dignitaires. Il ne succombe pas sous le poids de ses fonctions, puisqu'il est fort rare qu'un moine vienne lui demander un livre et qu'il n'en doit point prêter en dehors des limites du couvent; il n'a donc guère autre chose à faire qu'à ouvrir les armoires à l'inspection des „Connaisseurs des piṭakas" [1]), quand il arrive à ceux-ci de se présenter, et de leur faire voir que rien ne s'est perdu. Pourtant il a encore de temps en temps à donner de l'air aux livres, afin de prévenir les trop grands ravages des gerces, des chéylètes et des blattes.

---

1) Voy. la page 133.

CHAPITRE VII.

LECTURE DES LIVRES SACRÉS AUPRÈS DES CORPS DES MORTS.

La récitation des sûtras et winayas ne procure pas seulement la béatification des vivants, mais aussi celle des morts. En vertu de ce principe, le code ordonne de les lire auprès des défunts, le jour du décès, et dès lors tous les sept jours, jusqu'au septième fois septième jour [1]). On obéit actuellement encore fidèlement à cette prescription.

A peine un moine a-t-il poussé le dernier soupir, quand on est encore occupé à le laver, le raser et l'habiller, quelques-uns de ses frères en sainteté sont déjà là, marmottant à qui mieux mieux „le Sûtra d'Amitâbha", 阿彌陀經, qui n'est guère plus qu'un sermon de Buddha sur la splendeur du paradis occidental et sur la possibilité d'y parvenir en répétant le nom d'Amitâbha. Ce sûtra est donc comme fait pour la circonstance, puisque ce que l'on désire, c'est d'envoyer le défunt dans ce lieu de délices. Si le défunt avait quelque importance dans son couvent, l'abbé, un prédicateur, ou le chef d'un des nombreux corps entre lesquels les moines sont répartis, fait une brève allocution, que les assistants écoutent à genoux et les mains jointes. Alors on ferme le cercueil et le karmadâna dit à haute voix: „Nous „offrons les mérites de ce qui vient d'être récité à l'intention du „moine N. N. qui vient de décéder, au moment de sa mise au „cercueil, afin qu'ils lui profitent glorieusement. De par la Mahâ-„pradjnâ-pâramitâ de tous les Buddhas, Bodhisatwas et Mahâ-„satwas dans les trois mondes des dix points cardinaux".

Tant que le cercueil est gardé dans le couvent, des groupes de quatre moines chacun se relaient pour lire sans interruption auprès du mort le Sûtra d'Amitâbha, qu'à chaque fois ils terminent par une marche processionnelle à la queue leu-leu, en marmottant tout le temps A-mi-ta. La nuit même n'interrompt pas ce saint œuvre. En outre, après chaque service du matin et du soir dans la salle du Triratna, tous les moines ensemble se présentent devant le cercueil pour faire la même chose; quand ils ont fini, le karmadâna dit solennellement: „Le défunt fait pénitence de „tout mal sans exception que son âme a fait et qui est provenu

---

1) 20e et 39e commandement.

„de concupiscence, de colère et de stupidité depuis l'éternité „sans commencement, et aussi du corps, du langage et de la „pensée. Nous espérons que l'âme délivrée n'errera pas, mais „qu'elle pensera bien à se diriger en droite ligne vers le lieu de paix, „pour y honorer face à face Amitâbha et toute l'armée des saints, „et y être témoin des délices éternelles, parce qu'elle a par- „couru les dix stages des Bodhisatwas. De par la Mahâ-pradjnâ- „pâramitâ de tous les Buddhas, Bodhisatwas et Mahâsatwas des „trois mondes des dix points cardinaux". Il arrive qu'à l'occasion de ce service funèbre on lise le Sûtra du filet de Brahma, pour obéir au vingtième commandement.

On brûle le corps des moines défunts d'ordinaire déjà le surlendemain du jour du décès. S'il s'agit d'un abbé, on le conserve assez longtemps dans un cercueil bien calfeutré, qui est plutôt une armoire; on y place le corps assis, et plus tard on livre celui-ci au feu avec ce cercueil dans le four crématoire. Tant que le corps reste sur terre, on fait tous les sept jours auprès de lui une grande lecture des sûtras, accompagnée d'une offrande à l'âme du mort; ceci sans préjudice de la lecture perpétuelle du Sûtra d'Amitâbha. Quand a lieu la crémation, c'est-à-dire quand on envoie l'âme dans les régions occidentales de la félicité, les moines se rangent autour du four, toujours marmottant; le Sûtra d'Amitâbha est l'élément essentiel de ce qu'ils récitent ainsi. La même chose a lieu lorsque l'on dépose les cendres dans un caveau funéraire destiné à cet objet, sur lequel s'élève une petite pagode.

Après leur mort on réunit les âmes des habitants du couvent dans une chapelle, qui porte le nom de „salle de ceux qui sont retournés en Occident", 西歸堂; cela se fait au moyen de tablettes en bois plus ou moins nombreuses, dont chacune porte plusieurs de leurs noms; une seule peut suffire. Les disciples d'un moine érigent après son décès, dans le tabernacle de cette chapelle, une petite tablette en papier portant son nom, et viennent tous les sept jours, entre eux, ou renforcés au plus de quelques autres religieux, faire devant elle un service avec offrande et lecture des sûtras; ils ont à payer à la caisse du couvent une somme modique pour les fournitures qu'on leur accorde en vue de cette cérémonie. Le trente-cinquième jour on peint le nom du défunt sur la tablette commune et l'on brûle sa tablette provisoire en papier. Les services avec offrande et lecture se continuent ensuite le quarante-deuxième et le quarante-neuvième jour; mais dès lors il ne se fait pas pour lui spécialement de commémoration annuelle du jour de son décès.

Ces lectures accompagnées de cérémonies rituelles se font aussi pour les laïques, de même de sept en sept jours jusqu'au quarante-neuvième, quand la famille le désire et peut payer. Elle fait venir pour cela un, trois, cinq, parfois même sept religieux, qui se font très bien rénumérer. Les gens peu fortunés se contentent de faire faire un nombre restreint de lectures, d'après ce que leurs moyens leurs permettent. Chaque jour où les religieux viennent faire la lecture, on en prend occasion pour célébrer une grande offrande et d'autres rites à l'intention du défunt, ce qui fait que la dépense, chez les riches, est interminable, au grand profit des faiseurs de salut. C'est donc toute une affaire que ces cérémonies pour les morts, et tant qu'elles durent, la vie de la famille en est sens dessus dessous; c'est pourquoi très souvent on s'écarte de ce que le code prescrit et l'on renvoie la chose à plus tard, selon que cela conviendra le mieux. Alors il arrive aussi que l'on fasse plus de sept journées de lecture des sûtras, toutefois sans s'astreindre à ce que ce soit précisément de sept en sept jours; mais il est très rare que l'on en célèbre moins de sept. Nous n'avons pas ici la place de décrire ces cérémonies, que l'on pourrait appeler des messes des morts [1]). Que l'on sache seulement qu'on ne les néglige presque jamais quand on a de quoi en faire les frais, ce qui fait que le trente-neuvième commandement du code mahâyâniste est un de ceux qui exercent le plus d'influence pratique sur la vie des Chinois.

Les annales de l'empire démontrent que cette influence a commencé il y a très longtemps à se faire sentir. On lit dans les „Livres de la dynastie des Wei", 魏書, qu'après la mort de Hou Kwoh-tchin 胡國珍, beau-père de l'empereur Ming 明帝, qui régna de 516 à 528, „un décret impérial ordonna qu'aussitôt „après le décès et jusqu'au sept fois septième jour, il fût fourni „journellement des repas pour mille moines buddhistes, et que l'on „fît embrasser la vie religieuse à sept personnes, et que le cen„tième jour on fournît un repas à dix mille religieux et fît sor„tir de la famille deux fois sept personnes" [2]). Les „Livres de la dynastie septentrionale des Ts'i", 北齊書, rapportent au sujet de Soun Ling-hwoúi 孫靈暉, chef de l'armée de Tch'oh 綽,

---

1) Nous en avons donné un aperçu dans les Actes du 6e Congrès des Orientalistes, tenu à Leyde en 1883.

2) 又詔自始薨至七七皆爲設千僧齋、令七人出家、百日設萬人齋、二七人出家. Chap. 83, II. La même chose se lit au chap. 80 des »Histoires du Nord de l'Empire", 北史.

roi de Nan-yang 南陽, ce qui suit: „Quand Tch'oh fut mort, „Ling-hwoui invita à son intention, tous les sept jours après le „décès et le centième jour, des religieux buddhistes à manger „et à lire les sûtras et procurer le salut" [1]). Ainsi, à peu près un siècle après que Kumâradjîwa eut, à ce que dit la tradition, apporté en Chine le code du Mahâyâna [2]), les grands de l'empire obéissaient à son trente-neuvième commandement.

---

1) 綽死、後每至七日及百日終靈暉恒爲綽請僧設齋、傳經、行道. Chap. 44. Ceci se trouve aussi au chap. 81 des »Histoires du Nord de l'Empire".

2) Voy. la page 10.

CHAPITRE VIII.

LECTURE DES SÛTRAS DANS LE DANGER ET LORS DES DÉSASTRES.

Le trente-neuvième commandement de notre code a eu encore pour conséquence la mise en vigueur dans l'Eglise de tout un système de cérémonies destinées à détourner les malheurs. Nous avons déjà vu [1]) que, lorsqu'un des frères est gravement malade, on lit assidûment les sûtras pour procurer sa guérison. Quant aux autres malheurs dont il est question dans le susdit commandement, nous ne pouvons parler que de ceux qui reviennent périodiquement en Chine, n'ayant jamais eu l'occasion de constater comment on s'y prend pour les autres. Commençons par la sécheresse et les pluies diluviennes, double conséquence du déboisement; on en souffre continuellement en Chine.

Nous avons déjà dit [2]) que le peuple donne de l'argent pour le maintien des couvents, parce qu'il croit que ceux-ci régularisent le climat, surtout en ce qui concerne la pluie, et qu'il considère en revanche les moines comme tenus à faire en sorte que le *foung choui* continue à agir utilement. Cette obligation tombe d'accord avec ce que veut le trente-neuvième commandement; seulement ce que l'on fait pour s'en acquitter dépasse de beaucoup ce que le code prescrit.

Déjà dans l'antique Chine on attribuait la venue des pluies à une espèce d'animaux fabuleux nommés *loung* 龍, ce qu'on traduit généralement par „dragon". Lorsque le buddhisme pénétra dans l'empire et y répandit toutes sortes de fables et légendes sur les Nâgas, on identifia ces deux classes d'êtres; l'Eglise s'empara des dieux primitifs de la pluie et appliqua aux Nâgas leur nom de *loung*. Ceux-ci cependant n'étaient guère plus que des animaux d'un ordre un peu supérieur aux autres, que dépassaient fort en dignité les *loungs* si vénérés des Chinois; l'Eglise rebaptisa donc ces derniers, qui devinrent des Nâgarâdjas, c'est-à-dire „Rois-dragons", 龍王; elle leur donna le rang de Dewas, et leur attribua pour chef un certain Sâgara Nâgarâdja, ou „Roi-dragon des mers", 海龍王.

---

1) Page 131.

2) Page 100.

Quand donc, lors d'une sécheresse, les autorités ordonnent aux moines, ou des laïques influents leur demandent de parer au malheur par des cérémonies dans leur couvent, les dragons, en principe probablement symboles des nuages, y jouent le rôle principal. Les rites se basent surtout sur un sûtra intitulé „Sûtra du grand parcours des nuages et de la prière pour la pluie", 大雲輪請雨經, traduit en chinois par Amogha-wadjra [1]) ou, peut-être, fabriqué par lui. Une fois que Buddha, dit ce fruit de l'adoration et de la conjuration de la nature, séjournait dans le palais des Nâgarâdjas Nanda et Upânanda, il prononça un sermon devant une grande assemblée de bhikshus, de Bodhisatwas et de dragons, à laquelle se joignirent cent quatre-vingt-cinq rois-dragons, tous désignés nominativement, afin de répondre à la question qu'ils lui avaient adressée sur la manière dont il fallait s'y prendre pour faire tomber la pluie en faveur des hommes. Il les loua d'avoir fait cette vertueuse question, et leur communiqua un assortiment de dhâranis, qu'ils n'avaient qu'à marmotter pour faire disparaître tous leurs propres maux et leur propre misère, et ainsi être mis en état de réjouir toujours le Djambudwîpa par une chute de pluie régulière. Buddha leur énuméra aussi cinquante-quatre Tathâgatas, dont chacun représente quelque force se manifestant au ciel, comme le tonnerre, le vent et autres, ou porte un nom comme Batteur des nuages, Pourchasseur des nuages, Disperseur des nuages, Nuage de pluie, et autres, et il leur expliqua que, si l'on récitait ces noms avec un „salut!" prononcé pour chacun, les dragons seraient délivrés de tous maux, maladies, douleurs et misères possibles et pourraient répandre les pluies fécondantes sur la terre. Enfin il leur communiqua encore toute une série de dhâranis qu'il n'y avait qu'à marmotter, non seulement pour activer ou ralentir les pluies selon les besoins, mais aussi pour conjurer la famine et les maladies, conséquences inévitables des sécheresses ou des pluies exagérées. Bref, tout l'art de faire la pluie exposé dans ce sûtra revient à calmer et à régulariser les nuages au moyen de formules magiques et de marques de respect données aux puissances célestes qui exercent une influence sur les nues.

On dresse un autel en quelque endroit pur et propre, jugé convenable, en général dans la cour devant le grand temple du Triratna, parfois cependant au pied des monts où le couvent a été bâti; là souvent se trouve, destiné à ces cérémonies, un temple permanent, dans lequel l'image de Kwan-yin est l'objet

1) Voy. la page 5.

principal du culte. Quand on fait usage de ce temple, il est plus facile aux habitants de la contrée, dans leur désir d'échapper au malheur, de venir joindre leurs supplications à celles des religieux; les mandarins aussi sont plus à portée pour offrir de l'encens en faveur du peuple et se prosterner devant les divinités desquelles on espère la pluie. Une ou deux fois nous avons remarqué à côté de quelque couvent peu considérable un temple construit exprès pour abriter l'image du Sâgara Nâgarâdja. On l'ouvrait en temps de sécheresse; en toute autre circonstance il restait irrévocablement fermé.

L'autel est toute une construction. Que l'on se représente un espace carré de plus de douze mètres en long et en large, enfermé dans une enceinte en nattes grossières. Chacun des côtés est coupé au milieu par une porte, sur laquelle on a peint deux dragons, la tête tournée en dedans et la queue recoquillée; parfois ces images sont peintes sur papier et collées aux portes. Un peu en avant de chaque porte se trouve, à la mode chinoise, un paravent, aussi en nattes. L'enceinte renferme ce que dans le langage religieux de la Chine on appelle „arène pour actes religieux", 道場. A l'intérieur s'élève une grande plate-forme en planches portées sur des trétaux, enduite d'une terre glaise jaune rougeâtre délayée dans l'eau, élément principal du sol dans toute la Chine. Les „Lois de pureté de Poh-tchang" (chapitre 2) disent de l'emploi de cette glaise qu'une fois paissaient sur les monts Himawat, qui embrassent l'Himalaya, l'Hindukuh et d'autres chaînes encore, des bœufs blancs, qui mangeaient tant d'herbes aromatiques que leur fiente en était parfumée et pure, et ainsi propre à tout usage. Mais la Chine est si mal partagée que l'on ne peut pas s'y procurer cette fiente précieuse, de sorte que pour enduire la plate-forme on est forcé de ce rabattre sur cette terre glaise si belle et si pure. En réalité, il nous semble assez probable qu'il y a dans cet usage un reste de l'antique culte de la vache chez les Hindous.

Sur cette plate-forme se dresse une estrade, couverte de pièces de soie bleue tendues sur des perches en bambou peintes en noir. Elle porte, un peu à l'occident de la ligne centrale, un siège destiné au moine principal et, devant le siège, une table, le tout placé de façon à ce que ce Bodhisatwa, lorsqu'il est assis pour présider aux rites, ait la figure tournée vers l'orient, c'est-à-dire vers le point cardinal consacré au Dragon Azuré, 蒼龍. C'est le principal de tous les dragons, les Chinois sachant bien que leurs pluies leur viennent surtout du Grand Océan, dont la nappe baigne leur empire à l'orient; de là aussi l'importance du

bleu dans la structure de l'autel [1]). Tant à droite qu'à gauche de ce siège et de cette table, un peu en avant, se trouvent un, deux, trois, même quatre sièges avec tables destinés aux moines de rang inférieur; ceux-ci se feront face les uns aux autres, et auront donc la figure tournée, les uns vers le nord, les autres vers le sud. Toutes ces tables sont tendues par devant d'étoffe bleue et portent les sûtras et les divers instruments dont on fait usage en les lisant; les sièges ont des coussins bleus. L'autel proprement dit se dresse en face de la table du moine principal, donc dans la partie orientale de l'estrade; il se compose de quatre tables placées, l'une vers l'orient, la seconde vers le midi, la troisième vers l'occident, et la dernière vers le nord; toutes sont couvertes des ustensiles et des mets usités dans les offrandes, et munies d'une étoffe bleue tendue entre les pieds de devant.

Sur chacune de ces tables, ou à côté, est placée une planchette où est peinte l'image du dragon principal du point cardinal auquel la table répond; ces dragons ont l'un trois têtes, un autre cinq, le troisième sept, et le quatrième neuf. Pour indiquer leurs fonctions, on a peint au pied de chaque planchette des vagues, et au haut des nuages. Souvent chacune de ces planchettes est flanquée d'autres portant l'image de dragons d'un moindre rang, faisant partie de la suite et des sujets des grands dragons. Enfin on achève l'autel de la pluie en dressant le long de chaque côté sept perches noires, portant de longues banderoles bleues; le nombre de sept correspond aux constellations de l'écliptique, qui subdivisent chacun des quatre quarts de la sphère céleste [2]). Ces perches se rapportant ainsi aux lumières célestes, on place au pied de chacune d'entre elles une lampe à huile, destinée à brûler jour et nuit, entre quatre vases de fleurs; comme les fleurs ne doivent pas se faner, on les renouvelle continuellement.

Ce n'est pas sans motif que ces vingt-huit perches, ainsi que celles où sont tendues les pièces de soie qui couvrent l'estrade, sont peintes en noir. Le noir en effet est la couleur du nord [1]), par excellence le point cardinal de la Yin 陰 ou la moitié froide, morte de l'univers, qui produit l'eau, de tous points le contraire du feu et de la chaleur, que l'on identifie avec le Yang 陽, la moitié réchauffante, vivifiante, lumineuse de l'univers. Or, c'est justement la fraîcheur et l'eau qu'on veut produire, la chaleur et la sécheresse qu'on veut tempérer.

---

1) Chez les Chinois, le bleu est toujours identifié avec l'orient, le rouge avec le midi, le blanc avec l'occident, et le noir avec le septentrion.

2) On nomme ces vingt-huit constellations les *siou*, 宿.

Quelques moines vertueux, choisis parmi ceux dont la conduite est exemplaire, la vie sans tache, sont préposés au service de l'autel, pour veiller à ce qu'aucune lampe ne s'éteigne, que les encensoirs ne cessent pas de fumer, que les fleurs qui se fanent soient aussitôt remplacées. Ils doivent très fréquemment se laver et changer de vêtements, afin que rien d'impur n'approche de l'autel. Si possible, ils doivent être vêtus de bleu, pour aider à attirer le Dragon Azuré. La surveillance générale de l'autel est confiée à un moine d'aussi grande vertu que les autres, désigné par l'abbé.

Le jour où les cérémonies commenceront, les moines, lavés et purifiés, se réunissent vers le lever du soleil sur l'autel; non pas cependant celui qui doit fonctionner comme principal prêtre. Celui-ci, accompagné de l'abbé et de plusieurs hauts dignitaires du couvent, tous en kashâyas bleus, se rend au grand temple du Triratna pour y offrir de l'encens et, après s'être trois fois prosternés, chanter: „Rosée de jaspe des cieux de jade, ondes „d'or de la mer des Buddhas, jetez des fleurs de lotus sur „les milliers de mondes de souffrance (Saha). Que le samâdhi „lave les maladies invétérées, qu'un peu d'eau en devienne beau„coup, qu'une goutte purifie monts et fleuves. Salut, ô Bodhi„satwas et Mahâsatwas, qui purifiez et rafraîchissez la terre „(*ter*)". Alors un des moines prend en main un pâtra, écuelle de mendiant, qui contient un peu d'eau pure, en chantant trois fois: „Salut à toi, ô Bodhisatwa Kwan-yin plein de miséricorde", ce qui est suivi du chant en chœur de cette gâthâ:

„L'amṛta du saule des Bodhisatwas [1])
„Peut faire qu'une seule de ses gouttes se répande sur les dix points cardinaux;
„Il lave les odeurs rances, la saleté et la contagion,
„Et en outre il maintient les autels parfaitement purs et propres.
„Les paroles mystérieuses de la doctrine (les dhâranis)
„Seront marmottées maintenant avec soin".

Tous les moines qui sont sur l'autel entonnent en ce moment les dhâranis de Kwan-yin [2]), pendant que le moine principal et ceux qui l'accompagnent marchent processionnellement à l'intérieur et à l'extérieur du temple, pour que le moine qui tient le pâtra fasse, au moyen des doigts de la main droite, tomber

1) C'est l'arbre de la connaissance.
2) Voy. la page 122.

dans tous les sens les gouttes d'amṛta. Ils achèvent leur marche en faisant le tour de l'autel de la pluie, y montent, en redescendent, l'aspergeur continuant tout le temps son œuvre, et enfin ils se placent sur les sièges qui sont sur l'autel. Pendant ce temps toute la confrérie chante trois fois: „Salut à toi, ô Bodhisatwa et Mahâsatwa Amṛtodana", et se prosterne ensuite trois fois pour finir.

Maintenant la purification est accomplie, et les rois-dragons, et avec eux tous les Buddhas et Bodhisatwas, peuvent descendre sur l'autel sans risque de se contaminer. Le moine principal et l'abbé se lèvent de leurs sièges et offrent, de la manière ordinaire, de l'encens, pendant que des voix nombreuses chantent:

„Les champs et les guérets sont fendus comme le dos d'une tortue;
„Les démons de la sécheresse font des ravages;
„Le peuple confondu court de côté et d'autre en priant ardemment;
„L'amertume et la misère s'abattent sur les agriculteurs.
„Nous prions que l'humidité précieuse descende,
„Et apporte la purification et le rafraîchissement dans le monde entier,
„O Bodhisatwas et Mahâsatwas sous un dais de nuages d'encens".

Cette complainte se chante trois fois de suite, et on fait suivre tout autant de fois l'invocation: „Du plus profond de „notre âme nous nous jetons à terre, ô Triratna, qui existes „éternellement dans l'empire du Dharma des dix points cardi„naux". On se tait alors, et pendant quelques instants règne un profond et religieux silence, car le moine principal, assis sur son siège, s'est plongé dans le dhyâna et voit en esprit que tous les Buddhas, Bodhisatwas, rois-dragons et tous les saints imaginables voient et entendent, de leurs yeux et oreilles divins, la misère qui règne chez le peuple, et descendent sans tarder sur l'autel. Naturellement, ce dhyâna est la réalité même. Quand le moine en sort, il dit à haute voix à peu près: „Nous avons „appris respectueusement comment le Tathâgata, propageant le „Dharma, a donné au monde un sûtra qui enseigne comment on „doit prier pour la pluie. Comme il règne en ce moment une „grande sécheresse dans la contrée N. N., faisant se dessécher la „moisson et causant d'autres ravages encore, nous avons érigé „un autel, afin de prier pour la pluie et de sauver le peuple. „Mais il est à craindre qu'il se glisse des fautes dans le rituel „que nous suivons, ou que les religieux aient des péchés sur la

„conscience, de sorte que l'effet sera nul. C'est pourquoi nous „récitons sept fois maintenant d'une piété complète 'la dhârani „du roi de la grande lumière en rotation [1])' 大輪明王咒, „ayant appris qu'elle peut remédier au mal et rendre régulier le „cérémonial de l'autel"; et on lit là-dessus sept fois cette dhârani si utile, puis les moines se lèvent de leurs sièges, prennent chacun un petit encensoir à long manche à la main, et disent sur un ton solennel:

„Du plus profond de notre âme nous vous invoquons, ô rois-„dragons N. N. (suivent dix noms). Nous espérons qu'en vertu „de leur cœur et de leur intelligence, et par leur puissance sur-„naturelle qui pénètre tout, tant pour obéir à l'ordre de Buddha „que par pitié pour les êtres vivants, ils se montreront miséri-„cordieux pour la province N. N. et feront promptement tomber „la pluie fécondante". Cette invocation se répète en changeant les dix noms de rois-dragons contre dix autres, et ainsi de suite, jusqu'à ce que chacun des cent quatre-vingt-sept énumérés dans le „Sûtra de la prière pour la pluie" [2]) ait eu son tour. Vient la récitation de la première catégorie de dhâranis que, suivant ce livre saint, Buddha donna aux rois-dragons. Elle a lieu trois fois par les moines, à voix lente, haute et claire, accompagnée des sons de la sonnette à poignée en forme de wadjra ou bâton magique; un tintamarre terrible de tambours et de cymbales, destiné à en augmenter la puissance, la termine.

Tout ce bruit cesse sur un petit coup frappé par le moine principal sur une cloche placée sur sa table, et les moines reprennent leurs encensoirs pour dire, debout et solennellement: „Du fond de nos cœurs nous vous adressons respectueusement „nos supplications, ô Tathâgatas N. N. (les dix premiers noms „énumérés dans le sûtra). Nous espérons que la miséricorde na-„turelle aux Buddhas et aux Tathâgatas ordonnera que la pluie „fécondante tombe bientôt dans cette province". Cette formule se répète en changeant les noms contre dix autres, et ainsi de suite, jusqu'à ce que chacun des cinquante-quatre [2]) ait eu son tour. Le moine en chef, debout, se plonge après cela dans le dhyâna, pour faire par sa pensée que la seconde catégorie de dhâranis données par Buddha [2]) ressortent effet; en même temps les moines inférieurs lisent ces formules magiques de la même manière que celles de la première catégorie. La cérémonie se termine par l'expression renouvelée de l'espérance qu'il viendra bientôt de la pluie, grâce au secours du Triratna et des rois-

1) La lumière du soleil. 2) Voy. la page 149.

dragons, et par la formule „de par la Mahâ-pradjnâ-pâramitâ de tous les Buddhas, Bodhisatwas et Mahâsatwas des trois mondes des dix points cardinaux".

La présentation solennelle des offrandes exposées sur l'autel a d'ordinaire lieu un peu plus tard dans le cours de la matinée, avec les rites usités dans toutes les grandes offrandes. Les chants et les prières s'adressent directement aux dragons que le sacrifice vise. On ne néglige pas à cette occasion de lire à haute voix une requête écrite, leur demandant la pluie; souvent, pour envoyer en haut cette requête, on la met dans la main d'une figure en papier représentant un de ces „généraux célestes", 天將, qui est catalogué en qualité de „mandarin chargé de transmettre les ordres", 値符使官; puis on brûle ensemble requête et mandarin. On envoie parfois aussi des prières semblables adressées au Triratna et à tous les Dêwas. Il va sans dire que la misère dont on se plaint y est dépeinte de la manière la plus touchante possible.

On ne présente plus d'offrandes dans le cours de l'après-midi, puisque, suivant la doctrine buddhique, les saints ne mangent plus midi passé; mais le moine en chef, accompagné de l'abbé et d'autant de moines qu'il leur faut, va prendre place sur l'autel pour lire le „Sûtra du grand parcours des nuages et de la prière pour la pluie".

Toutes les cérémonies ici décrites se répètent de jour en jour, jusqu'à ce qu'il tombe suffisamment de pluie. La misère augmente-t-elle beaucoup, les moines se forment en groupes de quatre ou davantage, pour réciter dans tous les temples et chapelles du couvent vingt et une fois les dhâranis de Kwan-yin mentionnées à la page 122, suivies de mille invocations de son nom sacré, de douze prosternements en son honneur et d'un triple „nous avons recours à Buddha, au Dharma et au Sangha". Quand un groupe a achevé cette besogne, il est aussitôt relayé par un autre, de sorte que les prières continuent jour et nuit sans interruption. On voit que les moines font tout ce qu'ils peuvent, et que ce n'est vraiment pas leur faute si la pluie ne tombe pas à torrents.

Il est clair que l'on ne suit pas partout identiquement le cérémonial que nous avons décrit. Les variantes locales sont nombreuses, mais n'ont pas assez d'importance pour que nous nous y arrêtions longtemps. Ce qu'il y a de plus intéressant à relever, c'est que l'on marmotte, outre le „Sûtra du grand parcours des nuages", maints autres sûtras connus par expérience pour posséder la puissance de faire venir la pluie. Citons le „Sûtra du lotus de la

bonne Loi" ou Saddharma-pundarîka-sûtra [1]); le „Sûtra des Rois-dragons des mers", 佛說海龍王經; le Wadjra-pradjnâ-pâramitâ-sûtra, 金剛般若波羅密多經, etc. Que le lecteur n'oublie pas que, selon le trente-neuvième commandement du code mahâyâniste, tous les sûtras sont bons à faire venir la pluie.

Ce qui fait que l'on croit les religieux beaucoup plus capables que d'autres gens d'évoquer la pluie, c'est qu'ils sont purs de péché. La sécheresse passe toujours pour un châtiment envoyé par le ciel pour punir le mal que les hommes ont fait; on ne saurait donc avoir de meilleurs intercesseurs pour faire lever la peine que ceux qui ne sont coupables d'aucun péché et qui peuvent donc entrer en relations directes avec les êtres supérieurs descendus autour d'eux sur l'autel. Aussi les prescriptions de pureté par rapport à l'autel de la pluie ont-elles grande importance. Comme on l'a vu, on doit l'ériger dans un lieu parfaitement propre et ensuite le purifier partout avec l'amṛta, et chacun de ceux qui y mettent le pied doit s'être lavé et avoir changé de vêtements. Cela se comprend. L'autel est destiné à attirer sur le pays et à répandre les fruits de l'influence des nuages et dragons, c'est-à-dire l'eau, et il doit pour cela être libre de tout ce qui, contraire à la nature de l'eau, la repousse; or l'eau est le plus pur des liquides, celui qui purifie tout.

Les religieux sont de meilleurs faiseurs de pluie que qui que ce soit d'autre surtout parce qu'ils s'abstiennent de toute nourriture animale. Rien en effet n'est plus impur et contaminant que cette nourriture, cause principale des péchés contre le premier commandement du code du Mahâyâna; elle repousse donc l'eau, si limpide et pure. C'est ce qui explique pourquoi les mandarins, quoique en général peu bienveillants pour l'Eglise, sont aussitôt disposés à demander, ou plutôt à requérir l'intervention des moines dès que la sécheresse les inquiète. Ils vont plus loin encore, et, pour supprimer les causes d'impureté qui empêchent la pluie de venir, ils font défendre par proclamation d'abattre des animaux, tant il est vrai que le code du Mahâyâna exerce son influence sur les laïques et même sur les magistrats [2]).

Cérémonies pour obtenir le beau temps.

Tout aussi bien qu'il est du devoir des moines de faire venir la pluie quand la sécheresse dure trop longtemps, ils doivent faire cesser les pluies qui se prolongent outre mesure. Pour le faire, ils ont, comme on dit, à „prier pour le beau temps", 祈晴.

1) Voy. la page 4. 2) Comp. la page 119.

Les pluies sont-elles trop persistantes, craint-on les inondations ou en est-on même déjà atteint, on fait des cérémonies tout à fait analogues à celles du cas opposé. En effet, le Sûtra du grand parcours des nuages a le pouvoir de *régler* les chutes de pluie suivant les besoins, et il peut donc servir à arrêter la pluie, à condition seulement d'en modifier un petit nombre d'expressions. Il est rare cependant que les cérémonies dans ce cas-ci se fassent sur une aussi grande échelle que dans l'autre, car les déboisements auxquels on a soumis la Chine ont eu pour conséquence qu'elle souffre beaucoup plus du manque d'eau que de sa surabondance, excepté toutefois quelques contrées situées le long des grands fleuves dont les sources sont enfoncées au loin dans la haute Asie, et qui produisent de fréquentes inondations.

Voici donc comment on procède dans beaucoup de cas. On prépare une tablette de papier jaune, sur laquelle on écrit: „Salut à vous, ô Buddhas et Bodhisatwas au-dessus de l'ensemble de flammes lumineuses du Sûtra des flammes wadjras rayonnantes, qui fait cesser les vents et la pluie [1])". Ce sûtra est un livre sacré, naturellement donné aux hommes par Çâkyamuni lui-même. Il ordonne que, pour obtenir le beau temps, l'on présente des offrandes aux Buddhas qui habitent au-dessus des flammes du soleil, c'est-à-dire, qui donnent leur lumière au soleil et aux Bodhisatwas ou lumières célestes inférieures; mais on n'en fait plus presque nulle part usage, et nous n'avons pas même pu nous en procurer un exemplaire en Chine. On érige la tablette dans la salle du Triratna, et l'on place devant une ou plusieurs tables chargées d'offrandes et des ustensiles ordinaires. Là se rassemblent après le déjeûner un certain nombre de moines; l'abbé offre de l'encens, et tous chantent un cantique approprié à la circonstance, terminé par un triple: „Salut, ô Bodhisatwas qui raffraîchissez et attiédissez le monde; salut, grand et miséricordieux Bodhisatwa Kwan-yin". Viennent vingt et une fois les dhâranis de Kwan-yin, mille fois son nom sacré, ou bien quarante-neuf fois les dhâranis du Maître-médecin, suivies de mille fois „ô Maître-médecin, Tathâgata de la lumière de *liou-li*".

Ce dernier saint n'est autre que la lumière orientale du soleil. Son culte — qui forme complètement le pendant de celui d'Amitâbha, ou de la lumière solaire de l'occident — est fondé essentiellement sur le „Sûtra des mérites des vœux primitifs du Tathâgata Lumière de *liou-li* du Maître-médecin", 藥師瑠璃

---

1) 奈麻金剛光燄止風雨經光燄會上佛菩薩.

光如來本願功德經. Le *liou-li* représente probablement le wâidûrya, pierre précieuse vert bleuâtre, qui compte dans l'Eglise pour un des sept objets les plus précieux (sapta-ratna); la lumière de *liou-li* veut donc simplement dire lumière excellente, pure, azurée, spécialement celle de l'orient, dont la couleur est le bleu [1]). Maître-médecin est un titre du soleil, le grand guérisseur de la nature, qui dissipe tous les maux de l'hiver et de l'obscurité, et chasse la maladie et les malheurs que causent les esprits des ténèbres. Buddha lui-même, dit le sûtra, a rapporté qu'une fois de la lumière précieuse qui émane du Maître-médecin se fit entendre une dhârani de cinquante-cinq syllabes, qui ferait se réaliser tous les vœux et disparaître tous les maux imaginables si on la récitait un certain nombre de fois. Il est clair donc que les moines s'en servent, et de plus qu'ils invoquent sans se lasser le Maître-médecin par son nom, lorsque leur grand désir est que ses rayons déchirent le voile de nuages pour rendre le bonheur aux misérables humains.

Cette partie de la cérémonie est accompagnée de marches en une seule file à travers le temple. Quand les moines ont repris leur place devant les tables d'offrande, l'abbé lit une requête demandant le beau temps et adressée à Çâkyamuni, aux Buddhas qui sont au-dessus des flammes lumineuses, et à tous les Nâgas et dragons. Cette lecture toutefois n'est pas faite par l'abbé, mais par un mandarin délégué à cet effet par les autorités, si c'est à leur réquisition que la cérémonie a lieu. Ensuite on chante une courte gâthâ, exprimant la même prière sous d'autres expressions, et on termine en se prosternant à répétées fois: trois fois pour Buddha, trois pour le Maître-médecin, trois pour „la lumière du soleil brillant partout", 日光遍昭, trois pour „la lumière de la lune brillant partout", trois pour Kwan-yin, et trois dernières pour les Buddhas qui sont au-dessus des flammes lumineuses. A chaque génuflexion on prononce le nom du saint auquel elle s'adresse en le faisant précéder du mot namah, „salut!". Enfin, après le „nous avons notre recours à Buddha, au Dharma et au Sangha" sacramentel, les moines se dispersent.

Après un court espace de temps une seconde division de religieux vient recommencer la même cérémonie, qu'elle répète jusqu'au bout. Une troisième lui succède, et l'œuvre sainte continue ainsi tant que les pluies durent. Quand vient le beau temps, on célèbre les rites une dernière fois avec un nombre plus grand de moines, pour manifester sa gratitude et aussi, comme qui

---

1) Voy. la page 151

dirait, pour planter un clou dans l'heureux résultat acquis. Tous les jours, pendant que les rites durent, on renouvelle les offrandes placées devant la tablette, et on les présente un peu plus tard avec les formes voulues.

Remarquons encore qu'en outre de ces rites, on ajoute d'ordinaire pour cette œuvre quelque chose au culte journalier du matin et du soir dans le temple du Triratna; ce sont un certain nombre de génuflexions en l'honneur de certains saints, chacune avec le „salut!", la lecture de dhâranis puissantes, la répétition à l'infini du saint nom de Kwan-yin, etc. etc.

Expulsion des sauterelles.

C'est sous ce nom, 遣蝗, que l'on désigne les cérémonies qui se font dans les couvents, lorsque les essaims de ces insectes dévastateurs viennent désoler la contrée. On se hâte, sans perdre de temps, de désigner une division de moines qui, après avoir fait dans la salle du Triratna une offrande d'encens, doivent y lire le „Sûtra de la Lumière d'or" [1]), et envoyer en les brûlant des requêtes adressées à Buddha, aux Dêwas et aux Nâgas. Avant de l'allumer on lit à haute voix chaque requête, en faisant suivre la lecture d'un chant invoquant la délivrance. Cela continue tout le jour, parfois des jours et des nuits de suite, jusqu'à ce que le danger ait disparu. Tous les matins, tant que cela dure, on fait des offrandes aux Dêwas.

Le Sûtra de la Lumière d'or joue ici le grand rôle en vertu de ce qu'on y lit, au chapitre II, § 6, que les quatre Dêwalokarâdjas déclarèrent en présence de Buddha: „Ce sûtra peut donner „du plaisir et de la joie à tous les êtres vivants, dissiper toute „crainte et toute angoisse, chasser les méchants rebelles et „brigands venus d'ailleurs, faire disparaître la cherté du blé et „la disette. Il peut guérir toutes les épidémies et maladies, faire „disparaître tout astre néfaste, faire fondre tout mal et tout „chagrin: — tout ce qu'il faut est que les bhikshus le distri„buent et le récitent partout dans le lieu, empire, province ou „district, qui est atteint". Ce sûtra renferme en d'autres endroits encore des déclarations semblables. Il faut bien en effet qu'un saint livre consacré au culte de la lumière solaire possède les bonnes influences propres à cette lumière.

Il va sans dire que d'autres sûtras encore, bons contre toutes sortes de maux, sont bons aussi contre les sauterelles.

---

1) Voy. la page 121.

CHAPITRE IX.

VŒUX DE SALUT POUR SOI-MÊME ET POUR AUTRUI.

Il a été dit déjà que l'Eglise exige de ses adeptes comme un important devoir qu'ils travaillent à leur propre salut et à celui d'autrui en formant dans ce but des vœux ardents, et nous avons vu quels motifs l'y poussent [1]). Dans deux occasions déjà on a vu ensuite une mise en pratique de ce que les commandements veulent à ce sujet; c'est lorsque nous décrivions les cérémonies destinées à arrêter les pluies désastreuses et les inondations [2]) et lorsque nous parlions du salut des animaux que l'on a délivrés [3]). Ajoutons ici qu'il n'y a presque pas de rites, de lectures de sûtras, de cérémonies religieuses en un mot, qui ne soient accompagnées ou terminées par la formation de vœux de cette espèce. On en rencontrera encore plus d'une preuve dans nos pages.

Un manuel à l'usage des moines, fort employé dans l'Eglise actuelle et intitulé „Occupations journalières les plus importantes d'après les winayas", 毘尼日用切要, prescrit pour à peu près chaque moment de l'existence de ceux qui sont à la recherche du salut suprême un vœu qu'ils doivent émettre. Quand ils se réveillent, ils doivent marmotter: „Dès mon réveil, je souhaite que l'universelle sagesse et intelligence des êtres vivants protège les dix points cardinaux dans tous les sens". Quand ils sonnent la cloche du couvent, ils doivent dire: „Je souhaite que ces coups de cloche conduisent au salut l'empire du Dharma; que le monde inférieur tout entier sous le Tjakrawâla les entende, et qu'en conséquence chacun y soit purifié de ce qui est temporel et rende témoignage de parfaite sagesse, et aussi que tous les êtres vivants qui s'y trouvent portent en eux la vraie sagesse à la perfection". Quand on ne fait qu'entendre la cloche, on dit: „Qu'à l'ouïe de cette cloche leur affliction soit allégée; que leur intelligence croisse et que le bodhi naisse en eux; qu'ils puissent quitter les enfers et être arrachés à l'étang de feu. Je souhaite qu'ils se fassent Buddhas et amènent tous les êtres vivants au salut. Om, kalatia swâhâ". Cette dhârani doit être répétée trois fois; elle a le pouvoir d'ouvrir l'enfer.

Quand on s'habille, on dit: „Je souhaite que tout ce qui a

---

1) Voy. la page 95. 2) Voy. la page 154. 3) Voy. la page 121.

vie acquière des vertus que rien ne surpasse, et ainsi aborde à l'autre rive du Dharma. Je souhaite que tout ce qui a vie se revête de vertus et éprouve un repentir parfait; en arrangeant les plis de ma robe et en attachant ma ceinture, je souhaite que tous les êtres vivants s'attachent la vertu et ne la laissent pas se disperser ou se perdre". En se lavant la figure: „Je lave ma figure avec de l'eau; en le faisant, je souhaite que tous les êtres vivants s'approprient des doctrines pures et ne contractent aucune souillure de toute l'éternité. Om, lan swâhâ". Cette dhârani est prononcée vingt et une fois, à demi-voix.

Cela continue pendant toute la journée; mais nos lecteurs trouveraient la kyrielle tout entière par trop fastidieuse. Nous pensons cependant devoir reproduire la série de vœux par laquelle se termine la grande assemblée d'avant le lever du soleil, dans la salle du Triratna, à laquelle presque tous les moines assistent, et qui est principalement consacrée à marmotter des dhâranis possédant le pouvoir de réduire tout mal à l'impuissance et de faire que les êtres poursuivent avec constance la voie du salut.

On dit: „O Amitâbha, premier parmi les Buddhas des trois „mondes des dix points cardinaux, toi qui amènes toutes les „créatures au salut suprême et dont les imposantes bénédictions sont „infinies, nous avons recours à toi, nous éprouvons du repentir „de nos péchés, faits de corps, de bouche et de pensée. Que les „gens vertueux soient attentifs de toute leur âme, et forment le „vœu que tous ceux qui invoquent les Buddhas éprouvent immédia„tement l'opération de ces saints, de sorte qu'ils puissent à leur „décès voir le Paradis occidental apparaître dans toute sa clarté „devant eux. Que tous marchent vigoureusement en avant en „sagesse et intelligence, et ainsi renaissent tous dans ce paradis; „qu'ils y puissent contempler les Buddhas, y voir leur existence „prendre fin et alors, devenus eux-mêmes Buddhas, amener tous les „êtres au salut. Qu'il soit mis fin aux innombrables vicissitudes, et „que le Dharma sans limites soit pratiqué; que l'on fasse serment „d'amener tous les êtres au salut, et que tous forment le vœu „de se perfectionner dans la voie qui conduit à l'état de buddha. „L'univers a une fin, mais nos vœux n'ont point de fin. De par la „Mâhâpradjnâ-pâramitâ de tous les Buddhas, Bodhisatwas et „Mahâsatwas des trois mondes des dix points cardinaux".

„Puissent les êtres vivants des quatre classes[1]) tous monter „aux portes mystérieuses de l'Empire de la splendeur, et puissent „ceux qui ont commis un des huit péchés qui entraînent la misère „ou une renaissance misérable, ou ceux qui se trouvent dans les

1) Produits par la matrice, l'œuf, l'humidité ou la transformation.

„stages inférieurs de la renaissance [1]), ensemble entrer dans la „mer de l'âme de Wâirotjana [2]). Nous avons notre recours à „Buddha, au Dharma et au Sangha (*ter*)".

Suit une cantate de huit vers en l'honneur de Kwan-yin, suivie de la formule, que l'on répète cent ou mille fois: „Salut, ô Bodhisatwa Kwan-yin, grande, pleine de grâce et de miséricorde, dans le paradis du souverain bonheur". On ajoute, pour la célébrer plus complètement, une doxologie, dans laquelle on la loue de sa pitié pour toutes les créatures, en vertu de laquelle elle a envoyé au monde des dhâranis merveilleuses qui donnent la délivrance à tous et les amènent au salut avec une grande célérité par les trois Véhicules. On répète: „Nous avons notre recours à Buddha, au Dharma et au Sangha", puis toutes les voix ensemble reprennent:

„Moi, N. N., ai péché contre la disposition naturelle [3]) du cœur, „suis entré coupablement dans le torrent des erreurs, y ai été „ballotté et y ai plongé, en conformité avec la course de l'exis„tence. J'ai suivi les joies et les plaisirs, les convoitises et les „souillures, toutes sortes de complications et d'excitations ont amassé „autour des moi des occasions de pécher. Mes six sens et les six „sensations qui en découlent ont commis sans scrupule une multi„tude infinie de péchés; l'océan de la misère m'a aveuglé et englouti; „j'ai été profondément plongé dans les voies du mal. Je me suis „montré voluptueux, et j'ai entassé en toutes occasions les péchés „du corps, de la bouche et de la pensée en un amas d'obstacles sur „le chemin du salut. Mais maintenant je lève les yeux vers la pitié „et la miséricorde du Triratna, et je répands mon âme dans le regret „et dans la repentance. Ce que je désire, c'est la puissance et l'amour „pour retirer les autres êtres de l'abîme profond de souffrance et de „misère, et la vertu et l'amitié pour les conduire jusqu'à la rive de „la sagesse suprême (bodhi). Je souhaite en outre que les fonde„ments du bonheur et de la bonne destinée fleurissent et brillent tous „dans ce monde, et produisent des semences de sagesse et des tiges „d'opérations spirituelles; que tous ensemble ils forment une com„binaison de tout ce qu'il y a d'excellent et de beau et que, pro„duits dans l'empire du Milieu, ils puissent être cause que l'on „y trouve des maîtres éclairés, sortis par une foi sincère de la „famille, et des disciples qui suivent sincèrement la voie du „salut [4]). Puissent leurs six sens devenir pénétrants et clair„voyants, leur corps, leur bouche et leurs pensées purs et harmo-

1) Les stages des êtres infernaux, des Prêtas et des bêtes; voy. la page 33.
2) Une des personnifications du Dharma.
3) Bonne en soi.
4) Ce vœu est prescrit dans le 35e commandement.

„nieux; puissent-ils rester étrangers aux choses temporelles, et „prendre toujours les brahmanes pour modèles de vie et de con- „duite. Qu'ils suivent les commandements, restent éloignés des „œuvres de la matière, observent strictement les règles de la „discipline, ne fassent de mal à aucun insecte ou animal volant, „ne tombent dans aucun des huit péchés qui entraînent la misère „et une renaissance misérable. Qu'aucun défaut n'entache leurs „quatre nidânas; qu'ils possèdent de la science (pradjnâ) pour „expliquer les choses du passé; que leur sagesse (bodhi) ne soit „pas en recul; qu'ils s'appliquent à l'étude des vraies lois, se „réveillent entièrement pour accepter le Mahâyâna, et ouvrent „les six pâramitâs, qui sont les portes de la conduite. Puissent-ils, „en traversant l'océan des kalpas, planter partout l'étendard du „Dharma, déchirer de tous côtés les rets du doute, asservir les „Mâras, environner le Triratna de gloire, et rendre honneur aux „Buddhas des dix points cardinaux. Que personne ne se lasse „d'étudier toutes les doctrines et de s'y appliquer, mais que „chacun s'y rende versé et devienne ainsi une grande source de „bonheur et de sagesse, répandant des bénédictions partout dans „les mondes innombrables comme les grains de poussière et de „sable. Puisse chacun acquérir une connaissance parfaite des six „semences [1]) et pendant toute son existence perfectionner en lui „le caractère de buddha, sans sortir par une erreur du domaine „du Dharma et retomber de tous les côtés dans les œuvres de „la matière; mais que l'on attende la miséricorde de Kwan- „yin et que l'on se conduise selon l'océan des vœux de Samanta- „bhadra.

„Puisse, tant dans d'autres régions que dans ce monde, chaque „classe de créatures, pour autant que son être matériel du mo- „ment présent le permet, pratiquer et propager le beau Dharma. „Et puisse parmi les êtres infernaux et les Prêtas, ou bien une „grande lumière se répandre, ou bien une transformation spiri- „tuelle se manifester, de sorte que ceux parmi eux qui viennent „à nous voir ou à entendre nos noms, sentent tous la sagesse se „réveiller en eux et échappent pour l'éternité à la misère des „révolutions de la roue de la transmigration des âmes. Puisse la „région des chaudières de feu et des fleuves de glace être trans- „formée en une forêt de parfums, le séjour de ceux qui boivent „du cuivre et dévorent du fer en un lieu de pureté; que ceux „qui sont couverts de poil et ont des cornes [2]) soient indulgents

1) Les six pâramitâs.

2) De ce nombre sont les »Pères-bœufs" nommés à la page 119.

„pour les culpabilités, renoncent à la vengeance et mettent fin à „la misère et à l'amertume. Que dans le monde des maladies et „des épidémies se manifestent des plantes curatives, afin que les „souffrances les plus invétérées soient guéries; puissent-elles en „temps de famine se changer en riz et en millet pour secourir „les indigents et les affamés, de sorte que tout soit abondance, „que tout ce qui existe jouisse de la prospérité. Que les parents „négligés dans les temps passés soient arrachés par les membres „de leurs familles vivant actuellement aux flots des quatre catégories de naissance animale [1]), s'affranchissent des liens de dix „mille kalpas d'attachement aux choses matérielles, et, doués de „nouveau de vie, s'élevent au rang des Buddhas. L'univers a une „fin, mais nos vœux sont sans fin; nous souhaitons que la „semence de sagesse parvienne à perfection dans tout ce qui a „conscience et ce qui est inconscient. De par la Mahâ-pradjnâ-„pâramitâ de tous les Buddhas, Bodhisatwas et Mahâsatwas des „trois mondes des dix points cardinaux".

„Que tout ce qui existe par les quatre classes de naissance [1]) monte „ensemble aux portes mystérieuses de l'empire de la gloire, et „que ceux qui se trouvent dans les huit péchés qui entraînent „la misère ou une renaissance misérable, ou dans un des stages „inférieurs de la renaissance [2]), entrent tous ensemble dans l'océan „de l'âme de Wâirotjana. J'ai mon recours à Buddha, et sou-„haite maintenant que tout ce qui a vie comprenne par son être „matériel la grande voie du salut, et qu'il se développe en cha-„cun une disposition de cœur surpassant toutes choses.

„J'ai mon recours au Dharma, et souhaite maintenant que tous „les êtres approfondissent le piṭaka des sûtras et acquièrent la „sagesse et la science comme un océan.

„J'ai mon recours au Sangha, et souhaite maintenant que tous „les êtres s'unissent dans une seule communauté, sans qu'il y „ait d'obstacles (sur la voie du salut). Paix et salutation, ô „sainte communauté!"

Cette litanie termine le service du matin dans le temple du Triratna; les moines se prosternent trois fois encore devant les images, et chacun se retire.

Ce serait ne pas juger équitablement l'Eglise buddhiste de la Chine que de s'imaginer que l'on se contente de marmotter machinalement ces vœux. Non; on les croit absolument sans effets si ceux qui les prononcent ne le font pas de toute leur âme, en

1) Voy. la note de la page 161.

2) Voy. la note 1 de la page 162.

y absorbant leur pensée, de même que l'exercice du dhyâna ne contribue en rien au salut de celui qui s'y adonne, à moins qu'il ne s'identifie complètement avec ce qu'évoque son imagination. Aussi est-il dans les deux cas de rigueur de tenir les yeux continuellement baissés, sans se permettre un seul regard de côté ou en haut. Cette règle reste en vigueur même pour la récitation des dhâranis, quoique personne ne les comprenne. De là aussi certainement l'immobilité de toute l'assemblée des moines pendant la récitation des vœux; le spectateur ne discerne aucun mouvement dans toutes ces têtes, ces bras, ces mains; il lui semble que des statues parlantes se tiennent debout ou à genoux devant les images des saints.

Le lecteur saisit maintenant suffisamment l'importance du rôle joué par les vœux dans l'art de la sanctification, et nous nous bornerons à rappeler que la formation de vœux est un des sentiers du début de la grande voie du salut [1]), et que, ainsi que nous le faisions ressortir en un autre endroit [2]), il existe un rapport étroit entre ces vœux et les serments que le trente-sixième commandement ordonne de renouveler continuellement, afin de se maintenir ferme dans la bonne voie. Ceci explique pourquoi ce commandement est placé dans le code immédiatement après celui qui ordonne de „continuellement former tous les vœux possibles". Nous avons à nous arrêter maintenant à ces serments.

1) Voy. la page 17, n° 7.

2) Page 95.

CHAPITRE X.

LES SERMENTS.

On célèbre dans les couvents de nombreuses cérémonies dans lesquelles les moines, agenouillés, disent tous ensemble, d'une voix:

„Je jure de conduire au salut tous les êtres sans exception;
„Je jure de mettre fin à toute souffrance et à toute douleur;
„Je jure d'enseigner toutes les doctrines innombrables;
„Je jure de mener à perfection en moi la nature de buddha.
„Om, patlamadlintoning swâhâ".

En outre, une prestation générale de serment devant l'image d'Indra a lieu une fois par an, le 15 du dixième mois, époque considérée comme le commencement de l'année ecclésiastique. Indra est un des grands patrons de l'Eglise. Il a sous le nom de Wêda, 韋陀, sa place, tant à l'entrée du couvent que dans la grande salle du Triratna. Il est l'exterminateur des Mâras, esprits du mal, cause de tous les péchés et de toutes les hérésies, et les moines ne pourraient guère prêter leur serment entre des mains plus dignes de le recevoir. Pour bien comprendre la cérémonie, il faut encore savoir qu'elle a lieu après la désignation par l'abbé des dignités et emplois que chaque moine occupera dans le couvent durant l'année, de sorte que pour la plupart d'entre eux le serment général qu'ils prêtent est en même temps serment spécial au début de leurs fonctions.

Une planche-affiche annonce aux conventuels le moment où aura lieu la „déclaration de l'encens", 告香; tel est le nom de la cérémonie. D'ordinaire c'est le soir ou l'après midi. L'heure venue et annoncée par le nombre voulu de coups de la cloche du couvent et de signaux donnés en frappant les nombreux blocs de bois suspendus d'endroit en endroit à cet effet, tous les moines se rendent devant l'image d'Indra, sur l'autel duquel ont été placées des offrandes avec des cierges allumés. Tous sont revêtus du kashâya et portent, pressé avec les mains contre le corps, un tapis pour s'agenouiller.

Les moines se massent en deux groupes à droite et à gauche; l'abbé s'avance entre les deux, accompagné de ses adjudants, jusque devant l'autel, pour déposer dans le brûle-parfum quelques petits morceaux de bois aromatique; puis il prend sa place entre

les deux groupes, pendant que les moines de chaque côté, avec l'accompagnement ordinaire de la boule creuse en bois et de la cloche, chantent trois fois tous ensemble: „Salut, ô Bodhisatwas et Mahâsatwas enveloppés d'un nuage d'encens". Le karmadâna donne un ordre, et tous les moines déploient leurs tapis, se prosternent par trois fois, puis font un quart de tour, les uns à droite, les autres à gauche, de façon à ce que les deux groupes se fassent réciproquement front, l'abbé entre eux. Celui-ci alors leur dit à haute voix:

„L'œil du dieu pénètre comme l'éclair dans la sombre chambre „de votre âme, qui a encore bien des défauts; aussi la récom- „pense et la punition suivent le bien qui a été fait et le mal „qui a été commis, de même que l'ombre suit le corps. Parfois „cela arrive promptement, parfois plus tard, mais d'échapper „aux mailles du filet, cela est impossible. Je dis donc avec in- „sistance à chacun dans votre foule de réfléchir avec attention; „ayez de la peur et de l'angoisse, tenez-vous en garde, soyez „prudents!" — Cela dit, il s'avance vers l'autel, y offre, assisté de ses adjudants, trois bâtons d'encens à Indra, se prosterne trois fois, s'agenouille, joint l'une contre l'autre les paumes de ses mains devant sa poitrine, et, s'adressant à haute voix au dieu, dit: „Si moi, l'abbé N. N., ne fais pas régner l'ordre „dans le couvent, ne fais pas tourner la roue du Dharma, com- „mets des extorsions parmi les frères pour mon profit, ou cause „en cachette un dommage aux biens de la communauté, fais „alors que tout bonheur soit fauché pour moi dans cette vie, que „mes années soient abrégées et que la maladie et les infirmités „enlacent mon corps, de sorte que la communauté entière tire „une leçon du mal qui m'arrive. Fais-moi alors à ma mort tomber „dans les trois sentiers inférieurs de la renaissance[1]), et manifeste „ainsi ta puissance divine en avertissement pour l'avenir". Après ce serment il se relève, se prosterne, et retourne à sa place.

Les prédicateurs en titre sont là-dessus en tour de suivre son exemple. Ils disent tous ensemble: „Si moi, N. N., chef de la „communauté, ne veille pas à sa pureté de corps, de bouche et „de pensée, si je ne veille pas à la stricte application des règles „de la discipline, mais si au contraire je suis négligent et pares- „seux, dur et cruel, et indifférent aux intérêts des possessions „communes, fais alors etc." (le reste comme ci-dessus).

Suit le karmadâna, qui dit: „Si moi, le karmadâna N. N., „d'une âme égoïste protège l'un plus que de l'autre, emploie mon

1) Devenir être infernal, Prêta ou animal. Voy. la page 33.

„pouvoir pour négliger ou opprimer quelqu'un, ou deviens in-„différent aux intérêts de la confrérie, — fais alors etc."

Viennent d'autres hauts dignitaires chargés de l'administration des biens du couvent, et font d'une voix le serment de n'être pas avares à l'égard de la communauté et de ne pas s'avantager eux-mêmes plus que les autres frères. Et de même chaque groupe de fonctionnaires a une formule spéciale [1]). Enfin le commun des moines s'avance par groupes de dix, pour dire: „Si moi, foncti-„onnaire N. N., ne m'acquitte pas de mes fonctions de mon mieux, „fais tort à la communauté et dissipe ses biens, ou m'en empare „pour ma commodité personnelle, — fais alors etc."

Quand chacun a eu son tour, les moines tous ensemble récitent sans s'arrêter le trente-cinquième et le trente-sixième commandement du code du Mahâyâna, avec l'accompagnement de la boule de bois, que frappe un sous-karmadâna, et là-dessus ils chantent la gâthâ suivante:

„La tête penchée vers la terre, nous te prions, Arhat Wêda, „de faire clairement apparaître les récompenses et les punitions „que ton imposant pouvoir divin dispense; fais descendre beau-„coup de bonheur sur ceux qui sont bons et vertueux, mais „fais que toutes sortes d'adversités atteignent les méchants.

„La tête penchée vers la terre, nous te prions, Arhat Wêda, „de faire clairement apparaître les récompenses et les punitions „que ton imposant pouvoir divin dispense; fais descendre beau-„coup de bonheur sur les justes et les gens intègres, mais l'ad-„versité seule atteindre les égoïstes et les intrigants.

„La tête penchée vers la terre, nous te prions, Arhat Wêda, „de faire que ton imposant pouvoir divin protège notre couvent, „et de détruire aussitôt quiconque y viole les règles et les lois.

„La tête penchée vers la terre, nous te prions, Arhat Wêda, „d'éprouver sévèrement la sincérité et le mensonge de chacun, et „d'inscrire clairement et distinctement les serments prêtés par „ceux qui sont ici.

„La tête penchée vers la terre, nous te supplions, ô Arhat „Wêda, de veiller sévèrement à ces serments, afin que chaque „mot en soit observé et que la violation de quelque partie que „ce soit en soit punie".

On prononce encore une couple de formules, chante un court cantique en l'honneur de Wêda, puis tous les moines ensemble se prosternent trois fois, reprennent leurs tapis et s'en vont.

---

1) Comp. le 25e commandement.

CHAPITRE XI.

LES DEUX PÉRIODES DU DHYÂNA.

Nous avons à donner encore quelques explications au sujet des 37e, 39e et 25e commandements, où il est parlé d'un dhyâna de l'été et d'un de l'hiver, ainsi que d'un chef du dhyâna.

L'Eglise de Chine divise l'année ecclésiastique comme suit:

première époque des excursions, ou période de dhûtâṅga, du milieu du premier mois au milieu du troisième [1]);

époque du dhyâna de l'été [2]), du milieu du troisième au milieu du quatrième mois;

époque du repos [3]), du milieu du quatrième au milieu du septième mois;

seconde époque des excursions, du milieu du huitième au milieu du dixième mois [4]);

époque du dhyâna d'hiver, du milieu du dixième au milieu du premier mois.

Reste donc un mois de vacances, du milieu du septième au milieu du huitième mois.

La question de savoir si cette division de l'année a été importée de l'Inde en Chine est à notre avis discutable. Dans le Prâtimoksha des deux cent cinquante commandements il n'est fait mention que de la période de repos [5]) et aucunement des cinq autres. Il semble donc bien probable que, si ce n'est pas le code mahâyâniste qui a introduit le dhyâna en Chine, c'est bien lui qui y a fait prendre à cette méthode du salut un rôle important, en y consacrant chaque année deux périodes qui y sont exclusivement réservées.

Des deux, c'est celle de l'hiver qui est la principale. Elle commence le 15 du dixième mois, jour appelé „le moment où l'hiver s'établit", 結冬, et là commence en même temps aux yeux des buddhistes la nouvelle année ecclésiastique; c'est pour cela que l'on choisit, comme on l'a vu à la page 166, ce moment pour répartir les charges entre les moines et faire prêter à ceux-ci le serment annuel. Le mois qui suit ce jour est consacré, plus que les autres mois, au dhyâna; ce qui veut dire que l'on rapproche davantage

---

1) Voy. le 37e comm. 2) 37e et 39e comm. 3) 37e et 39e comm.
4) 37e comm. 5) 4e catég., n° 29.

la réalité de la fiction en vertu de laquelle chaque moine séjourne sans interruption dans la salle du dhyâna; pendant cette époque la „foule pure" [1]) grossit beaucoup. On intercale entre les moments de contemplation une multitude de rites extraordinaires, dans le détail desquels nous ne pouvons pas entrer. Mais, comme le grand dhyâna, s'il était incessant, serait au-dessus des forces des plus parfaits des moines, l'habitude veut qu'on ne l'observe que pendant sept jours de suite, une fois, deux fois sept jours, même davantage; ces groupes de sept jours sont fixés par l'abbé, en sa qualité de pasteur des âmes de la confrérie. Il ouvre en personne chaque semaine de dhyâna par un discours exhortatif.

Le 15 du premier mois qui termine la période du dhyâna, s'appelle „dissipation, disparition de l'hiver", 解冬. Outre un service solennel du matin à l'intention de l'empereur et le sermon indispensable, il y a pour marquer ce jour l'illumination de la grande pagode — si le couvent a le bonheur de posséder une grande pagode. Cet édifice abrite, ou est censé abriter, une relique du Buddha Çâkyamuni, le dieu solaire; d'un autre côté, le premier mois commence le printemps; ce rapprochement suffit à montrer que l'illumination de la pagode fait partie de ce culte de la lumière que est le fond et la substance du Mahâyâna en Chine.

Le dhyâna de l'été est tombé depuis des siècles en désuétude, de sorte que nous pouvons nous dispenser d'en parler.

Toutefois nous devons dire quelque chose de ce Chef du dhyâna dont parle le vingt-cinquième commandement. Il n'est autre que le karmadâna que nous avons si souvent déjà vu et que nous reverrons en activité. Ses fonctions appartiennent aux plus importantes qu'il y ait dans le couvent. On désigne ce dignitaire au moyen de l'expression *wei-na* 維那, produit d'un étrange amalgame, s'il faut en croire le chapitre IV du *Fan yih ming i* [2]). La première syllabe serait une abréviation de l'expression très chinoise de *kang wei* 綱維, „attacher avec des cordons, ou tenir dans ses mains les cordons de quelque chose", employée figurativement pour dire contrôler, gouverner; quant à la syllabe *na*, ce serait la dernière du nom, d'origine étrangère, karmadâna, 羯磨陀那. Nous n'avons nulle part trouvé d'autre explication. Ainsi *wei-na* signifierait „Contrôleur des actes religieux (karma) et des actes de libéralité (dâna)". Aussi le *Fan yih ming i* dit-il, en invoquant l'autorité des winayas, que *wei-na* signifie „celui qui dirige l'ordre dans lequel se suivent les actes des religieux", 知僧事

---

1) Voy. la page 6.

2) Voy. la page 2).

之次第, et donne en outre la définition suivante de ce mot: „Directeur des actes", 事知, avec l'explication: „le Sangha est comme un filet, et l'on emploie un homme vertueux en qualité de corde du filet", 僧如網,假有德之人爲網繩也.

Comme le dhyâna est le plus important des actes religieux par lesquels on cherche le salut, il s'en suit presque tout seul que le karmadâna est chef dans la salle du dhyâna. En cette qualité il y est assisté de tout un état-major, mais c'est lui qui est tout; il punit, prêche, exhorte, réprimande les frères, leur explique les saints livres; bref il est roi de cet état dans l'état. Outre cela, il remplit les fonctions de moniteur et de chantre dans presque toutes les cérémonies qui se font en dehors de la salle du dhyâna, et quand il faut quelqu'un qui porte la parole au nom des moines, c'est à lui encore qu'il incombe de le faire. De fait, il est le grand-maître des cérémonies du couvent. Son droit de reprendre et de punir s'étend sur tous, et il contrôle même les actions de l'abbé; sous ce rapport il est dans le couvent ce que les Censeurs impériaux sont dans l'empire.

CHAPITRE XII.

EXERCICES DE PÉNITENCE.

Notre code a puissamment contribué à inculquer la doctrine d'après laquelle on peut effacer ses péchés, et donc effectuer son salut, par la pratique du repentir et de la pénitence. Personne, dit le vingt-troisième commandement, ne peut recevoir les commandements sans s'être auparavant purifié de cette manière de ses péchés; or, raisonne-t-on, le salut suprême n'étant possible que si l'on suit parfaitement les commandements, ce qui revient à les accepter de nouveau de moment en moment, il s'en suit que la vie entière de celui qui cherche le salut doit être un exercice de pénitence non interrompu. Mais un Bodhisatwa doit faire aussi le salut d'autrui; donc il doit continuellement exhorter chacun à la pénitence, même forcer, fût-ce contre leur volonté, les autres à confesser humblement leurs péchés [1]).

La pénitence consiste en une pensée fermement arrêtée sur le mal que l'on a fait, faisant que l'on conçoive complètement ce que le mal est, tandis qu'en même temps on éprouve des remords et a le sérieux espoir que ce mal sera effacé. La doctrine qui dit que la pénitence efface les péchés dépend ainsi de celle d'après laquelle les pensées et les vœux ardents font arriver ce que l'on pense; elle a donc sa place légitime dans l'Eglise en compagnie du dhyâna. Si ce dernier est au fond de tout, par cela même la pénitence y est aussi; donc tous les matins sans exception les moines en font acte dans la grande assemblée devant le Triratna, avant de commencer une nouvelle journée consacrée à l'observation des commandements [2]). De plus, les jours de nouvelle et de pleine lune a lieu un Uposatha, ou lecture des commandements, ayant pour but, comme le montre le cinquième, de mettre les moines dans le cas d'examiner leurs consciences et, s'ils ont péché, de le confesser et d'effacer leur faute par la repentance. Toutefois, cela se comprend, cette prescription a encore un autre but, celui d'obéir à l'ordre si souvent répété dans le code de lire continuellement les sûtras et winayas pour son propre salut et celui

1) 5e comm. 2) Comp. les pages 161 et 162.

d'autrui. Buddha lui-même annonçait la loi tous les mois, comme on lit dans le Sûtra du filet de Brahma qu'il l'a déclaré lui-même [1]).

L'Uposatha.

L'Eglise attache une grande importance à l'Uposatha; cela ressort du trente-septième commandement. Cette loi cependant dispense les religieux âgés de cet exercice, d'où provient peut-être le fait qu'on ne le pratique ni fréquemment, ni régulièrement. On le nomme *pou-sat* 布薩, transcription manifeste du pracrit Posadha ou du sanscrit Uposatha.

La lecture se fait en deux séances. L'une est consacrée aux deux cent cinquante commandements du Hînayâna, acceptés aussi comme code par les moines mahâyânistes chinois [2]), et la seconde aux cinquante-huit commandements du Sûtra du filet de Brahma. La première a lieu dans ce qu'on appelle „la salle de l'Uposatha", 布薩堂, qui n'est pas d'ordinaire un édifice spécial, mais pour laquelle on utilise la salle du Dharma, ou même le réfectoire, où se trouvent les sièges nécessaires. La seconde se tient dans la grande salle du Triratna, soit immédiatement après la lecture des deux cent cinquante commandements, soit en prenant le dîner entre deux. En effet on trouve dans cette salle, tant l'image de Lotjana ou du Dharma que celle de Buddha, et ce sont ces deux puissances fondamentales de la nature à qui on est redevable du Sûtra du filet de Brahma.

Une première règle veut que quiconque a conscience d'un péché s'abstienne d'assister à la lecture ou de la faire. Celle-ci doit donc nécessairement être précédée de la confession et d'un acte de pénitence pour effacer les péchés, et cet exercice a lieu la veille de la lecture.

Quelques bhikshus, revêtus de cette dignité seulement depuis un ou deux ans, ou d'âge à être comptés parmi les jeunes frères, balaient et nettoient la salle, y rangent des sièges et, en conformité du trente-septième commandement, préparent le trône du lecteur [3]). A côté de cette chaire, comme nous l'appellerons à l'avenir, se place une seconde table avec un siège, destinés à un „Ecrivain" [4]) qui aura à prendre note des péchés que l'on confessera. On prépare aussi des jattes pleines d'eau pour le lavement des mains et (ceci seulement en théorie) des pieds.

Quand commence l'obscurité, la cloche, les coups frappés sur les blocs de bois, ou tout autre bruit, convoque les religieux.

---

1) Voy. le page 31.
2) Voy. la page 8.
3) Voy. la page 134.
4) Voy. la page 132.

L'un des principaux, un encensoir où brûle du bois aromatique entre les mains, sort avec quelques autres moines pour aller inviter un prédicateur, libre de péché, à se rendre dans la salle et à y entendre la confession de ceux qui y sont réunis; car c'est une règle fixe que quelqu'un qui lui-même n'est pas pur ne peut pas recevoir la confession des autres. Dès que le personnage immaculé est en chaire, les moines, au commandement du karmadâna, se prosternent trois fois respectueusement devant lui, puis se rangent d'un côté de la salle, et le karmadâna crie aux çrâmaṇêras ou novices qui n'ont encore accepté que les dix commandements capitaux [1]): „Çrâmaṇêras, entrez!.. Placez-vous devant le confesseur!.. Prosternez-vous trois fois!.. Agenouillez-vous et joignez les paumes de vos mains!". Chacun de ces ordres est suivi immédiatement dans le plus profond silence par ces disciples, qui n'ont pas encore été ordonnés çramaṇas.

Le confesseur frappe alors la table de sa latte et dit: „O „çrâmaṇêras, déjà vous avez rejeté les liens étroits des cinq con„voitises (qui entraînent la violation des cinq principaux com„mandements [1])) et vous vous êtes engagés à observer les dix com„mandements, de sorte que vous êtes disciples de Buddha. Votre „titre est 'qui met fin (au mal) et exerce la miséricorde', 息慈; „vous êtes donc appelés à veiller contre les péchés du corps et „de la bouche, et à vous appliquer avec zèle à suivre les winayas, „les règles de la discipline et les prescriptions de la doctrine. „Ce n'est que si vous êtes libres de péchés contre tous les com„mandements ensemble que tout bien pourra naître en vous; mais „si vous êtes souillés, ne fût-ce que pour un atome, par un de „ces péchés, il vous sera difficile de suivre la voie définitive du „salut suprême Aujourd'hui, en ce moment où, la veille de „l'Uposatha de la lune obscure (ou de la pleine lune), les reli„gieux sont rassemblés pour faire une confession repentante, chacun „d'entre vous doit examiner soigneusement sa conscience par rap„port à tous les commandements qu'il s'est engagé à observer, „et s'il a péché contre eux dans le dernier demi-mois, s'adresser „à moi pour exposer une à une ses transgressions, afin qu'il „puisse être lavé et devenir pur par l'observance des actes et rites „prescrits par les winayas. Celui qui a commis des transgressions „et les tait, se trompe lui-même et aggrave son péché; il n'est „pas fils de la race des Çâkyas". Il frappe de nouveau sur la table et poursuit: „Çrâmaṇêras, avez-vous péché contre le premier commandement, qui défend de tuer ce qui a vie?"

---

1) Voy. la page 43.

D'ordinaire, tous répondent: „Non!" Il arrive quelquefois qu'il se produit un „Oui!"

La même chose se répète pour chacun des dix commandements. Ensuite on impose une punition ou quelque exercice de pénitence à ceux qui ont répondu oui, après que l'on a examiné leur cas à la lumière de la Loi. La transgression des quatre premiers commandements est punie de l'expulsion; si toutefois un de ces péchés n'a pas été commis, mais seulement entrepris, on impose au coupable, de même que pour les transgressions des six derniers commandements, les plus sévères exercices de pénitence. Mais, comme nous l'avons dit, dans la règle chacune des dix questions se termine par un „Non" général. On le sait bien, et il se pourrait que toute cette cérémonie n'ait été inventée que pour impressionner les çrâmaṇêras et les exciter à bien surveiller leur conduite pendant les quinze jours qui viennent, par crainte de cette confession publique, qui ne peut que leur être souverainement désagréable s'ils ont quelque chose sur la conscience.

Après la confession des novices, le karmadâna commande: „Çrâmaṇêras, prosternez-vous tous ensemble trois fois... Quittez la salle chacun à son rang, pour ensuite, quand vous entendrez les coups sur les blocs, vous rendre dans la salle du Triratna et saluer les Buddhas". Quand ils ont obéi, le confesseur demande:

„Les religieux sont-ils rassemblés?"

Le karmadâna. „Ils sont rassemblés".

Le confesseur. „Sont-ils réunis dans la concorde?"

Le karmadâna. „Ils sont réunis dans la concorde".

Le confesseur. „Tous ceux qui n'ont pas encore accepté tous les commandements sont-ils sortis?"

Le karmadâna. „Ils sont sortis".

Le confesseur. „Dans quel but les religieux sont-ils rassemblés?"

Le karmadâna. „En vue de l'acte de la confession".

Puis il reprend: „O vous, très vertueux, ce soir, veille de „l'Uposatha de la lune obscure (ou de la pleine lune), mainte„nant que nous sommes tous réunis en ce lieu, que chacun „éprouve son cœur et fasse énergiquement appel à sa mémoire. „Si, durant le demi-mois écoulé, depuis la dernière lecture des „commandements, quelqu'un a péché contre les commandements „de Buddha, et a souillé ainsi son propre être identifié avec les „commandements, qu'il éprouve de la repentance et des remords „et cherche sans retard sa purification. Adressez-vous à moi et „dévoilez tout sincèrement, sans cacher ni dissimuler quoi que „ce soit. Si vous ne pouvez pas faire se réveiller en vous une „foi profonde avec une intention complète d'éviter le mal, la

„repentance et la purification ne vous seront pas départies, même „si Buddha en personne vivait encore dans le monde. O vous, „très vertueux, que ceux qui désirent être purifiés de tous pé„chés, afin que les cinq parties du Dharmakâya parviennent en „eux à perfection, et ceux qui cherchent fermement à observer avec „rigueur les trois catégories de vertus [1]), afin de n'être pas sujets „à la naissance et à la renaissance dans les trois mondes, — „sortent de la foule et s'avancent, s'ils ont commis des trans„gressions, et qu'ils confessent leur faute; mais que ceux qui „n'ont point de péchés sur la conscience témoignent de leur „pureté par leur silence". Un coup sur la table, et il poursuit: „Je demande maintenant à vous tous, très vertueux, y a-t-il „ici devant moi un pécheur?"

Ceux qui ont quelque chose à confesser s'avancent alors devant la chaire, se prosternent trois fois, s'agenouillent les mains jointes devant la poitrine, et déclarent les fautes qu'ils ont commises. Le confesseur les interroge minutieusement sur ce qui les y a portés et l'écrivain prend note de tout. Quand l'interrogatoire est fini, le karmadâna commande à l'assemblée: „Vous tous ensemble, prosternez-vous trois fois et accomplissez l'acte méritoire de la repentance". Là-dessus les moines, prononçant d'une seule voix une formule semblable à celle que nous avons déjà eu l'occasion de reproduire [2]), s'accusent eux-mêmes de péché et expressent leur contrition. Alors le confesseur, le karmadâna et l'écrivain se lèvent et emmènent les pécheurs dans la salle de réception de l'abbé, que l'on trouve assis sur son siège de justice, devant qui l'on se prosterne et à qui l'on expose les cas.

L'accusation produite, le karmadâna ordonne aux pécheurs de se prosterner trois fois, puis l'abbé prononce les sentences. D'ordinaire elles consistent dans une exhortation à la contrition et à accomplir toutes les cérémonies purifiantes dont les coupables eux-mêmes jugeront avoir besoin, „afin que la glace de leurs péchés se fonde et que le bien fleurisse en eux de plus en plus journellement". Prosternements et retraite; mais ils ne peuvent pas assister aux lectures des commandements avant que leurs exercices de pénitence soient achevés et leurs transgressions disparues.

Pendant que cela se passait, les moines purs se sont rendus dans la salle du Triratna pour s'y prosterner devant Buddha et employer à cette occupation, chacun suivant le degré de son zèle et de sa dévotion, une partie de la soirée. Ils doivent surtout ne

1) Ce sont les vertus qui proviennent de l'observation 1° des 10 commandements, 2° des 250 commandements du Hînayâna, 3° des 58 commandements du Mahâyâna.

2) Voy. la page 162.

pas être avares à répéter de nombreuses fois des formules dans ce genre: „Salut à toi, ô mon maître Buddha Çâkyamuni!", car il importe à la purification de consacrer à cet acte méritoire le plus de temps que possible. Buddha est la lumière du soleil, et le soleil met à néant les Mâras et toutes leurs œuvres mauvaises.

Le lendemain, jour de la lecture, un des prédicateurs en titre se rend au réfectoire au moment du repas commun du matin ou du midi, et il s'adresse comme suit aux moines:

„Très vertueux religieux, écoutez-moi. Ce jour de lune obscure (ou de pleine lune) c'est l'Uposatha; j'annonce que les religieux se réuniront dans tel et tel endroit pour la lecture des commandements". L'heure venue, on convoque l'assemblée au moyen de la cloche ou de quelque autre signal, et chaque moine se rend dans la salle désignée, ou bien, s'il est empêché par la maladie, une occupation pressante ou quelque autre cause importante, auprès d'un collègue, indifféremment de rang supérieur ou inférieur, mais pur de péché. Il incline trois fois devant lui son front vers la terre, s'agenouille, lève vers lui les mains dans l'attitude de la supplication et lui adresse cette prière:

„O très vertueux, pense à moi de tout ton cœur. Moi, le bhikshu N. N., comme j'ai des occupations pour le Dharma et le Sangha, je te charge de mon désir de purification". Il s'incline de nouveau et se retire. Un même moine immaculé peut être chargé de cette manière de la procuration de plusieurs de ses collègues, il peut même en recevoir par l'entremise de tierces personnes; il peut aussi passer en tout ou en partie les procurations qu'il a reçues à un autre. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il en advient.

Les moines se placent dans la salle chacun à son rang, comme le trente-huitième commandement l'ordonne. Il doit y en avoir au moins quatre de présents pour que la lecture puisse avoir lieu. On va chercher chez lui, de la même manière que la veille, le confesseur, „un des prédicateurs d'âge, absolument pur de péché et plein de vertus" [1]); puis, quand il est monté en chaire, l'assistance, au commandement du karmadâna, le salue en se prosternant trois fois. Alors le karmadâna, qui a son siège à part à gauche de la chaire, et devant lui une cloche et une boule creuse en bois pour les signaux, dit à haute voix: „Çrâmaṇêras, entrez... Placez-vous devant le confesseur... Au signal de ma cloche, prosternez-vous trois fois devant lui... Restez agenouillés, les mains élevées".

---

1) 一清淨具德臘上座.

Chacun de ces ordres est obéi à son tour. Le confesseur frappe sur sa table et dit: „Çrâmaṇêras, écoutez attentivement. Il est „difficile de s'assurer la naissance comme homme, et difficile de „trouver la bonne occasion d'accepter les commandements et les „lois. La lumière du moment passe aisément et il est difficile de „perfectionner en soi la pureté de corps, de bouche et de pensée, „qui conduit à la perfection suprême. Purifiez donc tous votre „corps, votre bouche et votre pensée, et étudiez avec zèle les „sûtras, les winayas et les abhidharmas, sans indifférence ni „indolence". Tous répondent ensemble: „Nous vivrons respectueusement comme vos leçons nous le prescrivent". Puis le karmadâna commande: „Prosternez-vous... Quittez la salle!", et les novices s'éloignent.

Dans beaucoup de couvents on a soin de prendre note des noms des moines présents, afin de punir ceux qui se sont absentés sans raisons valables. Devant chaque moine se trouve sur la table un petit livre contenant les deux cent cinquante commandements. Ils l'ouvrent quand les novices sont partis, et le karmadâna entonne solennellement: „Salut à toi, ô mon maître, Buddha Çâkyamuni", et tous se joignent à lui. Cela se fait trois fois, puis l'on chante:

„Il est difficile de trouver à entendre quelqu'un qui explique les sûtras qui conduisent à s'affranchir du monde;
„Ils sont vieux d'une infinité infinie de kalpas;
„Il est de même difficile de les lire, de les accepter et de les suivre,
„Et il est plus difficile encore de trouver quelqu'un qui les pratique comme ils sont prêchés".

Le confesseur demande: „Les religieux sont ils réunis?"

Le karmadâna. „Ils sont réunis".

Le confesseur. „Sont-ils réunis dans la concorde?"

Le karmadâna. „Ils sont réunis dans la concorde".

Le confesseur. „Ceux qui n'ont pas encore reçu les commandements complets sont-ils sortis?"

Le karmadâna. „Ils sont sortis".

Cette dernière question signifie que, pour pouvoir assister à la lecture, il faut avoir reçu l'ordination des deux cent cinquante commandements. S'il y a dans la salle des laïques étrangers au couvent, s'y trouvant de rencontre, par exemple en qualité de visiteurs, on doit les renvoyer, mais doucement, courtoisement, sans aucune rudesse. En revanche, on doit inviter à rester, pour qu'ensuite ils méditent les préceptes et les suivent, les laïques

croyants, hommes ou femmes, qui se trouvaient dans le couvent pour vaquer à des œuvres religieuses.

Le confesseur. „Que les bhikshus absents expriment leur désir d'être purifiés".

Le karmadâna (s'il n'y a pas d'absents). „Il n'y en a point".

S'il y en a d'absents, les moines à qui ont été confiés des demandes d'être purifié disent: „Il y en a", puis quittent leur place, vont un à un se prosterner devant la chaire, s'agenouillent, élèvent leurs mains jointes et disent:

„O vous, religieux très vertueux, écoutez-moi. J'ai reçu le désir d'être purifié du bhikshu N. N. Empêché par des occupations pour le Dharma et le Sangha, il m'a chargé de son désir de purification". — „C'est bien", répond le confesseur.

Naturellement on varie les détails de cette formule suivant les cas, par exemple quand on est chargé de plus d'une de ces commissions, ou bien quand on en a repris à des tiers. Celui qui s'en acquitte se prosterne ensuite, puis retourne à sa place pour écouter la lecture des commandements.

Le confesseur. „Qui sont les bhikshunis déléguées, qui viennent demander à être instruites?"

Le karmadâna. „Il n'y a point ici de nonnes demandant à être enseignées".

Actuellement c'est invariablement cette réponse qui se fait dans le Fouhkien, l'ordre monastique féminin en ayant à peu près complètement disparu. Sans doute cependant il n'en a pas toujours été ainsi, et il est même possible que l'antique usage soit encore en vigueur dans d'autres parties de la Chine. Les sûtras rapportent que lorsque Gâutamî, la mère adoptive de Buddha, eut été reçue dans le Sangha avec cinq cents dames de la famille des Çâkyas, et qu'ainsi l'institution d'un ordre de nonnes fut un fait accompli, le Seigneur donna huit commandements spéciaux auxquels elles devaient se soumettre, et l'un d'entre eux leur ordonne de se rendre auprès des bhikshus lors de l'Uposatha de chaque demi-mois, pour demander à être enseignées dans les préceptes de la religion. En théorie voici comment ce commandement est censé mis en pratique. Un moine, qui s'est chargé d'avance de porter la parole au nom des nonnes, se lève de son propre siège à la dernière demande du confesseur que nous avons reproduite; il se prosterne, se met à genoux et, les mains unies devant sa poitrine, dit: „Très vertueux moines, écoutez-moi. Le Sangha des bhikshunis de tel et tel endroit s'est réuni dans la concorde, et il a député les sœurs N. N. pour, à ce retour du demi-mois, se jeter la face contre terre aux pieds du

Sangha de bhikshus et de lui demander une personne capable d'enseigner les bhikshunis". Il répète encore deux fois cette prière, se prosterne, s'avance devant la chaire, et dit: „Très vertueux, donne charitablement ton aide; pourrais-tu enseigner les bhikshunis?" Si la réponse est „Non", il se rend successivement auprès de chacun des moines âgés de plus de vingt ans et leur adresse la même demande; si partout il est repoussé, il revient devant le confesseur, se prosterne, s'agenouille et dit: „Moi, le bhikshu N. N., ai demandé à chacun dans le Sangha, et il n'y a personne qui puisse instruire les bhikshunis". Alors le confesseur lui donne ce conseil: „Très vertueux, il n'y a donc dans cette assemblée aucun maître qui puisse enseigner les bhikshunis. Quand elles viendront demain s'informer si leur demande peut leur être accordée, dis-leur ceci: 'Hier, j'ai prié en votre faveur chaque membre du clergé, mais il n'y a personne qui puisse enseigner les bhikshunis; cependant leur moine en chaire vous exhorte à suivre consciencieusement la voie du salut et à veiller à ne pas vous relâcher' ". Le moine messager s'incline et retourne à sa place. S'il a eu la chance de trouver un maître, naturellement un homme possédant toutes les vertus réunies, la solennité, une fois la lecture achevée, se continue de la manière que nous dirons à la page 182.

Cette cérémonie, qui n'existe qu'en théorie, fait voir qu'il n'est pas loisible aux deux sexes d'assister ensemble à la lecture du Prâtimoksha, mais qu'il est en revanche permis à un bhikshu affranchi de tout vice de faire la lecture devant l'assemblée des nonnes. Il va presque sans dire que, pourvu qu'elle soit capable, une nonne a la faculté de faire entendre le Prâtimoksha à ses sœurs.

Le confesseur. „Dans quel but les religieux sont-ils rassemblés dans la concorde?"

Le karmadâna. „Pour l'œuvre de la lecture des commandements".

Le confesseur. „Alors, très vertueux religieux, écoutez-moi. „Aujourd'hui le clergé célèbre la lecture des commandements de „l'Uposatha du 14e (ou du 15e) jour après la nouvelle (ou pleine) „lune. Comme le clergé s'est maintenant ici réuni, que le „clergé écoute patiemment cette lecture en assemblée dans la „concorde. Voici ce que j'ai à dire". Un coup sur sa table, et il continue:

„Vertueux, des trois mois de cette saison du printemps (de „l'été, de l'automne ou de l'hiver) il y a déjà d'écoulés tant et „tant de demi-mois, plus (ou moins) une nuit [1]), et il reste donc

1) Suivant que la lecture a lieu avant ou après la tombée du jour.

„tant et tant de demi-mois. La vieillesse et la mort sont tout „proches et les lois de Buddha tendent donc pour vous à leur „déclin. C'est pourquoi, vertueux, en vue de votre salut, efforcez-„vous avec zèle et de tout votre cœur à suivre la voie qui y „conduit. Quels motifs y a-t-il pour cela? Mais, c'est en mar-„chant en avant avec zèle et de tout leur cœur que les Buddhas „ont pu acquérir anuttara-samyak-sambodhi; combien donc chacun „d'entre vous, pendant que vous êtes encore dans la période de „votre force, devez-vous vous appliquer de toute votre énergie „et de tout votre zèle à suivre les lois qui conduisent au bien. „Pourquoi ne chercherions nous pas le chemin du salut? Pour-„quoi attendre jusqu'à ce que nous soyons vieux? Quelle joie es-„pérer de cette manière? Quand ce jour sera écoulé, ce sera en-„core une partie de votre existence qui aura disparu: comment „un poisson à qui il ne reste qu'un peu d'eau pour s'y mouvoir „peut-il se sentir à son aise?

„Maintenant, ô vertueux, je veux faire entendre les comman-„dements du Prâtimoksha. Ecoutez-les attentivement et examinez „bien votre conscience; car si quelqu'un sait qu'il a violé un „des commandements, il doit en faire pénitence; dans le cas con-„traire, qu'il se taise, et votre silence alors me fera comprendre „que tous, très vertueux, vous êtes purs et sans souillures. Lors „donc qu'il viendra une question dans ce sens, vous devez répondre „selon la vérité; ceci concerne tous les bhikshus ici présents dans „l'assemblée. Et si, sur la question répétée par trois fois, quel-„qu'un se rappelle avoir commis un péché et ne le confesse pas „avec contrition, il se rend coupable d'un mensonge volontaire, „et Buddha a déclaré qu'un mensonge volontaire exclut du salut. „Donc, quand un bhikshu se souvient avoir commis un péché et „désire en être lavé, il faut qu'il fasse pénitence; ainsi la paix „et la joie seront son partage.

„Maintenant, vertueux, j'ai récité l'introduction du sûtra des „commandements. Je vous demande maintenant à tous: Etes-„vous purs? Encore une fois, êtes-vous purs? Pour la troisième „fois, êtes-vous purs? Vertueux, il n'y a parmi vous que des „hommes purs, car vous vous taisez. J'admets qu'il en est „ainsi.

„Voici, très vertueux, les quatre péchés capitaux, qui entraî-„nent l'expulsion du Sangha (parâdjika). Tous les demi-mois „on vous les fait entendre. Ils sont tirés du sûtra des com-„mandements".

Le confesseur lit les quatre premiers des deux cent cinquante commandements, puis il dit:

„Maintenant, très vertueux, j'ai nommé les quatre lois qui en-„traînent parâdjika. Si un bhikshu a péché contre une seule, il ne „peut plus demeurer avec les autres bhikshus; — qu'il l'ait fait „auparavant ou doive le faire plus tard, c'est la même loi: ce „bhikshu est parâdjika et il ne doit plus demeurer avec les autres. „Maintenant je vous demande à tous, êtes-vous purs de fautes „de cette catégorie? Une seconde fois, êtes-vous purs? Pour la „troisième fois, êtes-vous purs? Parmi vous il n'y a donc que „ceux qui sont purs, car vous vous taisez. J'admets qu'il en „est ainsi".

Les deux cent cinquante commandements sont groupés en huit classes, et chacune des sept qui restent est lue à son tour avec une introduction et une conclusion formulées sur le modèle de celles de la première. Suit une courte conclusion générale; puis le karmadâna, suivi de toute l'assemblée, entonne une gâthâ, suivie d'un acte de pénitence, marmotté d'une seule voix par tous aussi, de même que cela avait eu lieu le soir précédent après la confession. Alors les mêmes personnages qui ont amené le confesseur le renconduisent chez lui dans les mêmes formes, et l'assemblée se disperse, chacun allant où il a affaire.

Dans la supposition toutefois que quelqu'un s'est déclaré disposé à aller faire la lecture pour les nonnes [1]), voici qui est censé se faire. L'assemblée ne se sépare pas immédiatement, mais on doit auparavant s'assurer qu'elle approuve que celui qui s'est offert aille. Un des moines présents dit: „Très vertueux religieux, „écoutez-moi. Si le Sangha est maintenant présent, qu'il écoute „patiemment. Le Sangha envoie le bhikshu N. N. faire entendre „les commandements aux bhikshunis; je vous le fais savoir. — Très „vertueux Sangha, écoute-moi. Le Sangha envoie le bhikshu N. N. „faire entendre les préceptes aux bhikshunis; que tous les chefs „et anciens qui approuvent que le bhikshu N. N. soit envoyé dans „ce but par le Sangha gardent le silence, et que ceux qui ne „l'approuvent pas le déclarent! — Le Sangha consent à ce que „le bhikshu N. N. soit envoyé pour faire entendre les préceptes „aux bhikshunis, le Sangha l'accorde, car il se tait. J'admets „donc qu'il en est ainsi".

Soit pour la lecture des deux cent cinquante commandements du Prâtimoksha, soit pour celle des cinquante-huit du Sûtra du filet de Brahma, les religieux observent strictement les règles que les „Lois de pureté du Poh-tchang" donnent pour ce que les

1) Voy. les pages 179 et 180.

moines ont à faire. Quand la lecture du Prâtimoksha est achevée, dit ce recueil, les moines, sauf ceux qui n'ont pas reçu l'ordination des Bodhisatwas — c'est-à-dire qui n'ont pas encore solennellement accepté les cinquante-huit commandements — se rendent dans la grande salle du Triratna. L'heure de cette assemblée a été annoncée dans le réfectoire par un moine âgé de la même manière que celle de la lecture du Prâtimoksha [1]); de plus, quand elle arrive, la cloche et les blocs de bois en donnent le signal. On va chercher un confesseur, qui doit être savant et vertueux et être ordonné Bodhisatwa, avec le même cérémonial que pour la lecture des deux cent cinquante commandements. Quand il est en chaire, l'assemblée, conduite par le karmadâna, chante trois fois, lentement et solennellement: „Salut au Buddha Lotjana sur la terrasse de mille fleurs", et: „O souverain très profond et mystérieux Dharma (ordre de l'univers), etc.". Le confesseur demande: „Le Sangha de Bodhisatwas est-il réuni?.. Est-il réuni dans la concorde?.. Ceux qui n'ont pas encore reçu l'ordination des Bodhisatwas sont-ils sortis?" et le karmadâna répond affirmativement à chaque question.

On agit de même que lors de la lecture du Prâtimoksha à l'égard des Bodhisatwas qui, empêchés de venir, pourraient avoir chargé quelqu'un de leur vœu d'être purifiés. On n'a pas à demander s'il est venu des nonnes désireuses d'avoir un instructeur, car il est permis aux bhikshunis qui ont accepté les cinquante-huit commandements d'entendre la lecture dans l'assemblée des bhikshus. Cela vient de ce que les commandements du Mahâyâna sont les mêmes pour les deux sexes, tandis que le Prâtimoksha ayant des articles spécialement destinés aux nonnes, ces articles doivent être lus à part à celles-ci.

Le confesseur. „Dans quel but le clergé est-il maintenant réuni dans la concorde?"

Le karmadâna. „Pour la lecture des commandements des Bodhisatwas".

Le confesseur. „Très vertueux moines, écoutez-moi. Aujourd'hui „le clergé célèbre l'Uposatha du 15e (ou 14e) jour après la pleine „(ou nouvelle) lune. Si le clergé est maintenant présent, qu'il écoute „patiemment la lecture des commandements, assemblé dans la con„corde. Voici ce que j'ai à dire". Un coup sur la table, et il dit:

„Enfants de Buddha, joignez les paumes de vos mains et „m'écoutez avec attention. Je veux maintenant vous faire enten„dre les grands commandements des Buddhas, et vous avez à

1) Voy. la page 177.

„écouter dans un silence recueilli, afin d'éprouver de la repentance „si vous savez avoir péché contre eux. Par cette contrition la paix „et le contentement seront votre partage; mais celui qui n'é„prouve pas de remords aggrave sa faute. Que celui qui n'a pas „péché se taise, afin que je puisse conclure de votre silence que „vous êtes tous purs et sans tache". Suivent quelques banalités sur l'excellence des commandements pour procurer le salut, et quelques exhortations, tout aussi banales, à y obéir fidèlement, après quoi le confesseur continue: „Les commandements de la troi„sième catégorie [1]) que je vais vous lire, tous les Bodhisatwas „les ont écoutés. Ce sont des flambeaux brillants, qui dissipent „les ténèbres d'une longue nuit; des miroirs précieux, qui réflé„chissent la lumière sur le Dharma, sans en négliger la moindre „parcelle; des perles immaculées, qui pleuvent sur ce qui a vie „et enrichissent les pauvres et les indigents. Le principal moyen „de s'affranchir du monde et de devenir promptement Buddha se „trouve uniquement dans ces ordonnances; c'est pourquoi tous les „Bodhisatwas doivent fidèlement les suivre et observer".

On lit alors les cinquante-huit commandements. En théorie il semblerait que le confesseur seul doit lire; mais de fait la plupart des Bodhisatwas le suivent en marmottant les paroles, rythmées sur la mesure donnée par la boule de bois et les cloches que frappent les adjudants rangés autour du confesseur, ou le karmadâna. Les pécheurs se dénoncent eux-mêmes, et l'on agit à leur égard comme lors de la lecture du Prâtimoksha; à propos de quoi il ne faut pas oublier que chacun est tenu, si un frère a péché et ne se dénonce pas lui-même, de le déclarer lors de la lecture [2]). Celle-ci achevée, on chante une doxologie, puis trois fois: „Salut au Buddha Lotjana sur la terrasse de mille fleurs". Le confesseur descend de son siège, se prosterne trois fois devant les grandes images des Saints, et rentre chez lui, escorté par les moines qui l'ont introduit. Chacun des assistants se prosterne trois fois devant le Triratna et se retire.

Ce serait une erreur que de croire que l'Uposatha, ou la lecture publique des commandements qui sert en même temps de confession générale de la confrérie, est une création du Mahâyâna. De même que le Prâtimoksha lui-même, la lecture des deux cent cinquante commandements qu'il contient a été empruntée par cette

---

1) Première catégorie, les dix commandements capitaux observés par les çrâmaṇêras (voy. la page 174); deuxième catégorie, les 250 commandements du Prâtimoksha, acceptés par les çramaṇas ou bhikshus. 2) 5e commandement.

Eglise au Hînayâna ; en effet on trouve de nombreuses prescriptions à ce sujet réunies dans le Winaya des Dharmaguptakas, qui, comme nous l'avons dit à la page 3, est le principal code hînayâniste admis au nombre des écrits sacrés du buddhisme en Chine [1]). Au lieu de détrôner les commandements du Prâtimoksha ou leur récitation solennelle aux jours de l'Uposatha, le Mahâyâna s'est approprié le tout, commandements et lecture, non cependant sans aussi accorder, comme on l'a vu, à son propre code spécial du Sûtra du filet de Brahma une place dans la lecture et la confession.

Recettes pour la purification des péchés.

Les dévots de l'Eglise mahâyâniste en Chine, on l'a vu amplement, cherchent à se rapprocher eux-mêmes de la dignité de bodhisatwa et à y amener autrui, au moyen de certaines pratiques auxquelles on attribue de la vertu. Nos lecteurs connaissent le dhyâna, les souhaits, en cas de danger et de désastres la lecture des sûtras et winayas, etc. On ne s'étonnera donc pas de ce que, en outre de la pénitence, qui est une forme du dhyâna, l'Eglise ait inventé diverses recettes pour la purification des péchés. Celle qui mérite d'être mentionnée la première consiste à prononcer un grand nombre de fois le nom du dieu de la lumière, le Buddha Çâkyamuni [2]). En effet, cet acte est comme le rayonnement de la lumière, qui dissipe les ténèbres, l'hérésie, le mal, le péché, tout en un mot ce qui provient des Mâras. Un second moyen, découlant du même principe, consiste dans la répétition de dhâranis prononcées par des divinités lumineuses, c'est-à-dire à réfléchir à son tour la lumière émanée de ces dieux.

Plus d'un des livres du Tripiṭaka donne de ces recettes. Celui qui est le plus en honneur dans le Fouhkien est le „Sûtra de la contemplation des deux Bodhisatwas Roi-médecin et Suprême Médecin", 觀藥王藥上二菩薩經. Ces deux frères représentent le soleil dans deux des phases de sa course journalière, et forment donc un groupe de trijumeaux avec le „Maître-médecin" qui guérit tout, déjà connu de nos lecteurs [3]). On dit que ce sûtra a été traduit par Kâlayaças, çramaṇa originaire de l'Occident, qui aurait vécu au cinquième siècle. On y lit qu'une fois Buddha prêcha à une immense multitude de Bodhisatwas, et que la lumière infinie qui émanait de lui reposa sur la tête des deux Bodhisatwas en question, de sorte qu'ils resplendirent des mil-

1) Elles se trouvent dans la deuxième section, aux chapitres 35 et 36.
2) Voy. la page 177 3) Voy. la page 158.

lions de fois plus que les autres. Alors Buddha déclara que personne, s'il entendait les noms de ces deux Bodhisatwas, ne pourrait tomber dans une des renaissances inférieures; et aussitôt le Roi-médecin, grâce à la puissance surnaturelle de Buddha, prononça une longue série de dhâranis, pour dire ensuite à Buddha que ceux qui réciteraient ou entendraient ces dhâranis seraient purifiés de tous les obstacles sur la voie du salut nés des péchés, et qu'ainsi ils ne pourraient plus perdre leur anuttara-samyak-sambodhi, mais seraient à l'abri de toutes les attaques de fantômes malfaisants. A son tour le Suprême Médecin prononça une série de dhâranis, au sujet desquelles il testifia la même chose, quoique avec d'autres expressions.

Un précieux lotus contenant trois mille mondes descendit alors. Dix Buddhas étaient assis sur cette fleur, chacun appartenant à un point cardinal différent. Ils se nommaient:

1° celui de l'est, „Lumière éclatante du flambeau du Sumêru", 須彌燈光明;

2° celui du sud-est, „Magnifique et Splendide dans les trésors des Bijoux", 寶藏莊嚴;

3° celui du sud, „Lumière de bois de santal (Tjandana) et de perles (maṇi)", 旃檀摩尼光;

4° celui du sud-ouest, „Roi de la Mer d'or, subsistant par lui-même", 金海自在王;

5° celui de l'ouest, „Très miséricordieux Roi de la Lumière éclatante", 大悲光明王;

6° celui du nord-ouest, „La plus parfaite des fleurs d'Utpala et des lotus", 優鉢羅蓮華勝;

7° celui du nord, „Magnifique et Splendide Roi des barbes de lotus", 蓮華鬚莊嚴王;

8° celui du nord-est, „Roi subsistant par lui-même, inébranlable comme un wadjra", 金剛堅强自在王;

9° celui du zénith, „Roi de la Lune, surpassant absolument tout", 殊勝月王;

10° celui du nadir, „Roi de la Lumière du Soleil et de la Lune", 日月光王.

Ces dix dieux de la lumière donnèrent des louanges aux deux Bodhisatwas, et déclarèrent qu'ils éprouvaient déjà un grand bien-être d'avoir entendu les deux séries de dhâranis (ou, pour parler notre langage, d'avoir reçu la lumière de ces dieux lumineux), et que cela les mettait en état d'effacer les péchés de toutes les existences qu'il y avait eu pendant cinq cent quatre-vingt-seize millions de kalpas. Ils déclarèrent en même temps que les fautes

de ceux qui entendraient ou prononceraient leurs dix noms seraient de même effacées, surtout s'ils y joignaient des offrandes et des prosternements.

Le sûtra dit encore que le Suprême Médecin prononça les noms de cinquante-trois Buddhas des temps passés, et que les six principaux Tathâgatas du passé déclarèrent là-dessus que la récitation de ces noms procurerait l'effacement des péchés. Il s'agit ici aussi des phases de la lumière cosmique, comme le montrent les noms de ces Buddhas, par exemple, „Splendeur universelle", 普光; „Lumière universelle", 普明; „Lumière de bois de santal", 栴檀光; „Lumière du flambeau de la Sagesse", 慧炬照; „Lumière brillante des bienfaits de la mer (des Buddhas?)", 海德光明; „Lumière de la grande miséricorde", 大悲光; „Lumière du Soleil et de la Lune", 日月光; „Flambeau regardant d'en haut le monde", 觀世燈; „Roi de l'imposant flambeau de la Sagesse", 慧威燈王; etc. etc.

Avec le secours d'un manuel aussi riche, il n'était pas difficile aux dévots de la lumière de composer un rituel pour la purification des péchés. Voici à peu près comment l'on procède dans les couvents du Fouhkien. Les moines, en plus ou moins grand nombre, qui éprouvent le besoin de purification se groupent devant l'autel du Triratna dans la grande salle du couvent. Un des conducteurs purifie, avec les cérémonies ordinaires, la place et l'autel en les aspergeant avec de l'eau, et fait ainsi que les saints puissent descendre; alors le karmadâna met du bois de senteur sur l'encensoir et tous entonnent une courte cantate de l'encens, terminée par „Salut à vous, Bodhisatwas et Mahâsatwas sous un dais de nuages d'encens", et de trois fois „Salut à notre maître, le Buddha Çâkyamuni". On chante alors cette gâthâ:

„O très haut Dharma, profond, subtil et beau,
„Difficile à trouver en cent et mille fois dix mille kalpas,
„Je t'entends et te vois à cette heure, je t'accepte et te suivrai,
„Et je désire comprendre la vraie explication que le Tathâgata en a donnée".

Alors tous, debout, les paumes des mains unies devant la poitrine, marmottent, sur un rythme passablement rapide marqué par les coups frappés sur une énorme boule de bois, la partie suivante du Sûtra de la contemplation des deux Bodhisatwas:

„Alors on contempla dans son samâdhi le corps pur, de cou„leur magnifique, du Bodhisatwa Suprême Médecin. Aussitôt il „prononça pour les disciples les noms de cinquante-trois Buddhas

„des temps passés, disant: 'Fils du Dharma! au temps passé il y „avait un Buddha nommé Splendeur universelle; le suivant s'ap- „pelait Lumière universelle; le suivant, Pureté universelle' (et ainsi „de suite, jusqu'au dernier[1])). Et lorsque il eut prononcé les noms „des cinquante-trois, il demeura plongé dans le silence. Alors „les disciples contemplèrent dans leur samâdhi les sept Buddhas „des temps passés. Wipaçyin s'écria avec transports: 'Excellent, „excellent! Homme vertueux, les cinquante-trois Buddhas que tu „viens de nommer habitaient les mondes de la poussière à des „époques depuis longtemps écoulées; ils ont amené tous les êtres „à la perfection et sont entrés ensuite dans le Nirwâṇa. Si des „hommes ou des femmes vertueux, ou qui que ce soit d'autre „parmi tous les êtres vivants, entendent les noms des cinquante- „trois Buddhas, ils ne retomberont pas dans des renaissances in- „férieures pendant cent fois mille fois dix mille millions d'asaṅ- „khyeyas de kalpas. Et si quelqu'un sait dire les noms de ces cin- „quante-trois, il rencontrera toujours sur son chemin les Bud- „dhas des dix points cardinaux, dans toutes les existences qui „suivront. Et si quelqu'un peut se prosterner humblement, du „plus profond de son cœur, devant ces cinquante-trois Buddhas, „il sera complètement purifié des quatre péchés capitaux, des „cinq péchés de révolte, et en même temps des fausses pratiques „suivies pour parvenir au salut'.

„En vertu donc de cette promesse faite par les Buddhas en „personne, on obtient l'effacement et la destruction de tous les „péchés qui ont été nommés, si l'on conserve les noms dans ses „pensées. Les Tathâgatas Çikhin, Wiçwabhû, Krakutjhanda, Kana- „kamuni et Kâçyapa glorifièrent aussi les noms des cinquante- „trois Buddhas et déclarèrent aussi avec transports que les hom- „mes et femmes vertueux qui peuvent entendre, nommer ou ré- „vérer les cinquante-trois noms, effaceront tous les péchés qui „excluent du salut, comme ceux qui ont été nommés.

„Et dans ce temps-là Çâkyamuni dit à la foule: 'Lorsque je „suis sorti de la famille pour suivre la voie du salut, dans la „période du dernier Dharma du Buddha de la belle lumière, il „y a des kalpas sans nombre, j'entendis les noms de ces cin- „quante-trois Buddhas. Je joignis alors les paumes de mes mains, „sentis en moi des transports et je communiquai les noms à d'au- „tres, pour qu'eux aussi les entendissent et s'y tinssent. Et ces gens

---

1) Il va sans dire que les moines qui marmottent ne se permettent pas cette abréviation, puisque c'est justement la récitation des cinquante-trois noms qui procure l'effacement des péchés.

„les communiquèrent ensuite les uns aux autres, jusqu'à ce qu'ils „se fussent répandus parmi trois mille hommes. Ces trois mille „les récitèrent de plusieurs bouches, mais d'une seule voix, et „se prosternèrent respectueusement, uns de cœur; et par la „force du mérite de cette vénération des Buddhas ils furent af- „franchis de la punition de l'existence pendant d'innombrables „myriades de kalpas. Le premier du premier millier était le Bud- „dha de la Lumière magnifique, et le dernier Wâiçramaṇa; ils „sont parvenus à la dignité de buddha dans le kalpa d'Eclat „et de Gloire, et ce sont les mille Buddhas des temps passés. „Du second millier Krakutjhanda fut le premier et le Tathâgata „Leou-tchi (樓至, le plus élevé sur les degrés?) le dernier; ils sont „devenus successivement Buddhas pendant le kalpa de l'Excellence. „Et du dernier millier le Tathâgata Lumière solaire fut le pre- „mier et le Signe du Sumêru le dernier; ils deviendront Bud- „dhas dans le kalpa des Etoiles et des Constellations'.

„Et Buddha dit à l'Amas de Bijoux: 'Les Buddhas qui existent „maintenant dans les dix points cardinaux, le Tathâgata des „Bienfaits des Vertus et les autres, ont eux aussi tous conquis „dans les dix points cardinaux le rang de buddha, parce qu'ils „avaient entendu les noms des cinquante-trois Buddhas. Si un „être vivant désire que soient effacées en lui les transgressions „des quatre grands commandements, s'il veut arriver au repen- „tir de ses cinq péchés de révolte et de ses infractions aux dix „commandements, et aussi obtenir la disparition du plus grand „de tous les péchés, du blasphème contre le Dharma, qu'il „récite soigneusement les dhâranis des deux Bodhisatwas ci- „dessus nommés, le Roi-médecin et le Suprême Médecin; que „de plus il se prosterne humblement devant les Buddhas ci-dessus „des dix points cardinaux, ainsi que devant les sept Tathâgatas „des temps passés, les cinquante-trois Buddhas, les mille Buddhas „du kalpa de l'Excellence et les trente-cinq Buddhas; qu'il se „prosterne enfin en l'honneur des multitudes innombrables des „Buddhas des dix points cardinaux. S'il médite en son âme „durant les six heures du jour et de la nuit les avantages de la „lumière et fait agir les exercices de pénitence comme de l'eau „courante, pour ensuite fixer ses pensées sur le corps coloré pu- „rifiant des deux Bodhisatwas, le Roi-médecin et le Suprême „Médecin, alors, qu'on le sache, s'il pense à ces deux Bodhi- „satwas, il a semé pour lui-même, déjà dans les kalpas écoulés „sans nombre, les bonnes racines de l'état de buddha, et il verra „en son imagination les innombrables Buddhas de l'Orient, par „la gloire de la puissance qui découle de ces racines' ".

Cette récitation achevée, on entame, toujours avec l'accompagnement des boules de bois et des cloches de métal, celle des dhâranis du Roi-médecin et du Suprême Médecin. On les dit sept fois de suite, on chante une gâthâ de quatre vers, puis on prononce, chaque nom précédé de namah, „salut!" et en se prosternant à chacun, les noms des sept Tathâgatas, des cinquante-trois Buddhas et des dix Buddhas des points cardinaux. Certes, c'est par une gymnastique des plus fatigantes qu'on se débarrasse de ses péchés. On conclut, se prosternant à chaque „namah", par „Namah, les mille Buddhas du kalpa ancien d'Eclat et de Gloire; namah, les mille Buddhas du kalpa présent de l'Excellence; namah, les mille Buddhas du kalpa futur des Etoiles et des Constellations; namah, tous les Buddhas possibles des dix points cardinaux; namah, Bodhisatwa Roi-médecin; namah, Bodhisatwa Maître-médecin".

Maintenant commence sur un ton traînant, au bruit des instruments, l'acte de pénitence qui va suivre. Il semble avoir été composé à l'aide du „Sûtra mahâyâniste des exercices de pénitence pour les trois catégories de péchés"[1], 大乘三聚懺悔經, que l'on dit avoir été traduit en chinois sous la dynastie des Soui. On y trouve un sermon de Buddha adressé à Çâriputra, où il est dit que pour obtenir la rémission de ses péchés on doit, l'épaule nue et un genou à terre, se livrer nuit et jour à une confession contrite, en usant des paroles que donne le sermon.

L'acte de pénitence de nos moines est de la teneur suivante:

„Moi, le disciple N. N., éprouve du repentir au plus profond „de mon âme. Depuis l'éternité sans commencement jusqu'à „maintenant, lorsque je ne connaissais pas encore Buddha, n'avais „pas entendu parler du Dharma, n'avais point eu de relation „avec le Sangha, j'ignorais toute différence entre le bien et le mal, „je ne croyais pas au salut. Je trouvais des occasions de faire „le mal, cherchais les mauvaises relations, faisais tout le mal „provenant de l'emploi du corps, de la bouche et des pensées. „Comme mal provenant du corps, j'ai commis le meurtre, le vol „et l'impudicité; comme mal provenant de la bouche, j'ai menti „et calomnié, et fait usage d'une méchante bouche à double „langue; comme mal provenant des pensées, la rapacité, la colère „et la stupidité sont nées en moi. J'ai tué mon père, ma mère, des „Arhats; j'ai causé le schisme dans le Sangha, qui était assem„blé dans la concorde; j'ai fait couler du sang du corps des „Buddhas; j'ai incendié des pagodes et des temples; j'ai blas-

1) Les péchés contre les dix commandements capitaux, les 250 commandements du Prâtimoksha et les 58 commandements du Sûtra du filet de Brahma.

„phémé le Mahâyâna, et j'ai fait tort en secret aux possessions „du Sangha. J'ai flétri la réputation des brahmanes et calomnié „les çramaṇas; j'ai violé les commandements et fait tout ce qui „est contraire aux règles de la discipline. Tout cela, je l'ai fait „moi-même, ou bien j'ai excité d'autres à le faire, et je me „réjouissais en voyant ou en apprenant que ce mal se faisait. „Aujourd'hui j'expose ces péchés et d'autres encore, sans mesure „ni limites, je les confesse et j'en fais pénitence. Je souhaite „fermement que le Triratna ait pitié de moi et fasse que les „racines de mes péchés fondent par une seule de ses pensées comme „le givre, et que je devienne entièrement pur et sans tache".

Pour compléter la purification, on intercale ici sept dhâranis, données chacune au monde, à ce que témoigne l'Ecriture, par un des sept Tathâgatas, et possédant aussi la vertu d'effacer les péchés. Ensuite les moines chantent:

„O vous, cinquante-trois Buddhas, représentants de la miséri- „corde dans le passé; ô vous, trois mille Buddhas, qui, ayant „entendu parler d'eux, vous êtes tenus à eux et ainsi avez con- „quis la sagesse suprême (bodhi) l'un après l'autre; — j'ai main- „tenant mon recours à vous et je désire amener au salut tous „ceux qui se trouvent dans l'erreur. Salut, ô Bodhisatwas et „Mahâsatwas, auprès de qui l'on vient chercher la repentance.

„Je souhaite de faire se fondre tout le chagrin causé par les „trois catégories d'obstacles à la sanctification [1]);

„Je souhaite que la vraie lumière de la sagesse soit mon partage;

„Je souhaite au sens le plus étendu que les obstacles au „salut que font naître les péchés disparaissent tous;

„Que par conséquent génération après génération marchent „continuellement dans la voie des Bodhisatwas. De par la Mahâ- „pradjnâ-pâramitâ de tous les Buddhas, vénérables Bodhisatwas „et Mahâsatwas des trois mondes des dix points cardinaux.

„Nous avons notre recours au Buddha, au Dharma et au „Sangha" (*ter*).

On a dans cette cérémonie mis en œuvre tous les moyens d'obtenir la rémission des péchés indiqués dans le Sûtra des deux Bodhisatwas, sauf un seul, „la vénération des trente-cinq Buddhas" [2]). Le Sûtra ne fait point connaître de quelle façon cet acte doit avoir lieu et ne dit pas quels sont ces trente-cinq Buddhas, mais tout cela se trouve au complet dans le „Grand et

1) Les péchés mentionnés dans la note de la page précédente.

2) Voy. la page 189.

Précieux Amas de Sûtras", 大寶積經 (Mahâratnakûṭasûtra?), collection de quarante-neuf sûtras, que l'on dit avoir été compilée au huitième siècle par Bodhirutchi. Cet auteur aurait traduit lui-même vingt-cinq de ces écrits, et dans le nombre il y en a un qui a pour titre „Conférence d'Upâli", 優波離會, et qui traite de l'acte de pénitence des trente-cinq Buddhas.

Souvent les religieux du Fouhkien passent immédiatement à cet acte après avoir achevé celui des cinquante-trois Buddhas, qui vient d'être décrit. Dans ce but, ils récitent les extraits suivants de „la Conférence d'Upâli", qui sont censés faire partie d'un sermon de Buddha adressé à Çâriputra:

„Et en outre, Çâriputra, si un Bodhisatwa a péché contre un „commandement qui entraîne parâdjika [1]), qu'il exprime d'un cœur „sincère devant la face de dix bhikshus sans tache un ardent „et profond repentir. S'il a péché contre un religieux, il doit „faire la même chose devant cinq religieux purs; si une femme l'a „touché avec des sentiments impurs, ou s'il a senti pour elle de „l'amour après avoir jeté les yeux sur elle, il doit exprimer un „ardent et profond repentir devant un ou deux religieux purs. „Çâriputra, si un Bodhisatwa a commis une des cinq transgres„sions pour lesquelles il doit aller dans l'enfer Awîtji (c. à d. „s'il a violé un des cinq commandements fondamentaux), ou s'il „a commis un péché qui entraîne parâdjika, ou péché contre „le commandement de ne point faire de tort aux religieux, ou „péché contre une pagode ou contre le Sangha, ou commis „quelque autre péché que ce soit, — qu'il reste seul jour et nuit „devant la face des trente-cinq Buddhas pour exprimer un ardent „et profond repentir, et qu'il dise de sa propre bouche: 'Moi, „N. N., j'ai mon recours à Buddha, au Dharma et au Sangha. „Salut, Buddha Çâkyamuni; salut, impérissable Wadjra Bud„dha; salut, Buddha de la Lumière précieuse (etc., jusqu'à épuise„ment d'une liste de trente-cinq). O vous tous, et les autres „Buddhas de tous les mondes, seigneurs du monde qui séjour„nez éternellement dans le monde, pensez maintenant à moi „avec compassion! Mes péchés, commis tant dans cette vie que „dans la précédente et dans toutes mes existences depuis l'éter„nité sans commencement, que je les aie moi-même commis ou „aie poussé d'autres à les commettre ou me sois réjoui en les „voyant; — si j'ai détourné quelque chose appartenant aux pa„godes ou au clergé, ou quelque chose des possessions du „Sangha des quatre points cardinaux, ou si j'ai poussé les autres à

1) Voy. la page 33.

„ces détournements, ou me suis réjoui en les voyant; — si moi-„même j'ai commis un des cinq péchés pour lesquels on doit „aller dans l'Awîtji, ou ai péché contre un des dix commande-„ments capitaux, ou si j'ai poussé quelqu'un à le faire ou me suis „réjoui à la vue de ces péchés; — en outre, pour tous les péchés, „cachés ou manifestes, qui rejettent en dehors de la voie du salut „et pour lesquels je devrais aller en enfer, ou renaître comme „fantôme affamé, animal ou autre être de basse classe, ou être „relégué dans le Naraka ou quelque autre lieu semblable, — „enfin pour tous les péchés que j'ai commis j'éprouve maintenant „des regrets et du repentir. O Buddhas, seigneurs du monde, „témoignez maintenant que vous me connaissez, que vous pensez „à moi!

„'Et maintenant je déclare encore ceci devant les Buddhas, „les Seigneurs du monde. Si dans cette vie ou dans mes autres „existences j'ai accompli des actes de bienfaisance, ou ai observé „les commandements de la pureté, ou ai donné une poignée de „nourriture à quelque animal, — si j'ai accumulé quelque bien en „m'appliquant à une conduite pure, ou en amenant des êtres „vivants à un état plus parfait, ou en cultivant la sagesse suprême „(bodhi) et la science suprême; — qu'alors tout soit mis ensemble, „calculé et mesuré, pour me conduire à l'anuttara-samyak-sam-„bodhi. Là où se dirigèrent les Buddhas du passé, où se dirige-„ront ceux de l'avenir et se dirigent ceux du présent, là je me „dirige aussi'".

L'acte de pénitence des trente-cinq Buddhas se termine par le chant d'une gâthâ de huit vers, après quoi les moines récitent les dhâranis des sept Tathâgatas et chantent cette hymne:

„O trente-cinq Buddhas, miséricordieux seigneurs du présent,
„Ouvrez les portes de la miséricorde dans l'empire du Dharma situé entre les dix points cardinaux,
„Faites partout disparaître les erreurs et leurs conséquences,
„Extirpez les péchés jusqu'à la racine,
„Et faites que tous rendent témoignage à la source de la vérité.
„Salut, ô Bodhisatwas et Mahâsatwas auprès desquels on cherche la repentance.
„Tout le mal que j'ai commis,
„Et qui provenait de convoitise, de répugnance ou de stupidité depuis l'éternité,
„Et qui était causé par le corps, la bouche et la pensée,
„Pour tout cela sans exception j'éprouve de la repentance. De „par la Mahâ-pradjnâ-pâramitâ de tous les Buddhas, vénérables

„Bodhisatwas et Mahâsatwas des trois mondes des dix points „cardinaux.
„Nous avons notre recours à Buddha, au Dharma et au Sangha.
„Sainte congrégation, concorde et salut!"

On a vu [1]) que le Sûtra du Roi-médecin et du Suprême Médecin prescrit pour la purification des péchés de saluer les mille Buddhas du kalpa présent de l'Excellence, et [2]) que l'on se contente pour cela de la seule phrase „namah, les mille Buddhas du kalpa présent de l'Excellence", en se prosternant une seule fois. Très souvent cependant on nomme un à un tous ces mille Buddhas, chacun avec le „namah", et en se prosternant à chaque nom, cérémonie extrêmement fatigante, qui dure des heures entières, et que l'on est obligé de couper de plusieurs temps de repos. Naturellement elle est précédée et suivie des introductions et conclusions nécessaires.

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps aux nombreuses méthodes de purification qui se trouvent indiquées dans le Tripiṭaka ou qui jouent leur rôle dans la pratique. Nous ne demanderons plus l'attention que pour une seule, qui la mérite parce qu'elle prouve à l'évidence que c'est bien la lumière cosmique qui est le grand purificateur. On lit dans le premier chapitre, § 3, du Sûtra de la Lumière d'or, déjà cité plusieurs fois par nous, ce qui suit:

„Alors le Bodhisatwa „Signe de foi", 信相, rêva cette nuit „qu'il apercevait un tambour d'or, beau et grand d'apparence. „Sa lumière rayonnait partout et surpassait celle du soleil. Et „ensuite, dans cette lumière il aperçut les Buddhas, seigneurs du „monde, des dix points cardinaux, innombrables et sans fin, assis „sur des sièges de wâidûrya, sous des arbres délicieux, entourés „de centaines et de milliers innombrables d'auditeurs, à qui „ils prêchaient le Dharma. Et il vit un homme semblable à „un brahmane qui frappait le tambour d'une baguette, de sorte „qu'il en sortit un gros bruit, dans lequel se faisait entendre „une gâthâ de confession des péchés. Alors le Bodhisatwa „Signe „de foi" se réveilla de son rêve; pendant toute la nuit il rappela „cette hymne dans sa mémoire avec ardeur, jusqu'à ce que le „matin parût, et alors il quitta Râdjagṛha. Des centaines et „des milliers innombrables et infinis d'êtres vivants accompa- „gnèrent alors le Bodhisatwa au Gṛdhrakûṭa, le lieu où Buddha „séjournait. Il se jeta le front contre terre aux pieds de Buddha,

1) Page 189. 2) Page 190.

„fit trois tours autour de lui de gauche à droite, s'assit droit „devant lui, joignit respectueusement ses mains, fixa ses yeux „sans les détourner un seul instant sur la face du Seigneur, et „raconta à Buddha son rêve du tambour d'or, mentionnant la „gâthâ de la pénitence".

Le récit du rêve forme un poëme de six cent quarante-huit vers, chacun composé de quatre signes graphiques. Les premiers vers ne font que répéter ce qui précède en prose; les paroles entendues dans les sons du tambour revenaient à ceci: Ce son peut anéantir toute la misère possible des trois mondes, des enfers, des Prêtas et des animaux, et faire gagner à tous ces êtres les mérites nécessaires pour parvenir au rang des Buddhas. Il peut détruire tous les péchés et donc faire disparaître tout mal; il n'est besoin pour cela que de réciter un acte de confession et de repentir. La pièce dont nous donnons une idée dit ensuite littéralement elle même: „La belle et subtile méthode de pénitence dont je viens de parler est une destruction des péchés par la lumière d'or". Suivent les vœux de se voir purifié et les promesses de ne plus pécher, ainsi que les prosternements en l'honneur de la lumière qui efface les transgressions. On dit à cette occasion: „C'est pour cela qu'aujourd'hui je me prosterne devant l'océan des Buddhas (l'univers); son éclat couleur d'or est comme le Sumêru, rien ne surpasse sa couleur, il est semblable à l'or véritable des cieux; ses yeux (les astres) sont purs et limpides comme des pierres de wâidûrya en chapelet".

Ceci suffit sur cette production provenue du culte de la nature et de la lumière, que l'on n'a qu'à marmotter du commencement jusqu'à la fin pour effacer tous ses péchés. En beaucoup de mots elle dit simplement: „Frappez sur le tambour lumineux de l'univers, et toutes sortes de bénédictions avec la rémission des péchés, même votre réception comme Buddhas dans le sein de la lumière universelle, seront votre partage".

CHAPITRE XIII.

ASCÉTISME.

Le lecteur sait déjà que l'Eglise mahâyâniste actuelle n'est pas sans avoir subi l'influence des principes ascétiques de l'ancienne Eglise hînayâniste [1]). Outre ce qui a déjà été avancé à ce sujet, il faut remarquer que cette influence est visible dans la règle en vertu de laquelle les communautés de moines ne se soutiennent que par les dons faits par les laïques, et aucun des membres qui les composent ne possède de fortune personnelle [2]), et dans le maintien du Prâtimoksha des deux cent cinquante commandements des bhikshus mendiants au rang de code canonique, auquel doivent se conformer ceux qui aspirent à la sainteté des Bodhisatwas. On a vu que ce code se lit dans les Uposathas [3]); de plus, comme il sera exposé à la page 208, les moines mahâyânistes doivent, lors de leur ordination, faire solennellement acte de l'accepter avant d'être admis à recevoir les commandements du Sûtra du filet de Brahma.

Mais il y a plus encore. Ce sûtra parle de deux périodes de dhûtâṅga, l'une au printemps, l'autre en automne [4]). Or dhûta signifie „débarrassé, secoué", et le neutre dhûtam, „l'état dans lequel on s'est débarrassé de quelque chose ou a secoué une chose" [5]), et il s'agit donc de deux périodes de renoncement au monde, pendant lesquelles se font des tournées pour mendier. D'après le „Sûtra des douze dhûtâṅgas", 十二頭陀經, il y a douze de ces subdivisions du renoncement au monde, savoir:

1° vivre en âraṇyaka, c'est-à-dire au désert, dans la solitude;
2° toujours mendier sa nourriture;
3° mendier régulièrement, c'est-à-dire, de maison en maison;
4° suivre les prescriptions relatives à la mendicité;
5° manger modérément;
6° ne boire ni pendant le repas, ni après;
7° porter des guenilles;
8° ne posséder que trois pièces de vêtement;
9° demeurer dans les cimetières;
10° vivre sous les arbres;

---

1) Voy. les pages 7, et 96 et suiv.
2) Comp. les pages 127 et 128.
3) Page 181.
4) 37e commandement.
5) Kern, Tome II, page 14.

11° ne s'asseoir que sur le sol nu;

12° s'asseoir seulement, et ne pas se coucher pour dormir [1]).

Les deux époques des excursions — placées au printemps et en automne, évidemment parce qu'en hiver il fait trop froid, et trop chaud en été, pour aller de place en place en mendiant — sont presque complètement tombées en désuétude en Chine, quoique des traces manifestes du passé témoignent qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Ainsi, parmi les dignitaires des couvents on compte souvent encore quelques „Mendiants de nourriture cuite", 化飯, censés aller parmi les laïques chercher le repas journalier des moines, et des „Collecteurs de dons", 收供, censés aller en troupes faire la même chose, et en outre recueillir des fournitures pour les offrandes, des étoffes pour vêtements, de l'huile et mainte autre denrée. Ces dignitaires n'exercent cependant jamais leurs fonctions, si ce n'est quand les moines entreprennent en commun des tournées pour mendier au profit de leur confrérie, dès que le 15 du premier mois est passé, et que donc la première période de dhûtâṅga a commencé.

Tous les moines du couvent ne vont pas. L'abbé désigne ceux qui feront partie de l'expédition et fait afficher leurs noms. La troupe, avec les „Mendiants de nourriture cuite" et les „Collecteurs de dons", se rend après le déjeûner dans le temple du Triratna, aux appels de la grosse cloche du couvent. Ici l'abbé fait de la manière accoutumée une offrande d'encens et se prosterne trois fois, pendant que tous, sous la conduite du karmadâna, entonnent une cantate de l'encens. Toute la troupe se jette ensuite trois fois la face contre terre devant les saints, puis se rend auprès de l'image d'Indra, à l'entrée du couvent, où elle attend respectueusement que l'abbé, comme représentant de tous, soit venu se prosterner trois fois; alors elle défile lentement et se met en campagne.

En avant marche un moine, le long bâton de mendiant (khakkhara) à la main; l'abbé, s'il n'a pas trouvé plus agréable de rester chez lui, marche en queue avec quelques adjudants, dont l'un porte son écuelle de mendiant (pâtra), l'autre son bâton. Il va sans dire que tous ceux qui font partie de l'expédition portent le kashâya, l'habit de mendiant par excellence. La troupe, qui peut compter jusqu'à une trentaine de moines, se met à parcourir les rues; sur ses flancs les „Surveillants des hôtes" et les „Collecteurs de dons", la sébille à la main, recueillent de droite et de gauche les dons des dévots. Au besoin, on ne se gêne

1) Voy. le *Kou kin thou chou tsih tch'ing*, section 神異, chap. 98.

pas pour frapper aux portes ou pour appeler à haute voix, afin de s'annoncer aux habitants des maisons; mainte fois cependant tout ce que les moines y gagnent est qu'on leur ferme la porte au nez ou qu'on les prie de passer leur chemin. On passe exprès sans rien demander devant les maisons de prostitution et devant celles des bouchers; la communauté n'accepte pas les dons de ceux qui se livrent à de si horribles péchés. Les gens qui ont à cœur le *foung choui* et la prospérité de la contrée donnent avec plus ou moins de libéralité, qui de l'argent, qui du riz, qui de l'huile ou toute autre bonne chose, et le soir la troupe arrive au temple où elle compte passer la nuit, suivie de plusieurs servants bien chargés.

Le temple en question est une dépendance du couvent, construite exprès au cœur de la paroisse, et où se trouvent toujours quelques moines dans le but d'entretenir les bonnes relations de la communauté avec le monde extérieur; en outre, les habitants du couvent y trouvent un abri quand ils ont rempli quelque mission qui les a retenus trop tard pour rentrer le soir. L'établissement se trouve sous la direction d'un „Chef mendiant", 化主, dignitaire dont nous aurons tantôt à nous occuper. Il va sans dire que les occupants permanents de la dépendance sont chargés de toutes les affaires courantes que le couvent peut avoir à traiter dans la paroisse.

Jours après jours souvent la troupe mendiante est sur pied avant d'avoir parcouru la paroisse dans tous ses coins et recoins. Parfois il arrive que quelque riche dévot l'invite tout entière à dîner, et l'on accepte, mais l'on ne dépose pas pour la circonstance le kashâya jaune. Quand enfin s'effectue le retour au couvent, le premier soin de la troupe est avant toute autre chose de visiter Indra et la salle du Triratna avec les mêmes cérémonies qu'au départ.

Cette manière de mendier par troupes et de n'accepter que des invitations collectives montre que l'esprit du code mahâyâniste a pénétré profond chez le clergé; ce code en effet ne veut pas que les religieux individuellement profitent de la libéralité des dânapatis [1]) et défend en même temps aux dânapatis de faire du bien à quelque religieux nominativement [2]). Ces commandements ont fait que la mendicité des moines n'est plus possible que quand elle est exercée pour le Sangha même, si bien que les moines que l'on voyait dans le bon vieux temps parcourir tout seuls les rues et les routes pour mendier leur pain pour

1) 27e commandement. 2) 28e comm.

eux-mêmes individuellement ont à peu près disparu. Aussi les expéditions mendiantes ne se font-elles aucunement sous l'empire des deux cent cinquante commandements du Prâtimoksha hînayâniste, et voilà pourquoi l'on n'observe pas du tout la prescription qui s'y trouve [1]), défendant d'accepter de l'argent monnayé.

La même observation s'applique à la mission que l'abbé, lorsqu'il calcule que les revenus de l'année ne seront pas suffisants pour subvenir aux besoins de la communauté, confie à quelques moines énergiques, beaux parleurs, bien vus des gens des environs, qu'il envoie à droite et à gauche avec des listes de souscription pour demander aux dânapatis de s'y inscrire, soit pour un don fait en une fois, soit pour une somme à payer par termes. Ces émissaires se nomment „Chefs mendiants", et c'est parmi eux que l'on choisit le chef d'un de ces temples servant de filiale dont nous parlions il y a un moment. Un des principaux motifs pour lesquels on les envoie chercher des souscriptions est la nécessité de faire des réparations importantes aux bâtisses, et c'est alors qu'ils réussissent le mieux, aidés qu'ils sont par les doctrines du *foung choui*; on craint les désastres si l'on permettait que le couvent tombât en ruines. Quand les besoins sont très pressants, l'abbé en personne se met parfois en campagne, surtout s'il juge utile d'aller aussi frapper à la porte des mandarins. Ces mendiants très comme il faut sont facilement reconnaissables à leur manteau jaune accompagné du grand chapeau, jaune aussi, qui les abrite contre le soleil et la pluie. Comme il existe dans le Fouhkien un fort mouvement d'émigration vers les contrées d'outre-mer, les collecteurs se dirigent parfois hors du pays, vers les Philippines, Siam, les Straits-Settlements et les possessions néerlandaises. Ils ont soin alors de se munir de papiers de légitimation.

Si l'abbé accompagne les tournées de mendicité de la période de dhûtâṅga et colporte aussi lui-même les listes de souscription en faveur du Sangha, c'est qu'il est le premier mendiant du couvent. Cela fait voir que cet esprit patriarcal qui a imprimé son cachet sur la société chinoise du haut en bas de l'échelle, exerce aussi son empire sur les couvents; l'abbé lui-même ou ses prédécesseurs ayant admis dans la communauté les membres qui en font partie, quoique ils eussent le pouvoir de refuser leur entrée, il est tenu de les nourrir comme si c'étaient ses enfants. C'est là un côté fort noir de la dignité d'abbé, car il est loin d'être agréable de réclamer des souscriptions; non seulement en Chine comme ailleurs les gens n'aiment

1) 4e catégorie, n° 18.

pas les assauts livrés à leur bourse, mais en outre il s'y commet tant de tromperies, il y a tant de faux religieux qui battent monnaie avec des papiers supposés, que les vrais en pâtissent et sont reçus en suspects dès qu'ils se hasardent hors des limites de leur paroisse. Si un religieux détourne de l'argent reçu pour le couvent, il est expulsé sans pardon.

Les „Chefs mendiants" ne s'en tiennent pas toujours à ce moyen plus relevé de procurer de l'argent au couvent. Ils ne dédaignent souvent pas de parcourir les rues avec une sébille carrée ou ronde, et de recueillir la menue monnaie qu'on y jette. Il est rare alors qu'ils demandent. Les yeux baissés, ils annoncent leur présence en frappant avec une petite baguette de métal une sonnette à manche qu'ils tiennent d'une main. Dépose-t-on quelque pièce dans leur sébille, ils frappent de nouveau un coup sur la sonnette et vont répéter leur demande silencieuse à la porte suivante. Jamais ils ne remercient; car c'est pour le Sangha qu'ils mendient, et il a *droit* à ce que possèdent les laïques [1]). Très souvent les moines mendient de cette manière deux à deux; alors l'un porte la sébille et l'autre la sonnette.

Souvent aussi nous avons vu deux de ces moines mendiants parcourir pendant plusieurs jours la ville, habillés de jaune, récitant à haute voix des sûtras suivis du nom d'Amitâbha répété des centaines de fois, et frappant en même temps sur une petite boule de bois et une sonnette. Cela fait, ils allaient de maison en maison et de boutique en boutique demander le prix de cette œuvre méritoire, qu'on ne leur avait pas demandée, mais par laquelle ils n'en travaillaient pas moins au salut des âmes; tout ne se passait pas sans récriminations et paroles vives, mais en définitive nos hommes faisaient d'assez bonnes affaires. Dans les occasions qui réunissent des foules, par exemple quand il y a quelque fête publique, on peut voir de ces moines jaunes assis à terre, qui récitent l'écriture sainte en agitant le fouet à moustiques, pour se faire jeter par les gens des pièces de monnaie.

Il arrive parfois que certains moines poursuivent leurs expéditions de mendicité jusqu'à des distances énormes; il y en a dont on prétend qu'ils ont foulé le sol de toutes les provinces de l'empire. On dit aussi que beaucoup des ces moines que l'on voit rôder en mendiant, et que le peuple appelle „ecclésiastiques qui rôdent dans les contrées", 遊方和尚, sont des religieux qui ont été expulsés de leur couvent, ou des criminels qui ont pris ce déguisement pour échapper au bras de la justice, ou bien

1) 47e commandement.

encore des religieux que leur couvent était trop pauvre pour nourrir; mais ce sont des propos que l'on fait bien de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire. Nous avons déjà dit [1]) que les moines en tournée trouvent partout un abri temporaire dans les couvents qui se trouvent sur leur route, pourvu que leurs papiers soient en ordre.

La période de repos.

L'antique temps du monachisme mendiant a laissé des traces très visibles dans la période de repos de l'été observée par les moines mahâyânistes actuels. On sait qu'elle dure du milieu du quatrième au milieu du septième mois [2]). Elle commence donc le 16 du quatrième mois, immédiatement après la pleine lune, et ce jour s'appelle „le jour où l'été s'établit", 結夏, ou aussi „la jonction des règlements", 結制.

Depuis les temps anciens cette époque a été une période de retraite religieuse pour ceux qui cherchent le salut, consacrée exclusivement aux exercices pieux entrecoupés de sermons. Les excursions de la période de dhûtâṅga ont pris fin; les moines ne sortent plus de leur paroisse, dont les habitants ont maintenant plus que jamais pour devoir d'en inviter tous les jours à dîner ou de leur envoyer de la nourriture. Mais la loi défend aux moines d'accepter des invitations individuelles, et aux laïques d'inviter d'autres moines que ceux dont c'est le tour [3]). Il est donc nécessaire de régler à nouveau le rang d'ordre des frères. Le karmadâna avec quelques aides distribue à chacun une petite baguette de bambou numérotée, et l'on inscrit ensuite les noms dans l'ordre des numéros échus à chacun. Les çrâmaṇêras et les hôtes reçoivent aussi des numéros, car le code prescrit impérativement que les hôtes reçus dans les édifices habités par les religieux soient pourvus de tout ce dont ils ont besoin, et qu'on leur attribue aux invitations une même part qu'aux habitants ordinaires du couvent [4]).

Comme nous l'avons fait remarquer, les excursions mendiantes des moines appartiennent actuellement en Chine à peu près à l'histoire; il en est de même, ou peu s'en faut, des invitations que leur adressaient les laïques, si bien que dans la plupart des couvents on néglige le numérotage des moines. Cela n'empêche pas que dans un grand nombre d'entre eux, par conservatisme enraciné,

---

1) Page 129.
2) Voy. la page 169.
3) 27e et 28e comm.
4) 26e comm.

on ne maintienne les rites basés sur ce numérotage. Les „Lois de pureté du Poh-tchang" vont nous aider à les décrire.

Une table, sur laquelle une petite image de Buddha, se place au milieu de la salle du Dharma. A gauche, une chaire pour l'abbé, et à droite une table avec l'image de Wêda (Indra); enfin encore, au milieu de la salle, une table avec une soucoupe vide et un plat dans lequel il y a trois baguettes ressemblant à celles du numérotage, mais un peu plus grandes. La cloche appelle les moines à une heure annoncée d'avance, et ils se rendent dans la salle, revêtus du kashâya, et le tapis pour s'agenouiller à la main. Deux sous-karmadânas escortent l'abbé devant les images, premièrement de Buddha, puis de Wêda, pour y offrir l'encens et se prosterner trois fois. L'abbé monte sur sa chaire, et les moines se prosternent trois fois devant Buddha, trois fois devant Wêda, et trois fois devant lui, et prennent place sur les sièges préparés pour eux, afin d'écouter le sermon que l'abbé doit prononcer pour l'ouverture de la période de retraite religieuse.

Après le sermon, l'abbé dit: „Maintenant j'ordonne le sous-karmadâna N. N. de distribuer les numéros de bambou, et le sous-karmadâna N. N. de les recueillir". Les deux fonctionnaires s'avancent devant l'image de Buddha, se prosternent trois fois, et prennent sur la table, l'un le plat vide, l'autre celui qui contient les trois baguettes. Le karmadâna se prosterne trois fois devant Buddha, prend, sans se lever, une des baguettes, l'élève dans la direction de l'image, et dit à haute voix: „Dans l'assemblée du temps de repos des trois mois d'été de l'année telle et telle, notre Maître le Buddha Çâkyamuni reçoit la première baguette numérotée". Il dépose la baguette sur l'encensoir et se prosterne; le sous-karmadâna qui a la soucoupe vide se prosterne trois fois, prend des deux mains la baguette et la dépose sur son plat. C'est le tour de l'abbé de tirer au sort. Le karmadâna et ses deux acolytes passent le long de sa chaire, de façon à ce qu'il puisse prendre une baguette dans un plat et la déposer dans l'autre, sur quoi les trois dignitaires vont remettre à Wêda le troisième numéro, de la même manière que l'on a donné le premier à Buddha.

Ces préliminaires achevés, tous les moines se lèvent et vont se ranger devant l'image de Wêda, où les sous-karmadânas les comptent; les absents, indiqués par les moines présents, sont comptés comme les autres. On se range alors devant l'image de Buddha, et le karmadâna dit d'un ton solennel: „Au commencement de l'époque de repos des trois mois d'été de l'année telle, le nombre des bhikshus est de tant", et, se tournant vers l'abbé, il ajoute: „La distribution des numéros dans le Sangha est ter-

minée". — „C'est bien", lui est-il répondu par le chef du couvent, qui alors s'adresse à tous et dit:

„Grande foule de ceux qui habitent ici avec moi, vous savez maintenant combien de personnes passeront en ce lieu la période de repos. Il n'est donc pas nécessaire plus tard, lors de la lecture des commandements, de distribuer des numéros pour tirer au sort. Que chacun s'efforce pendant ces quatre vingt-dix jours de faire des progrès dans la voie du salut". On chante une gâthâ, l'abbé va se prosterner trois fois devant Buddha et Wêda et s'en va; les moines se prosternent à leur tour devant les deux saints, puis vont en faire autant devant l'abbé chez lui, et se dispersent.

Ainsi, puisque Çâkyamuni et Wêda représentent les Buddhas et les Dêwas, et que l'abbé représente les membres du Sangha qui parcourent encore l'existence actuelle, on voit combien nous avions raison plus haut [1]) de dire que le Sangha forme un tout indivisible, où tout est commun à tous. Ce que les dânapatis donnent appartient, aussi bien qu'aux moines, aux saints, puisqu'ils forment tous ensemble le Sangha.

Comme il n'est pas question de l'époque de repos seulement dans le vingt-sixième, mais aussi dans le trente-septième et le trente-neuvième commandement, nous ne pouvons pas nous dispenser d'entrer dans quelques détails sur ce qu'elle est et sur la manière dont on l'observe.

Le seize, jour du commencement de la période du repos, les moines, rangés devant leurs agenouilloirs dans la salle du Triratna, entonnent une cantate de l'encens, pendant que l'abbé fait une offrande de bois de santal dans les formes ordinaires. A son tour le karmadâna offre du bois de senteur et se prosterne trois fois; puis il s'agenouille et, les mains jointes sur sa poitrine, chante lentement: „O Tathâgata Çâkya, ô Tathâgata Çâkya, c'est le temps de repos du commencement de l'été". Les derniers mots sont chantés avec lui par toute l'assemblée, à pleine voix. Le karmadâna, les paumes toujours unies devant sa poitrine, s'adresse alors à l'assemblée, lui rappelant que la période du repos est une institution de Buddha lui-même, consacrée à l'approfondissement des principes de la religion, ce qui est donc un devoir des fils de Çâkya; que la période qui commence doit se distinguer par la plus stricte observation des commandements et des règles de la discipline, que chacun a donc à s'appliquer aux choses de son salut, et le reste à l'avenant. Tous alors, s'adressant à l'abbé, chantent avec l'accompagnement des boules et des cloches: „O très vertueux,

1) Voy. la page 128.

souviens-toi de moi, le bhikshu N. N., de toute ton âme. Je vais m'adonner au temps du repos des trois mois d'été dans la paroisse de ce couvent N. N." Suit une procession à la queue leu leu dans la salle, pendant laquelle on répète trois fois les dhâranis de la miséricorde de Kwan-yin [1]), qui possèdent à un haut degré la vertu d'assurer l'aide pleine de grâce de ce Bodhisatwa à l'œuvre de délivrance et de salut à laquelle les religieux vont consacrer la période de repos. Quand chacun a repris sa place devant son agenouilloir, on prête encore les serments suivants: „Je jure de vouloir conduire au salut tous les êtres sans exception. Je jure de vouloir mettre fin à toute souffrance et douleur. Je jure de vouloir enseigner toutes les doctrines innombrables. Je jure de vouloir parfaire en moi la nature de buddha. Om, patlamadlintoning swâhâ". On chante trois fois ces promesses, et l'on termine par cette cantate: „La période de repos est commencée. Toute la voie du salut a auparavant été parfaitement préparée; nous désirons, pleins de zèle et de d'ardeur, de la suivre; nous prendrons la doctrine et les çâstras pour compas et pour cordeau. Les commandements et les winâyas sont en pleine lumière et rendent témoignage au Roi du Dharma (l'ordre universel); joie, joie, joie!". Chacun se prosterne trois fois devant les saints et se retire.

On voit clairement par ce qui précède ce que le temps du repos doit être, une période consacrée à une application constante à faire son propre salut et celui d'autrui, donc une époque d'études, de lecture des sûtras, de stricte observation des commandements, et de prédication. La présence dans le couvent de tous les religieux qui en font partie est un point capital; il règne une „défense de faire usage des pieds", 禁足, générale. Les règlements sont très sévères sur ce point et contiennent souvent, par exemple, la disposition qu'un moine qui sous quelque prétexte va roder en dehors de la paroisse doit être expulsé sans rémission.

La vie conventuelle se poursuit comme dans d'autres parties de l'année, et l'on n'abrège point les exercices ordinaires, spécialement les services du matin et du soir dans la salle du Triratna et les excercices du dhyâna; en revanche, on ajoute beaucoup. Tous les jours, chacun se rend — du moins en théorie — dans la dite salle pour y lire en commun des parties du Surañgama-sûtra,

---

1) Voyez la page 122. Officiellement on leur donne dans l'Eglise le titre de »dhâranis de l'âme infiniment miséricordieuse du saint aux mille bras et aux mille yeux", 千手千眼無礙大悲心陀羅尼.

首楞嚴經, suivies des dhâranis de Kwan-yin, et de ce que l'on appelle „les dix petites dhâranis", 十小咒, qui possèdent également la vertu de semer le bonheur, de détourner le malheur, de conférer des mérites, de conduire les êtres vivants au paradis d'Amitâbha, etc. etc. On y joint encore quelque morceau de sûtra et, pour la rémission des péchés, la litanie des cinq cents ou des mille Buddhas, avec „salut!" et prosternement à chaque nom. Plus tard dans la journée vient la litanie des trente-cinq et des cinquante-trois Buddhas [1]); car le grand point consiste à effacer aussi fréquemment que possible toute trace de péché, si l'on veut parvenir au salut suprême. Après le coucher du soleil, quand on a lu le Sûtra d'Amitâbha, on marmotte encore des dhâranis, dont la première série a la vertu d'ouvrir les portes de l'enfer, la seconde de faire venir sur la terre pour manger les êtres qui s'y trouvaient dans les tourments, et les suivantes leur obtiennent le pardon de leurs péchés de la part du Roi de l'enfer, Ti-tsang wang 地藏王, et de celle de la miséricordieuse Kwan-yin, ouvrent leurs gorges trop étroites pour avaler, multiplient à l'infini les aliments que les habitants de la terre peuvent avoir préparés pour eux, les font enfin devenir Buddhas, etc. etc. Parfois on place sur une table des gâteaux et des tasses de riz pour la réfection de ces âmes affamées.

On fait donc beaucoup, plus que beaucoup, pour son salut et celui d'autrui. En outre, on s'exerce tous les jours à bien marmotter les sûtras et à la gymnastique qui s'y rattache, s'incliner, se prosterner, tourner, marcher processionnellement, frapper la boule de bois et la cloche, en tout, toujours, sous la direction de l'infatigable karmadâna. Chaque moine, cela est clair, est tenu en même temps de s'adonner en son particulier à l'étude et aux exercices pieux. Les prédications aussi sont trop indispensables au salut pour que journellement la chaire ne soit pas occupée dans la salle du Dharma ou dans le réfectoire, soit par l'abbé, soit par un des prédicateurs en titre. Le moine qui trois fois de suite manque d'assister au sermon est chassé du couvent. S'il fait extraordinairement chaud, les auditeurs, mais dans aucun cas le prédicateur, sont dispensés de porter le kashâya.

La saison du repos doit profiter au salut d'autrui, par conséquent aussi à celui des habitants de l'enfer, et l'on vient de voir que l'on observe dans ce but certains rites après le coucher du soleil. Mais cette sainte œuvre ne sert pas de conclusion à chaque journée seulement; elle termine aussi d'une manière spéciale,

1) Voy. les pages 190 et 192.

et beaucoup plus grandement organisée, la période tout entière. Toute la paroisse, désireuse de soulager ses morts, apporte ses offrandes au couvent, et l'on célèbre une grande fête, avec un caractère joyeux, mais sous la conduite des moines. Cela s'appelle l'Ulambana, ou l'Awalambana.

Nous avons décrit ailleurs [1]) cette institution, une des plus remarquables de l'Eglise de la Chine, et nous ne saurions entrer ici dans les détails, qui nous mèneraient beaucoup trop loin. Mais ce n'est pas qu'elle ne mérite tout à fait l'attention. Voilà des siècles, elle transforme régulièrement chaque année pendant le septième mois la Chine entière en un gigantesque autel, et s'est trouvée être un des soutiens les plus efficaces de l'Eglise; elle a contribué pour une très grande part à la sauver peut-être de la destruction. Les rites, qui sont destinés à la délivrance des âmes, sont d'un bout à l'autre un produit de l'école du Yoga [2]) et reposent donc sur les dhyânas, les dhâranis ou mantras, sur les mudras et sur l'usage du wadjra ou bâton magique. Le Sûtra du filet de Brahma les passe entièrement sous silence, ce qui nous justifie d'autant mieux de ne pas nous y arrêter ici plus longtemps.

---

1) *Annales du Musée Guimet*, Tome XII.

2) Voy. la page 5.

CHAPITRE XIV.

ACCEPTATION DES COMMANDEMENTS DES BODHISATWAS.

Les prescriptions du code mahâyâniste relatives à la réception des cinquante-huit commandements qu'il contient sont passablement nombreuses, chose fort naturelle, puisque dans ces commandements il veut donner au monde le moyen par lequel tout être vivant, homme, fantôme et animal, pourra parvenir à la plus haute félicité, celle des Buddhas. De ce but qui domine tout découle naturellement, non seulement que tous les êtres, sauf quelques rares exceptions, sont admissibles à recevoir les commandements [1]), mais aussi que chacun est tenu de pousser tous ceux avec qui il entre en contact à les accepter [2]).

Les candidats à l'ordination sont en Chine ceux qui ont été reçus comme élèves par les religieux habitant les nombreux petits couvents et temples qui ne possèdent pas le droit de la conférer. Il y en a qui restent des années avant de recevoir l'ordination, gagnant leur vie, de même que leur „Maître" 師, en lisant les saints livres auprès des morts et en célébrant des messes des morts à la demande des laïques; on trouve ainsi parmi les élèves des gens de tous les âges, mais les jeunes forment la majorité. Un petit nombre de couvents seulement possèdent le droit de conférer l'ordination; ils l'ont obtenu, souvent il y a des siècles, par décret impérial spécial. Dans les grands couvents du Fouhkien qui excercent ce droit, les moines n'adoptent pas d'élèves.

Vers le commencement du quatrième et du onzième mois les candidats se rassemblent, de près et de loin, dans le couvent de leur choix parmi ceux qui possèdent le droit d'ordination. Quelques jours après, ils se rendent solennellement dans la salle du Dharma et se jettent tous ensemble aux pieds de l'abbé, leur upâdhyâya ou initiateur, promettant, en invoquant tous les Buddhas, d'observer les cinq commandements fondamentaux [3]). Ils déclarent de plus qu'ils ont leur recours à Buddha, au Dharma et au Sangha et qu'ils se repentent de leurs péchés, et ils confirment par un serment leur promesse de suivre les cinq commandements. Ce rite solennel répond à la prawrajyâ de l'Inde, c'est-à-dire à la „sortie de la famille"; on le nomme en Chine

---

1) Voy. le 40e comm. et la page 31.

2) 15e comm.

3) Les pantja-wâiramaṇî; voy. la page 36.

tchouh kia, 出家, ce qui signifie parfaitement la même chose.

Un peu plus tard, souvent dans la même assemblée, l'abbé reçoit les aspirants en qualité de çrâmaṇêras, „petits çramaṇas", novices, séminaristes. Ils déclarent à cette occasion qu'ils brisent tous liens avec le monde et avec leurs familles, l'abbé leur mouille la tête, on leur rase une partie des cheveux, et chacun reçoit des mains de l'abbé un kashâya ou manteau de mendiant. La partie principale de cette cérémonie consiste dans la promesse faite par les novices d'observer les dix commandements capitaux.

Déjà un ou deux jours après on les ordonne bhikshus ou çramaṇas, ascètes, moines mendiants, en leur faisant accepter les deux cent cinquante commandements du Prâtimoksha. C'est l'upasampadâ de l'Inde. La cérémonie a lieu par devant un chapitre présidé par l'abbé et consistant en un karmâtjârya, 羯磨阿闍黎, un instructeur-atjârya, 教授阿闍黎, et sept témoins. Les trois principaux personnages du chapitre représentent l'upâdhyâya, l'atjârya, et le maître qui donne instruction et conseil, qui sont nommés dans le 41e commandement. On confère aux nouveaux ascètes la sébille de mendiant et les vêtements de bhikshu, sur quoi l'instructeur-atjârya leur pose, à part, vingt-quatre questions dans le but de savoir s'il existe des obstacles s'opposant à ce qu'on les reçoive dans l'ordre. Il les conduit là-dessus de nouveau devant le chapitre, où ils demandent par trois fois la permission de recevoir les commandements. Ils s'éloignent ensuite, pour revenir par petits groupes à la fois, pour chacun desquels le karmâtjârya demande trois fois si le chapitre approuve leur acceptation; le silence équivaut à l'acquiescement. Enfin tous les aspirants se présentent de nouveau ensemble devant le chapitre; l'abbé leur rappelle les quatre premiers commandements du Prâtimoksha, demandant après la récitation de chacun s'ils peuvent l'observer; tous ensemble répondent: „Nous le pouvons". L'abbé leur demande encore s'ils peuvent s'habiller de vêtements ramassés parmi les ordures, se nourrir d'aliments obtenus en mendiant, dormir sous les arbres, avaler des substances pourries et nauséabondes en qualité de remèdes [1]), et à chaque question tous ensemble répondent: „Nous le pouvons". Une allocution dans laquelle le karmâtjârya les exhorte à suivre fidèlement la voie de la perfection des bhikshus, suivie d'une bénédiction de l'abbé, termine la cérémonie.

Le Sûtra du filet de Brahma ne dit pas un traître mot de ces deux ordinations, et ne daigne pas faire la plus chétive men-

1) Comp. les dhûtâṅgas énumérés à la page 196.

tion des deux cent cinquante commandements du Prâtimoksha; par conséquent nous nous sommes bornés à l'esquisse à grands traits que l'on vient de lire. L'Eglise repousse l'opinion d'après laquelle le salut ne pourrait s'obtenir que par la sébille et l'habit de mendiant; elle condamne cette doctrine comme une hérésie détestable du Hînayâna; de fait le mahâyânisme a mis fin au vrai ascétisme mendiant [1]). Et malgré tout cela il admet comme code autorisé le Prâtimoksha en même temps que les cinq et les dix commandements capitaux, et les fait même recevoir solennellement par ses nouvelles recrues. Nous avons déja eu l'occasion de faire remarquer que ce fait, quelque frappant qu'il soit, ne fait point du tout disparate dans un système religieux qui s'est toujours montré aussi écclectique que possible dans son adoption de méthodes pour faire son salut [2]). En revanche, l'Eglise se montrerait inconséquente si elle acceptait que les gens s'en tinssent à l'ordination comme bhikshus, qui ne peut les conduire qu'à la dignité d'Arhat; c'est une hérésie de s'en contenter, elle-même ayant créé dans les cinquante-huit commandements et l'école de salut du Sûtra du filet de Brahma un moyen de parvenir à la dignité bien supérieure de Buddha. C'est pourquoi elle fait promptement suivre pour ses moines l'acceptation des deux cent cinquante commandement d'une ordination supérieure, fondée sur l'acceptation des cinquante-huit. Cette cérémonie se nomme „acceptation des commandements des Bodhisatwas", 受菩薩戒.

C'est la plus haute consécration connue par l'Eglise; aussi choisit-on pour la célébrer son plus grand jour de fête, le huit du quatrième mois, jour de naissance de Buddha. Quelques couvents en ont une seconde, „la consécration de l'hiver", 冬戒, ou „la petite consécration", 小戒, le dix-sept du onzième mois, jour de naissance d'Amitâbha, c'est-à-dire du sauveur qui, en cette qualité, ne le cède qu'à Çâkyamuni. De même que l'ordination comme çrâmaṇêra et çramaṇa, celle comme Bodhisatwa est précédée de lustrations, et la coutume veut qu'on se fasse alors raser la tête. Pendant la cérémonie les candidats portent le kashâya, ainsi que le prescrit le quarantième des commandements qu'il s'agit pour eux de recevoir.

Si l'on prend la peine de lire attentivement les commandements où il est parlé de l'ordination, on verra qu'ils impliquent le programme suivant:

A. Les récipiendaires confessent avec contrition leurs trans-

1) Voy. la page 198. 2) Comp. la page 96.

gressions devant les images d'un Buddha et de quelques Bodhisatwas, et font le serment d'accepter les commandements [1]). L'acte de pénitence peut se prolonger pendant longtemps, surtout si l'on a péché contre un des dix commandements capitaux; on a alors à réciter les cinquante-huit commandements et à se prosterner avec amertume devant les mille Buddhas, jusqu'à ce que les signes favorables se manifestent [2]).

B. Les récipiendaires se font des brûlures [3]).

C. Ils s'adressent à un „maître qui donne instruction et conseil" [4]).

D. Le maître leur donne ses instructions relativement à la voie du salut [5]).

E. Il leur fait prendre un upâdhyâya et un atjârya [6]).

F. Il recherche s'ils ont commis quelque péché qui empêche de pouvoir recevoir les commandements, et on leur confère après tout cela la consécration [7]).

On observe ce programme très fidèlement dans tous ses détails. Nous avons assisté plusieurs fois à la réception des commandements dans le couvent de la „Source bouillonnante", 湧泉寺, le principal de ceux du Fouhkien où cette cérémonie se fait; il est situé sur le Kou-chan, 鼓山, „Mont du tambour", près de Fouh-tcheou-fou, le chef-lieu de la province. De plus nous y avons copié les livres qui donnent les sermons et allocutions que les conducteurs de la cérémonie et le maître des rites adressent, ou plutôt lisent aux récipiendaires. Ainsi la description qui va suivre est le fruit de ce que nous avons vu et lu; dans la règle nous donnerons littéralement ce qui se trouve dans nos sources. Le lecteur s'apercevra lui-même que ces sources ne sont aucunement à dédaigner pour la connaissance des notions de l'Eglise mahâyâniste au sujet du salut suprême et des moyens d'y parvenir.

Le rituel que nous allons décrire a été mis en vigueur dans le couvent de la Source bouillonnante par un abbé appelé Youen-hien, 元賢, mort en 1657. Il l'avait emprunté, dit la tradition, au „Couvent où séjournent les nuages", 雲棲寺, dans le Hang-tcheou-fou, province de Tchehkiang, où il avait été mis en usage par l'abbé Tchou-houng, 袾宏, qui fonda ce monastère en 1571. Ce dernier le tenait lui-même de l'époque où régnait la dynastie des Soung. Ce rituel semble donc avoir un âge respectable.

---

1) 23e et 41e comm. 2) 41e comm. 3) 16e comm.
4) 41e comm. 5) 16e et 41e comm. 6) 41e comm.
7) 40e et 41e comm.

A. *Acte de pénitence et serment.*

Comme il ne s'écoule que deux jours au plus entre l'ordination comme bhikshu et celle comme bodhisatwa, on fait d'ordinaire dans le Fouhkien précéder déjà la consécration comme çrâmaṇêra du grand acte de pénitence, pour lequel on a ainsi plus de temps; en outre la purification exerce de cette manière sa vertu sur les deux ordinations inférieures aussi bien que sur la troisième. Dans beaucoup de couvents on se contente pour cet acte de combiner celui des cinquante-trois Buddhas avec celui des trente-cinq Buddhas [1]) ;mais très souvent aussi on suit un rituel composé exprès, en se guidant sur les prescriptions du code mahâyâniste, par le célèbre Tchi-süh, religieux de la dynastie dernière, que nous avons déjà eu l'occasion de présenter à nos lecteurs en qualité de commentateur du Sûtra du filet de Brahma [2]). On peut partout se le procurer imprimé, sous le titre de „Méthode de pénitence selon le Sûtra du filet de Brahma", 梵網經懺悔行法; nous l'avons suivi de pas en pas dans la description qu'on va lire.

On place au milieu d'une grande pièce propre, bien balayée et époussetée, une image de Lotjana ou de Çâkyamuni et celles de divers Bodhisatwas. On arrange autour des images des bannières, des fleurs, des dais et autres belles choses, que l'on se procure avec grande piété, donnant pour cela tout ce que l'on possède; il n'est permis qu'en cas de nécessité urgente d'invoquer l'aide matérielle des dânapatis. C'est devant l'autel ainsi construit que le pénitent doit se livrer à la méditation, réfléchissant qu'il a violé les lois de Buddha et que les plus épouvantables châtiments l'attendent en enfer; il doit faire naître dans son âme une profonde terreur de ces peines et l'ardent désir d'y échapper. Ensuite il va se laver, mettre des vêtements purs, et de plus, qu'il soit seul ou en compagnie avec deux confrères qui se conduisent de même, il a grand soin d'observer la plus grande pureté du corps, de la bouche et des pensées, jusqu'à ce que se manifestent les signes dont parle le quarante et unième commandement. Il faut les attendre, même si cela durait tout un an.

L'exercice de la pureté du corps, de la bouche et des pensées doit commencer par la présentation sur l'autel d'une offrande aux saints. Les pénitents, évoquant avec énergie la pensée que le Triratna est présent partout et se confond avec l'univers, et que c'est uniquement parce que l'on est plongé dans les

1) Voy. les pages 187 et suiv. 2) Voy. la page 13.

péchés que l'on est incapable de le voir et de le comprendre, mais qu'il nous voit en tout ce que nous faisons, doivent chanter tous ensemble: „Avec le plus absolu respect nous inclinons de tout notre cœur notre tête vers la terre devant le Triratna éternel des dix points cardinaux". Alors le karmadâna, qui fonctionne aussi lors de l'ordination comme premier maître des rites, place du bois de senteur sur l'encensoir; un des pénitents tend des fleurs vers les saints, et tous les autres, à genoux, chantent:

„Je souhaite que des nuées de cet encens et de ces fleurs rem„plissent partout les mondes des dix points cardinaux et soient „des offrandes agréables à tous les Buddhas. Je souhaite que „les Bodhisatwas qui honorent le Dharma, la multitude infinie „des Çrâwakas et les Pratyêka Buddhas dans l'empyrée sans li„mites des Buddhas les acceptent et les emploient à honorer „les Buddhas; qu'ils inondent de parfums tous les êtres vivants, „de sorte que ceux-ci, tous sans exception, fassent naître l'intelli„gence suprême en eux". On répand les fleurs sur l'autel, et pendant ce temps les pénitents pensent qu'on les répand sur tous les mondes, qu'elles se transforment en un autel lumineux couvert de friandises célestes et de choses précieuses, et entouré de Dêwas faisant de la musique et exécutant des chants; ils se représentent ensuite que tout cela se meut jusque devant les trônes du Triratna et de là répand des parfums sur tous les êtres vivants, faisant ainsi naître en eux l'intelligence suprême. On termine cette cérémonie en chantant: „L'offrande est faite, nous éprouvons toute la vénération possible".

On chante alors diverses cantates en l'honneur, l'un après l'autre, des Buddhas, des Dharmas et des Sanghas du temps présent, du passé et de l'avenir, puis trois fois le „J'ai mon recours à Buddha, au Dharma et au Sangha", et chacun se replonge dans la méditation, pensant:

„Moi-même et tous les êtres vivants nous avons dès l'éternité „sans commencement été plongés dans de graves péchés, commis „par le corps, la bouche, la pensée et les six sens. Nous n'avons „pas contemplé les Buddhas, ne songions pas à faire prédominer „ce qui est le plus important et n'allions que là où nous pous„sait l'existence matérielle. La belle doctrine nous était in„connue; mais maintenant elle nous a été dévoilée, et néan„moins nous continuons ensemble à nous mettre des obsta„cles dans la voie du salut par toutes les graves transgressi„ons possibles. Devant Lotjana et les Buddhas des dix points „cardinaux j'éprouve aujourd'hui pour tous les êtres vivants des

„remords et du regret, et je nourris le désir d'être protégé de „telle façon que les obstacles sur la voie du salut disparaissent".

Tout cela ne sont que des préliminaires, après lesquels commence la pénitence proprement dite. Les pénitents, à genoux, les paumes des mains pressées l'une contre l'autre, chantent: „Je souhaite ardemment pour le bien de tous les êtres vivants qui existent dans l'empire du Dharma que les trois sortes d'obstacles sur la voie du salut [1]) soient enlevés, et j'éprouve le plus vif repentir et le plus vif regret". Chaque pénitent se jette tout de son long à terre, examine dans cette position sa conscience, éveille en lui la honte, le remords et la crainte de l'enfer, forme une ferme résolution de ne plus jamais faire que le bien, et désire ardemment que Lotjana et tous les Buddhas l'assistent et soient témoins de sa repentance. Ensuite tous se mettent de nouveau à genoux, et chacun — censé théoriquement verser un torrent de larmes — confesse ses fautes comme suit:

„Moi, le disciple N. N., éprouve de la repentance au plus pro„fond de mon âme. Moi-même et tous les êtres vivants, purs et „sans tache par nature, avons été couverts par les ténèbres et „n'avions pas d'intelligence, de sorte que pendant longtemps nous „avons été trainés d'une existence dans l'autre. Mais nous avons „eu le bonheur dans l'existence actuelle de trouver les vraies lois; „nous avons accepté les préceptes et les règles de la discipline, „et avons éprouvé de la douleur et du repentir de nos erreurs; „et pourtant nous avons de nouveau violé la loi et commis les „péchés suivants". Ici quiconque a violé quelqu'un des commandements le confesse. „En me conduisant aussi honteusement à „l'égard des lois, j'ai été jeté pour toujours hors de la mer des „lois des Buddhas [2]); je dois donc descendre dans le grand enfer „Awîtji, pour y être dévoré par le feu féroce, y endurer des „souffrances sans fin et ensuite traverser les stages inférieurs de „la renaissance, dans lesquels la sanctification est impossible. „Voilà à quoi mes péchés m'ont conduit!"

„O Buddhas et Bodhisatwas, qui savez tout, qui voyez tout, „je mets maintenant mes péchés à découvert et n'ose rien cacher. „D'un cœur sincère je me détourne de ce qui est faux et de l'in„conduite; ô vous, Tathâgatas des dix points cardinaux, et vous, „multitudes des Bodhisatwas qui êtes déjà entrés dans le grand „empire des Buddhas, je ne m'inquiète pas de ce qui arrive à mon „existence actuelle, mais je me repens de mes péchés et j'invoque „la pitié. Lavez de dessus moi et de dessus tous les êtres vivants

1) Péchés du corps, de la bouche et de la pensée. 2) Voy. la page 33.

„les crimes déjà commis; j'espère que le mal que j'ai fait dans „le passé sera entièrement effacé, et je jure de ne plus le faire dès „cet instant. Je souhaite que vous, Buddhas et grands Bodhisatwas, „ayez pour moi une grande commisération et pitié, que vous „extirpiez les racines de mes transgressions et me donniez les „commandements qui causent la pureté". Trois fois se répète cet acte de pénitence; chacun se relève; le karmadâna crie: „L'acte de pénitence est achevé; prosternez-vous devant le Triratna", et tous se prosternent une fois.

En conformité du vingt-troisième commandement, qui veut que ceux qui reçoivent l'ordination jurent devant les images des Buddhas et des Bodhisatwas d'accepter les commandements, chacun des récipiendaires, à genoux et les paumes des mains unies, dit:

„Les yeux en haut, je m'adresse à tous les Tathâgatas des dix „points cardinaux et à la multitude des Bodhisatwas qui sont „déjà entrés dans le grand empyrée. Dès maintenant, jusqu'à „l'avenir le plus reculé, jamais, je le jure, je ne renoncerai „aux grands vœux de la sagesse suprême; je jure aussi de ne „pas me détourner des cinquante-huit commandements [1]). J'espère „cordialement que les Buddhas, Bodhisatwas et vrais saints du „premier rang dans les mondes illimités seront ensemble témoins „de ce vœu sérieusement formé par moi N. N., de recevoir „et d'observer les commandements purifiants, les préceptes et „les règles de la discipline".

Tous ensemble alors, pour se conformer au quarante et unième commandement, marmottent les cinquante-huit commandements du Sûtra du filet de Brahma; il est permis d'interrompre cet acte par des repos, pourvu qu'il s'achève dans les six heures. Ceux qui y participent doivent concentrer toute leur attention sur le sens et l'intention de chaque commandement; sans cela la récitation serait sans aucune utilité. Viennent ensuite les „prosternements amers devant les mille Buddhas", que prescrit le même commandement. Avec un respect aussi profond que s'il contemplait les saints face à face, chacun, après que le karmadâna, ou un autre moine qui dirige la cérémonie, a renouvelé le bois de senteur sur l'encensoir, marmotte:

„Du plus profond de mon âme je me jette la face contre terre, ô maître des doctrines du filet de Brahma, Buddha Lotjana (on se prosterne trois fois). Du plus profond de mon âme je me jette la face contre terre, ô maître Buddha Çâkyamuni (on se prosterne une fois)...." et l'on continue jusqu'à ce que trois mille Buddhas aient eu leur tour. On fait autant de repos que

l'on juge bon, et il le faut bien; car il n'y a pas d'être humain qui ait la force de se prosterner trois mille fois de suite, sans interruption. Avant chaque repos on se prosterne par extra, 1° devant „le subtil et beau, vénérable Dharma qui a créé la doctrine des qualités et des stages prêchée dans le Sûtra du filet de Brahma"; 2° devant „le Winaya-piṭaka du Mahâyâna, du Hînayâna et de toutes les vénérables doctrines des trois mondes des dix points cardinaux"; 3° devant „le Bodhisatwa Maître de la Lumière Glorieuse qui pénètre le firmament [1])" et „le Roi de la Belle Lumière, Bodhisatwa et Mahâsatwa de la Grande Lumière de la Sagesse [2])"; 4° devant „le Bodhisatwa Mâitrêya et tous les Bodhisatwas et Mahâsatwas des trois mondes des dix points cardinaux; 5° devant „le patriarche Upâli et tous les Çrâwakas, Pratyêkabuddhas et Aryas".

Après la grande litanie on renouvelle le bois de senteur, et les récipiendaires chantent à genoux, les paumes des mains appliquées l'une contre l'autre, une gâthâ de quatre-vingt-huit vers, chacun composé de cinq caractères, qui revient à peu près à ceci:

„Je vous salue, vous, tous les saints; tenez-moi éloigné de „tout mal, afin que je naisse au-dessus des Dêwas et atteigne le „Nirwâṇa. Maintenant déjà je me repens, pour qu'ils soient „effacés, de tous les péchés que je commettrai. J'espère que tous „les mérites que j'acquerrai contribueront à mon salut, et que tous „les êtres qui font des offrandes aux Buddhas parviendront à la „plus haute sagesse des Buddhas. Je souhaite pouvoir bientôt „rendre témoignage à la sagesse suprême, afin que je vainque „l'armée des Mâras et fasse tourner la roue du Dharma pour le bien, „la délivrance et le salut de tous les êtres vivants; je souhaite „marcher dans la voie du salut, et dans celle de la délivrance „de toutes les créatures". Il faut savoir que, d'après un sûtra de la dynastie des Thang, intitulé „Collection de questions relatives au Bodhisatwa Mâitrêya", 彌勒菩薩所問會, et reproduit dans le chapitre 111 du Grand et Précieux Amas de Sûtras [3]), Buddha déclara à Ananda que Mâitrêya — saint très vénéré dans l'Eglise, comme modèle du Bodhisatwa qui fait le salut d'autrui — récitait nuit et jour devant tous les Buddhas la grande gâthâ dont il s'agit ici, avec ce beau résultat qu'il devint possesseur de l'intelligence suprême. A l'exemple de Mâitrêya, les récipiendaires terminent par ce vœu:

---

1) Voy. la page 15. 2) Voy. la page 21.
3) Voy. la page 192.

„Le grand bienfait imposant de la lumière éclatante
„Du corps des Buddhas aux belles couleurs,
„Qui est l'énergie des Bodhisatwas pour faire des progrès dans la voie du salut,
„J'espère que je le posséderai dans toute sa perfection".

Le karmadâna crie: „Les vœux sont faits, inclinez-vous à terre devant le Triratna". Tous se prosternent, puis défilent en une longue ligne tout autour de l'autel, chacun évoquant en lui une profonde conviction que les saints se trouvent sur l'autel, et marmottant: „Salut à vous, Buddha, Dharma et Sangha des dix points cardinaux; salut à toi, Lotjana", et ainsi de suite pour Çâkyamuni, les trois mille Buddhas tous ensemble, le Sûtra du filet de Brahma, et Mâitrêya. Quand on a fini cette litanie purificative des péchés, on la recommence jusqu'à trois fois, ou même sept fois, après quoi les récipiendaires, dont la procession a fait maint tour, se placent de nouveau devant l'autel pour dire:

„J'ai pour moi-même mon recours à Buddha, et je désire que „tous les êtres vivants comprennent la grande voie du salut et „fassent se développer en eux les suprêmes qualités des Bodhi-„satwas.

„J'ai pour moi-même mon recours au Dharma, et je désire „que tous les êtres vivants approfondissent le Sûtra-piṭaka et „que leur intelligence et connaissance deviennent immensurables „comme l'océan.

„J'ai pour moi-même mon recours au Sangha, et je désire que „tous les êtres vivants conduisent et dirigent la grande mul-„titude de telle façon qu'il n'existe pour personne d'obstacles „au salut.

„Sainte assemblée, concorde et salut!"

Ceci est la fin de la cérémonie et les néophites quittent l'appartement. Il leur reste cependant à tâcher d'avoir les bons signes dont parle le quarante et unième commandement. Dans ce but ils s'asseyent sur leurs bancs dans l'attitude du dhyâna, régularisent leur respiration, méditent de nouveau leurs transgressions et ce qui les y a portés, et acquièrent ainsi la sagesse et l'intelligence qui les mettront en état de toujours éprouver l'horreur du mal et d'éviter les péchés. Cette sagesse, naturellement, est des plus indispensables à quelqu'un qui va prendre le solennel engagement d'observer perpétuellement les commandements; il faut qu'elle devienne parfaite pour que les signes en question puissent se manifester. Mais comme on ne

peut pas exiger de chacun de pousser à ce point l'art de surexciter son imagination, le vingt-troisième commandement dit qu'il n'est pas nécessaire qu'on voie les signes si l'ordination est conférée par un initiateur; suivant le même commandement, ils restent de rigueur si l'on reçoit, sans l'entremise d'un tel „maître de dharma", les commandements devant les images des saints.

Ce que cherche le néophite n'est donc que d'évoquer dans son imagination ce que nous appellerions des visions, mais l'Eglise l'appelle la constatation de faits réels au moyen du „sens des pensées", 思惟, (wâidêhî), le plus noble organe de l'homme, d'après l'école du Mahâyâna. Il est défendu aux néophites de faire des efforts trop intenses pour voir les signes du pardon de leurs péchés, de peur que les Mâras ne fassent d'eux leur jouet; car, n'étant pas encore complètement purifiés par la lumière, ils sont encore très exposés à l'influence des esprits des ténèbres et du mal. Heureusement il existe un moyen certain de distinguer les vrais signes des faux; il faut seulement remarquer si l'on se sent inquiet en les voyant, au lieu d'éprouver une impression de béatitude. Ou bien, ce qui vaut mieux, on doit se plonger immédiatement de nouveau dans le dhyâna; si alors les visions deviennent de plus en plus nettes et distinctes, elles sont authentiques; si elles disparaissent, elles étaient un effet des maléfices des Mâras.

B. *Brûlure du crâne.*

„Si l'on ne se brûle pas le corps, le bras, le doigt, en qualité d'offrande aux Buddhas, on n'est pas un Bodhisatwa qui est sorti de sa famille, puisque l'on doit donner son corps, sa chair, ses mains et ses pieds en pâture aux tigres, loups, lions et Prêtas quelconques affamés". Ainsi parle le seizième commandement, et pour y obéir les récipiendaires se font faire au sommet de la tête, la veille de leur consécration, des brûlures assez profondes pour détruire le racine des cheveux. Cela s'appelle *jen hiang* 燃香, ou *kiou hiang* 灸香, „calcination par l'encens", parce que, comme on va le voir, l'opération se fait au moyen de charbon de bois de senteur étouffé.

C'est un spectacle excitant pour les nerfs et par conséquent il attire beaucoup de monde dans la Chine à moitié barbare. Paysans, bourgeois y accourent de plusieurs lieues à la ronde. Tout est plein dans ces bâtiments du monastère, ordinairement laissés à la solitude; des gens même d'un certain rang ne dédaignent de donner un coup d'œil à cette scène. Les cuisiniers ambulants sont là avec leurs fournaux portatifs, pour venir au secours de

l'estomac de tant de curieux, et l'on s'en aperçoit à la fumée et aux odeurs de mauvaise cuisine qui pénètrent jusqu'aux derniers recoins du couvent.

Vers trois heures les candidats à l'ordination viennent un à un s'agenouiller, dans la salle qu'ils occupent d'ordinaire, devant leurs maîtres des cérémonies, qui leur impriment à l'encre sur le crâne, au moyen d'un timbre en bois, des ronds marquant les places qui devront être brûlées. Ils doivent se tenir aux nombres 3, 9, 12 et 18. Trois est le nombre du Triratna, auquel le néophite prend recours; neuf est trois fois trois, donc saint à la seconde puissance; personne n'a su nous faire pénétrer l'arcane caché sous le nombre douze; quant à dix-huit, c'est le nombre des principaux Arhats de l'Eglise de la Chine. Nous donnons ces explications pour ce qu'elles peuvent valoir; ce sont celles que nous ont données maints moines.

Plus le néophite a de zèle et plus nombreux sont les ronds dont il se fait marquer, par rangs de trois, le sommet du crâne. Ceux qui en veulent dix-huit en ont donc le crâne entièrement couvert.

Pendant ce temps des moines marguilliers préparent dans la salle du Triratna des tables rangées le long des lignes d'agenouilloirs ronds qui s'y trouvent toujours à terre. Ils placent sur les tables, à intervalles réguliers, de minces bâtonnets d'encens et des chandeliers avec des cierges allumés, ainsi que des feuilles enduites d'une espèce d'onguent brun, très gluant, que l'on fabrique en pilant dans un mortier la chair de fruits séchés de l'œil de dragon [1]). Droit en face de la grande image de Buddha se dresse le siège destiné à l'abbé, devant lequel on met une table, et derrière une peinture représentant le moine qui le premier s'établit là où maintenant se trouve le couvent, et à qui donc les néophytes sont redevables du privilège de pouvoir en ce lieu recevoir la sainte ordination.

En attendant l'ouverture de la salle, que l'on tient fermée aussi longtemps que possible pour la préserver de souillure, la foule des curieux circule impatiente à l'entour, criant, crachant et grignotant de la canne à sucre, comme font les foules chinoises.

Enfin les portes s'ouvrent devant la longue file des néophytes, qui s'avancent revêtus du jaune kashâya. Comme si l'on avait hâte d'en venir à la torture qui leur est réservée, ils vont immédiatement, sans aucune de ces marques de vénération à

---

1) *Nephelium longan*, fruit chinois bien connu.

l'égard des saints que l'on observe si minutieusement dans toute autre circonstance, s'agenouiller devant les tables, qu'entoure déjà la foule. Deux moines au moins s'emparent de chaque patient; l'un lui tient des deux mains la tête par derrière; l'autre, à côté de lui, ou debout derrière la table, lui enduit rapidement chaque rond avec un peu de l'onguent dont nous avons parlé, et lui colle par ce moyen sur la tête des morceaux cylindriques de bois de senteur carbonisé, longs d'environ deux centimètres, placés debout. Cela fait, il allume à l'une des bougies un bâtonnet d'encens qu'il prend sur la table, et, avec ce bâtonnet, toutes les pièces de charbon qu'il a préparées sur le crâne du néophyte. On voit la braise descendre peu à peu, atteindre enfin la peau, où la pâte de fruit se met à cuire, puis le charbon tombe en cendres. Pendant toute l'opération, le patient, les mains respectueusement levées, marmotte sans discontinuer „O-mi-to" (Amitâbha), et le moine qui lui tient la tête lui passe avec force ses pouces sur les tempes, ce qui, dit-on, atténue la douleur.

Tous ces moines qui sont occupés à brûler leurs nouveaux collègues chantent à tue-tête pendant tout le temps: „Salut à toi, ô notre maître Çâkyamuni". Pour que cela aille en mesure, on frappe pour chaque mot un coup sur une grande boule de bois et sur quelques sonnettes en métal, et chaque „salut" est marqué d'un coup résonnant sourdement sur la grosse caisse et la grosse cloche. C'est un bruit assourdissant, auquel se mêlent tous les murmures montant de la foule; celle-ci, enfiévrée, se bouscule autour des tables pour ne rien perdre du spectacle. Ces masses grouillantes dans le demi-jour de la vaste salle, ces cris, ces chants, ce tintamare, ces odeurs d'encens et de chair brûlée, tout cela forme une scène inimaginable, qu'on ne saurait oublier après y avoir assisté.

Le *kiai-youen* 戒元, „premier parmi (ceux qui reçoivent) les commandements" — celui des candidats qui a versé la plus forte somme dans la caisse du couvent et qui pour cet acte de dâna est le *primus inter pares* — subit la brûlure droit devant le siège de l'abbé. Celui-ci lui colle les pièces de charbon de ses propres mains sur le crâne, mais il laisse à ses adjudants le soin de mettre la pâte de fruit et d'allumer. Il va à peu près sans dire que ce premier des néophytes ne se contente pas d'un petit nombre de brûlures; il se doit à lui-même d'en vouloir beaucoup. En sa personne l'abbé est censé opérer la brûlure sur la troupe entière, et voilà pourquoi, lorsque les néophytes se relèvent chancelants, à moitié hébétés, chacun se fait encore con-

duire devant lui, pour se prosterner en manière d'action de grâce, par un des moines, qui prend son protégé par la manche. Un léger geste de la main de l'abbé les dispense avec bienveillance de ce compliment, et ils peuvent se retirer aussitôt dans l'appartement qui leur sert de dortoir. L'abbé ne tarde pas à quitter à son tour la salle, qui se vide là-dessus.

Du reste, l'opération ne semble pas causer des douleurs aussi atroces qu'on le supposerait; du moins on peut voir de ceux qui viennent de la subir se jeter à terre, pleins d'extase, transportés de joie de ce qui leur est arrivé, coup sur coup devant l'image de Buddha, celle du milieu du Triratna placée entre le Dharma et le Sangha. D'autres, la figure rayonnante, se prosternent devant tous les moines ordonnés qu'ils rencontrent, surtout s'ils reconnaissent en eux des membres du chapitre de l'ordination. Rentrés dans leur dortoir, la plupart des néophytes se couchent; car, dit-on, la douleur devient plus grande après quelque temps. Les maîtres des cérémonies font cependant de leur mieux pour les faire rester debout et même les décider à aller en cortège dans les chapelles et les diverses demeures du couvent se prosterner devant les saints, l'abbé et les religieux d'un rang élevé; mais ils ne réussissent que très imparfaitement.

Le mélange dur de cendre et de pâte de fruit qui se forme sur la tête sous l'action du feu, y reste jusqu'à ce que, la blessure guérie, cette croûte protectrice se détache d'elle-même. On lui attribue une vertu pour aider la guérison. Les cheveux ne repoussent plus là où les brûlures ont été pratiquées, de sorte que les moines portent les marques indélébiles de leur consécration.

Que veut dire cette cérémonie?

On la trouvera des plus explicables pour peu que l'on admette que devenir Bodhisatwa — c'est le but de la consécration — n'est au fond pas autre chose que renaître comme luminaire céleste. Or les astres se résolvent en feu et en flamme pour illuminer tous les êtres vivants, c'est-à-dire pour leur conférer la félicité; donc ils sacrifient leurs corps pour ces êtres, et en même temps se soumettent à l'influence consumante du Buddha, ou de la lumière cosmique universelle, à laquelle donc ils offrent pour ainsi dire leurs corps en sacrifice. De là le double acte de don de soi-même que le seizième commandement voit dans la brûlure des néophytes.

L'Eglise rattache directement la cérémonie de la brûlure des crânes au chapitre 23 du Saddharma-puṇḍarîka-sûtra. Nous donnons ici la traduction littérale de la partie de ce chapitre sur laquelle se fonde cette coutume, en nous permettant seulement

de supprimer certains passages superflus et des redondances de noms propres, qui ne font qu'allonger sans réellement rien ajouter. Il existe quatre rédactions chinoises du sûtra; nous avons choisi celle de Kumâradjîwa.

„Dans ce temps-là le glorieux Bodhisatwa Roi des Stations de „la Lune dit à Buddha:

„ „Seigneur du monde, pourquoi le Bodhisatwa Roi-médecin [1]) „traverse-t-il le monde Saha? Ce Bodhisatwa parcourt ainsi cent „fois dix millions de myriades de nayutas de courses pénibles et „amères. Qu'il serait bon, Seigneur, que tu voulusses en donner „quelque explication, afin qu'en l'entendant les Dêwas, Nâgas, „Yakshas, Gandharwas, Asuras, Garuḍas, Kinnaras, Mahoragas, „hommes, non-hommes et autres, et aussi les Bodhisatwas venus „ici d'autres régions, et cette foule de disciples, puissent tous se „réjouir".

„Alors Buddha dit au glorieux Bodhisatwa Roi des Stations „de la Lune:

„ „Il y a un nombre de kalpas aussi nombreux que les grains „de sable du Gange incommensurable, existait un Buddha nommé „Tathâgata des Bénédictions de la Lumière pure du Soleil et de „la Lune. Il avait une multitude de quatre-vingts myriades de „grands Bodhisatwas et de Mahâsatwas, et d'autant de disciples „qu'il y a de grains de sable dans soixante-douze fleuves du Gange; „il vécut quarante-deux mille kalpas, et les Bodhisatwas aussi. Il „n'y avait pas de femmes dans son empire [2]), ni d'enfers, ni de „fantômes affamés, ni d'animaux, ni d'Asuras ou d'êtres sem- „blables, ni aucune des misères qui en viennent. La terre y était „unie comme la paume de la main et était formée de *liou-li*.

„Dans ce temps là ce Buddha prêcha le Sûtra de la Fleur du „Dharma (le Saddharma-puṇḍarîka-sûtra) devant le Bodhisatwa „'Que tous les êtres vivants contemplent avec joie' et devant la „multitude des Bodhisatwas et des disciples. Ce Bodhisatwa s'ap- „pliqua joyeusement à la pénible course à travers le Dharma „de ce Buddha des Bénédictions de la pure Lumière du Soleil „et de la Lune, poursuivit régulièrement cette course avec énergie, „et chercha de toute son âme à devenir Buddha. Quand douze „mille ans se furent ainsi complètement écoulés, il manifesta le „samâdhi du corps matériel entier. Quand cela eut eu lieu, il „eut une grande joie et pensa aussitôt en lui-même: „C'est en-

1) Dieu solaire, déjà connu de nos lecteurs; voy. les pages 185 et suiv. On l'appelle Bâichadjya-râdja dans les textes sanscrits; voy. Kern, *The Saddharma-puṇḍarika*, ch. 22.

2) D'après la cosmogonie chinoise, les cieux et tout ce qui s'y rapporte appartiennent au Yang, le principe *mâle* de la nature; voy. la page 151.

„tièrement par la vertu du Sûtra de la Fleur du Dharma, que „j'ai eu le privilège d'entendre, que je suis en état de manifester „le samâdhi de mon être matériel entier; il est donc convenable „que maintenant je fasse une offrande au Buddha des Bénédic- „tions de la pure Lumière du Soleil et de la Lune, et au Sûtra „de la fleur du Dharma". Aussitôt qu'il fut plongé dans ce sa- „mâdhi, il fit tomber une pluie de mandârawas [1]) et de mahâ- „mandârawas; du tjandana fin, dur et noir remplit l'atmosphère „et descendit comme un nuage, et il fit aussi pleuvoir des par- „fums de *haï-tzĕ-ngan*-tjandana [2]), dont six scrupules avaient la „valeur du monde Saha — le tout en offrande au Buddha.

„Quand il eut fait cette offrande, il sortit de son samâdhi et „se dit à lui-même: „J'ai bien fait cette offrande au Buddha par „ma puissance surnaturelle, mais il est mieux de lui offrir mon „corps". Aussitôt il avala diverses espèces de matières odorantes, „et but de l'huile parfumée de fleurs de tjampaka; et lorsque „douze cent ans se furent complètement écoulés, il s'oignit le „corps d'huile odoriférante, se revêtit, devant la face du Buddha „des Bénédictions de la pure Lumière du Soleil et de la Lune, de „précieux vêtements célestes, se versa sur le corps des huiles „aromatiques et y mit le feu par la vertu d'un vœu qu'il forma „par sa sagesse surnaturelle. L'éclat du feu illumina partout à „la ronde les mondes, nombreux comme les grains de sable de „quatre-vingts myriades de Ganges, et les Buddhas dans ces „mondes s'écrièrent alors au même moment, pleins d'admira- „tion: „Excellent, excellent! ô vertueux jeune homme; voilà la „vraie énergie; voilà ce que nous appelons la vraie manière de „sacrifier au Tathâgata. Que l'on fasse des offrandes de fleurs, „d'encens, de pierres précieuses, ou que l'on brûle de l'encens, „ou fasse des frictions d'encens, ou des onctions d'encens, ou „que l'on offre des vêtements célestes, des bannières et des dais „célestes, des parfums de *haï-tszĕ-ngan*-tjandana, et des choses „semblables, ce ne vaut pas ceci; même quand on donnerait son „royaume, ses villes, sa femme et ses enfants, ce ne vaudrait „pas ceci. Vertueux jeune homme, c'est un acte de sacrifice du „premier rang, car parmi toutes les offrandes, c'est la principale, „la plus haute offrande au Tathâgata que le Dharma connaisse". „Quand ils eurent parlé ainsi, tous se turent.

„Son corps brûla pendant douze cent ans. Quand ce temps se

---

1) Nom d'une fleur.

2) 海此岸栴檀. Les textes sanscrits ont Uragasâra. Nous avons l'impression que les traducteurs chinois ont été fort embarrassés par ce mot.

„fut écoulé, son corps s'éteignit. Et quand le Bodhisatwa 'Que „tous les êtres vivants contemplent avec joie' eut fait l'of- „frande de cette manière, il renaquit après sa mort dans l'em- „pire du Buddha des Bénédictions de la pure Lumière du Soleil „et de la Lune.

„Il dit alors à son père: „Le Buddha des Bénédictions de la „pure Lumière du Soleil et de la Lune existe encore et existait „dans les temps passés. Jadis je lui ai fait des offrandes, et ai „reçu alors la faculté de comprendre les dhâranis que tous les „êtres vivants prononcent, et en outre il m'a été donné d'en- „tendre le Sûtra de la Fleur du Dharma. O grand roi, il me „faut maintenant retourner vers ce Buddha et lui offrir un sa- „crifice". Ayant parlé ainsi, il se plaça sur une terrasse com- „posée des sept choses précieuses, monta en l'air à la hauteur „de sept arbres tâla et se rendit au lieu habité par le Buddha. „S'inclinant à ses pieds, la tête et la figure dans la poussière, „il unit ensemble ses dix doigts et chanta la gâthâ suivante à „la louange du Buddha:

„„Ton aspect est très extraordinairement beau;
„Ta lumière resplendit dans les dix points cardinaux;
„Auparavant déjà je t'ai fait des offrandes,
„Et maintenant je reviens vers toi te contempler en personne".

„Le Buddha des Bénédictions de la pure Lumière du Soleil et „de la Lune lui dit alors:

„„Excellent jeune homme, le temps marqué pour mon Nirwâṇa, „pour que je m'éteigne, est venu; tu peux me préparer un lit „et un trône, car ce soir même je dois entrer dans le Nirwâṇa". „Il donna en outre au Bodhisatwa les ordres suivants: „Jeune „homme excellent, je te confie le Dharma des Buddhas, et „les Bodhisatwas et grands disciples, et la méthode pour par- „venir à l'anuttara-samyak-sambodhi; je te donne aussi les „trois mille grands milliers de mondes formés des sept choses „précieuses, les terrasses précieuses et les arbres précieux, les „Dêwas qui se tiennent auprès de moi pour me servir. Je te „confie aussi les reliques qui resteront de moi quand je serai „éteint; fais en sorte qu'elles soient répandues partout et qu'au- „près et au loin on leur fasse des offrandes; tu dois aussi ériger „pour elles beaucoup de milliers de pagodes". Quand le Buddha „eut donné ces ordres au Bodhisatwa, il entre à la fin de la „soirée dans le Nirwâṇa.

„Quand le Bodhisatwa 'Que tous les êtres vivants contemplent „avec joie' s'aperçut que le Buddha s'éteignait, il fut atteint de „regret et de douleur. Il se souvint de lui affectueusement, il

„fit un bûcher de *haï-tszĕ-ngan*-tjandana, fit une offrande au „corps du Buddha et le brûla. Quand le feu fut éteint, il réunit „les reliques, fabriqua quatre-vingt-quatre mille urnes précieuses „et érigea pour elles quatre-vingt-quatre mille pagodes. Elles „étaient hautes comme les trois mondes, la colonne qui couronna „le toit de chacun de ces édifices était magnifique et splendide, „il en pendait des banderoles et des dais, et des sonnettes pré-„cieuses y étaient attachées. Alors le Bodhisatwa se dit de nou-„veau à lui-même: „Quoique j'aie fait cette offrande, je ne me „sens pas encore satisfait; je dois faire maintenant une autre of-„frande encore aux reliques". Puis il dit à toute la multitude „de Bodhisatwas, de grands disciples, de Dêwas, de Nâgas, de „Yakshas etc.: „Vous devez unanimement conserver dans votre „mémoire l'offrande que je fais aujourd'hui aux reliques du Buddha „des Bénédictions de la pure Lumière du Soleil et de la Lune". „Quand il eut ainsi parlé, il mit devant les quatre-vingt-quatre „mille pagodes le feu à ses splendides et magnifiques bras de „centuples bénédictions, les sacrifiant ainsi pendant soixante-„douze mille ans. Il fit ainsi que l'innombrable multitude de „ceux qui aspirent à être Çrâwaka et d'immenses asaṅkhyêyas „d'êtres humains firent surgir l'anuttara-samyak-sambodhi en eux, „et que par cela ils eurent en partage une manifestation durable „du samâdhi de tout l'être matériel.

„Les Bodhisatwas, Dêwas, hommes, Asuras et autres, le voyant „ainsi sans bras, furent saisis de douleur et éclatèrent en plaintes, „disant: „Ce Bodhisatwa 'Que tous les êtres vivants contemplent „avec joie' était notre maître, l'homme qui nous réformait; et „maintenant il a brûlé ses bras, et son corps n'est plus complet". „Mais alors le Bodhisatwa prononça au milieu de la grande „multitude ce serment: „J'ai renoncé à mes deux bras pour en „faire l'offrande; certainement le corps couleur d'or des Buddhas „sera mon partage. Si ces mots sont vrais, ne sont pas vains, „qu'alors ils rétablissent mes deux bras dans la forme qu'ils ont „eue auparavant". Après ce serment ils revinrent d'eux mêmes; „ce fut opéré par la vertu purifiante et fructifiante de la sagesse „de ce Bodhisatwa, sagesse qui amène le bonheur et les béné-„dictions. En ce moment les trois mille grands milliers de mondes „furent mis en mouvement et en tremblement de six manières „différentes; des cieux descendit une pluie de fleurs précieuses, „et cela fit que tous les hommes et les Dêwas eurent en partage „ce qu'ils n'avaient pas encore possédé.

„Et Buddha dit au glorieux Bodhisatwa Roi des Stations de „la Lune: „Que dis-tu maintenant en toi-même? Comment ce

„Bodhisatwa 'Que tous les êtres vivants contemplent avec joie' „serait-il autre que le Bodhisatwa Roi-médecin? D'innombrables „centaines de fois dix millions de myriades de nayutas il a ainsi „renoncé à son corps et l'a donné aux autres. Roi glorieux des „Stations de la Lune, si quelqu'un fait surgir en lui le désir de par- „venir à l'anuttara-samyak-sambodhi et peut se brûler un doigt „de la main ou du pied en offrande à la pagode d'un Buddha, „il fait plus que s'il livrait en offrande son royaume, ses villes, „sa femme et ses enfants, ou bien trois mille grands milliers de „royaumes, pays, montagnes, forêts, fleuves, lacs, et objets pré- „cieux".

Voilà, fidèlement rendue, quoique abrégée un peu, une page d'un des principaux sûtras de l'Eglise mahâyâniste. A nos yeux, c'est, ou bien un abracadabra composé de pures absurdités, ou bien un mythe solaire, du genre de celui qui est censé avoir donné naissance au Sûtra du filet de Brahma. Envisagé comme mythe solaire, tous les détails en sont intelligibles. On y voit le soleil, le premier en rang des Bodhisatwas, Roi-médecin qui guérit tout dans la nature, dissipe les ténèbres, chasse le froid et tous les maux, parcourant sans cesse, à l'infini, son orbite à travers le monde Saha, l'univers matériel. Dans une existence antérieure, il y a un nombre infini de kalpas, ce Bodhisatwa „Que tous les êtres vivants contemplent avec joie" se fit éclairer par le Buddha des „Bénédictions de la pure Lumière du Soleil et de la Lune", c'est-à-dire par la lumière cosmique suprême — dans le langage du mythe, cette lumière prêcha sur lui le Sûtra de la Fleur du Dharma, qui n'est autre que le Saddharma-puṇḍarîka-sûtra lui-même. Nos lecteurs savent que cette fleur, le lotus, représente l'univers, dans lequel siège Lotjana, personnification du Dharma, ou de l'ordre universel [1]). Cette prédication ou illumination profita en même temps à la multitude innombrable des Bodhisatwas et disciples — des luminaires célestes, des astres.

Pendant douze mille ans le Bodhisatwa poursuit sa carrière régulière, et manifeste alors le samâdhi de son corps, c'est-à-dire il se plonge dans le repos sous l'horizon. Sentant que c'était la prédication du lotus, en d'autres termes, l'illumination venant de la lumière cosmique, qui l'en avait rendu capable, il fait une offrande au lotus, faisant pleuvoir des fleurs et descendre de noires nuées de parfum; or l'on sait que dans les climats chauds les fleurs répandent leurs suaves et pénétrants parfums surtout après le coucher du soleil. Ensuite le Bodhisatwa se lève de

1) Voy. la page 20.

son samâdhi et absorbe toutes sortes de parfums et d'huiles aromatiques, car le soleil en montant dans le ciel absorbe la rosée et les senteurs de l'aurore; après cela il se consume lui-même, ce qui illumine l'univers jusque dans le dernier recoin. Tous les Buddhas l'en louent, comme ayant accompli le plus grand acte d'abnégation pour le bien d'autrui, le sacrifice le plus complet qui puisse être offert à la lumière cosmique. Le Bodhisatwa brûle pendant douze cents années, s'éteint enfin, mais renaît dans l'empyrée du Buddha, pour monter de nouveau dans les espaces célestes et le contempler face à face. C'est ce que le soleil fait toutes les vingt-quatre heures.

Le Buddha, la lumière universelle, déclare qu'il s'éteindra la nuit suivante et entrera dans le Nirwâṇa; il confie au Bodhisatwa le Dharma et le charge d'instruire les autres Bodhisatwas et les disciples dans la sagesse suprême, c'est-à-dire de répandre la lumière sur tous les êtres et d'assurer à la nature son cours régulier. Et le Buddha entre véritablement dans le Nirwâṇa *à la fin du soir*, mais pour n'interrompre son action qu'en apparence, car le soleil consume son corps — allume l'univers en rouges lueurs — et dépose ses fragments partout dans des pagodes aussi hautes que les trois mondes de l'univers; donc le Buddha peut continuer à faire sentir son action éclairante dans les mondes divers [1]). Pour la seconde fois le soleil se donne lui-même en offrande en son honneur, en mettant le feu à ses „bras qui répandent des bénédictions centuples" — les rayons du soleil; par cet acte héroïque il conduit à la sagesse suprême d'innombrables êtres avides de salut et des hommes en nombre infini. Par la vertu résidant en lui, ses bras repoussent continuellement, pour ensuite brûler de nouveau; en effet, le soleil rayonne tantôt dans tout son éclat et tantôt n'apparaît que comme un simple disque, suivant que les nuages et les vapeurs absorbent ou non sa lumière. Chaque fois que les bras repoussent — que le rayonnement éclate — les mondes sont mis en mouvement et il pleut des fleurs, ce qui veut dire que l'activité et la fécondité recommencent. Le soleil s'est ainsi sacrifié lui-même des myriades de fois, et quiconque, conclut Buddha, suit son exemple en brûlant,

---

1) Maintenant encore on garde en Chine dans chaque pagode une relique ou une image de Buddha. Les pagodes pour cela, dit-on, rayonnent dans tous les sens; on les illumine souvent avec des lampions et des lanternes, et elles sont l'occasion de cérémonies où se trahit partout le culte de la lumière (voy. la page 170). Le rôle qu'elles jouent comme régulatrices du *foung choui* (voy. la page 101) dépend des mêmes conceptions, puisque par leur lumière elles détruisent les influences malfaisantes des Mâras et autres représentants des ténèbres.

ne fût-ce qu'un doigt de sa main ou de son pied en l'honneur de la lumière cosmique, fait une offrande plus considérable que s'il donnait tout ce qu'il y a de plus précieux au monde.

Il n'est pas étonnant que, possédant cette déclaration de leur Seigneur, les religieux, au moment où ils renoncent pour lui à tout ce qu'ils possèdent et entrent dans une vie d'abnégation en faveur de tous les êtres vivants, veuillent se montrer vrais Bodhisatwas et, à l'exemple du soleil, brûlent une partie de leur corps. Ils ne se contentent pas toujours des brûlures du crâne. Souvent, suivant les occasions qui se présentent, surtout lors de grandes fêtes ecclésiastiques, il y en a qui se font au bras, à la poitrine, dans d'autres parties du corps, trois brûlures, ou un multiple de trois. Nous en avons connu qui montraient avec orgueil les cicatrices de cent huit de ces brûlures, qui leur formaient comme le chapelet bouddhique passé autour du cou et pendant sur la poitrine. On ne fait jamais toutefois un si grand nombre de brûlures en une seule séance; on y revient à plusieurs fois avant que le chapelet soit complet. Il arrive aussi que l'on se brûle à l'extraordinaire quand on cherche à se purifier de ses péchés.

Le motif pour lequel on se sert pour la brûlure du crâne de bois de santal carbonisé et on la pratique devant l'image de Buddha dans la salle du Triratna, se trouve, à notre avis, dans le même mythe solaire du Saddharma-puṇḍarîka-sûtra, d'après lequel le Bodhisatwa-soleil s'entoure de parfums et d'huiles aromatiques pour se brûler, et accomplit son sacrifice en présence de la lumière universelle.

Actuellement les religieux, à ce que nous sachions, ne se brûlent pas de doigts, quoique ce fût conforme à la lettre du Saddharma-puṇḍarîka-sûtra. Il paraît qu'on le faisait sous la dynastie des Thang. Du moins on lit ce qui va suivre dans un mémoire fort vif présenté en 819 par le célèbre ministre d'état Han Yü, 韓愈, à l'empereur, pour le reprendre d'avoir personnellement vénéré une relique de Buddha: „Le peuple est „stupide, facile à induire en erreur, difficile à éclairer; s'il „voit votre Majesté agir ainsi, il en conclura qu'elle croit sin„cèrement en Buddha, et chacun dira alors: 'Si le Fils du Ciel, „qui est le très sage, le vénère de tout son cœur et croit „en lui, comment donc conviendrait-il à nous, humbles gens „du peuple, de nous soucier encore de notre corps et de notre „vie à l'égard de Buddha?' Il s'ensuira naturellement qu'ils „se feront cautériser le crâne et brûler les doigts; par dixai„nes et centaines ils se déferont de leurs vêtements et jette-

„ront leur argent tant que le jour dure; ils s'inciteront les „uns les autres à suivre cet exemple et ne songeront plus qu'à „n'y plus être les derniers; vieux et jeunes courront comme les „vagues ondoyantes, et abandonneront le commerce et les mé„tiers. Si l'on ne prohibe pas sur l'heure de promener la relique, „si la procession va encore une fois de couvent en couvent, on „finira par voir les gens se couper les bras et se taillader le corps „par manière d'offrande" [1]).

Il y a probablement dans les derniers mots de ce passage moins d'exagération rhétorique qu'on ne serait tenté de le supposer, car ce n'est point une chose inouïe en Chine que des moines buddhistes soient allés plus loin encore, et, pour imiter le Bodhisatwa-soleil aussi parfaitement qu'il était en leur pouvoir, se soient eux-mêmes brûlés vifs. Le docteur D. J. Macgowan en donne des exemples remarquables dans le *Chinese Recorder* de 1888 [2]). Il raconte comment, peu de temps auparavant, à Wen-tcheou, dans la province de Tcheh-kiang, un moine annonça publiquement son intention de monter vivant sur le bûcher, comment les dévots s'empressèrent de fournir le bois et les parfums nécessaires, et comment, après qu'un missionnaire de l'„Inland Mission" eut fait de vains efforts pour dissuader cet homme, les magistrats défendirent au dernier moment ce suicide à la requête des étrangers; mais le moine s'assit dans le cercueil destiné à sa crémation, s'y laissa mourir de faim et y fut en définitive brûlé. L'auteur rapporte [3]) deux cas de crémation volontaire vivante qui eurent lieu immédiatement l'un après l'autre dans la même contrée au commencement de 1888, et il raconte, sans indication de date, que près de Hang-tcheou un moine alluma de ses propres mains son bûcher, après avoir exprimé le vœu que l'on mêlât ses cendres avec de la farine et qu'on les jetât dans l'eau pour nourrir les poissons. C'est donc bien dans l'idée de se sacrifier pour les êtres vivants que se commettent ces suicides.

---

1) 然百姓愚冥、易惑、難曉、苟見陛下如此、將謂眞心信佛、皆云、天子大聖、猶一心敬信、百姓微賤於佛豈合惜身命。所以灼頂燔指、百十爲羣、解衣散錢自朝至暮、轉相倣效、唯恐後時、老幼奔波、棄其生業。若不卽加禁遏、更歷諸寺、必有斷臂臠身以爲供養者. »Anciens Livres de la dynastie des Thang", 舊唐書, ch. 160. Voy. aussi les »Nouveaux Livres de cette dynastie", 唐書, ch. 176.

2) Tome XIX, pages 445 et suiv.

3) Pages 508 et suiv.

Les laïques ne restent pas toujours simples spectateurs. M. Macgowan rapporte à ce sujet qu'en 1691 une veuve se livra volontairement à Hang-tcheou à la mort des Bodhisatwas. On lui a affirmé que dans le couvent du Thien-taï de trois à cinq fois par an un moine se fait brûler vif dans le four qui sert à la crémation des religieux décédés; de même que les corps de ces derniers, la victime volontaire, dit notre auteur, est conduite au four par tous les habitants du couvent, qui marmottent „Namah, Omito-fouh: Salut Buddha Amitâbha", et qui l'enfournent assis dans son cercueil. L'auteur termine son intéressant article par le récit du sacrifice de lui-même accompli en 1878 par l'abbé d'un couvent, à l'intérieur de la capitale du département de Wen-tcheou.

Il faut remarquer que tous ces suicides sont rapportés comme ayant eu lieu dans la province de Tcheh-kiang, celle où a constamment fleuri l'école du Thien-taï, qui a toujours eu pour bible le Saddharma-puṇḍarîka-sûtra, comme nous l'avons dit ailleurs [1]). Dans quelques-uns des cas rapportés par M. Macgowan, il est dit catégoriquement que le corps même du moine fournit le feu nécessaire pour la crémation, ce qui n'est pas surprenant, puisqu'il s'agissait d'imiter le Bodhisatwa-soleil.

Pour ne pas seulement reproduire ce qu'ont dit d'autres, nous citerons encore deux cas de crémation volontaire que nous avons nous-même trouvés mentionnés dans des écrits chinois [2]). „Dans la période de Thaï-p'ing et de Hing-kwoh [3]) „il y avait au Kiang-toung un moine qui se rendit à la cour, „pour demander que le couvent du Thien-taï fût restauré; il „avait, dit-il, l'intention de se brûler en compensation quand les „travaux seraient achevés [4]). Thaï-tsoung (l'empereur) ordonna à „Chao Khin, un des commandants de sa garde, de voir à cette „affaire. Tous les jours sans interruption Chao Khin badinait „avec le moine; mais lorsque la restauration fut achevée, il „fit amonceler du combustible dans la cour, et ordonna au „moine d'accomplir sa promesse. Celui-ci dit qu'il désirait voir „l'empereur pour déposer lui-même ses remercîments à ses „pieds, mais Chao Khin s'y refusa. Alors une grande angoisse „saisit le moine et il se mit à pleurer et à gémir. Chao Khin „le contraignit à monter sur le bûcher, et comme il essayait „d'en descendre quand les flammes éclatèrent, l'officier l'y fit

1) Voy. la page 4.

2) Dans le *Kou kin thou chou tsih tch'ing*, section 乾象, chap. 98.

3) 976—984.

4) La crémation volontaire a donc la sanctification d'autrui pour but.

„repousser au moyen de bâtons par ses gens, et il y trouva la „mort. Là-dessus Chao Khin s'en alla" [1]).

„Khang-tch'aï était originaire du Szĕ-tchwen; son vrai nom „est inconnu. Dans la période de Tchoung-tsing [2]) il vint à „Fouh-yang [3]), s'établit dans le dénuement dans une grotte du „mont Lih-wou, et s'y appliqua à la pureté que produisent les „commandements, souffrant beaucoup de misère. Un jour il dit „aux villageois: 'Moi, pauvre moine, je désire partir; ayez la „bonté de me donner du combustible pour me brûler'. Quand „le moment arrêté fut venu, il arrangea le combustible sur „une place vide, s'y assit les jambes croisées sous lui, se cou-„vrit la tête avec une toile huilée, vomit son samâdhi et s'al-„luma lui-même. Les spectateurs l'entouraient comme un mur. Le „bois s'était déjà enflammé, lorsque tout à coup il souleva la „toile qui lui couvrait la tête et dit au peuple: 'Parmi les fem-„mes croyantes de la foule il y en a qui ont en elles de la vie „qui agit en opposition avec le feu, de sorte que je ne peux pas „brûler; je les prie de s'en aller'. Les spectateurs cherchèrent, „et réellement il se trouvait des femmes enceintes parmi eux; „on leur ordonna de partir; le moine se couvrit de nouveau et „les flammes s'élevèrent. Il s'assit dans sa première position, mar-„mottant le nom de Buddha, et fut consumé en un instant [4])".

---

1) 太平興國江東有僧、詣闕請修天台寺、且言寺成願焚身以報。太宗命入內高品衛紹欽督其事。紹欽日與僧笑語無間、及營繕畢乃積薪於庭呼僧從願。僧言願見至尊面謝、紹欽不許。僧大怖泣告。紹欽促令登薪、火盛僧欲下、紹欽遣左右以杖抑按焚之、而退. Voy. le *Thoun tch'aï hien lan* 遯齋閒覽.

2) 1628. 3) District du département de Hang-tcheou.

4) 康齋不知其名、四川人。崇禎間嘗至富陽、栗塢山枯坐石洞中、戒業清苦。一日語里人曰、貧僧欲去、願乞薪若干將自焚。屆期厝薪於空地、趺坐其上、以油布帽覆首、吐三昧自焚。觀者如堵。火已發忽自舉帽、向人呼曰、大衆信女中有生氣相冲火、不得化、請各退避。衆詢之、果有孕婦、輒命去、復以帽自覆、火遂大舉。兀坐念佛、須臾而盡. »Mémoires du département de Hang-tcheou", 杭州府志.

Ainsi la crémation volontaire date dans l'école du Thien-taï au moins du dixième siècle, comme le montre le premier de ces récits. On a de nombreuses histoires de saints, se terminant en disant qu'à la fin de sa vie celui qui en forme le sujet „brûla son corps avec un samâdhi de lumière ardente", 火光三昧自焚其身. On se tromperait si l'on ne voyait que des métaphores dans les expressions de ce genre, comme s'il s'agissait d'une manière poétique de parler de la mort naturelle. C'est à meilleur droit que l'on exclut l'idée d'une véritable crémation volontaire quand le récit dit, par exemple: „Il se plongea dans le samâdhi, s'élança ensuite dans les airs, se changea en feu et se consuma", 入三昧、踊身虛空、化火自焚, car ici nous avons clairement la description de la carrière diurne d'un Bodhisatwa — de l'ascension du soleil, de la lune ou d'une étoile dans les espaces célestes. Cette manière de parler s'emploie en particulier quand il s'agit de la fin de personnages mythiques vénérés dans l'Eglise; souvent même on ajoute alors: „son aspect était enflammé comme le disque du soleil", 如日輪相然, ou bien: „il montrait un aspect semblable au soleil", 現形如日; „de son bras droit et gauche tous deux rayonnait une éclatante lumière", 左右手各放光明; „sa lumière de cinq couleurs brillait dans vingt-sept directions", 二十七道五色晃曜, etc. etc.

Avant de quitter ce sujet, nous reproduirons encore la légende suivante, qui fait voir que d'après les idées régnantes les animaux eux-mêmes peuvent s'élever au rang de luminaires célestes en se brûlant eux-mêmes au profit d'autrui. „Dans le royaume „de Benares se trouve la pagode des trois animaux. Au commen„cement du kalpa vivaient un renard, un singe et un lièvre qui, „quoique d'espèces différentes, se plaisaient les uns aux autres. „Alors Çakra, empereur des Dêwas, se changea en vieillard, se „rendit auprès de ces trois animaux et leur demanda à manger. „Le renard saisit une carpe avec sa bouche et le singe cueillit des „fruits; mais le lièvre revint sans rien, et de regret de sa nullité, „il se jeta dans le feu pour lui procurer un repas. Le vieillard „prit possession du lièvre brûlé et dit en soupirant au renard et „au singe: 'Je me sens ému de son dévouement, et je n'en effacerai „pas le souvenir'. Pour que la tradition en passât à la postérité, „il le plaça dans le disque de la lune, et c'est la raison pour „laquelle tout le monde dit qu'il y a un lièvre dans la lune [1])".

---

1) 婆泥斯國有三獸塔。劫初有狐猿兎、異類相

C. *Demande des commandements.*

Le „maître qui donne instruction et conseil", auquel le quarante et unième commandement veut que s'adresse celui qui aspire à la consécration, est l'abbé d'un couvent apte à donner l'ordination [1]), car, selon les lois de l'empire, personne d'autre n'a le droit de faire recevoir les commandements.

Le matin du jour de l'ordination, peu après le déjeûner, l'abbé revêt dans sa demeure l'habit ecclésiastique appelé sanghâṭi, qui passe dans l'Eglise pour le symbole du transfer de la loi des maîtres aux disciples. Il se prosterne neuf fois devant l'image de Maritji ou de Kwan-yin qui se trouve dans son appartement personnel, et s'assied, muni du sceptre, sur le siège de sa salle de réception. Les récipiendaires, précédés de leurs maîtres des cérémonies et tenant chacun pressé contre son corps son tapis à s'agenouiller, entrent, se prosternent trois fois au commandement des maîtres des cérémonies, et ressortent pour se ranger devant la salle du Dharma et y laisser défiler devant eux l'abbé et son cortège [2]). Sur son passage, ils se courbent à angle droit. La grosse caisse et la cloche résonnent; l'abbé offre de l'encens devant le tabernacle du saint dont l'image est érigée dans la salle; suit une cantate de l'encens conduite par le karmadâna, puis l'abbé prend place sur sa chaire, préparée comme pour les prédications [3]). A sa gauche est une estrade moins élevée pour le karmadâna ou pour un autre moine qui remplira ses fonctions, ainsi que pour quelques autres maîtres des cérémonies de moindre rang. Sur la table de cette estrade se trouvent une boule creuse de bois et une sonnette en forme de coupe, qui serviront à diriger, en outre des commandements donnés de vive voix, les mouvements des récipiendaires.

Ceux-ci, introduits par leurs moines conducteurs, se placent en longues files devant les deux estrades. „Fils de Buddha", leur est-il dit de celle des maîtres des cérémonies, „que chacun, en

---

悅。時天帝釋化一老夫詣三獸求食。於是狐銜鯉、猿採果、俱來、惟兎空還、自傷卑劣乃投火充餐。時老夫收取燋兎、嘆謂狐猿曰、吾感其心、不泯其迹。寄之月輪傳乎後世、咸言月中之兎因斯而有. Le *Si youh ki* 西域記, »Mémoires sur les Contrées occidentales", cité d'après le *Kou kin thou chou tsih tch'ing*, sect. 乾象, ch. 43. Voy. aussi la traduction de la version complète de la légende dans Stanislas Julien, *Mémoires sur les Contrées Occidentales*", livre VII, pages 374 et suivantes.

1) Comparez la page 207. 2) Voyez la page 135. 3) Voyez la page 134.

entendant frapper sur cette sonnette de métal, se jette trois fois la face contre terre devant les Buddhas et trois fois devant le Maître, et s'agenouille ensuite, les paumes des mains unies". Tous se prosternent là-dessus à chaque coup de sonnette, puis le karmadâna dit:

„L'ordination des Bodhisatwas consiste en choses d'un carac„tère plus qu'extraordinaire. On la commence en se jetant dans „les bras d'un maître. On doit se lier par serment devant la „face de Buddha; l'effort pour obtenir les bons signes (du par„don des péchés) est difficile, et l'on ne peut dire que l'on „reçoit les commandements que lorsqu'on trouve un maître „éclairé. C'est pourquoi je supplierai maintenant avec respect „en votre nom le Grand-prêtre N. N., assis dans cette salle, „d'être pour vous le maître qui vous transmet les commande„ments du Mahâyâna qui conduisent à la dignité de bodhisatwa. „Parlez tous avec moi de tout votre cœur, et que chacun pro„nonce son nom quand je dirai N. N.".

Un coup de cloche, et tous répètent après le karmadâna, sur un ton chantant et traînant:

„O très vertueux, pense à moi N. N. de tout ton cœur. Je „fais maintenant devant toi, très vertueux, la prière de pouvoir „recevoir tous les commandements purifiants par lesquels on „devient Bodhisatwa. Je souhaite respectueusement que tu ne „refuses pas de te charger des fatigues qui y sont attachées, „et qu'avec pitié et miséricorde tu me fasses recevoir les com„mandements. De par ta clémence, de par ta clémence, de par „ta grande clémence". — Cette prière se chante trois fois et se termine chaque fois par trois prosternements, la face contre terre.

D. *Le maître enseigne aux récipiendaires la voie du salut.*

Quand les récipiendaires se sont remis à genoux, les moins jointes, l'abbé frappe sa table de la latte et dit:

„Grande assemblée pure et sans tache ici devant moi, vous „me demandez donc de vous être un maître, qui vous trans„mette les commandements du Mahâyâna par lesquels on devient „Bodhisatwa. Ecoutez par conséquent avec attention et de toute „votre âme les leçons que j'ai à vous donner.

„Les fils de Buddha qui recherchent les commandements des „Bodhisatwas doivent avant tout faire naître en eux la foi [1]). „Si la foi est parfaite, les études que vous avez faites, que vous

1) En effet, la foi est la première des vertus wadjra dans la voie du salut (voy. la page 18).

„faites et que vous ferez peuvent devenir suffisamment parfaites. „Vous direz: 'En quoi consiste la foi?' Eh bien, premièrement en „une profonde conviction que dans chaque être possible existe „le germe pour devenir un Buddha; secondement, dans une ferme „conviction que celui qui s'applique avec zèle à une conduite „complètement parfaite donnera certainement témoignage à l'in-„telligence suprême (bodhi); troisièmement, dans la confiance „assurée que ceux qui parviennent au rang des Buddhas se „réjouissent sans cesse de notre conduite pure. Voilà pourquoi „le Sûtra dit:

„'O grande multitude, croyez avec tout le recueillement du cœur
„Que vous êtes prédestinés à devenir Buddhas,
„Et que moi, je suis déjà devenu un Buddha.
„Vous devez toujours entretenir cette foi en vous:
„Quand les catégories des commandements auront toute leur force en moi,
„Toutes les créatures douées d'un cœur
„Doivent recevoir alors les commandements des Buddhas,
„Et quand tous les êtres vivants auront reçu ces commandements,
„Ils entreront aussitôt dans l'état de buddha.
„Cet état est le même que celui du grand Buddha,
„Et ainsi ils seront véritablement des enfants des Buddhas' [1]).

„Le Buddhawatangsaka-mahâwâipulîya-sûtra dit: 'La foi est „l'origine de la voie du salut, la mère de toutes les qualités mé-„ritoires, la base des qualités qui font fleurir le caractère de „buddha et procurent le bien des êtres vivants, la base de tout „bien, quel qu'il soit. Elle coupe les rets du doute, fait sortir „du torrent de l'attachement aux choses mondaines, et montre „le chemin suprême qui conduit au Nirwâṇa'. On apprend par „là que ceux-là seulement qui développent la foi en eux peu-„vent faire leurs les commandements. Ces commandements sont „l'avant-garde de toutes les bonnes actions, la base des six pâra-„mitâs, la provende dans la grande voie vers le salut suprême, „le navire pour traverser l'océan des existences. Ils composent „le collier de joyaux dont se pare le splendide et magnifique „Dharma (l'ordre universel), les purs réfrigérants au moyen des-„quels on détruit les soucis brûlants.

„Le Sûtra des commandements dit:

---

1) Voy. la page 30.

„'Ces commandements ont la clarté du soleil et de la lune,
„Et ressemblent aussi à un collier de perles;
„Les légions des Bodhisatwas, nombreuses comme la poussière,
„Se sont perfectionnées par eux jusqu'à la véritable intelligence' [1]).

„Sachez, ô vous philanthropes, que les grands commande-„ments des Bodhisatwas que vous allez maintenant accepter „ont été la racine et la base de la béatification de tous les „Buddhas dans les trois mondes des dix points cardinaux, que „ce sont les lois d'après lesquelles tous les grands Bodhisatwas „ont réglé leur vie. Aussi la gâthâ qui se trouve dans le Sûtra „des commandements dit-elle que tous les Buddhas des temps „passés et ceux de l'avenir, et aussi les Seigneurs actuels du „monde, ont tous honoré les commandements, les honore-„ront et les honorent [2]). Le Nirgrantha-sûtra dit: 'Les Tathâ-„gatas, en qui sont personnifiées les qualités méritoires, ont pris „pour point de départ la réception des commandements, pour „racine l'observation des commandements. Celui qui ne les ob-„serve pas ne peut pas même recevoir une individualité atteinte „de gale et de lèpre, combien moins encore une individualité „composée de qualités méritoires et d'obéissance aux lois'. Le „Sûtra du Samâdhi du Flambeau lunaire dit: 'Quelque bonne appa-„rence, quelque force et quelque science que l'on possède, sans „les commandements qui produisent la pureté on est comme une „bête; en revanche celui qui observe ces commandements est un „homme de la plus haute qualité, quand même il appartiendrait „aux classes les plus infimes, et serait plongé dans l'ignorance'. „On lit dans le Buddhâwatangsaka-mahâwâipulîya-sûtra que les „commandements sont la base de la sagesse suprême (bodhi); ob-„servez-les donc dans toute leur étendue, car les Tathâgatas eux-„mêmes louent et glorifient ceux qui les suivent avec persévérance.

„Le Nirwâṇa-sûtra dit: 'Celui qui désire que sa disposition „naturelle à devenir un Buddha se développe et que son Parinir-„wâṇa se manifeste, doit avant tout accepter et observer de „tout son cœur les commandements'. On apprend par là que „celui qui ne reçoit pas les commandements des Bodhisatwas „continuera de porter le nom d'*être*, eût-il même pendant mille „fois dix mille kalpas étudié à fond les lois de Buddha, et se „fût-il appliqué pendant ce temps avec zèle à les pratiquer au „prix de la misère et des privations; — jamais il ne parviendra „à échapper au cycle des existences matérielles, ni à briser les

1) Voy. la page 29. 2) A la page 88?

„obstacles qui s'opposent à la pureté du corps, de la bouche et „des pensées, ni à amener en lui la sagesse suprême à perfec-„tion, ni à devenir un Buddha. Et si l'on a reçu les comman-„dements, mais que plus tard on pèche contre eux, on dégrade „en soi la semence de l'état de buddha, et si on ne les reçoit „pas, cette semence ne sera à tout jamais pas déposée en nous. C'est „pourquoi le sûtra dit: 'La tjampaka reste meilleure que toutes „les fleurs, même si elle est froissée; le bhikshu, même quand „il a transgressé les commandements, reste meilleur que tous „les adeptes de fausses doctrines'.

„Enfants de Buddha! parmi les êtres innombrables qui se trou-„vent dans les six stages de la renaissance il y en a de tom-„bés dans les trois stages inférieurs [1]); ceux-ci n'arrivent pas à „connaître les lois de Buddha. Et si l'on devient homme, c'est „encore difficile d'entrer en possession des lois de Buddha, car „il peut arriver que l'on naisse parmi les peuples non convertis „d'au delà des frontières, ou que l'on vive en un siècle de con-„fusion, ou que l'on tombe sous l'empire des tentations des „oreilles et des sens, ou que, par châtiment, on ait la stupidité „et l'idiotisme en partage, ou que l'on subisse l'influence de „fausses notions et opinions. Mais vous, vous avez le bonheur „de connaître ces lois, de saisir donc la différence entre le „bien et le mal, et de savoir qu'il existe des commandements à „l'observation desquels on peut se consacrer; certes on peut dire „que le bonheur vous favorise, et qu'il vous arrive ce que n'a „pas un être sur mille en dix mille kalpas. Le Sûtra de la Fleur „du Dharma dit: 'Les lois de Buddha sont difficiles à trouver et „les occasions de les rencontrer sont rares; elles ne peuvent tom-„ber pendant la vie en partage qu'à quelqu'un dont le bonheur „dans son existence antérieure a été fort grand'. Que les hommes „réfléchissent donc que la vie périssable passe rapidement, qu'il „est difficile de faire fonds sur l'existence matérielle et que la „vie peut se terminer soudain, et qu'alors l'âme reste sans guide „et, en cas qu'elle désire accepter les commandements de Buddha, „ne peut les apprendre de personne. Que chacun donc manifeste „de la force d'âme pour les chercher énergiquement!

„Or ces commandements sont d'espèces diverses. Les cinq com-„mandements fondamentaux et les dix commandements capitaux „peuvent être appelés ceux qui conduisent presque à l'affranchisse-„ment de l'attachement au monde, mais dont l'acceptation ne peut „pas conférer de degré plus haut que celui d'homme ou de Dêwa.

---

1) Comp. les pages 53 et 33.

„Mais les deux cent cinquante commandements de l'Hînayâna con-„duisent graduellement l'homme à l'affranchissement du pouvoir „de la matière; cet affranchissement échoit à celui qui les reçoit „et qui les observe tous. Quoiqu'il échappe alors au cycle „des existences et au torrent des affections, il n'obtient encore „que la dignité d'Arhat, et l'éternel état de Buddha dans lequel „on conduit largement tous les êtres au salut ne se manifeste „ancunement en lui. Mais nos grands commandements des „Bodhisatwas peuvent être reçus par des hommes et des femmes „de toutes classes et de tous rangs, depuis les souverains, princes, „ministres et fonctionnaires publics jusqu'aux eunuques, aux escla-„ves des deux sexes, aux démons, aux fantômes et aux animaux; „il suffit que l'on comprenne les paroles d'un maître de dharma „et que l'on fasse s'épanouir en soi la sagesse suprême. Si ensuite „cette sagesse continue incessamment à agir, on obtient pour „récompense la dignité de buddha dans toute sa perfection; car „on unit alors en sa personne dans toute leur plénitude tous les „signes caractéristiques des Buddhas, sans termes ni limites, „les quatre marques de discernement [1]), les cinq facultés surnatu-„relles [2]), les dix forces [3]), l'absence de crainte, enfin toutes les „qualités méritoires.

„J'ai ainsi cité en détail les sûtras dans lesquels est exposée „la doctrine des règles de conduite pour les enfants de Buddha. „Je désire que maintenant tous reçoivent de ce siège que j'occupe „les lois qui produisent la pureté, qu'ils en fassent pour toute „l'éternité un pont sur lequel ils parviennent à la dignité de bo-„dhisatwa, et qu'ils en fassent des semences d'où croisse la sagesse „suprême. Dites donc d'une seule bouche après moi: 'Nous vivrons „respectueusement selon tes leçons' ".

Trois fois de suite ces paroles sortent de toutes les bouches, et les récipiendaires, se prosternant trois fois en signe de gratitude au commandement donné par les maîtres des cérémonies, montrent ainsi qu'ils apprécient à une grande valeur les enseignements de l'abbé.

E. *Choix d'un upâdhyâya et de deux atjâryas.*

Comme on l'a vu [4]), l'ordination comme bhikshu a eu lieu par

---

1) 四達, wâiçaradya; voy. Burnouf, *Le Lotus de la Bonne Loi*, aux pages 402 et s., et Kern, I, page 272.

2) 五眼, abhidjñâ; voy. Burnouf, aux pages 820 et s.

3) 十力, daça-bala; voy. Burnouf, pages 781 et s., Kern, I, page 271.

4) Page 208.

devant un chapitre, présidé par l'abbé comme upâdhyâya, avec deux atjâryas pour principaux membres, tous trois remplissant ces fonctions en conformité du quarante et unième commandement. Il faut que quelque chose d'analogue ait lieu lors de l'ordination comme Bodhisatwa. Mais ici il s'agit de l'entrée dans un Sangha bien plus étendu que le Sangha visible, dans un Sangha dont ne font pas seulement partie des êtres revêtus de chair terrestre, mais aussi toute la multitude des saints. Le premier prédicateur et sauveur de ce Sangha n'est autre que Buddha lui-même; c'est donc lui qui de droit préside le chapitre de l'ordination. On lui donne pour assesseurs Mañdjuçrî comme karmâtjârya, et Mâitrêya comme instructeur-atjârya, et les Buddhas des dix points cardinaux [1]) comme témoins.

Avant de prier ces saints de se constituer en chapitre, les récipiendaires doivent être présentés à toute la communauté spirituelle dans laquelle ils demandent admission, et déclarer solennellement devant elle que c'est dans son sein qu'ils veulent prendre leur refuge. L'abbé donc dit, ou plutôt lit: „Grande „foule ici réunie, je vous ai maintenant placés par mon sermon „sur le bon chemin et ai réveillé en vous la foi. A présent je „vais prier pour vous la foule des saints de descendre en ce „lieu et de faire voir sa main protectrice. Suivez-moi donc avec „ardeur et recueillement, sans vous laisser distraire, dans cette „invocation que je leur adresse". Il se lève, prend des deux mains son encensoir, où se consume lentement du bois de senteur, et dit:

„Aujourd'hui, le tant et tant de tel et tel mois de l'an tel et „tel, dans le couvent N. N., situé dans le district N. N., qui fait „partie du département N. N., situé dans la province N. N. du „Djambudwîpa, qui fait partie des quatre continents du monde „Saha, se sont présentés plusieurs hommes et plusieurs fem„mes, et ils ont sérieusement et pieusement demandé ensemble „les commandements qui produisent la pureté. Maintenant ils „s'adressent à vous, Triratna et tous les saints, avec le désir „que vous vouliez en ce moment descendre pour étendre sur eux „votre main protectrice".

Après cela, les récipiendaires répètent après l'abbé, phrase à phrase, ce qui suit:

„O Ratna Buddha, qui remplis le firmament et es présent par„tout dans les mondes, nombreux comme la poussière, qui rem„plissent l'empire du Dharma (de l'ordre universel); ô Ratna „Dharma, formé de tous les sûtras, winayas et abidharmas du

1) Voy. la page 186.

„Mahâyâna et du Hînayâna; ô Ratna Sangha, composé de tous „les saints et les sages, ainsi que des religieux à tous les degrés „de sainteté; nous espérons que vous ne renoncerez pas à vos „propres serments [1]), mais que vous descendrez sur cet autel, pour „y être témoins de notre acceptation des commandements; — „au nom de votre miséricorde, de votre miséricorde, de votre „grande miséricorde!" — Les récipiendaires se lèvent, se prosternent, puis se remettent à genoux. On continue:

„O Brahma, Indra, Dêwalokarâdjas et Dêwas, vous qui pro„tégez le Dharma; ô huit classes de dragons et de démons; ô „puissances du ciel et de la terre, soleil, lune, étoiles, constel„lations; ô sages et esprits du Yang-tszé, du Hwang-ho, du Hwaï „et du Tsi, des principaux monts et fleuves, des districts, villes, „contrées, de la production; dieux et esprits qui veillez sur la „pureté et sur l'observation des commandements; — du fond de „mon âme je désire que vous veuillez exaucer notre prière respectu„euse de descendre sur cet autel afin de nous protéger avec puis„sance. Au nom de votre miséricorde, de votre miséricorde, de „votre grande miséricorde! (Se lever, se prosterner, se remettre à genoux).

„O quatre classes d'êtres vivants [2]) qui vous trouvez dans les „six stages de la renaissance dans l'empire du Dharma dans „les dix points cardinaux; ô vous, êtres célestes, terrestres et „humains, animés de sentiment; ô hommes, assemblés devant „cet autel pour recevoir les commandements, établis ici ou venus „dans ce lieu pour y offrir de l'encens; ô astres qui déterminez „mon sort; ô père et mère de qui je suis né, ancêtres des géné„rations passées, maîtres et chefs avec vos subordonnés; oh! je „désire que par la puissance du Triratna vous veniez à cet „autel pour que se répandent sur nous les bénédictions que les „commandements apportent. Au nom de votre miséricorde, de „votre miséricorde, de votre grande miséricorde" [3]). (Se lever, se prosterner, se remettre à genoux).

L'abbé poursuit seul:

„Le Triratna et tous les êtres ont maintenant été priés et „suppliés de descendre sur l'autel pour faire se réaliser toutes „les bénédictions qui découlent des commandements. Maintenant „vous devez premièrement vous détourner de ce qui est hétéro-

---

1) Chaque Buddha et Bodhisatwa, suivant la doctrine de l'Eglise, fait continuellement des serments l'engageant à travailler au salut des êtres.

2) Voy. la page 161.

3) La réception des commandements a donc lieu en présence de tous les êtres imaginables, depuis les Buddhas jusqu'aux animaux et aux êtres infernaux.

„doxe, et vous tourner vers ce qui est orthodoxe, en prenant „votre recours au Triratna; car c'est seulement alors que les „qualités méritoires pourront sortir des bonnes lois que vous „allez accepter. Le Triratna est de trois sortes, savoir:

„1° Celui qui est durablement maintenu (住持三寶). C'est „le Buddha dont l'image est érigée ou peinte dans les taberna„cles; le Dharma, sous forme d'écrits et de rouleaux; le Sangha, „composé de religieux à la tête rasée et aux vêtements en „haillons.

„2° Celui de l'autre forme (別相三寶). Il est constitué par:

„*a.* la multitude des Buddhas parvenus à la sagesse suprême „par une conduite parfaite;

„*b.* le Dharma, formé des quatre-vingt-quatre mille dharma„piṭakas qui ont été prêchés, et des douze écoles ou sectes;

„*c.* le Sangha des êtres qui sont parvenus au plus haut degré „de sagesse, ou sont montés jusqu'à la perfection où portent les „trois Véhicules.

„3° Le Triratna en un seul corps (一體三寶), qui renferme „tout, depuis les Buddhas jusqu'au ver le plus chétif et le plus „minime des êtres vivants.

„Or tous les hommes ont en eux le principe de la sagesse, „c'est-à-dire le Ratna Buddha. Ce principe est sans tache et pur, „et est donc le Ratna Dharma (puisque les lois et commandements „sont des émanations de la pureté); il est indulgent et ennemi des „disputes, et est donc le Ratna Sangha; ainsi la nature a déposé „le Triratna en chacun. Mais il se trouve dans les êtres comme „de l'eau qui est congelée; si l'on jette la glace, on ne peut „plus avoir l'eau, et le moyen d'avoir celle-ci est de faire fondre „la glace. De même, on ne saurait acquérir le caractère de „buddha qu'il faut, sans agir sur le Triratna. Vous comprenez „maintenant à fond ce que c'est que le Triratna. Tournez-vous „donc vers lui, et prenez votre recours en lui en répétant d'une „voix avec moi, les paumes des mains jointes, ce qui suit:

„Moi, le disciple N. N., désire prendre pour tout l'avenir mon „recours à Buddha, le Seigneur à deux pieds; au Dharma, le Sei„gneur qui affranchit des convoitises; au Sangha, le Seigneur qui „existe parmi les hommes. J'ai mon recours à Buddha, pour ne „pas aller en enfer; au Dharma, pour n'être pas relégué parmi les „fantômes affamés; au Sangha, pour ne pas renaître dans un stage „inférieur. J'ai pris mon recours à Buddha, j'ai pris mon recours au „Dharma, j'ai pris mon recours au Sangha!" Tous se prosternent, et l'on repète deux fois encore le vœu tout entier, en se prosternant chaque fois à trois reprises pour conclusion. On continue

ensuite en ces termes: „Dès maintenant je prie Buddha d'être „le maître qui m'enseigne, afin que je ne cherche plus mon „recours auprès des Mâras et dans les doctrines hérétiques. Je „désire que le Triratna m'accepte avec clémence et amour, au „nom de sa miséricorde, de sa miséricorde, de sa grande miséri-„corde!" Ceci aussi se dit trois fois et est à chaque fois suivi „d'un triple prosternement; puis l'abbé reprend:

„Vous venez de chercher votre recours auprès du Triratna; „mais moi, en qualité de celui qui vous transmet les comman-„dements, je dois adresser en votre nom à cinq trônes de „Maîtres saints l'humble prière qu'ils veuillent descendre vers „ce lieu. En outre, vous devez prier les Buddhas et les Bodhi-„satwas de vous faire éprouver du repentir de vos péchés, et „après cela, j'ai à vous demander s'il existe des obstacles qui „fassent que l'on ne puisse pas vous admettre à recevoir les „commandements. L'invocation des Maîtres doit être faite par „vos propres bouches; mais, craignant que vous ne soyez pas en „état de la dire de vous-mêmes, je vais la dire avant vous. Pro-„noncez donc après moi, pieusement, sans négligence ni indiffé-„rence, les prières qui suivent". (Il se lève, prend son encensoir par le manche entre ses mains, et commence, les récipiendaires répétant phrase à phrase ce qu'il dit):

„Moi, le disciple N. N., je supplie respectueusement, du plus „profond de mon âme, notre Maître, le Tathâgata Çâkya, de „vouloir être l'upâdhyâya par qui je pourrai m'approprier les „commandements. C'est en ayant recours à un upâdhyâya que „je puis recevoir les commandements des Bodhisatwas; — au „nom de ta miséricorde, de ta miséricorde, de ta grande misé-„ricorde"! (Se lever, se prosterner et se mettre de nouveau à genoux).

„Moi, le disciple N. N., supplie humblement, du plus profond „de mon âme, le Bodhisatwa Mañdjuçrî de vouloir être mon „karmâtjârya. C'est en ayant recours à un karmâtjârya, etc." comme ci-dessus (Se lever, se prosterner, se remettre à genoux).

„Moi, le disciple N. N., supplie humblement, du plus profond „de mon âme, le Bodhisatwa Mâitrêya de vouloir être mon „instructeur-atjârya. C'est en ayant recours, etc." (Se lever, se prosterner; se remettre à genoux).

„Moi, le disciple N. N., supplie humblement, du plus profond „de mon âme, les Buddhas des dix points cardinaux de vouloir „fonctionner comme vénérables témoins. C'est en ayant recours „à des témoins vénérables, etc." (Se lever, se prosterner, se remettre à genoux).

„Moi, le disciple N. N., supplie humblement, du plus profond „de mon âme, les grands Bodhisatwas des dix points cardinaux „de vouloir être mes condisciples. C'est en ayant recours à des „condisciples, etc." (Se lever, se prosterner, se remettre à genoux).

L'abbé reprend:

„Les saints Maîtres que vous venez d'invoquer ont de la mansu- „étude et de la compassion à un haut degré. Ils font tomber „d'un cœur pitoyable leurs regards sur tous les êtres, les arra- „chent à la misère et les élèvent jusqu'à la béatitude; ils sont „donc certainement descendus vers ce lieu. Maintenant je de- „manderai pour vous les commandements aux Buddhas; joignez les „mains et suivez mon invocation avec attention". Accompagné de ses quatre adjudants, il descend de sa chaire, prend le bâton de mendiant (khakkhara) et se rend vers la table sur laquelle l'encens brûle, au milieu de la salle. Il se prosterne trois fois, s'agenouille, et dit d'un ton traînard:

„Levant les yeux humblement vers vous, saints Maîtres sur les „cinq trônes, et vers vous, Buddhas de l'univers dans les dix points „cardinaux et de l'empire entier du Dharma, et aussi vers vous, „Bodhisatwas du grand pays, je vous fais savoir que dans ce cou- „vent N. N., situé (description géographique comme à la page „238), il est arrivé de tous côtés des personnes qui suivent „l'état religieux, et qui m'ont prié de m'adresser humblement „à tous les Buddhas et Bodhisatwas pour demander pour eux „les commandements des trois catégories. Le bodhi a déjà germé „dans ces disciples; ils ont évoqué en eux la foi la plus pro- „fonde et jurent que leur désir est de pratiquer et d'observer ces „commandements. C'est pourquoi je souhaite que vous, Buddhas „et grands Bodhisatwas, vous leur octroyiez les commandements „des trois catégories, au nom de votre miséricorde, de votre „miséricorde, de votre grande miséricorde". Tous les récipiendaires joignent leurs voix à celle de l'abbé pour la formule finale, et se prosternent. Cette invocation des saints se répète deux fois encore; puis l'abbé remonte sur sa chaire, et s'adresse comme suit aux récipiendaires:

„Après cette invocation des saints Maîtres, vous allez recevoir „les commandements. Mais je réfléchis que durant la période de „profonde et grande tristesse dans laquelle vous vous êtes trou- „vés dès l'éternité sans commencement, vous avez commis toutes „sortes de péchés, et que donc votre âme n'est pas pure. Or ces com- „mandements sont purs et sans tache, et ne peuvent donc être „versés en vous que si vous aussi vous êtes purs; par conséquent „vous devez prier que la purification par la repentance vous soit ac-

„cordée. Avant de faire teindre les vieux habits, on les lave. Com-„bien plus cette purification est-elle nécessaire, maintenant qu'il „y a plus de deux mille ans que Buddha est entré dans le Nir-„wâṇa, que par conséquent la vraie loi a été obscurcie et que „les mauvaises mœurs se sont partout répandues! Même pendant „sa vie il y a eu des gens qui n'ont pas cru en lui et ne l'ont „pas suivi, quoiqu'ils le vissent et entendissent ses lois. Vous „devez donc tous ensemble confesser vos transgressions devant „les Buddhas et éprouver du repentir au plus profond de votre „cœur".

Les récipiendaires, avec accompagnement de la cloche et de la boule de bois que frappent les maîtres des cérémonies, chantent à voix lente et solennelle l'acte de pénitence que nous avons déjà reproduit dans une autre occasion [1]). On le conclut en se prostenant trois fois, puis l'abbé reprend:

„Ainsi j'ai respectueusement accompli pour vous l'acte de pé-„nitence, et vous êtes devenus purs et sans tache. Maintenant „vous devez faire agir votre bodhi et prêter quatre serments „qui embrassent tout, savoir:

„1° un serment qui se rapporte à la souffrance (duḥkha), et par „lequel vous vous engagez à vouloir conduire au salut tous les „êtres sans exception;

„2° un qui se rapporte à la production de la souffrance (samu-„daya), et par lequel vous vous engagez à vouloir mettre fin à toute „douleur et souffrance;

„3° un qui se rapporte à la méthode (mârga), et par lequel „vous vous engagez à vouloir vous instruire dans le domaine „infini de l'Eglise;

„4° un qui se rapporte à la répression (nirodha), et par lequel „vous jurez de vouloir vous perfectionner dans la voie qui con-„duit à l'état de buddha [2]).

„Si vous pouvez prêter ces quatre serments, vous pourrez „recevoir les grands commandements; répétez donc tous après „moi, avec la plus grande ardeur de l'âme, les engagements „suivants:

„Je jure de conduire au salut tous les êtres sans exception.

„Je jure de vouloir mettre fin à toute douleur et souffrance.

„Je jure d'étudier les doctrines sans nombre.

„Je jure de vouloir me perfectionner dans la voie qui conduit „à la plus haute sainteté des Buddhas".

---

1) Page 190.

2) Comp. la page 166.

Chaque serment est suivi d'un coup frappé sur la boule de bois qui se trouve devant les maîtres des cérémonies, sur quoi toute l'assemblée se prosterne. — Le lecteur a de lui-même remarqué que l'acte de pénitence a été une répétition pure et simple du premier point de tout le programme de l'ordination.

F. *Le maître recherche si quelqu'un des récipiendaires a commis un des sept péchés qui excluent de la réception des commandements, puis fait recevoir les commandements.*

L'abbé reprend:

„Vos péchés sont donc effacés; j'espère que vous serez fidèles „à vos promesses et ainsi serez aptes à recevoir les commande- „ments. Toutefois il est, d'après le Sûtra, impossible de les „recevoir si l'un des sept motifs d'exclusion existe. Je vais vous „les proposer. Répondez selon la vérité.

„Avez-vous fait couler le sang du corps d'un Buddha?

„Avez-vous tué votre père?

„Avez-vous tué votre mère?

„Avez-vous assassiné un upâdhyâya qui avait accepté les com- „mandements [1]?

„Avez-vous tué un atjârya [2]?

„Avez-vous entravé l'œuvre faite par des religieux qui accomplissaient des rites ou s'occupaient à faire tourner la roue du Dharma?

„Avez-vous assassiné un Arhat? [3]).

Naturellement la réponse unanime est négative sur tous les points, et l'abbé poursuit:

„Puisque ainsi les sept motifs d'exclusion n'existent pas en ce „qui vous concerne, vous pouvez recevoir les commandements et „je procéderai pour vous aux actes (karma) nécessaires dans ce „but. Levez-vous donc, et chantez:

„'O Lotjana, Maître des doctrines du filet de Brahma!'"

Tous se prosternent, se relèvent, prennent dans les mains leurs tapis à s'agenouiller, et, précédés de deux maîtres des cérémonies, marchent en procession, en une file, entre les agenouilloirs, marmottant cent fois de suite: „O Lotjana, Maître des doctrines

---

1) Non seulement un bodhisatwa, mais même un bhikshu ou un çrâmaṇêra, de l'un ou de l'autre sexe.

2) C'est-à-dire un maître de qui l'on a reçu la consécration de çrâmaṇêra, de bhikshu ou de bodhisatwa, et aussi bien un upâdhyâya qu'un karmâtjârya ou un instructeur-atjârya. Sont inclus aussi tous les maîtres de qui l'on a reçu quelque enseignement, quelque peu que ce soit.

3) Voyez la note à la page 75.

du filet de Brahma". A chaque fois que la phrase a été dite, résonne un grand coup frappé sur la grosse caisse et un sur la cloche qui sont dans la salle du Dharma, et chaque mot est accompagné par deux coups légers frappés par les maîtres des cérémonies qui marchent en avant, l'un sur une boule de bois, l'autre sur une sonnette de métal. Enfin chacun se retrouve devant son agenouilloir, déploie son tapis et, aux commandements retentissants des maîtres des cérémonies, se déchausse, se prosterne, et s'agenouille, les paumes des mains dévotement jointes. Alors l'abbé se fait de nouveau entendre:

„Maintenant est le moment propice d'accomplir pour vous le „karma pour la réception des commandements. Sachez qu'à tra„vers tous les kalpas ces commandements ont été pratiqués par „tous les Buddhas et Bodhisatwas des trois mondes dans les dix „points cardinaux, et que de cette manière ils ont pu acquérir les „qualités méritoires sans nombre. Vous tous devez maintenant ré„veiller au fond de votre cœur la pensée que ces commandements, „qu'il est si rare de pouvoir obtenir, naissent en vérité en vous; „alors, assurément et certainement, ils existeront en perfection „en vous. Réveillez donc ce désir au dedans de vous avec une „grande ardeur; il doit vous remplir comme une coupe qui ne „peut pas déborder. Ecoutez-moi attentivement". Il frappe la table de sa latte et continue, en élevant le ton:

„Enfants de Buddha ici assemblés, écoutez avec attention. Vous „m'avez aujourd'hui demandé tous les purs commandements des „Bodhisatwas, et une instruction dans toutes les pratiques dans „lesquelles s'exercent les Bodhisatwas. Ces commandements sont „la somme de tous les winayas et règles de discipline, de tous „les préceptes qui cultivent le bien; ce sont les commandements „qui répandent une abondance de salut sur ceux qui sont doués „de raison. Ces commandements, ces pratiques, tous les Bodhisat„was du passé les ont reçus, étudiés, exposés, pratiqués, observés „à la perfection; tous les Bodhisatwas de l'avenir les recevront, „étudieront, exposeront, pratiqueront, observeront à la perfection; „tous les Bodhisatwas du temps présent les reçoivent, étudient, „exposent, pratiquent et observent à la perfection. Si donc vous „voulez devenir Buddhas, ne péchez contre rien de ce qu'ils con„tiennent, dès cette existence jusqu'à ce que vous soyez Buddhas. „Pouvez-vous les observer?"

Chacun répond: „Je le peux".

„Enfants de Buddha, vous devez maintenant admettre avec „foi, après que ce premier karma est achevé, que les beaux et „excellents commandements des mondes dans les dix points car-

„dinaux ont été mis en mouvement par la puissance de votre „esprit". L'orateur frappe sur sa table, répète avec la demande qui la termine l'allocution commençant par „Enfants de Buddha", et obtient la même réponse affirmative; puis il dit:

„Le karma ayant été accompli pour la seconde fois, les beaux „et excellents commandements des mondes dans les dix points „cardinaux se condensent dans l'univers et ombragent vos têtes „comme une masse de nuages, comme un dais".

Il frappe encore la table, accomplit une troisième fois le karma, et dit:

„Maintenant que le karma a ainsi été accompli pour la troi„sième fois, les beaux et excellents commandements des mondes „dans les dix points cardinaux coulent par les portes (les sutures) „de vos crânes dans vos cœurs. Sachez que vos personnes et vos „âmes sont maintenant un amas de qualités méritoires sans „nombre; que chacun donc éprouve devant la face du Triratna „la plus grande joie, les plus grands transports, et s'applique de „tout son cœur à protéger et observer les commandements et à „ne pas pécher contre eux".

„Enfants de Buddha, vous avez maintenant reçu conformé„ment aux règles les commandements des trois catégories. Le „Sûtra du filet de Brahma commence par dix, qui sont les prin„cipaux; je vais vous les faire entendre un à un. Ecoutez atten„tivement".

L'abbé lit donc ces prâtimokshas, souvent en abrégeant, l'heure étant avancée et conseillant de se hâter. A chaque commandement, il demande: „Pouvez-vous vous y conformer?"; les récipiendaires répondent en chœur: „Je le peux", et se prosternent plusieurs fois pour marquer leur reconnaissance au maître qui a si bien dirigé leur réception des commandements; sur quoi celui-ci les gratifie encore du sermon suivant:

„Ainsi je vous ai fait entendre les dix prâtimokshas. Les „autres commandements sont en nombre infini et il n'est pas „possible de les détailler. Pourtant je puis dire qu'aucun ne „tombe en dehors des trois catégories (三聚) que voici. La „première renferme les winayas et règles de la discipline, et „met donc fin à tout mal; la seconde embrasse toutes les pres„criptions pour faire le bien, et fait donc pratiquer toute vertu; „la troisième comprend les commandements qui procurent le bien „à tout ce qui est conscient, et fait donc que tout ce qui a vie „soit amené à des stages supérieurs de perfectionnement. Il n'y a „point d'action, grande ou petite, qui ne soit régie par une de „ces catégories. Par exemple, ne pas tuer dépend de la première

„catégorie, sauver quelqu'un de la mort dépend de la seconde, „et exhorter les hommes à éviter l'un et à faire l'autre, dépend „de la troisième. Ou bien encore, s'abstenir de luxure dépend „de la première, réprimer en soi toutes les concupiscences im-„pures dépend de la seconde, et faire en sorte que les autres „agissent de même en ces deux points, dépend de la troisième. „Vous voyez donc que les trois catégories sont comme une mar-„mite à trois pieds, dont chacun des trois est indispensable. Celui „qui n'observe que la première catégorie, prévient seulement ses „propres transgressions, sans répandre le bonheur et la bénédic-„tion; celui qui pratique la première et la seconde n'est utile „qu'à lui-même et ne peut pas s'élever au dessus du Hîna-„yâna; mais celui qui obéit aux trois catégories peut s'élever „lui-même avec les êtres vivants directement jusqu'au bodhi su-„prême. Mais alors il doit, tant qu'il est revêtu de ce corps „matériel, avancer résolument et avec persévérance dans la „pratique des commandements, se les suspendre comme une „forte et solide cuirasse autour du corps, ne pas tourner la „roue du Dharma à rebours. Marchez donc dès ce moment en „droite ligne vers l'état de buddha, sans hasarder, sur la voie „qui y conduit, de violer les commandements. Si vous êtes capa-„bles de remplir ces conditions, vous méritez le titre de Bodhi-„satwas, de fils de Buddha; l'éclat de vos qualités méritoires sera „si inépuisable que même les pensées ne pourront pas le con-„cevoir. Rassemblez vos forces pour y parvenir, et dites d'une „voix après moi: 'Nous vivrons respectueusement d'après tes „leçons' ".

Aussitôt toutes les voix font retentir ces paroles; les récipiendaires se prosternent trois fois et s'agenouillent, puis l'abbé prend solennellement un khakkhara de chaque main, en disant:

„Om-nalithi-nalithi-nali-tchapatati-naliti-najé-patanin-hum-fat-„cha. Habitant le monde matériel comme des objets vides et vains, „vous étiez comme des fleurs de lotus dont l'eau n'approche pas. „Mais maintenant, d'un cœur pur et sans tache vous fuyez le „passé, pour ployer la tête devant les Seigneurs suprêmes. Vous „avez pris votre recours à Buddha: — que le bodhi soit donc votre „partage et que votre âme ne fasse jamais un seul pas en arrière „dans la voie du salut. Vous avez pris votre recours au Dharma: — „que donc la connaissance universelle (sarwadjña) vous soit „départie, ainsi que la communion de l'Eglise, dans laquelle „tous les commandements sont observés. Vous avez pris votre „recours au Sangha: — que par là soit mis fin pour vous à „toute dispute et discorde et que vous puissiez tous ensemble

„être reçus dans l'océan de la réunion dans la concorde. Sainte „congrégation, concorde et salut!"

Quand l'abbé a prononcé ce triple vœu, deux de ses adjudants lui prennent chacun un de ses khakkharas et les portent vers les récipiendaires agenouillés. Un des bâtons est tenu verticalement devant chacun d'entre eux, de façon à ce qu'il puisse un instant l'agiter entre les paumes de ses mains et faire sonner les anneaux qui sont au sommet. Pendant ce temps, tous chantent fort, et en traînant, la dhârani du khakkhara prononcée quelques instants auparavant par l'abbé; les maîtres des cérémonies surtout se gardent en cette circonstance de ménager leur voix. Chaque *Om* est marqué d'un coup sur la grosse caisse et la cloche de la salle du Dharma. Avec le *hum* qui suit peu après ce mot représente la formule bien connue *Om maṇi padme hum.* Enfin les adjudants rapportent les bâtons sur l'estrade de l'abbé, qui se lève et, l'encensoir dans les mains, prononce cette prière:

„Que l'homme premier (l'empereur) jouisse de la prospérité, „que le monde reste à l'abri des désastres, que les Nâgas et „Dêwas qui protègent le Dharma distribuent sans cesse à la ronde „leurs bienfaits tutélaires! Que les dânapatis croyants nous fas„sent doublement éprouver leur louable protection, et que ceux „qui sont ici revêtus de quelque dignité continuent à porter „les lois en eux, sans qu'il y ait en eux de recul! Que la pure „assemblée ici réunie règle sa conduite d'après le Filet de Brahma et „ainsi répande la lumière auprès et au loin; que ceux qui habi„tent ici, ou y offrent de l'encens, avec les astres et les constel„lations qui déterminent le sort, avec les ancêtres des généra„tions antérieures, les parents, les maîtres, les chefs et les fa„milles, ainsi que les créanciers et les ennemis héréditaires, „tous reçoivent les bienfaits des commandements et échappent „ainsi au cycle des existences! Puisse en chaque être doué de „vie la parfaite intelligence être semée; de par la Mahâ-pradjnâ„pâramitâ de tous les Buddhas, Bodhisatwas et Mahâsatwas des „trois mondes dans les dix points cardinaux".

Les récipiendaires là-dessus se prosternent trois fois devant leur maître et trois fois devant les saints qui ont honoré la cérémonie de leur invisible présence; ils se rechaussent, les maîtres des cérémonies leur crient de l'estrade de relever leurs tapis, et ils se mettent en une seule file en procession le long des agenouilloirs, chantant plusieurs fois de suite la cantate de sept vers „Habitant le monde matériel comme des objets vides et vains" [1]), avec

1) Voy. la page 247.

accompagnement de la grosse caisse, de la grosse cloche, de la boule de bois et des sonnettes de métal. Enfin ils se prosternent encore trois fois et quittent la salle, pour se ranger dans la cour sur le passage de l'abbé. Celui-ci prend à son tour en se prosternant congé des saints et rentre chez lui, passant devant les nouveaux bodhisatwas, qui se courbent en deux pour l'honorer. Rentré dans sa demeure avec l'escorte qui est venue le chercher le matin, il y prend place dans la salle de réception, et reçoit encore une fois les initiés de la journée, qui viennent respectueusement le remercier en se prosternant devant lui.

Quelque explication est nécessaire au sujet de ce khakkhara, que nous venons de voir jouer un certain rôle dans la grande cérémonie de l'ordination. C'est un bâton de bois, à peu près de longueur d'homme, souvent muni d'une pointe en fer à l'extrémité inférieure, et au sommet d'un ornement fait d'un alliage d'étain, de cuivre et de plomb, ressemblant à une énorme feuille de peuplier travaillée à jour. Des anneaux mobiles faits du même métal y sont suspendus. Deux espèces de khakkharas surtout sont en usage; l'une, dont la feuille est formée de deux couples de courbures placées l'une au-dessus de l'autre, et qui porte six anneaux, et l'autre qui a quatre couples de courbures et douze anneaux. Ces derniers sont de beaucoup plus grands et plus lourds que les autres et se voient aussi plus fréquemment; souvent on les orne de longs rubans de soie pendant de chaque côté. On appelle en Chine cet objet *sih-tchʿang* 錫杖, „bâton d'étain" ou „bâton produisant le son *sih*". Ce qu'il signifie est expliqué par le *Fan yih ming i*, où on lit:

„Khakkhara veut dire *sih-tchʿang*, parce que, lorsqu'on le secoue, „il rend le son *sih-sih;* c'est pourquoi le Winaya des Sarwâstiwâdins „l'appelle 'le bâton qui sonne'. Les Sûtras le nomment aussi le „bâton de la sagesse et le bâton des vertus, faisant allusion aux „qualités méritoires de celui qui marche dans la voie de la sagesse. „C'est comme qui dirait la bannière des Arhats, le signe distinctif „des vrais sages, la banderolle sur la voie du salut. Les Mélanges „du Mûla-grantha disent: „Les bhikshus pénétraient en mendiant „jusqu'au fond des maisons des notables, ce qui leur faisait en„courir des reproches et de mauvais propos. Comme ils s'en plai„gnaient à Buddha, il dit: 'Il vous faut faire quelque bruit pour „attirer l'attention des gens'. Ils commencèrent alors à crier „ho! ho! et à faire grand bruit, et s'attirèrent ainsi de nou„veau des calomnies, sur quoi Buddha donna cette décision: 'Si „on ne vous entend pas venir, frappez la porte du poing'. Mais „alors les habitants des maisons furent étonnés et se mirent à

„demander: 'Pourquoi enfonces-tu ma porte?', et les bhikshus „n'ayant jamais rien à répondre, Buddha dit: 'Il vous faut faire „un *sih-tch'ang*'. Mais les bhikshus ne le comprirent pas, de sorte „que Buddha dit encore: 'Suspendez au haut bout du bâton des „anneaux de métal, ronds comme l'ouverture d'une petite coupe „à vin; attachez à ces anneaux d'autres petits anneaux et agitez „le bâton de façon à ce qu'ils sonnent, ce qui avertira les gens. „Toutefois vous ne devez agiter le bâton qu'une ou deux fois, „et si alors personne n'y fait attention, allez-vous-en' [1])".

Comme on le voit, les Chinois considèrent le khakkhara comme le bâton de mendiant des anciens bhikshus, destiné à les annoncer; c'est pour cela qu'en Chine on le porte dans les tournées que le Sangha fait de temps en temps dans les paroisses pour recueillir des dons [2]). Le bhikshu n'est plus rien dans l'Eglise mahâyâniste chinoise, mais on a conservé l'emblème de sa vocation dans les mains de celui qui travaille à son propre salut et à celui d'autrui; et c'est pour cela aussi qu'il joue un grand rôle dans les messes destinées à nourrir et à délivrer les hôtes des enfers, ainsi que nous avons eu l'occasion de le faire voir dans un autre écrit [3]). Il n'est donc pas étonnant que les moines le prennent entre leurs mains au moment où ils viennent d'être revêtus de la dignité de bodhisatwa: — ils le font sonner une ou deux fois seulement pour obéir à ce qu'a dit Buddha, et ôtent auparavant leur chaussure, superfluité dont un moine mendiant n'a que faire.

Ainsi les commandements des Bodhisatwas entrent dans la possession de celui que l'on consacre, par la vertu de sa foi, de son repentir, de son désir de les recevoir, de sa résolution de

---

1) 隙棄羅、此云錫杖、由振時作錫錫聲故、十誦名聲杖。錫杖經又名智杖、亦名德杖、彰智行功德故。聖人之幖幟、賢士之明記、道法之幢。根本雜事云、比丘乞食深入長者之家、遂招譏謗。比丘白佛、佛云、可作聲警覺。彼卽呵呵作聲喧鬧、復招譏毀、佛制、不聽遂拳打門。家人怪問、何故打破我門、默爾無對、佛言、應作錫杖。苾芻不解、佛言、杖頭安鐶圓如醆口、安小鐶子、搖動作聲而爲警覺。動可一二、無人聞時卽須行去。
Chap. XIX, § 61.

2) Voy. la page 197.

3) *Buddhist Masses for the Dead in Amoy*, pages 94 et suivantes.

les tenir, de ce qu'il se représente qu'ils sont versés en lui, en un mot, par la vertu du dhyâna sous ses diverses formes. Cette consécration est donc tout à fait en place dans une Eglise qui se nomme elle-même l'école du Dhyâna. D'après le vingt-troisième commandement, la réception des commandements peut aussi avoir lieu sans l'entremise d'un maître; mais c'est une liberté dont nous croyons qu'il est extrêmement rare que l'on fasse usage, peut-être parce qu'alors les bons signes, les visions du pardon des péchés, difficiles à évoquer, sont indispensables.

D'après la doctrine de l'Eglise, une observation des commandements sans l'ordination est de peu de vertu pour procurer le salut. Il faut l'ordination pour qu'ils pénètrent au dedans de l'adepte, entrent dans son cœur par la porte du crâne [1]), s'identifient avec lui. Comme le montrent les détails de la cérémonie, il n'y a pas là aux yeux de l'Eglise tant une abstraction que, bien plutôt, un fait concret; mais la même chose doit se dire en général du salut effectué par le dhyâna — c'est-à-dire par les efforts de l'imagination. Il faut aussi faire attention au rôle joué dans la consécration par le Triratna et toute l'armée des saints; ils sont actifs pour verser les commandements au dedans des récipiendaires — de nouveau par la force du fait qu'on se le représente avec intensité. On conçoit du reste fort bien que l'Eglise veuille leur présence, puisqu'il s'agit des lois que les saints eux-mêmes ont reçues de Lotjana, ou de l'ordre suprême de l'univers, avec la charge de les annoncer à tous les êtres vivants [2]) — en d'autres termes, il s'agit de la lumière cosmique réfléchie par les astres sur tout ce qui respire. Ainsi il n'y a pas un détail de ce déversement des commandements que nous avons décrit qui ne soit parfaitement intelligible: les adeptes les voient en esprit descendre, après s'être rassemblés comme des nuées, et couler au dedans de leurs cœurs par leurs têtes.

Le lecteur ne trouvera peut-être pas superflu que nous résumions ici les différentes catégories de commandements de l'Eglise mahâyâniste chinoise, en indiquant en même temps à quel degré de sainteté chaque catégorie conduit.

I. Les *Cinq Commandements*, 五戒, (pantja-wâiramaṇî): 1° ne point tuer d'êtres vivants; 2° ne point dérober; 3° ne point commettre d'acte de luxure; 4° ne point mentir; 5° ne point boire de boissons enivrantes. — Celui qui les observe est upâsaka ou upâsikâ, en chinois „homme croyant" 信男, ou „femme croyante" 信女, et il peut, même sans se raser la tête ou sortir

1) Page 246. 2) Pages 24 et 85.

de la famille, parvenir au rang des Dêwas, c'est-à-dire au stage supérieur des six stages de renaissance [1]). Il reste toutefois exposé au danger de renaître parmi les êtres inférieurs, les Dêwas n'étant pas affranchis de la transmigration des âmes.

II. Les *Dix Commandements*, 十戒, (daçaçîla ou çikshâpada), c'est-à-dire les cinq précédents et 6° ne point faire usage de matières parfumées, baumes ou fleurs; 7° s'abstenir du chant et de la danse; 8° ne point faire usage de sièges ou de lits hauts ou larges; 9° manger à heures irrégulières; 10° ne posséder ni or, ni argent, ni choses précieuses. Ceux qui veulent observer ces commandements doivent aussi sortir de la famille et se faire raser le crâne; ils entrent dans la vie ecclésiastique en qualité de çrâmaṇêra ou de „petit çramaṇa" (en chinois, *cha-mi* 沙彌) en passant par l'ordination que nous avons mentionnée à la page 208. — Ces commandements procurent la sainteté des Çrâwakas, ou, comme on dit en Chine, celle des *Ching-woun* 聲聞, de „ceux qui écoutent la voix (de la loi)"; ce sont le Hînayâna ou „Véhicule inférieur", 下乘, du salut. Le rang auquel ils font monter est aussi celui des Dêwas, de sorte qu'on les appelle parfois Dêwayâna, 天乘, „Véhicule des Dêwas".

Mais tous les Dêwas ne montent pas aussi haut les uns que les autres et n'atteignent par le même degré de sainteté. Celle-ci augmente avec le nombre des commandements que l'on observe. Déjà ceux qui s'abstiennent seulement de tuer les êtres vivants peuvent renaître dans les „cieux des quatre Dêwarâdjas", 四天王天, les plus bas situés de tous; là se trouvent les quatre points cardinaux de l'horizon, chacun gouverné par un Dêwarâdja ou Dêwaloka-râdja. Ceux qui en outre ne volent pas peuvent parvenir immédiatement plus haut, aux Trayastrinças ou „Trente trois Dêwas" 三十三天, où Indra demeure; et ainsi l'on peut, chacun suivant ses forces, atteindre quelqu'un des quatre cieux situés plus haut encore, qui, avec les deux que nous venons de nommer, forment le „monde des convoitises des sens", 欲界, Kâmadhâtu, Kâmâwatchara ou Kâmaloka, c'est-à-dire le plus bas des trois mondes qui constituent l'univers. Ces quatre cieux sont:

3° les Yama-dêwalokas, 炎摩天 ou 夜摩天, gouvernés par Yama, roi des morts;

4° les Tuchitas, 兜率陀;

5° les Nirmâṇaratis, 須洹密陀, nom que l'on explique comme

1) Voy. la page 54.

signifiant les „cieux où l'on goûte la joie de la transformation", 化樂天;

6° les Waçawartins, 婆舍跋提, expliqués comme les „cieux où l'on existe de soi-même, tandis que d'autres êtres subissent la transformation", 他化自在天[1].

III. Les *Deux cent cinquante Commandements du Prâtimoksha*, en chinois „les commandements complets", 俱足戒. On les reçoit par la consécration des çramaṇas[2], qui fait entrer dans l'ordre des bhikshus. La sainteté qu'ils confèrent est celle des Pratyêka-buddhas ou des Arhats, êtres entièrement soustraits à la transmigration, mais hors d'état de conduire autrui à la perfection supérieure; l'Eglise en Chine les désigne comme des êtres „dont l'intelligence est arrondie", 圓覺, ou „qui possèdent une intelligence dont eux seuls profitent", 獨覺. Ces commandements forment le Madhyimayâna ou „Véhicule moyen", 中乘, du salut.

Ces deux cent cinquante commandements se rattachent très étroitement aux dix précédents, car, de même que pour ceux-ci, on peut, en en observant une partie, parvenir dans un des six cieux du Kâmadhâtu. On parvient ainsi aux Waçawartins en observant avec soin les quatre premiers commandements qui forment la première section du Prâtimoksha; aux Nirmâṇaratis, si l'on observe les treize de la deuxième section; aux Tuchitas par les trente de la troisième section principale; aux Yama-dêwalokas par les quatre-vingt-dix de la quatrième section; enfin dans les cieux des quatre Dêwarâdjas par les cent prescriptions de la cinquième grande section. En revanche, ceux qui violent les commandements tombent dans des enfers profonds en proportion de la gravité de leurs transgressions.

IV. Les *Cinquante-huit Commandements du Sûtra du filet de Brahma*, appelés en Chine „ceux des trois catégories", 三聚戒 ou 三集戒, parce qu'ils 1° défendent tout mal, 2° ordonnent tout bien, 3° ordonnent les actes qui produisent le bien d'autrui. Ils embrassent donc, et les Dix Commandements, et le Prâtimoksha, qui répondent, les uns au premier point, l'autre au second; le Prâtimoksha à son tour implique les Dix Commandements, donc le point un. Une conséquence de la chose, qu'expose aussi de cette manière le sermon de l'abbé lors de la consécration[3], est qu'un bodhisatwa — quelqu'un qui a accepté les cinquante-huit commandements — est en même temps çrâmaṇêra et çramaṇa.

---

1) *Fah youen tchou lin*, chap. II, f° 21.

2) Voy. la page 208.

3) Pages 246 et 247.

Ces commandements supérieurs, qui font ceux qui les observent Bodhisatwas (en chinois *phou-sat*, 菩薩), constituent le Mahâyâna, le „Grand Véhicule", 大乘, du salut. Il conduit en effet à la plus haute félicité qui soit, puisque les Bodhisatwas peuvent devenir Buddhas; le Sûtra du filet de Brahma le dit nettement dans les derniers vers de la gâthâ reproduite à notre page 30, et encore ailleurs. Au troisième chapitre du Saddharma-puṇḍarîka le Grand Véhicule est sans restriction appelé celui des Buddhas; on y lit: „Le Tathâgata se sert de moyens fondés sur la „sagesse pour opérer la délivrance des êtres vivants en les reti„rant de la maison des trois mondes qui est en flammes. Il leur „prêche à cet effet trois Véhicules, celui des Çrâwakas, celui des „Pratyêkabuddhas, et celui des Buddhas, et il prononce ces pa„roles: „Ne continuez pas à avoir votre joie dans la demeure „brûlante des trois mondes; ne portez pas vos désirs sur ce qui „est grossier, mauvais, sexuel, ou sur la gloire, le parfum, le „goût, l'attouchement. Si vous désirez les plaisirs de cette vie, vous „brûlerez; sortez donc promptement des trois mondes et servez-vous „des trois Véhicules, celui des Çrâwakas, celui des Pratyêkabuddhas „et celui des Buddhas. Je vous réponds du succès; jamais vous „ne trouverez que ce soient des vanités; vous n'avez qu'à vous „y appliquer avec zèle et à pousser en avant". C'est avec ces „moyens que le Tathâgata invite les êtres vivants à entrer..... „Çâriputra, si un être vivant, possédant au dedans de lui la „sagesse, entend Buddha, le Seigneur du monde, donner sa loi „et l'accepte avec foi, puis, avec zèle et attention, s'efforce d'a„vancer, désirant quitter promptement les trois mondes et cher„cher pour lui-même le Nirwâṇa, cela s'appelle le Véhicule des „Çrâwakas: — il est comme ces enfants dont il a été parlé, qui „quittèrent la maison en flammes pour demander une char„rette à chèvres. Et si un être vivant, qui a entendu prêcher „la loi de Buddha, souverain du monde, l'accepte avec foi, „puis s'efforce d'avancer avec zèle et attention, cherche la sa„gesse naturelle, trouve sa joie dans la solitude et le recueille„ment pour s'appliquer au bien, et pénètre à fond les causes des „choses, cela s'appelle le Véhicule des Pratyêkabuddhas, et il „est semblable aux enfants qui abandonnèrent la maison en flam„mes pour un char à cerfs. Et si un être vivant, ayant entendu „prêcher la loi de Buddha, Seigneur du monde, l'accepte avec „foi, l'observe avec zèle et s'efforce d'avancer; s'il aspire à la sa„gesse qui embrasse tout, à la sagesse des Buddhas, à la sagesse „naturelle, à la sagesse qui s'acquiert sans maître, à la sagesse „et à la pénétration, à la force et à l'intrépidité des Tathâga-

„tas, et si en même temps il songe miséricordieusement à pro-
„curer le repos et la joie aux innombrables êtres vivants, à
„faire le bien aux Dêwas et aux hommes, à délivrer tout ce
„qui est, cela s'appelle le Grand Véhicule. Le Bodhisatwa qui
„cherche ce Véhicule s'appelle pour cela Mahâsatwa: — il est
„comme les enfants qui quittèrent la maison en flammes pour
„demander un chariot à bœufs".

Note. Dans les *Arbeiten der Kaiserlich Russischen Gesandschaft zu Pekin* (Tome II, 1858) se trouve, sous le titre de *Die Gelübde der Buddhisten und die Ceremonie ihrer Ablegung bei den Chinesen*, vom Archimandriten O. Gurius, la traduction d'une description détaillée des trois ordinations, publiée originairement en russe. L'auteur de la description a suivi un rituel imprimé en 1660 à Nanking et y a joint des explications que lui a procurées l'abbé d'un couvent des environs de Peking. Ce travail a évidemment beaucoup perdu en clarté par la traduction en allemand, seule forme sous laquelle il fût pour nous abordable; ce n'en est pas moins, même sous cette forme, une contribution importante à la connaissance de l'Eglise buddhiste aux extrémités de l'Orient. Il fait voir qu'un rituel publié à Nanking est en usage jusque dans l'extrême nord-est de l'empire, qu'il est conforme pour tous les points essentiels à un rituel beaucoup plus ancien du Tcheh-kiang, parvenu dans le Fouh-kien, qui nous a servi de guide (p. 210), et que par conséquent on est en droit de conclure que les ordinations ont lieu de la même manière dans tout l'empire, sans autres différences que celles qui ne touchent à rien d'important. Si l'on réfléchit maintenant que, selon la doctrine de l'Eglise, ces ordinations sont le point de départ même de la voie du salut, qu'elles sont donc le foyer où se concentre la vie monastique, on tirera, sans courir grand risque de se tromper, cette seconde conclusion, que dans tout l'empire l'Eglise est très homogène pour ce qui est l'essentiel.

Ne fût-ce que pour ces motifs, nous croirions devoir fortement engager nos lecteurs à prendre connaissance du travail de M. Gurius. Ils y trouveront confirmé qu'il y a trois catégories de commandements pour les religieux, les dix commandements capitaux pour les çrâmaṇêras, le Prâtimoksha pour les bhikshus, et les commandements du Sûtra du filet de Brahma pour les bodhisatwas; mais en même temps on s'apercevra, non sans surprise, que M. Gurius n'a que très vaguement conscience du rôle prépondérant que ces codes jouent dans les ordinations, au point qu'il ne les mentionne qu'en passant comme s'il s'agissait de choses fort secondaires. Il n'explique point non plus sur quoi se basent les différentes parties de l'ordination, la pénitence, les vœux, les serments, l'évocation de visions, en un mot le

dhyâna, non plus qu'il n'indique ce que signifie la cautérisation du crâne. Il laisse ainsi ses lecteurs en face des ténèbres justement pour les choses fondamentales. Nous n'aurions donc aucunement pu nous contenter de renvoyer à son travail; nous devions, puisant à d'autres sources que lui et nous fondant sur les observations faites par nous-même dans les couvents, reprendre dans son ensemble toute la question de l'ordination.

INDEX ALPHABÉTIQUE.

A.

Abbé (L') des couvents, 58 et suiv., 132 et s., 145, 166 et s., 176, 197, 199, 202 et s., 207, 218 et s., 232 et s. Ses adjudants, 134 et s., 139, 166 et s., 197, 219, 248.

Abhidharma-piṭaka, 1, 178.

Abhidjñâ, 237.

Abstinence (Jours et mois d'), 62.

Abus de pouvoir (Prohibition des exigences avec), 51, 63.

Ail; défense d'en faire usage, 42, 97.

Aliments. Voy. **Mets**.

Amitâbha, 6, 97, 98, 122, 125, 144 et s., 157, 161, 205, 209. La récitation de son nom procure le salut, 6, 144, 200, 219.

Amoghawadjra, 5, 149.

Amour pour les êtres vivants. Voy. **Miséricorde**.

Amṛta, 5, 152 et s., 156.

Amṛtodana, 153.

Ananda, 1, 215.

Animaux. Défense de faire le commerce des animaux, 48, 89. Miséricorde envers les animaux, voy. **Miséricorde**, **Etables**, **Viviers**, **Sauver**, **Sacrifier**. Comp. **Renaissance**.

Annales du Musée Guimet, 11, 206.

Année ecclésiastique, 166, 169.

Anuttara-samyak-sambodhi, 181, 186, 193, 223 et s.

Araṇyaka, 196.

Arbres de la connaissance, 16, 25, 27 et s., 30, 84 et s., 152.

Arhat, 8, 75, 96 et s., 209, 218, 237, 244, 249, 253.

Armée. Défense de pénétrer au milieu d'une armée, ou d'aller d'une armée à l'autre, 47, 90; défense de contempler la lutte entre des armées, 64, 90, 103.

Armes. Défense de posséder des armes ou d'autres instruments destinés à tuer, 46, 90, 103: défense d'en faire le commerce, 63, 90, 103.

Arts magiques (Prohibition des), 61, 64, 98.

Arya, 215.

Ascétisme, 8, 96 et s., 196 et s., 209.

Assemblées (Grandes) du clergé, 59. Les assemblées religieuses sont pratiquement inconnues, 142.

Asura, 32, 54. Voy. **Renaissance**.

Atjârya, 60, 74 et s., 210, 237 et s., 244. Voy. **Instructeur-atjârya** et **Karmâtjârya**.

Avarice (Prohibition de l'), 37, 91.

Aversion (Défense de nourrir de l') contre quelqu'un, 38, 41, 90.

Awalambana, 206.

Awênika-dharma, 20.

Awalokitêçwara. Voy. **Kwan-yin**.

Awidyâ, 124.

Awitji, 192 et s., 213.

B.

Bâichadjya-râdja, 221.

Bala. Voy **Forces**.

Balances. Défense d'user de balances qui exagèrent le poids, 63, 90.

Bâton magique, voy. **Wadjra**. Bâton des moines mendiants, voy. **Khakkhara**.

Battre. Voy. **Coups**.

Beal, 3, 4, 7, 11.

Bête. Voy. **Animaux**.

Bhadrakalpa. Voy. **Kalpa** de l'Excellence.

Bhawa, 124.

Bhikshu et **Bhikshuni**, 96 *et passim*. Voy. **Nonnes** et **Ordination**.

Bien (Il faut cultiver chez autrui les principes du), 38.

Bodhi, ou la sagesse suprême, 16, 39, 50, 65, 66, 80, 87, 125, 160, 162, 163, 191, 193, 215, 234 et s., 237, 242, 247.

Bodhidharma, 3, 4, 6.
Bodhikâya, 20.
Bodhimaṇḍa, 26, 29.
Bodhisatwa, 8, 220 *et passim*. Les qualités des Bodhisatwas et leurs stages de sainteté, 16 et s., 21, 31, 39, 50, 52, 66, 77, 85, 216; leurs qualités wadjra, 18, 21, 31, 39, 50, 66, 77; voy. **Voie du salut suprême**. Rang des Bodhisatwas dans l'univers, 75, 96, 127; ils sont les astres, 15, 20, 220, 225, 231, voy. **Soleil**. Ils travaillent au salut des êtres, 8, 91, 93, 220, 250. Leur sacrifice d'eux-mêmes, 51, 91, 217, 220 et s., 225 et s. Voy. **Serments**, **Ordination**, **Commandements**.
Bodhirutchi, 192.
Bodhyangas (Les sept), 21.
Bœuf. On n'abatte ni ne maltraite le bœuf en Chine, 118 et s. Son rôle dans les sacrifices officiels, 118. Son culte chez les Hindous, 119, 150. Fiente sainte de certains bœufs, 150.
Boissons enivrantes (Prohibition des), 36, 41, 97, 251. Défense d'en faire négoce, 35, 92.
Bonheur (Les huit champs de), 46, 60.
Bouddhisme Japonais (*Le*), 4, 7, 8.
Brahma, 14, 26, 239. Voy. **Sûtras**.
Brahmadjâla-sûtra, 11. Voy. **Sûtra du filet de Brahma**.
Brahmalokas (Les dix-huit), 30, 31, 74.
Brahmanes, 81, 163, 191, 194.
Brigandage (Prohibition du), 62.
Brûler. Défense de brûler des êtres vivants, 49, 89. Voy. **Incendiarisme**.
Brûlure du crâne ou des autres parties du corps, ou même du corps entier, 50 et s., 217 et s., 227 et s.
Buddha (L'état de), 10, 19, 21, 27, 30, 31, 84, 189, 234, 236 et s., 243 et s., 247. Il faut toujours s'occuper de devenir un Buddha, 30, 65, 234. En chaque être existe le germe d'un Buddha, 234.
Buddhas (Les) sont la lumière solaire ou cosmique, 25, 101, 121, 157, voy. **Lumière** et **Çâkyamuni**. Ils sauvent les êtres et les amènent à la perfection, 84, 121, 188. Ils se réjouissent de la pureté des autres êtres, 234. Leurs qualités caractéristiques, 30, 237. Les sept Buddhas, 61, 84, 101, 187 et s., 191, 193. Colonnes des sept Buddhas, 101. Les Buddhas des dix points cardinaux, 86, 163, 186, 188 et s., 212 et s., 238, 241. Les trente-cinq Buddhas, 189, 191 et s., 205, 211. Les cinquante-trois Buddhas, 187 et s., 205, 211. Les cinquante-quatre Buddhas, 149, 154. Les mille Buddhas du présent, 84, 189 et s., 194; du passé et du futur, 189 et s. Les Buddhas de l'Orient, 189. La mer des Buddhas, 33, 213.
La récitation des noms des Buddhas procure le salut, 5, 149, voy. **Amitâbha**. Elle efface les péchés, 76, 185, 187 et s., 191 et s., 194, 205, 210, 214, 216.
On doit désirer que tous les êtres deviennent des Buddhas, 69. Défense de mal parler des Buddhas, 39, 98.
Voyez **Amitâbha**; **Çâkyamuni**; **Çikhin**; **Kâçyapa**; **Kanakamuni**; **Krakutjhanda**; **Leou-tchi**; **Lotjana**; **Triratna**; **Victoire Précieuse**; **Wâiçramaṇa**; **Wâirotjana**; **Wiçwabhû**; **Wipaçyin**; **Tathâgata**; **Reliques**; **Serments**.
Buddhabhadra, 1, 4.
Buddhadjîwa, 2.
Buddhawatangsaka-mahâwâipulîya-sûtra, 4, 125, 234 et s.
Buddhayaças, 2.
Buddhism in China, 11.
Buddhisme (Le) en Chine, formé de plusieurs sectes ou écoles, 6. Son influence sur le gouvernement de l'empire, 120.
Burnouf, 11, 237.

C.

Çakra, 231.
Çâkyas. Nombre infini des Çâkyas qui prêchent la voie du salut, 16, 17, 28, 85.
Çâkyasinha, 133.
Çâkyamuni (Le Buddha), 14, 20, 26 et s., 61, 85, 158, 185, 202 et s., 219 et s., 238, 240 et s., 243, 249 et s., 254. Il est la lumière cosmique ou solaire, 14, 20, 26 et s., 30, 31, 121, 141, 170, 177, 185. Sa naissance, 26. L'anniversaire de sa naissance, 112, 116, 117, 209. Voy. **Sermons**.
Calcination. Voy. **Brûlure**.
Calomnie (Prohibition de la), 48, 52, 90.
Çânakawâsa, le troisième patriarche, 1.
Çâriputra, 190, 192, 254.
Catéchisme dans les couvents, 139 et s. Voy. **Sermons**.

Catena of Buddhist Scriptures, 3, 4, 7.
Cercueils (Défense de vendre et de fabriquer des), 48, 90.
Cérémonies pour conduire au salut les animaux, 121 et s. Cérémonies de la prédication, 133 et s. Cérémonies du matin et du soir dans la salle du Triratna, 144, 159, 161 et s., 172, 204. Cérémonies pour les morts, 144 et s.; voy. **Morts** et **Messes**. Cérémonies pour détourner les malheurs, 148 et s. Cérémonies auprès des malades et des moribonds, 131, 148. Cérémonies pour obtenir la pluie, 148 et s.: pour obtenir le beau temps, 156 et s.; pour expulser les sauterelles, 159. Cérémonies de la prestation des serments, 166 et s. Cérémonies des périodes du dhyâna, 169 et s. Cérémonies à l'intention de l'empereur, 170. Cérémonies de la lecture des commandements, 172 et s. Cérémonies avant et après les tournées mendiantes, 197, 198. Cérémonies de la période du repos, 201 et s. Cérémonies pour effacer les péchés, 172 et s., 185 et s., 211 et s. Cérémonies à l'intention des hôtes de l'enfer, 205 et s. Cérémonies de l'ordination, 207 et s.
Voy. **Offrandes**.
Chadâyatana, 124.
Chair. Voy. **Viande**.
Chaire à prêcher, 81, 134, 202, 232.
Cha-mi, 252.
Chant. Voy. **Musique**.
Chapelet, 227.
Chats (Défense d'avoir des), 64, 89.
Chi, plante, 65.
Chiens (Défense d'avoir des), 64, 89, 102. Les chiens maltraités en Chine, 120.
Chih Pao-tchi, 4.
Chinese Recorder (*The*), 228.
Ching-woun, 252.
Chiromancie (Défense de la), 61.
Choun, 107 et 108. Voy. **Obéissance**.
Çikhin, nom d'un Buddha, 188.
Çikshâpada, 43, 252.
Çila, 21.
Çiwa, 14.
Clergé (Le). Voy. **Sangha**.
Cloche. La cloche d'un couvent peut conduire les êtres au salut, 160.
Colère (Commandement contre la), 38.
Colleges pour l'encouragement des études, 119.
Commandements. L'importance des commandements en vue de la perfection suprême, 234 et s. Il faut s'engager par serment à les observer, 67 et s.; voy. **Serments**. Il faut les prendre sous sa protection, 82. On éprouve une douleur profonde quand on les entend blasphémer, 83.
Les cinq commandements fondamentaux (pantja-wâiramani), 36, 43, 125, 174, 192 et s., 207, 209, 236, 251.
Les dix commandements capitaux (dacaçila), 17, 43, 174, 176, 184, 189, 193, 208 et s., 210, 236, 252, 255. Voy. **Ordination** des çrâmaṇéras.
Les 250 commandements et règles de conduite pour les bhikshus ou çramaṇas (Prâtimoksha), 3, 5, 8, 12, 75, 96, 169, 173, 176, 184, 196, 199, 209, 253, 255. Leur rôle dans la sanctification, 8, 75, 237, 253. On les lit tous les demis-mois, 178 et s., 184 et s., 196, voy. **Uposatha**. Voy. **Ordination** des çramaṇas.
Commandements et règles de conduite pour les bhikshunis, 183. Les huit commandements pour les nonnes, 179.
Les 58 commandements du Sûtra du filet de Brahma, pour les bodhisatwas, 23, 27, 29 et s., 31 et s., 176, 184, 196, 207 et s., 209, 245 et s., 255. Tout le monde doit les accepter, observer, réciter, prêcher, enseigner, expliquer, lire et écrire, 31, 32, 65, 84, 88, 92, 207. Chaque classe d'êtres peut et doit les accepter, 31, 73, 75, 94, 207, 237. Chaque souverain ou fonctionnaire public doit les accepter, 40, 84, 98. Il faut les prêcher toujours, afin de convertir les êtres et de faire leur salut, 53, 84, 92, 207. On doit les lire et interpréter chaque jour, mais il est défendu de le faire si l'on n'en est pas capable, 52, 53, 93. Défense de les prêcher devant certaines catégories de gens, 78, 93. Il faut les savoir par cœur, 92. On les lit tous les demis-mois, 31, 70; voy. **Uposatha**. Il faut les faire réciter auprès des morts, 53, 92, 97. On doit les réciter pour effacer les péchés, 76, 210, 214. Les saints les annoncent aux êtres, 24, 85, 251. Ils sont annoncés sans cesse par les Bodhisatwas et les Buddhas du passé, du présent et de l'avenir, 83, 84. On les appelle les Commandements des trois

catégories, 242, 246 et s., 253. La volonté de les violer est un des plus graves péchés, 78, 98. Avantages qu'ils procurent à celui qui les observe, 86, 207, 209, 247. Leurs qualités caractéristiques, 87. L'observation de ces commandements constitue la conduite des Bodhisatwas, la voie du salut suprême, le Mahâyâna, 8, 87, 88, 99, 233 et s., 245, 247, 254. Leur arrangement dans un ordre plus logique, 89 et s. Voy. **Ordination** des Bodhisatwas.

Les huit commandements, 43.

Compassion. Voy. **Miséricorde**.

Concile (Le premier) des cinq-cents, 1.

Confesseurs du clergé, 174 et s., 183 et s.

Confession. Voy. **Péchés** et **Uposatha**.

Confucius, 90, 118, 120.

Conjurations (Les) sont défendues, 61.

Consécration. Voy. **Ordination**.

Constellations. Les vingt-huit constellations de l'écliptique, 151.

Conversion. Il faut s'appliquer à la conversion des autres, 36, 49 et s., 53, 63, 72, 80.

Coreligionnaires. Voy. **Maîtres**.

Couleurs des quatre points cardinaux, 151.

Coups (Défense de donner des), 38, 90.

Couvents. But des couvents, 6, 94, 99. Leur fondation et leur entretien, 100, 148. Cotisations pour l'érection et l'entretien des couvents, 100, 127, 148, 199 et s. C'est un devoir sacré de fonder des couvents, 72, 95. Laïques qui les administrent, 100. Possessions des couvents, 58, 127 et s. Leurs revenus, 127 et s., 196, 199 et s. Les autorités sont coupables de péché s'ils sécularisent les couvents, 81, 95. La loi défend aux femmes de visiter les couvents, 141. Couvents et temples qui ont ou n'ont pas le droit de conférer l'ordination 102, 207, 232.

Temples, chapelles, salles etc. des couvents. La salle du Triratna, 101, 133, 140, 144, 149, 152, 157, 159, 161, 166, 173, 175, 176, 183, 187, 197 et s., 203, 204, 218 et s. Chapelle de Bodhidharma, 6. Chapelle pour les âmes des moines défunts, 145. Temple pour prier pour la pluie, 150. Dépendance du couvent, construite au cœur de la paroisse, 198. Salle destinée aux prédications, appelée la salle du Dharma, 133 et s., 140 et s., 173, 202, 205, 207, 232. Salle du dhyâna, voy. **Dhyâna**. Salle de réception, 136, 139. Salle pour les malades, 131. Imprimerie, 132, 142. Bibliothèque, 133, 143. Réfectoire, 173, 177, 183, 205. Cuisines à part à l'usage des laïques, 103.

Couvent de la Lumière Occidentale, 3. Couvent de Chao-lin, 107. Couvent pour l'exercice du Dhyâna, 122. Couvent où séjournent les Nuages, 210. Couvent de la Source bouillonnante, 210.

Voy. **Discipline et Disputes**.

Çramaṇa, 8, 96, 208 et s. 253. Voy. **Ordination**.

Çrâmaṇêra, 174 et s., 177 et s., 201, 208 et s., 252 et s. Voy. **Ordination**.

Çrâwaka, 45, 50, 212, 215, 224, 252, 254.

Crémation des moines, 145, 228 et s. Leur crémation vivante, 228 et s.

Csoma de Körös, 11.

Çuddhodana, 26.

Cuisiniers des couvents, 103. Cuisiniers ambulants, 217.

D.

Daça-bala, 20, 237.

Daça-bhûmi. Voy. **Stages**.

Daça-cîla. Voy. **Commandements**.

Dâna, 21, 170, 219.

Dânapati, 59, 67 et s., 80, 112, 125, 133, 136, 198 et s., 211, 248. Les dons des dânapatis appartiennent au Sangha entier, 60, 128, 203. Voy. **Invitations**.

Décadence de la vie monacale, 7, 141. Décadence des études scolastiques, 7.

Délits. Voy. **Péchés**.

Délivrer. Voy. **Sauver**.

Dénigrement. On doit se charger pour les êtres du dénigrement et de l'opprobre, 37, 91. Le dénigrement est défendu, 37, 90.

Désirs. Voy. **Souhaits**.

Dêwas (Les), 6, 32, 84, 122, 148, 155, 159, 203, 212, 223 et s., 231, 236, 239, 248, 252.

Dêwalokas (Les), 25, 252.

Dêwaloka-râdjas ou **Dêwa-râdjas** (Les), 62, 159, 239, 252.

Dêwa-yâna, 252.

Dhâranis, paroles magiques, 5, 125 et s., 149, 154, 158, 160 et s., 162, 165, 186

et s., 191, 193, 205 et s., 223. Les dhâranis de la miséricorde de Kwan-yin, 122, 152, 155, 157, 204 et s. La dhârani du khakkhara, 247 et s.

Dharma (Le), l'ordre universel, 18, 20, 28, 101, 162, 163, 167. 187, 215, 234, 238, 240. Le pécher du blasphème du Dharma, 189. Rotation de la roue du Dharma, 40, 141, 247. Voy. **Lotjana.**

Dharmaguptakas (L'école des), 2, 3, 185.

Dharmâkara, 2, 3.

Dharmakâya. 20, 176.

Dharmâlokamukhas (Les 108), 21.

Dharmatrâtadhyâna-sûtra, 4.

Dhûta, dhûtam, 196.

Dhûtâṅga (Périodes de). 69 et s., 97, 169, 196 et s. 201. Les douze dhûtâṅgas, 196, 208.

Dhyâna, 4, 6, 21, 77, 95, 96, 121, 134, 139, 153, 154, 165, 169 et s., 172, 185, 204, 206, 211 et s., 216 et s., 251; voy. **Pensée.** Les mondes du dhyâna, 14, 25. L'école du Dhyâna, 3 et s., 6, 7, 8, 95, 251. Les périodes du dhyâna, 69, 72, 95, 169 et s. Comp. **Souhaits.**

Discipline. Règlement sur la discipline dans les couvents; voy. **Lois de Pureté du Poh-tchang.**

Disputes. Il n'en doit pas surgir dans les couvents, 58. Voy. **Polémiques.**

Divination (Défense de la), 61, 64, 98.

Djambudwipa (Le), 149, 238.

Djâtaka (Un) de Buddha, 121.

Djâti, 124.

Donateurs des couvents. Voy. **Dânapati.**

Donner. Voy. **Renoncement** et **Sacrifier.**

Dragons, 239. Ils causent les orages et les pluies, 100, 148 et s., 156, 158. Leur identification avec les Nâgas, 148. Les dragons des points cardinaux, 151. Le Dragon Azuré, 150, 152. Voy. **Rois-dragons.**

Duḥkha, 243.

E.

Eau purifiante dans les cérémonies religieuses, 122, 124, 152 et s., 156, 187; voy. **Amṛta.** L'eau est identifiée avec le nord, 151.

Eclectisme du buddhisme de la Chine. Voy. **Syncrétisme.**

Ecoles ou **Sectes.** Les cinq écoles basées sur différentes rédactions du Winaya-piṭaka, 1 et s. Ecole du Thien-taï, 2, 4, 229, 231. Ecole du Winaya de la montagne du Sud, 3, 7, 96. Ecole du Dhyâna, 3 et s., 6, 95. Ecole de Hien-chou, 4. Ecole de la Pénitence, 4, 96. Ecole de la Miséricorde, 5, 95. Ecole du Pays de la Pureté, 5, 97, 98. Ecole des Mystères ou du Yoga, 5, 97, 98, 206. Ecole du Lotus, 5, 138. Ecole des Sarwâstiwâdins, 2, 7. Fusion des Ecoles, 4 et s., 7, 12.

Ecriture sainte (L'). Sa division en trois parties, 1. Défense de la ruiner ou de la violer, 67. On doit la racheter lorsqu'elle est tombée entre les mains de mécréants ou d'hérétiques, 63, 94. Il faut en faire l'objet de soins idolâtres et lui sacrifier, 79, 94, 143. On doit l'écrire sur diverses étoffes, 79, 92. Les laïques se cotisent pour la faire réimprimer dans les couvents, 142. Il est défendu d'en prohiber le confectionnement, 81, 93. Prédications de l'écriture sainte dans les couvents, 132 et s.

On doit réciter les écrits saints lorsqu'il se commet beaucoup de péchés, 73; lors des dangers, des désastres, des révoltes etc., 72 et s., 93, 94, 148 et s., 159, 185; dans toutes les autres occasions, 72, 79, 92, 172. On récite les écrits saints auprès des malades, 72, 93; pour les mourants et les morts, 53, 72, 92, 97, 102, 127, 131, 144 et s., 207. Collections d'écrits sacrés dans les couvents, 7, 143. Voy. **Sûtras, Winaya.**

Ecuelle des moines mendiants, 121, 124, 152, 197 et s., 208 et s.

Empêchements à la béatification. Voy. **Péchés** de révolte.

Empereur (L') est père et mère du peuple, 108. Il est le chef de toute religion, 130. On prolonge sa vie par des actes de miséricorde envers les animaux, 116, 117. Service aux couvents à son intention, 170. Souhait pour sa prospérité, 248. Les empereurs doivent recevoir les commandements, 40, 98. Ils ont souvent favorisé l'Eglise, 108.

Encensoir que l'on tient à la main lorsqu'on s'entretient avec les saints, 52, 122, 154, 238.

Endurance (L'), vertu des bodhisatwas, 17, 102.

Enfer (L'), 5, 67, 119, 160, 163, 205, 211, 213, 240; voy. **Awitji**. Rédemption des âmes de l'enfer, 5, 160, 163; leur réfection, 205 et s.
Enseigner. Chaque bodhisatwa est obligé d'enseigner les principes du Mahâyâna, sans en intervertir l'ordre, 50 et s., 57, 72, 77; voy. **Commandements, Conversion, Instruire** et **Sermons**.
Enseignement. Il faut demander et accepter l'enseignement des religieux avancés en âge, 55.
Esclaves (Défense d'avoir ou de faire le commerce des), 48, 54, 90, 102. Il faut racheter les religieux qu'on voit vendre comme esclaves, 63, 91.
Esprits. Voy. **Fantômes**.
Etables dans les couvents, 110 et s.
Etangs. Voy. **Viviers**.
Etude (L') des sûtras de toutes les écoles est prescrite, 52. La période de l'étude en été, 205. Les études scolastiques sont négligées en Chine, 7.
Excommunication. Voy. **Expulsion**.
Excursions mendiantes. Voy. **Dhûtâṅga** et **Tournées**.
Excuses (On doit toujours accepter les) 38, 90, 96.
Expulsion hors du clergé ou du couvent, 5, 33 et s., 175, 181 et s., 192, 200, 204, 205.

F.

Fah-tsang ou **Kwoh-yih**, 4.
Fah youen tchou lin, nom d'un ouvrage chinois, 12, 253.
Fantômes et esprits (Les) ne sont pas honorés par les religieux, 75; ils poursuivent ceux qui violent les commandements, 79. Les huit classes de fantômes, 32.
Fan wang king. Voy. **Sûtra du filet de Brahma**.
Fan yih ming i, nom d'un ouvrage chinois, 2, 21, 170, 249.
Félicité (Les huit champs de), 46, 60.
Fêtes annuelles des saints buddhiques, 6.
Feux. Défense d'allumer des feux dans certains mois de l'année, ou d'en faire sans nécessité, 49, 89.
Filets (Défense d'avoir des), 46, 90.
Foi (Nécessité de cultiver la), 39, 65, 233 et s., 238, 242, 250.
Forces (Les cinq), 21. Les dix forces (daça-bala), 20, 237.
Fouet à moustiques, 138 et s.
Fouh, 138.
Fouh tsou thoung ki, nom d'un ouvrage chinois, 114, 116, 117.
Foung-choui, 100, 101, 128, 148, 198 et s., 226. Professeurs du *foung-choui*, 101.

G.

Gandharwas (Les), 32.
Garotter. Défense de garotter les gens, 63.
Garudas (Les), 32.
Gâutamî, 179.
Gelübde der Buddhisten, 255.
Généraux célestes (Les), 155.
Geschiedenis van het Buddhisme in Indië, 3, 21, 138.
Gogerly, 11.
Gṛdhrakûṭa, 194.
Grimblot, 11.
Guerre. Horreurs de la guerre en Chine, 108. Rôle du dieu de la Guerre (Kwan-ti) dans les couvents, 109.
Guerriers. Voy. **Armée**.
Gurius, 255.

H.

Han Yü, 227.
Hérésies (Défense d'embrasser ou d'enseigner les), 45, 50, 58, 66, 94, 123.
Hérétiques (Il est défendu de prêcher les commandements devant les), 78, 93.
Hiao, la soumission, 107, 108. Voy. **Obéissance et Soumission**.
Hien-chou (L'école de), 4.
Hinayâna (Le), 3, 7, 45, 58, 66, 94, 96, 185, 209, 247, 252.
Hioh fouh khao hioun, nom d'un ouvrage chinois, 112, 116.
Histoires du Nord de l'Empire, 146, 147.
Histoires du Sud de l'Empire, 98, 113, 138.
Histoire de la dynastie des Soung, 104, 105.
Histoire de la dynastie des Ming, 107.
Hospitalité exercée à l'égard des religieux étrangers, 44, 59, 129 et s., 201. Hospitalité envers les laïques, 129 et s.

Huen-tchwang, 5.
Hwoui-kho, 4.
Hwoui-youen, 5.

I.

Images. On doit racheter les images des saints et de ses parents, 63, 91.
Imprimerie (L'art de l') en Chine, 92.
Incantations (Défense de causer la mort au moyen d'), 32.
Incendiarisme prohibé, 49, 90, 95.
Incontinence. Voy. **Luxure**.
Indra, 25, 109, 166 et s., 197 et s., 202 et s., 239, 252. Les cieux d'Indra, 125; voy. **Trayastrinças**.
Indriyas (Les cinq), 21.
Initiateur. Voy. **Ordination**.
Injure (Défense de l'), 37, 38, 48, 90.
Instructeur-atjârya, 208, 241, 244.
Instruire. Les bodhisatwas doivent toujours instruire les êtres, 37, 63. Voy. **Enseigner**.
Insulte. Voy. **Injure**.
Insurgés. Défense de contempler la lutte entre des insurgés, ou d'être leur messager, 64, 90. Voy. **Armée**.
Invitations faites aux religieux par les dânapatis, 59, 60 et s., 128, 198, 201 et s.

J.

Jen hiang, 217.
Jeûne. Voy. **Abstinence**.
Jeux de hasard (Défense de jouer ou de regarder les), 64, 97.
Jih tchi louh, nom d'un ouvrage chinois, 104, 107.
Julien (Stanislas), 232.

K.

Kâçyapa, 1. Le Buddha Kâçyapa, 188.
Kâçyapiyas (Ecole des), 2.
Kâlayaças, 185.
Kalpa (Le) d'Eclat et de Gloire, et celui des Etoiles et des Constellations, 189 et s. Le kalpa de l'Excellence, 26, 189 et s.
Kanakamuni, nom d'un Buddha, 188.
Kandjour (Le), 11.
Kao sang tchʿwen, nom d'un ouvrage chinois, 2, 11.
Kâmadhâtu, **Kâmâwatchara** ou **Kâmaloka** (Le), 252 et s.
Karma, 170, 244 et s.
Karmadâna, 134 et s., 139 et s., 144, 167, 170 et s., 174 et s., 183 et s., 187, 197, 201 et s., 205, 212, 214, 232 et s.
Karmâtjârya, 208, 241, 244.
Kashâya, 70, 74, 139, 140, 197 et s., 202, 209, 218.
Kaundinya, 134.
Kern, 3, 21, 138, 221, 237.
Khaï-youen chih kiao louh, nom d'un ouvrage chinois, 12.
Khakkhara ou bâton des moines mendiants, 69, 134, 197, 242, 247 et s., 249 et s.
King tsang, nom chinois du Sûtrapiṭaka, 1.
Kinnaras (Les), 32.
Kiou hiang, 217.
Kou-chan, nom d'un montagne, 210.
Kou kin thou chou tsih tchʿing, nom d'un ouvrage chinois, 2, 112, 113, 116, 117, 229, 232.
Krakutjhanda, nom d'un Buddha, 188, 189.
Kshânti, 21.
Kumâradjiwa, 2, 10, 11, 147, 221.
Kwan-ti, dieu chinois de la Guerre, 109.
Kwan-yin, 122, 133, 149, 152, 155, 157, 159, 162, 163, 204 et s., 232.
Kwoh-yih, 4.

L.

Lait (Usage du), 102.
Lalitawistara, 21.
Langkâwatâra-sûtra, 4.
Leou-tchi, nom d'un Buddha, 189.
Liang (Dynastie des), bien disposée pour le buddhisme, 98, 113.
Libération des êtres vivants. Voy. **Sauver**.
Lien-ché kao hien tchʿwen, nom d'un livre chinois, 5, 7, 138.
Lievre dans la lune, 231.
Li ki, ouvrage chinois, 91, 118.
Lion (Le), le symbole de Çâkyamuni, 83, 133.
Liou-li; c'est peut-être le wâidûrya, 157 et s., 221.
Livres d'histoire de la dynastie des Wei, 103, 146.
Livres de la dynastie des Liang, 113.
Livres de la dynastie méridionale des Tsʿi, 138.

Livres de la dynastie septentrionale des Tsʿi, 146.
Livres nouveaux et livres anciens de la dynastie des Thang, 104, 228.
Lois de Pureté du Poh-tchang (Les), nom d'un ouvrage chinois, 2, 3, 99, 150, 182, 202.
Lotjana, 14 et s., 20 et s., 23 et s., 26, 28, 85, 94, 136, 173, 183, 211 et s., 225, 244 et s., 251. Voy. **Dharma.**
Lotus (Ecole du), 5, 138. Le trône de lotus de Lotjana représente l'univers, 15, 20, 225.
Lotus de la Bonne Loi, 11, 237.
Louh tsang, nom chinois du Winaya-piṭaka, 1.
Loun tsang, nom chinois de l'Abhidharma-piṭaka, 1.
Loun yü, ouvrage classique chinois, 120.
Loung. Voy. **Dragons.**
Lu (Monts de), 5.
Lumière (La) cosmique ou solaire, représentée comme un Buddha, 25, 101, 121, 157, 186, 187, 189, 216, 221 et s., 225 et s. Voy. **Çâkyamuni.**
Lune. Voy. **Lièvre.**
Luxure (Prohibition de la), 34, 67, 92, 97, 111, 247, 251. Défense de regarder la luxure d'autrui, 68. Défense de causer la luxure d'autrui, 61, 62, 92, 111.

M.

MacGowan, 228 et s.
Madhyimayâna (Le), 253.
Magie religieuse, 5, 98, 206.
Mahâratnakûṭa-sûtra, 192.
Mahâsangha-winaya, 1, 12.
Mahâsanghikas (Ecole des), 1.
Mahâyâna (Le), 4 et s., 6, 94, 95, 96, 254. On doit l'accepter sans réserve, 19, 94, 163. Voy. **Enseigner** et **Conversion.**
Maheçwara, 14, 25 et s., 85.
Mahîçâsakas (Ecole des), 2.
Mahoragas, 32.
Maîtres ecclésiastiques, 207, 210, 232 et s., 237. On doit toujours désirer de trouver de bons maîtres, 66. Il faut sacrifier tout pour subvenir à leurs besoins et à ceux des coreligionnaires etc., 41, 44, 93, 139. On doit leur demander des sermons, 44, 93, 139. Voy. **Atjârya, Upâdhyâya, Respect.**
Maître-médecin, nom du soleil, 157 et s., 185.
Mâitrêya, 215 et s., 238, 241. Collection de Questions relatives au Bodhisatwa Mâitrêya, nom d'un ouvrage buddhique chinois, 215.
Malades (Devoir de soigner les), 46, 91, 131.
Mandârawa ou **Mahâmandârawa**, nom d'une fleur, 222.
Mandarins séjournant dans les couvents, 129. Les mandarins ordonnent parfois aux moines de célébrer des cérémonies; 156, 158.
Mandjuçrî, 238, 241.
Mansuétude. Voy. **Miséricorde et mansuétude.**
Manuel d'escrime de Chao-lin, nom d'un ouvrage chinois, 107.
Manuscrits dans les couvents, 99.
Mantras. Voy. **Dhâranis.**
Mâras, esprits des ténèbres et du mal, 26, 106, 109, 123, 125, 133, 163, 166, 177, 185, 215, 217, 241.
Mârga, 243.
Maritji, 232.
Matricide, 74, 244.
Mâyâ, 26.
Méditation. Voy. **Dhyâna.**
Mémoires du département de Hang-tcheou, ouvrage chinois, 230.
Mémoires sur les Contrées Occidentales, 232.
Mendicité des religieux buddhiques, 8, 96, 196 et s. Voy. **Ecuelle** et **Tournées mendiantes.**
Mensonge (Prohibition du), 35, 90, 181, 251.
Messager. Défense de se faire messager des rebelles et de porter des ordres officiels, 47, 64, 90.
Messes pour les morts, 5, 6, 98, 102, 126, 127, 146, 206, 207, 250.
Mesures. Défense d'user de mesures trop petites, 63, 90.
Mets (Défense de préparer des), 61, 90, 103. Mets défendus, voy. **Ail, Oignons, Poireau, Oeufs, Viande.**
Meurtres qui excluent de l'acceptation des commandements, voy. **Péchés.** Il est absolument défendu de venger un meurtre, 47, 54, 90. Voy. **Tuer.**
Mih khoh hwoui si, nom d'un ouvrage chinois, 117.
Militarisme au sein du clergé, 103 et s.

Miséricorde envers tous les êtres, 5, 6, 89, 110 et s. Ecole de la Miséricorde, 5, 95.

Miséricorde et mansuétude, 18, 33, 34, 36, 38, 42, 48, 51, 53, 58, 61, 63, 80, 89 et s., 94, 97, 100, 102 et s., 110 et s.

Moines (Occupations des), 6, 94, 99 *et passim*. Ils n'ont pas de possessions personnelles, 97, 127 et s., 196. Leur argent de poche, leur défroque, équipement et petit avoir, 69, 128.

Dignités diverses conférées aux moines dans les couvents, 58, 133, 166, 169. Le chef de couvent, voy. **Abbé**. Moines chargés des prédications, 58, 132 et s., 137, 167, 174 et s., 177 et s. Chefs du dhyâna, 58, 95; voy. **Karmadâna**. Moines chargés de la surveillance dans la salle du dhyâna, 134. Moines-administrateurs des biens du couvent, 127, 168. Moines chargés de la réception des étrangers, 130, 136. Moines qui étudient l'écriture sainte, 133. Moines-infirmiers, 131. Moines-écrivains, 132, 135, 142, 173. Moines chargés de l'imprimerie et de la surveillance des écrits saints, 142, 143. Moines qui ont la surveillance des étables et des viviers, 110. Moines chargés de la cuisine, 103. Moines mendiants, 197 et s., 199 et s.

Numérotage annuel des moines, 201 et s. Leurs élèves, 207. La crémation, 145, 228 et s. Leur crémation volontaire de leur vivant, 228 et s.

Moines combattants, 104 et s. Moines itinérants, 44, 59, 129, 131, 139, 141, 200; comp. **Tournées mendiantes**.

Monastères. Voy. **Couvents**.

Mort (Défense de posséder ou de vendre des instruments pouvant causer la), 46, 63, 90. Défense de causer la mort d'un être, 32, 89, 92. Voy. **Sauver**.

Morts (Culte des), 5, 6, 144 et s., 207. Voy. **Enfer**, **Ecriture sainte** et **Messes**.

Moudre (Défense de), 61, 90, 103.

Mouvements mystiques des mains et des doigts (mudras), 5, 206.

Mûla-grantha, 249.

Musique (Défense de prêter l'oreille à la), 64, 68, 97.

Mystères (Ecole des), 5, 97.

N.

Nâgas (Les), 32, 122, 148, 159, 248.

Nâgarâdja, 148 et s.

Nâgârdjuna, 3, 4.

Naissances (Les quatre catégories de), 161, 164, 239.

Nâmarûpa, 124.

Nan-chan louh tsoung, nom d'une Ecole, 3.

Nanda, 149.

Naraka (Le), 193.

Nidânas (Les douze), 22, 121 et s., 124. Les quatre nidânas, 163.

Nirgrantha-sûtra, 235.

Nirmâṇaratis (Les), 252 et s.

Nirodha, 243.

Nirwâṇa, 8, 123, 188, 215, 223 et s., 226, 234, 254.

Nirwâṇa-sûtra, 235.

Nonnes, 179 et s., 183. Institution de l'ordre des nonnes, 179.

Notes on Chinese Literature, 107.

Novices. Voy. **Çrâmaṇêra**.

Nourriture. Voy. Mets.

O.

Obéissance et soumission aux parents, aux maîtres religieux, au clergé, 30, 33, 34, 38, 39, 40, 48, 51, 54, 61, 81, 83, 107 et s.

Oeils de dragon, 218.

Oeufs; défense d'en faire usage, 102, 111.

Oeuvres (Les bonnes); défense de les neutraliser, 64, 92.

Offrandes; pour obtenir de la pluie, 151, 155; pour obtenir le beau temps, 157, 159; à Indra, 166; aux Buddhas des dix points cardinaux, 187; aux reliques du Buddha, 223; aux pagodes, 225. Offrande lors de l'acte de la pénitence qui précède l'ordination, 211 et s. Offrande du soleil à la lumière cosmique, 222 et s. Comp. **Sacrifier**.

Oignons; défense d'en faire usage, 42, 97.

Om maṇi padmê hum, 248.

Ordination, ou acceptation des commandements, 8, 94.

L'ordination des çrâmaṇêras ou l'acceptation des dix commandements capitaux, 184, 208 et s., 211, 244, 252.

L'ordination des çramaṇas ou bhikshus,

ou l'acceptation des commandements du Prâtimoksha, 8, 178, 208 et s., 211, 237, 244, 253.

L'ordination des bodhisatwas, ou l'acceptation des commandements du Sûtra du filet de Brahma, 56, 74, 75 et s., 94, 96, 103, 172, 183, 206 et s., 209 et s., 211, 233 et s., 244, 250 et s.; Programme de l'ordination, 209 et s.; le chapitre, 208, 238; l'initiateur, 207 et s., 210, 217, 232 et s., 237, 251; le diplôme, 129. Les serments de l'ordination, 210; l'acte de pénitence, 211 et s., 241, 242 et s.; la brûlure du crâne etc., 50 et s., 217 et s., 227 et s. Nécessité de cette ordination pour le salut suprême, 235 et s. Péchés qui excluent de l'ordination, 210, 241, 244; voy. **Péchés**. Description de l'ordination par Gurius, 255.

Ordre universel (L'). Voy. **Dharma** et **Lotjana**.

Ordres officiels. Voy. **Messager**.

Orgueil (Commandement relatif à l'), 55.

P.

Pagodes. Leur raison d'être, 101. Elles contiennent des reliques ou une image de Buddha, 223 et s., 225 et s. Elles sont érigées sur les cendres des moines, 145. Illumination des pagodes, 170, 226. Devoir d'élever des pagodes, 72, 95. La Pagode des trois animaux, 231.

Paillarder (Défense de). Voy. **Luxure**.

Pantja-wâiramaṇî, 36, 251. Voy. **Commandements**.

Paradis occidental (Le), 5, 144 et s., 161, 205.

Parâdjika ou **Parâdjita**. Voy. **Expulsion**.

Pâramitâs (Les six), 21, 47, 163, 234.

Pardonner (Devoir de), 38, 90, 96.

Parfums (Défense de faire usage de), 43, 68, 252.

Parinirwâṇa, 235.

Paroles magiques. Voy. **Dhâranis**.

Parricide, 74, 244.

Pâtra. Voy. **Ecuelle**.

Patriarches de l'Eglise, 1, 3. Voy. **Hwouikho**, **Upagupta** et **Upâli**.

Pays de la Pureté (L'école du), 5, 97.

Péchés. Les sept péchés de révolte qui excluent de l'ordination, 43, 48, 54, 74, 75, 76, 77, 190, 210, 241, 244. Les cinq péchés de révolte, 188, 189. Les huit péchés qui entraînent la misère ou une renaissance misérable, 43, 84, 161, 163, 164. Péchés qui nuisent à la pureté du corps, de la bouche et de la pensée, 54, 174, 190. Le blasphème contre le Dharma, le plus grave des péchés, 189. Les trois catégories de péchés, 190 et s. Les péchés secondaires qui font souillure, 41 et s.

Défense de divulguer les péchés d'autrui, 36, 43, 90. Défense d'induire autrui au péché, 92. Il faut réciter les écrits saints lorsqu'il se commet beaucoup de péchés, 73.

Effacement des péchés par la confession, le repentir et la pénitence, 5, 6, 33, 56, 76, 96, 124 et s., 161 et s., 172 et s., 184 et s., 195, 207, 210, 211 et s., 242 et s., 250. Méthode selon le Sûtra du filet de Brahma, 211 et s. Autres méthodes, 185 et s., 194 et s., 211. Effacement des péchés au moyen de la lumière, 194 et s.; au moyen des dhâranis, 186, 191; par la prononciation des noms des Buddhas, voy. **Buddhas**. Signes qui se manifestent lorsque les péchés sont effacés, 56, 76 et s., 210, 211, 216 et s., 233, 251. Voy. **Ordination** et **Commandements**.

Pénitence (L'école de la), 4, 96. Voy. **Péchés**.

Pensée (La) possède une force effective et peut produire des phénomènes, 4, 5, 95, 122, 135, 153, 154, 172, 212, 217, 243, 251. Comp. **Dhyâna**.

Père-bœuf (Le), 119, 163.

Persécutions de l'Eglise prohibées sous peine de péché, 81 et s., 95. Défense de causer la persécution des frères dans la foi, 82, 90.

Piler (Défense de), 61, 90.

Pitié. Voy. **Miséricorde**.

Plantes (Il est très vertueux que de ne pas blesser les), 66.

Pluie (Cérémonies pour obtenir et pour faire cesser la), 149 et s., 156 et s.

Poh-tchang (Mont de), 2.

Poids (Défense d'user de faux), 63, 90.

Poisons (Défense de préparer des), 61, 90.

Poissons. Voy. **Viviers** et **Viande**.

Poireau; défense d'en faire usage, 42, 97.

Polémiques (On doit cultiver dans les autres une absence de), 38. Voy. **Disputes**.

Porcs; défense d'en avoir, 64, 89.
Posadha, 173.
Possédé (Défense d'être), 62, 98.
Pou-sat (Posadha), 173.
Pradjnâ, 18, 21, 163.
Prâtimoksha (Le). Voy. **Commandements** et **Uposatha**. Les dix prâtimokshas du Sûtra du filet de Brahma, 28 et s., 30, 32 et s., 39 et s., 92, 246. Ce qu'il arrive à ceux qui les transgressent, 39.
Pratyêkabuddha, 212, 215, 253 et s.
Prawrajya, 207.
Prédicateurs. Voy. **Moines**.
Prédications. Voy. **Sermons**.
Prêtas (Les), 33, 163.
Prêtres buddhiques, 102, 207.
Promesses. Voy. **Vœux**.
Propagande, 132 et s. Voy. **Commandements** et **Ecriture sainte**.
Pureté de la bouche, du corps et des pensées, 178, 211, 236.
Purification. Voy. **Eau** et **Péchés**.

Q.

Querelles (Prohibition des), 38, 52.

R.

Râdjagṛha, 194.
Rançonner. Défense de rançonner les gens, 51, 63, 90.
Rangs (On doit prendre place selon une ordonnance régulière des), 71, 177.
Rebelles. Voy. **Insurgés**.
Refuges (Les trois), 80. Voy. **Triratna**.
Reliques des Buddhas, 223, 226, 227 et s.
Renaissance (La), 53, 123, 125, 163, 252 et s. Les six stages de la renaissance, 53 et s., 236, 239. Les stages inférieurs de la renaissance, 33, 39, 84, 123, 162, 164, 167, 188, 193, 213, 236, 240, 252.
Renoncement aux choses du monde, 17, 57, 91, 127 et s. Voy. **Ascétisme**.
Repentance (On doit pousser les autres à la), 43, 96, 172. Voy. **Péches**.
Repos (La période du), 59, 69, 72, 169, 201 et s., 203 et s.
Répugnance. Voy. **Aversion**.
Respect dû aux maîtres et coréligionnaires, 40 et s., 44, 81, 139. Les religieux ne donnent pas de marques de respect au souverain, ni aux parents, ni aux fantômes et esprits, 75.
Retraite religieuse dans les couvents, 201 et s. Voy. **Repos**.
Révolte (Défense de fomenter la), 47.
Rites. Voy. **Cérémonies**.
Roi-Médecin (Le), nom du Bodhisatwa-Soleil, 185 et s., 221 et s., 225 et s.
Rois-dragons, 148 et s., 153 et s. Comp. **Dragons**.
Ryauon Fujishima, 4, 7, 8.

S.

Sacrifier. On doit sacrifier son corps etc. pour le donner aux bêtes sauvages etc., 51, 91, 217, 220 et s. Il faut sacrifier toutes ses possessions pour le bien des autres, 41, 59, 91, 127 et s. Comp. **Offrandes**.
Saddharma-puṇḍarika-sûtra. Voy. **Sûtras**.
Sâgara Nâgarâdja, 148, 150.
Sagesse suprême (La). Voy. **Bodhi**.
Salut (Le). On doit conduire les êtres au salut, 8, 34, 91, 110 et s., 160. Comment on s'acquitte de ce devoir lorsqu'il s'agit des animaux, 121 et s. La cloche du couvent peut conduire les êtres au salut, 160. Voy. **Souhaits** et **Serments**.
Salut suprême (Le). Voy. **Voie du salut suprême**.
Samâdhi, 16, 18, 20, 25, 152, 187 et s., 221 et s., 224, 225 et s., 230 et s.
Samantabhadra, 163.
Sam-tsang, nom chinois du Tripiṭaka, 1.
Samudaya, 243.
Samyagdrichṭi, 86.
Sanctification. Voy. **Salut**.
Sang Tchao, 9, 11.
Sangha (Le), 33, 101, 127 et s., 238 et s., 240, *et passim*. Les possessions du Sangha, 60, 127 et s., 192, 203.
Sanghâti, 232.
Sanskâra, 124.
Sapta-ratna, 158.
Sarwadjna, 88, 247.
Sarwârthasidda, 26.
Sarwâstiwâdins (Ecole des) et son winaya, 2, 7, 249.
Sauterelles (Expulsion des), 159.
Sauver. Le devoir de sauver et de protéger les êtres vivants, 33, 34, 53, 63, 91, 108, 110 et s., 112, 125, 131, 247.

Bénédictions qui découlent de l'observation de ce devoir, 114 et s. Voy. **Morts.**
Sébille des moines mendiants. Voy. **Ecuelle.**
Sécheresse, 100, 148 et s., 156, 157. Les démons de la sécheresse, 153.
Sectes de végétariens, 112. Voy. **Ecoles.**
Sensations agréables; défense d'en désirer, 69.
Sentiers du début (Les dix), 17, 21, 31, 39, 50, 66, 77.
Sept Suttas Palis, 11.
Serments de ne pas violer les commandements, 67 et s., 95, 165, 166 et s., 169, 207, 214, 242. Serments d'accepter les commandements, 210, 233. Serment de vouloir s'instruire, 166, 243. Serments d'amener soi-même et les autres au salut, 161, 166, 204. 243 et s. Serments des Buddhas et Bodhisatwas, les engageant à travailler au salut des êtres, 238.
Sermons de Buddha, 14, 26 et s., 121 et s., 141, 144, 149, 185, 190. Sermons des Buddhas, 85. Sermons de Lotjana, 16 et s., 20, 23 et s.
On doit demander des sermons aux prédicateurs qui viennent d'ailleurs, 44, 93. On doit toujours assister aux sermons, 45, 93, 205. Les Buddhas et les autres saints assistent aux sermons, 135, 139. Jours fixes destinés aux sermons, 136 et s. Sermon pour l'ouverture de la retraite religieuse, 202. Sermons dans la période de repos, 205. Règles à observer pour les sermons, 80 et s., 133 et s., 138 et s., 205. Voy. **Commandements, Ecriture sainte, Enseigner, Moines.**
Sih-tch'ang, 249 et s.
Si-youh ki, nom d'un ouvrage chinois, 232.
Signes du pardon des péchés. Voy. **Péchés.**
Siou. Voy. **Constellations.**
Skandhas (Les cinq), 22.
Soleil (Le) représenté comme un Bodhisatwa, 15, 20, 21, 158, 185, 215, 221 et s., 225 et s., 228 et s., 231. Comp. **Lumière.**
Songes (Défense d'interpréter les), 61.
Sonnette magique, 5, 154.
Sorcellerie (Prohibition de la), 61, 98.
Souhaits pour le bien de soi-même et pour la sanctification des autres, 69, 80, 85, 95, 121, 125 et s., 154, 160 et s., 185, 191, 213 et s., 215 et s., 248. Ils sont une forme du dhyâna, 95, 165, 172. Souhaits lors des offrandes, 212.
Soumission. Voy. **Obéissance.**
Sou Toung-pho ou **Sou Tszè-tchen**, 112.
Sparça, 124.
Stages. Les dix stages de sainteté des Bodhisatwas (daça-bhûmi), 16, 19, et s., 31, 66, 85, 145; voy. **Voie du salut.** Comp. **Renaissance.**
Sthawira, 132. L'école des Sthawiras, 1.
Sukhâwatî, 5.
Sumêru (Le mont), 186, 189, 195.
Suprême Médecin (Le), nom du Bodhisatwa-soleil, 185 et s., 187 et s.
Surangama-sûtra, 204.
Sûtras. Le Sûtra du Filet de Brahma, 8 et s. Sa valeur pour la sanctification, 8, 99. Sa préface et son histoire, 9 et s. Son rôle, 12, 98. Différentes éditions et commentaires, 13. Origine de son nom, 26. Traduction de ce sûtra, 14 et s.
Sûtra des Mouvements de Brahma, 11. Sûtra des quarante-deux Sections, 8. Les Sûtras des longs Agamas, 11. Sûtra d'Amitâbha, 5, 6, 144 et s., 205. Sûtra du Non-éternel, 131. Sûtra de la Lumière d'or, 121 et s., 159, 194 et s. Sûtra du grand parcours des Nuages et de la prière pour la Pluie, 149, 154 et s., 157. Sûtra des Rois-dragons des Mers, 156. Sûtra des Flammes wadjra rayonnantes, 157. Sûtra des Mérites des vœux primitifs du Tathâgata Lumière de *liou-li* du Maître-médecin, 157. Sûtra de la contemplation des deux Bodhisatwas Roi-médecin et Suprême Médecin, 185 et s., 187 et s., 194. Le Grand et Précieux Amas de Sûtras, 192, 215. Sûtra des exercices de pénitence pour les péchés contre les commandements mahâyânistes des trois catégories, 190. Sûtra du Samâdhi du Flambeau lunaire, 235. Buddhawatang-saka-mahâwâipulîya-sûtra 4, 125, 234 et s. Dharmatrâta-dhyâna-sûtra, 4. Lalitawistara, 21. Langkâwatâra-sûtra, 4. Mahâratnakûṭa-sûtra, 192. Nirwâṇa-sûtra, 235. Nirgrantha-sûtra, 235. Saddharma-puṇḍarîka-sûtra ou Sûtra de la Fleur du Dharma, 4, 5, 156, 220 et s., 225, 227, 229, 236, 254. Wadjra-pradjnâpâramitâ-sûtra, 156. Surangama-sûtra, 204. Voy. **Etude** et **Mâitrêya.**

Sûtras et winayas. Voy. **Ecriture sainte.**
Sûtra-piṭaka, 1.
Syncrétisme de l'Eglise buddhique en Chine, 2, 8, 52, 209.

T.

Tablettes pour les âmes des moines défunts, 145.
Tapis pour s'agenouiller, 135 et s., 167, 202, 232.
Tatares (Les), 104, 105.
Tathâgata (Le) Lumière du Maître-médecin, 157. Le Tathâgata des Bénédictions de la lumière du Soleil et de la Lune, 221 et s. Voy. **Buddhas.**
Ta Ts'ing louh li, le code chinois, 141.
Tchi-i (khaï?), 4, 122.
Tchi-süh, 13, 211.
Tchou-mi, 138.
Tchouh kia, 208.
Thaï p'ing kwang ki, nom d'un ouvrage chinois, 115.
Thien-taï (L'école du), 2, 4, 229, 231. Le grand Maître du Thien-taï, 122.
Thoun tchaï hien lan, nom d'un ouvrage chinois, 230.
Ti-tsang Wang, 205.
Tjakrawàla (Le), 160.
Tjampaka, 236.
Tjandana, 222.
Touh ching tsah tchi, nom d'un ouvrage chinois, 104.
Toung-chi, 100.
Tournées mendiantes des religieux, 69 et s., 97, 196 et s., 201, 250. Ce qu'il faut éviter quand on en fait, 70.
Transgressions. Voy. **Péchés.**
Transmigration des âmes. Voy. **Renaissance.**
Trayastrinças (Les), 121, 252.
Trichnâ, 124.
Tripiṭaka (Le), 1, 7. Le Tripiṭaka du Japon, 7, 13.
Triratna (Le), 6, 40, 78, 82, 121 et s., 153, 207, 211 et s., 218, 220, 238 et s., 241, 251. Il est de trois sortes, 240. On doit toujours le protéger, 17, 108, 109. Ses possessions, 58, 128 et s. Le rôle de ses images dans les couvents, 101. Défense de mal parler du Triratna, 38, 62, 98.
Tsoung nan chan (Le), 3.
Tszé-hia, 90.
Tuchitas (Les), 252 et s.
Tuer (Défense de), 32, 46 et s., 53, 61, 62, 89, 102 et s., 108, 244, 247, 251. Voy. **Meurtres.**

U.

Ulambana, 206.
Upâdâna, 124.
Upâdhyâya, 32, 60, 74, 75, 133, 207 et s., 210, 237 et s., 241, 244.
Upagupta, le quatrième patriarche, 1.
Upâli, 1, 192, 215.
Upânanda, 149.
Upâsaka et **Upâsikâ**, 251.
Upasampadâ, 208.
Uposatha (L') ou lecture des commandements, 43, 70, 96, 172 et s., 184 et s., 196. L'uposatha des nonnes, 179 et s., 182.

V.

Vache. Voy. **Bœuf.**
Vanter (se). Commandement sur le péché de se vanter, 37.
Végétariens (Sectes de), 112.
Véhicules (Les trois), 240, 254. Le Grand Véhicule, voy. **Mahâyâna.** Le Véhicule Moyen ou Véhicule des Pratyêkabuddhas, 253, 254. Le Petit Véhicule, ou celui des Çrâwakas, ou Véhicule Inférieur, 252 et s.; voy. **Hinayâna.**
Vengeance que l'on est obligée de tirer du meurtre de son père ou de sa mère, d'après Confucius, 90. La vengeance est absolument interdite, 47, 54, 90.
Vêtements des moines, 69, 74, 196, 197, 208. Voy. **Kashâya et Sanghâṭi.**
Viande ou **poisson**; défense d'en faire usage, 42, 53, 89, 102, 103, 156.
Victoire Précieuse, nom d'un Buddha, 121 et s. Ses dix titres, 123.
Vin. Voy. **Boissons enivrantes.**
Viviers pour sauver des animaux de la mort, 110 et s., 113 et s., 116.
Vœux. (On doit former continuellement des), 66. Voy. **Souhaits.**
Voie du salut suprême des Bodhisatwas, qui conduit à l'état de buddha, 17 et s., 21 et s., 23 et s., 25, 27, 31, 39, 50, 58, 66, 77, 81, 87, 88, 97, 99, 125, 161, 164, 165, 174, 181, 186, 193,

203, 204, 210, 213, 215 et s., 234, 247. Voy. Çâkyas.
Vol (Prohibition du), 33, 62, 251.

W.

Waçawartins (Les). 253.
Wadjra (Le), bâton magique, 5, 154, 206.
Wadjrabodhi, 5.
Wadjra-pradjnâ-pâramitâ-sûtra, 156.
Wâiçaradya, 237.
Wâiçramaṇa, 62, 189.
Wâidêhî, 217.
Wâidûrya, 158.
Wâirotjana, 162, 164.
Watsîputrîyas (L'école des), 2.
Wêda. Voy. Indra.
Wêdanâ, 124.
Wiçwabhû, 188.
Widjṅâna, 124.
Winaya (L'école du), 3, 7, 96.
Winayas et Sûtras. Voy. Ecriture sainte.
Winaya-piṭaka (Le), 1 et s., 215.
Wipaçyin, 188.
Wîrya, 21.
Wylie, 107.

Y.

Yakshas (Les), 32.
Yama, le roi des morts, 252.
Yama-dêwalokas (Les), 25, 252.
Yang, 151, 221.
Yih king, livre classique chinois, 65.
Yin, 151.
Yoga (L'école du), 5, 206.
Youen-hien, 210.

CORRECTIONS.

Page 8, *ligne* 7, *au lieu de* de Bodhisatwa, *lisez* : des Bodhisatwas, même à celle des Buddhas.
» 17, » 25, » » » règles fondamentales, *lisez* : commandements capitaux.
» 31, » 24, » » » de la voie qui conduit à la dignité de bodhisatwa, *lisez* : pour ceux qui marchent dans la voie des Bodhisatwas.
» 32, » 15, » » » des Buddhas, *lisez* : qui produira un Buddha.
» 34, » 30, » » » des lois pures à l'humanité, *lisez* : à l'humanité des moyens de se purifier.
» 47, » 17, » » » premiers, *lisez* : premières.
» 53, » 34, *ôtez* ainsi
» 55, » 6, *au lieu de* 50, *lisez* : 43.
» 58, » 9, » » » qui conduit à être Bodhisatwa, *lisez* : des Bodhisatwas.
» 87, » 15, » » » sagesse, *lisez* : sagesse suprême.
» 157, » 35, *lisez* : ô Tathâgata Lumière de *liou-li* du Maître-médecin.
» 158, » 28, *au lieu de* le, *lisez* : la Lumière du.
» 166, » 5, » » » enseigner, *lisez* : étudier.
» 170, » 18, » » » le dieu, *lisez* : la lumière.
» 204, » 12, » » » enseigner, *lisez* : étudier.
» 210, » 23, » » » livres, *lisez* : manuscrits.

BL
1432
M3G7

Groot, Jan Jakob Maria de
Le code du Mahâyâna en
Chine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 17 19 09 015 7